

Verbatim du Conseil d'Administration du 8 juillet 2016

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT (présent jusqu'à 16h30 puis procuration à Sandrine ROUSSEAU),
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX,
Madame Sylviane LEONI (présente jusqu'à 17h30 puis procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Vincent THOMAS (procuration à Christelle SEREE-CHAUSSINAND).

Membre absent

Monsieur Laurent BRACHAIS.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (présente jusqu'à 17h30 puis procuration à Sébastien CHEVALIER),
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Madame Juliette OLIVIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Maud ANDRÉ (suppléée par Laure CARDINI),
Madame Anaïs BUY (procuration à Laure CARDINI),
Monsieur Kévin GARNIER,
Monsieur Geoffrey RICARD (jusqu'à 17h30),
Monsieur Théo SAINTE-MARIE,
Monsieur Robin TAINURIER (procuration à Kévin GARNIER le matin, suppléé par Alfred BERINGER l'après-midi).

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur José ALMEIDA (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Elisabeth BEAU (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Océane CHARRET-GODARD (présente de 14h à 15h50 puis procuration à Lionel BRETILLON),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (procuration à Louis de MESNARD le matin, présente l'après-midi).

Membre absent

Monsieur Bruno HEIN.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Madame Marie-France MATHIEU, Directrice générale des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Étudiante,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances et au budget,
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du pôle Documentation,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Daniel NIEDERLANDER, directeur adjoint du pôle Patrimoine (pour le point IV),
Monsieur Jean SUISSE, Vice-président délégué au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) - Mesdames Hélène Manciaux et Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	5
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 31 mai 2016	10
III) Questions statutaires	11
1. Election du bureau de l'université en application de l'article 14 des statuts de l'établissement	11
2. Désignation de représentants de l'uB au conseil de direction de l'association « université fédérale Bourgogne Franche-Comté »	14
IV) Questions relatives au patrimoine immobilier	16
Extension Pharmaco-imagerie Ircamat Sciences Mirande - CPER 2015-2020 – Dossier d'expertise	16
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) des 15 juin et 05 juillet 2016	23
1. Vie étudiante	24
- Travaux de la Commission FSDIE du 02 juin 2016	24
- Travaux de la Commission Vie de l'Etudiant du 07 juin 2016	25
2. Renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) de l'académie de Dijon	26
Accueil de la délégation des personnels de l'université de Bourgogne	32
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) des 15 juin et 05 juillet 2016 (reprise)	47
2. Renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) de l'académie de Dijon (reprise)	47
3. Certification C2i2e : renouvellement d'habilitation pour l'Université de Bourgogne	47
VI) Questions financières	49
1. Budget rectificatif n°2 (BR2)	49
2. Organisation budgétaire en mode GBCP (CT du 07 juillet 2016)	76
3. Remboursement des frais de mission : modification de l'instruction du 16 janvier 2014	84
4. Admissions en non-valeur	88
5. Tarifs, subventions et dons	90
6. Sorties d'inventaire	90
VII) Travaux du Comité Technique (CT) du 21 juin et du 7 juillet 2016	91
• du 21 juin 2016	91
1. Présentation du bilan social 2015	91
2. Bilan de l'action sociale 2015 et projet 2016	100
3. Organisation du CFOAD	101
4. Convention cadre sur la gestion des études doctorales au sein de la COMUE UBFC	106
• du 7 juillet 2016	108
1. Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière de l'Administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)	108
2. Statuts de l'OCIM	108
V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) des 15 juin et 05 juillet 2016 (reprise)	115
4. Soutenabilité de l'offre de formation : impacts sur le référentiel commun des études	115
5. Travaux des Commissions de la Pédagogie des 2 et 27 juin 2016	125
- Projets internationaux	125
- Période de césure : charte pour l'uB et modalités de gestion	126
- Accréditation de l'offre de formation 2017-2021 : vote des fiches AOF	127
- Référentiel commun des études 2016-2017	130
- Offre de formation rentrée 2016	135
- Diplômes d'Université	138
- Appel à projets « Pédagogie numérique 2016 »	139
- Certificats d'Université : présentation du dispositif et expérimentation à la rentrée 2016	140
- Paliers d'orientation	141
6. Calendrier universitaire 2016-2017 (CT du 21 juin 2016)	142

7. Préparation de la rentrée 2016 : Procédures administratives : complément de dates pour les VES (Validations des Etudes Supérieures).....	143
VIII) Questions relatives aux ressources humaines	144
1. Contingent CRCT (Congés pour Recherches et Conversions Thématiques) attribués par l'établissement 2016-2017.....	144
2. Equivalence horaire pour des fonctions assurées par des personnels enseignants	147
IX) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 20 juin 2016.....	147
1. Demandes de subvention FEDER	147
2. Répartition du « Fonds doctorant » année universitaire 2015-2016	148
X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	151
1. Convention cadre relative à l'OCIM.....	151
2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	154
3. Compte rendu des conventions hors subvention	Erreur ! Signet non défini.
XI) Questions diverses.....	Erreur ! Signet non défini.

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 8 JUILLET 2016)

*(La séance est ouverte à 11 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Chers collègues, chers amis, on va ouvrir ce conseil d'administration parce qu'on a un agenda qui est chargé pour aujourd'hui et j'aimerais qu'on puisse ne pas trop diluer le temps. On va commencer rapidement par quelques...

Oui, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, avant d'écouter la bonne parole, j'aimerais faire une déclaration.

Le Président.- Oui, je vous en prie.

M. Rollin.- Vous vous en doutez d'ailleurs.

Le Président.- Non.

M. Rollin.- Si on me donne le micro parce que...

Le Président.- Pardon. Allez-y. Allez-y.

M. Rollin.- Oui parce que vu la tension au sein de l'université, je pense que je ne peux pas passer à côté d'une déclaration. Donc je ne vous cache pas que je me suis posé la question de venir à ce conseil d'administration tellement je suis dans une colère, mais ça, je vais essayer d'y passer.

Pour une fois, ce n'est pas au Président que je vais m'adresser puisque, de toute façon, il ne nous écoute pas, donc ça ne sert à rien. Donc c'est à vous, Mesdames et Messieurs les administrateurs de l'université de Bourgogne, que je souhaite m'adresser.

Je souhaite m'adresser à vous, en début de séance de ce conseil, pour vous faire part de l'importance de ce conseil d'administration.

Au-delà des points abordés dont je ne nie pas la portée et la dimension, vous avez la responsabilité de mesurer le désarroi, le mal-être et surtout la colère des

personnels de bibliothèques, administratifs et techniques, et de service, plus connus sous l'acronyme BIATSS, quel que soit leur statut, contractuel ou titulaire.

Jamais dans notre université, une présidence n'avait agi avec une telle brutalité en mettant fin au contrat de nos collègues contractuels. Par son ampleur, entre 40 et 50 postes selon nos décomptes, mais aussi par sa méthode.

J'appelle cela une purge même si certains de mes collègues parlent d'un plan social.

Sur la méthode. Nous ne savons pas qui a pris cette décision, mais aucun chef de service, aucun responsable administratif, aucun directeur de composante n'a été associé, informé avant que la lettre de renvoi ne soit envoyée aux agents. Aucun accompagnement n'a été anticipé, mais comment le faire quand les services compétents dans ce domaine ont eux-mêmes été touchés ?

Les agents victimes de cette méthode se sont retrouvés seuls pour affronter ce moment avec cette lettre de renvoi.

Beaucoup de nos collègues titulaires ont été marqués par cette brutalité, mais aussi par l'opacité des décisions prises en matière de gestion des ressources humaines. Le gel de postes, la baisse des indemnités avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire et une absence totale de dialogue social font que les personnels n'ont plus confiance dans la présidence, mais aussi s'interrogent sur la nécessité de leur mission.

Cela a un impact sur leur bien-être. Il n'est pas normal de venir au travail avec la boule au ventre.

Il n'est pas normal de retrouver les collègues en pleurs dans les toilettes.

Je voulais, en tant que représentant du personnel depuis plus de quinze ans, vous exprimer avec gravité, l'espoir qu'aucun drame comme celui du mois de septembre ne se reproduise pendant les vacances où des agents seront seuls.

Actuellement, nous, représentants du personnel, accompagnons ces agents, mais nous aussi, nous avons besoin de souffler.

Mardi 5 juillet, plus de 150 agents se sont regroupés, ce qui ne s'était jamais passé à l'université, pour montrer notre solidarité avec les contractuels, mais aussi exprimer leurs inquiétudes.

A midi, un rassemblement des personnels se tiendra - on a vu que les vigiles étaient là, donc on ne sait pas comment cela va se passer - à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales.

Je souhaite que vous les entendiez car devant la surdité de la présidence, vous devez montrer que les administrateurs sont aussi à l'écoute des personnels et pas que de la présidence. Vous devez faire baisser la tension sociale en prenant des décisions claires, justes et acceptables par tous.

Enfin, je voudrais vous dire que je me suis posé la question de venir à ce conseil d'administration, étant moi-même dans une colère, certes, contenue, car depuis dix jours, je passe mon temps en plus de mon temps de travail à entendre, écouter et accompagner les agents avec, en face, une présidence absente.

Les collègues BIATSS ont besoin, dans cette période de crise de notre université, de se faire entendre. C'est ce que je ferai dans ce CA, avec peut-être plus de force et de virulence que d'habitude.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez portée mais surtout à celle que vous porterez à tous les personnels qui ont besoin d'entendre une parole forte, de voir une politique claire et de sentir qu'ils font partie d'une université et non d'un bateau ivre sans pilote, ballotté au gré des flots.

Le Président.- Bien. Merci pour cette intervention. Je vais rapidement passer aux informations de début de conseil, mais peut-être précisément rebondir sur votre intervention pour faire un point très rapide, mais vraiment très rapide, puisque cela fait partie de notre ordre du jour, sur le contexte financier et budgétaire des années 2016 et 2017...

M. Rollin.- On parle de ressources humaines, pas de finances.

Le Président.- Les questions de ressources humaines sont bien évidemment liées à la situation financière et budgétaire.

Je voudrais vous dire que les questions dont fait écho M. Rollin sont, pour l'essentiel, liées à la situation budgétaire de l'année 2016 mais, bien entendu, on ne pourra pas déconnecter complètement 2016 et l'année 2017.

Donc quelques informations pour alimenter notre réflexion.

Premier élément, je voudrais vous dire que l'État a fait, hier, un certain nombre d'annonces via le secrétaire d'État au Budget et a annoncé précisément pour l'année 2017 un certain nombre de hausses budgétaires. Il a notamment annoncé une hausse globale au niveau national de 850 millions d'euros du budget 2017 pour l'enseignement supérieur et la recherche.

C'est évidemment une bonne nouvelle. C'est une nouvelle qui méritera d'être confirmée, bien entendu, ce n'est qu'une annonce pour l'instant, et entre les annonces et les inscriptions budgétaires précises, il y a parfois un fossé important.

Par ailleurs, on sait tous également qu'on peut très bien augmenter la dotation de l'État d'un côté et doubler la réserve de précaution de l'autre et que tant qu'on n'aura pas la certitude qu'il n'y a pas en corollaire un doublement de la réserve de précaution, on n'aura pas l'absolue certitude qu'il y a effectivement un budget augmenté pour l'enseignement supérieur et la recherche. Donc il faut rester vigilant, mais tout ceci concerne le budget 2017. Et donc on aura bien entendu un débat en temps utile sur ce budget de l'année 2017.

On intégrera ces éléments dans le cadre du prochain séminaire de gouvernance qui est prévu le 18 juillet et qui a précisément pour objectif de préparer ce budget 2017 mais, là encore, avec beaucoup de précaution.

Et puis vous savez qu'on rencontrera dans la semaine également les directeurs de composantes et les doyens pour prolonger cette discussion.

Donc pour 2017, on est dans cette situation d'un dialogue qui est engagé entre l'équipe de gouvernance, entre les composantes, les laboratoires, selon le calendrier qui est finalement celui qu'on avait fixé.

Pour ce qui est des emplois, l'évolution de la situation est directement liée au contexte budgétaire. Il est prévu de ne pas renouveler 4 équivalents temps plein de contrats à la rentrée, en septembre, et puis environ 25 ou 30 contrats personnels dont les contrats ne seront pas renouvelés. Mais il ne s'agit pas ici de mesures budgétaires. Il s'agit de mesures qui s'inscrivent dans la charte des personnels BIATSS qui a été débattue à l'automne dernier et qui a été votée.

Et je comprends que ceci suscite l'émotion. C'est tout à fait normal, mais on est ici dans un cadre qui est celui de la charte, et je voudrais simplement vous dire, et vous le savez, Monsieur Rollin, que j'ai reçu, c'était mardi dernier, une délégation des personnels qui manifestaient, parce que je reste complètement et parfaitement à l'écoute de l'ensemble des personnels. Que nous avons eu un temps...

M. Rollin.- Pourquoi vous mettez des vigiles ?

Le Président.- On a eu...

M. Rollin.- Pourquoi vous mettez des vigiles à l'entrée de ce CA. Vous ne voulez pas les entendre à midi ?

Le Président.- On a eu... On a eu...

Mme Cénac-Guesdon.- Je fais une nuance entre écouter et entendre.

Le Président.- On a eu donc mardi... D'ailleurs, je pense que tous les deux vous étiez là, et Peggy Cénac-Guesdon et Jean-Emmanuel Rollin. On a eu un temps de dialogue tout à fait complet, tout à fait respectueux et calme, d'ailleurs, sur cette situation dont je me suis expliqué.

Alors, précisément aujourd'hui, j'ai bien compris qu'un autre temps de manifestation est prévu à partir de midi et, évidemment, je proposerai au conseil d'administration qu'on interrompe l'ordre du jour, le fil de l'ordre du jour qui est prévu pour nos débats et qu'on puisse, devant le conseil d'administration, recevoir une délégation des personnes qui manifestent. C'est quelque chose qui est bien normal. Et puis on reprendra ensuite le fil de nos travaux.

M. Rollin.- On fermera la parenthèse, on partira en vacances. Tout le monde sera content.

Le Président.- J'ai demandé... L'administration a mis en place des vigiles parce qu'il est nécessaire de bien sécuriser le fonctionnement de ce conseil d'administration.

Vous savez que dans toutes ces situations, j'ai toujours été, je suis et je resterai attentif à la sécurité des biens, à la sécurité des personnes, et je souhaite que ce conseil d'administration puisse se tenir dans des conditions qui soient des conditions calmes et sécurisées.

Donc on recevra, le moment venu, une délégation des personnes qui manifestent. On les écoutera et puis ensuite on reprendra le fil de notre conseil d'administration.

Oui, Tania ?

M. Rollin.- Il me semble quand même que mardi, où il y avait plus de 150 personnes dans le conseil d'administration, devant la salle de la Maison de l'université... Je n'ai pas besoin d'un micro parce que ça m'énerve... Il y avait plus de 150 personnes devant la Maison de l'université. Il n'y avait pas de vigile. On n'a pas envahi la Maison de l'université. Elle n'a pas été cassée, la Maison de l'université. Donc arrêtez de dire que vous êtes à l'écoute.

Ça, vous savez prendre des mesures pour prendre des vigiles. Par contre, recevoir les personnels, il n'y a personne. Faire l'accompagnement des contractuels que vous mettez dehors de but en blanc, comme ça, par une lettre que les agents reçoivent le jeudi soir dans leur casier parce que jeudi soir, c'est la date limite pour la régularité des contrats, c'est la date de casser les contrats, ça, vous ne savez pas le faire, accompagner les agents.

C'est là où est le scandale. C'est là où ça choque les personnels. Si vous ne l'avez peut-être pas compris, moi, je vous le dis clairement. Mais je pense que je ne

vais pas rester très très longtemps dans ce conseil parce que ça commence à plus que...(suite inaudible), finances, vigiles. Mais je suis à l'écoute.

Le Président.- Très bien. Tania, vous vouliez dire un mot... Pardon, attendez. C'est moi qui dois... Allez-y.

Mme Carnet.- Oui, je voulais simplement vous dire, Monsieur le Président, qu'effectivement, l'UNSA va être présente à midi. Simplement, ils viennent, ce n'est pas pour dégrader les locaux, leur outil de travail, je dirais, c'est simplement pour que vous les écoutiez et ils ont une déclaration à vous faire et ça se fera tout à fait dans le calme, Monsieur le Président.

Le Président.- Pas de problème. Madame Badian ?

Mme Badian.- Lors de la campagne électorale, vous avez indiqué que la charte des CDD adoptée à l'uB restait des préconisations et des conseils. Vous avez rappelé les termes de la loi Sauvadet. Vous l'avez rappelé dans votre mail du 4 juillet au soir, certes. Effectivement, les établissements publics sont dans l'obligation d'appliquer cette loi.

La remarque que je souhaite formuler aujourd'hui concerne la méthode et on pourrait, d'ailleurs, le souligner dans d'autres dossiers. En effet, vous rappelez toujours que vous mettez au cœur de votre politique, l'humain. Ne croyez-vous pas que l'humain a été oublié ici voire méprisé ?

Nous sommes aujourd'hui dans une phase d'application sans préalable, dure et inhumaine dans le procédé. Les contractuels méritent d'être informés en amont, d'être *a minima* remerciés comme il se doit pour des personnes qui ont bien souvent donné de nombreuses années à notre université, et accompagnés par un dispositif géré au niveau de l'établissement, ce qui me semble ne plus être le cas aujourd'hui.

Où sont passés les entretiens préalables ?

Les finances de l'université sont si catastrophiques ?

À quand la mise sous tutelle ?

Le Président.- Merci pour cette intervention. Je voudrais simplement dire que précisément la charte des personnels contractuels prévoit qu'au bout de trois ans de contrat, les contrats ne sont plus renouvelés. Et précisément, pour cette année de mise en place, ce qui a été décidé, c'est que pour l'immense majorité des contrats qui devaient être interrompus à trois ans, une quatrième année de contrat, qui sera la dernière de fait, mais une quatrième année de contrat sera proposée aux collègues de façon à leur permettre d'aménager une transition d'une année.

Donc vous voyez qu'au contraire, les choses ont été engagées en tenant compte des situations individuelles et j'ai demandé au directeur des Ressources humaines précisément de recevoir et de traiter, personne par personne, les situations des agents.

On va poursuivre. De toute façon, je pense qu'on aura l'occasion de ré-aborder ces différents points en cours de conseil d'administration.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Rapidement, avant de rentrer dans l'ordre du jour proprement dit, je voudrais vous donner quelques informations plus ponctuelles.

Vous dire que dans les instances de la COMUE, le conseil académique de la COMUE a élu le 10 juin dernier Catherine Beaumont, qui est professeur d'économie à l'université de Bourgogne, à la présidence du conseil académique.

Que, toujours sur la stratégie interrégionale, on est presque au bout du chemin pour la feuille de route I-SITE qui va permettre de signer avec l'Agence nationale de la recherche la convention de préfinancement qui permettra d'avoir une dotation de 5 millions d'euros. Ce travail a été réalisé en conseil des membres avec l'ensemble des instances de la COMUE et la feuille de route doit... elle sera soumise et j'espère votée au conseil d'administration de la COMUE le 12 juillet.

Donc les choses avancent, et I-SITE va démarrer probablement très rapidement à partir du mois d'octobre et donc toute la communauté va être informée des modalités dans les quelques jours qui viennent.

Un point également pour vous dire qu'à l'ESIREM, Albert Dipanda a été élu directeur il y a une quinzaine de jours, donc il va succéder à Gilles Caboche.

Et puis pour vous dire également que pendant encore quelques semaines ou peut-être quelque mois, je vais assurer la présidence par intérim - plus par intérim de fait maintenant - de la SATT Grand Est puisque le directeur Olivier Mérieux a été révoqué de ses fonctions pour une indisponibilité prolongée et qu'on va donc, bien sûr, lancer une nouvelle procédure de recrutement d'un directeur ou d'une directrice et que j'assume donc pour l'instant cette présidence.

Voilà ce que je voulais vous donner comme informations de début de conseil et puis très rapidement maintenant, puisqu'on a eu l'occasion de parler des points de budget et de ressources humaines qui sont les points les plus difficiles, je vais passer la parole à Louis pour le verbatim du conseil d'administration du 31 mai.

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- Oui ? Pardon. Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- J'ai hésité à m'exprimer mais je vais être obligé de le faire. En fait, je suis très déçu par la méthode utilisée. Les collègues se sont exprimés avec conviction, avec beaucoup de tristesse, me semble-t-il, et j'ai l'impression effectivement que tu les entends mais que tu ne les écoutes pas.

Soit il faut que tu nous expliques la gravité de la situation, là où on en est véritablement, mais il faut nous le dire maintenant, mais on ne peut pas continuer à ne pas écouter.

Il y a une forme de dialogue qui s'est rompue depuis quelques semaines, quelques mois. Je crois que le CT en est la preuve évidente, séance après séance. Je m'en suis déjà étonné la dernière fois et je trouve très décevante la façon dont tu abordes les choses.

Ne ramène pas tout à la partie financière. Les hommes et les femmes qui sont dans une situation critique, qui sont prêts à partir en vacances, certains ont reçu des lettres... Tu vois, je le dis, je suis vraiment ému parce que les gens qui sont venus effectivement nous voir... qui sont venus raconter une situation personnelle très compliquée, ces hommes et ces femmes, ce n'est pas des chiffres, ce n'est pas des milliers d'euros, des millions d'euros, et ils n'ont pas de valeur.

La charte... En fait, c'est un peu une arnaque, cette charte, parce que la loi n'impose jamais de non-renouveler un contrat au-delà de trois ans. Quand quelqu'un a une spécificité dans sa fonction, quand quelqu'un a une spécificité dans son emploi, a acquis des connaissances de par un logiciel ou de par une fonction

particulière, et il y en a des centaines sur le campus, le fait de non-renouveler le contrat en s'appuyant simplement sur une charte, finalement c'est, d'une part, ne pas reconnaître la plus-value qu'il apporte à l'établissement et surtout c'est reconnaître qu'à la rentrée suivante, le contractuel qui va arriver va avoir tout à réapprendre du métier. Donc en fait, on a des services qui fonctionnent par à-coups parce qu'il n'y a pas cette constance, cette stabilité.

Donc soit tu nous dis que l'université est dans une situation où il lui manque des millions d'euros et donc là, il y a un électrochoc qui doit être provoqué et on peut le comprendre. Moi, je ne comprendrai jamais, au-delà du fond, c'est la méthode.

Le Président.- Sébastien, il faut bien avoir en tête que dans ces questions de renouvellement de contrats, et on est bien d'accord sur la spécificité des métiers et des fonctions, dans ces questions de renouvellement de contrats, et c'est ce que j'ai expliqué dans le courrier que j'ai adressé lundi soir ou mardi soir, on sait tous qu'au bout de six années, les personnels de catégorie B ou de catégorie C qui seraient éventuellement cédés, ne peuvent l'être qu'à 70 % au maximum de leur temps de travail.

Et il n'est pas raisonnable d'entretenir des collègues dans l'illusion qu'on va, au bout de quelques années, nécessairement les céder et les signer parce que le CDI est à 70 % du temps de travail.

Et donc il est plus honnête et humainement, je trouve, plus correct d'engager et de prévenir clairement les collègues qu'au bout de... qu'on a trois ans de stabilité contractuelle à l'université et puis qu'au bout de trois ans, le contrat n'a pas vocation à être pérennisé.

Et précisément, la charte, elle dit cela et précisément parce qu'il est certain que cette année est une année de transition pas facile, on a convenu que pour une grande majorité des personnes qui tombaient sous le coup de cette date de trois ans, on allait assurer une prolongation d'une année supplémentaire s'ils le souhaitent.

Ça, c'est quelque chose qui n'est pas vraiment connecté à la situation financière et budgétaire de l'établissement puisque, de toute façon, ce sont des contrats qui seront maintenus et sur ces contrats, on aura d'autres collègues. Mais donc il s'agit ici d'une question qui n'est pas connectée véritablement à la situation budgétaire dont on parlera cet après-midi.

M. Chevalier.- Ce n'est pas comme ça que tu as commencé la séance. Tu as dit que forcément cette partie RH est connectée... Pardon...

Le Président.- Oui.

M. Chevalier.- Ce n'est pas comme ça que tu as commencé la séance. Tu as commencé la séance en disant que forcément cette partie RH est connectée...

Le Président.- Est connectée...

M. Chevalier.- ...à la partie budgétaire.

Le Président.- J'ai dit... Il y a deux sujets qui sont distincts. Il y a le non-renouvellement de quatre équivalents temps plein contractuels. Ça, c'est complètement lié à la situation budgétaire, de même que les postes d'ATER. Par contre, la situation pour les personnels contractuels qui arrivent à trois ans n'est pas

une question qui est liée à la situation budgétaire puisque les contrats vont, bien entendu, être maintenus. Simplement, il y aura d'autres personnes qui seront sur ces contrats.

Cédric.

M. Clerc.- Je voulais intervenir pour le SNPTES puisque cette année, vous nous avez annoncé des gels de postes, (*suite inaudible*) et cela avait l'air d'être une nouveauté. Seulement, lors de la dernière campagne d'emplois et les campagnes d'emplois précédentes, on a toujours un volant de postes BIATSS qui ne sont pas publiés. Et cette année, qu'est-ce qu'on a eu comme information ? C'est qu'on ne publiait pas ces postes parce qu'il y avait des contractuels dessus, par exemple.

Moi, je pose la question : depuis combien de temps cette méthode est employée ? Depuis combien de temps nous aurions pu ouvrir cette vingtaine de postes qui sont là mais pas occupés par des fonctionnaires ? Et quel nombre de collègues contractuels nous aurions pu ainsi intégrer en tant que fonctionnaires ? Parce que ça, c'est en fait du gel de postes qui nous a été masqué depuis un certain nombre d'années et qui est effectif.

On s'en est rendu compte en 2016, cette année, quand vous avez présenté la campagne d'emplois, enfin en 2015, la nouvelle campagne d'emplois. Et en fait, on se rend compte que des chiffres qu'on n'avait pas, on commence à les avoir et le constat est celui-ci, c'est qu'on n'a pas ouvert pendant des années un certain nombre de postes, ce qui fait qu'en partie, cette situation est aussi importante aujourd'hui.

Le même constat a été fait pour les postes Sauvadet. On a recruté sur des emplois vacants au lieu de créer les postes afférents à ces concours réservés.

Alors, tout ça, c'est sûr que peut être ça avait un impact financier. Ceci dit, ça explique la situation d'aujourd'hui et nous, nous avons toujours revendiqué l'ouverture de chaque poste vacant. D'autant plus que si on a des postes, c'est-à-dire que ce sont des fonctions pérennes. Donc il est important que ces postes soient occupés aussi par des fonctionnaires.

Le Président.- Tout à fait, je sais. Je connais votre conviction et les mots que vous dites de façon constante sur ce thème depuis plusieurs années.

Très bien. Si chacun s'est exprimé... Oui, Sébastien ?

M. Clerc.- C'est la seule réponse ? Franchement, je trouve... Là aussi, c'est un petit peu léger.

M. Rollin.- On a l'habitude. Depuis six mois, c'est comme ça. Donc on n'est pas étonné.

M. Clerc.- Vous assumez... Enfin, vous reconnaissez qu'il y a eu du gel de postes quand même depuis des années. C'est à cela que cela ressemble parce que nous dire que ce n'est pas du gel parce qu'on met des contractuels dessus, si. Pour moi, c'est du gel de postes de fonctionnaires. Excusez-moi. Parce que partout où on a vu du dégraissage, excusez-moi, de quoi on s'est rendu compte derrière ? C'est qu'il fallait prendre des contractuels parce que le boulot, il faut bien le faire. Donc ici, on a gelé des postes.

Le Président.- On n'a pas gelé des postes pour geler des postes. On a des postes qui ne sont pas pourvus par des personnels titulaires parce que ça s'intègre dans une sorte de dynamique globale de l'emploi comme c'est le cas dans beaucoup d'autres établissements et ça ne répondait pas à une volonté explicite de geler les postes.

Mme Carnet.- Pour faire suite à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, vous dites que ce sont des postes de titulaires qui ne pouvaient pas être pourvus par des titulaires, je le comprends bien. Vous les pourvoyez par des contractuels, je le comprends bien. Mais qu'est-ce qui vous empêche de les mettre au mouvement, au recrutement après, l'année d'après ?

Le Président.- Vous voulez dire les mettre au recrutement pour des personnels titulaires ? Mais un certain nombre le sera. C'est un petit peu la même dynamique que pour les postes d'enseignants-chercheurs qu'on ne pourvoit pas une année, deux années, bien souvent à la demande des directeurs de composantes, et puis qu'on va pourvoir en année N+2.

Bien souvent c'est aussi parce que les directeurs de composantes ou les directeurs de laboratoires souhaitent surseoir à un recrutement parce qu'ils flèchent un concours quelques années après.

Donc on a, et c'est bien normal, toujours un volant d'emplois qui ne sont pas pourvus par des personnels titulaires, qu'il s'agisse de personnels BIATSS ou qu'il s'agisse de personnels enseignants ou enseignants-chercheurs. Ça, c'est quelque chose qui est normal.

Et ce que je veux dire, c'est que pour l'instant, en tout cas depuis que je suis président, on n'a jamais été amené à geler des postes pour des raisons budgétaires. On a ce volant de postes qui sont non pourvus pour donner cette nécessaire dynamique, cette nécessaire fluidité, mais les postes n'ont jamais été non pourvus pour des raisons budgétaires.

Sébastien et puis ensuite on entrera dans l'ordre du jour.

M. Chevalier.- Mon intervention va être très rapide. Je regrette, en regardant autour de nous, l'absence de tous les membres extérieurs du conseil d'administration. Je trouve ça profondément regrettable dans un conseil d'administration particulier dont la tonalité nous montre qu'il y a de vraies difficultés dans cet établissement et je pense qu'il aurait été très très bien qu'ils puissent contribuer au débat et avoir les informations et que nous ne les partageons pas simplement entre universitaires.

Le Président.- Je pense qu'un certain nombre d'entre eux seront présents cet après-midi pour le débat budgétaire. Ici, on est dans un calendrier, vous le voyez bien, c'est le dernier conseil d'administration de l'année. On a un ordre du jour qui est très lourd. On a un temps important, ce matin, sur les questions CFVU et je pense que les extérieurs ont réservé probablement leur présence pour cet après-midi.

M. Rollin.- On va décaler le rassemblement alors.

Le Président.- Louis, on commence sur le verbatim du CA du 31 mai.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration du 31 mai 2016

M. de Mesnard.- Oui... Le verbatim du CA du 31 mai n'a pas posé de problème... Oui... N'a pas posé de problème, mais il y a eu juste, pour le moment, une demande de Sébastien Chevalier de corriger un mot. Alors, effectivement, il y a eu un problème de captation de ce mot. Je mets ici, le pointeur de la souris sur l'intervention de Sébastien. « On sent bien que la volonté de la gouvernance, l'attention en est la preuve, est de candidater sur cette nouvelle vague ». Alors, en réalité, Sébastien nous fait remarquer par e-mail qu'il a voulu dire « on sent bien que la volonté de la gouvernance, la lettre d'intention en est la preuve, est de candidater sur cette nouvelle vague ». Donc effectivement, la phrase prend tout son sens maintenant. Elle n'avait pas beaucoup de sens tel que.

Mme Carnet.- C'est quelle page, s'il vous plaît ?

M. de Mesnard.- Alors, c'est page 27.

Mme Carnet.- Merci.

M. de Mesnard.- Alors, Geoffrey.

M. Ricard.- Par contre, le micro ne marche pas...

M. de Mesnard.- Non. Alors, ce qu'il y a... En ce moment, le système... Geoffrey y est arrivé. Mais tout à l'heure, on n'avait droit qu'à un micro.

M. Ricard.- C'est beaucoup plus léger, malgré le contexte qui est aujourd'hui, mais pour moi, une phrase qui a beaucoup d'importance... Au précédent conseil d'administration, vous avez dit, Monsieur le Président, que vous, Président, il n'y aura pas de fusion avec l'université de Franche-Comté et ceci ne figure pas dans le verbatim. Alors, j'aimerais bien que cela soit ajouté, s'il vous plaît.

Le Président.- Alors, par contre, je me souviens très bien avoir dit ça, je ne sais pas à quel moment cela a été dit, mais effectivement.

M. Ricard.- En début de conseil.

Le Président.- Oui, il faudrait retrouver à quel endroit ça a pu être dit et puis on fera ça.

M. Ricard.- Je vous remercie.

Le Président.- Très bien.

M. de Mesnard.- Bien. Alors, il y a une autre demande d'intervention de Théo Sainte-Marie.

M. Sainte-Marie.- Oui, je ne souhaite pas prendre part au vote, c'est lié à mon absence au dernier conseil d'administration.

M. de Mesnard.- Très bien. Alors, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

On va passer au vote de ce verbatim.

Qui ne prend pas part au vote ? Donc Théo Sainte-Marie.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci. Le verbatim est adopté.

28 voix pour, 1 ne prend pas part au vote

III) Questions statutaires

1. Election du bureau de l'université en application de l'article 14 des statuts de l'établissement

Le Président.- Donc on va pouvoir aborder le point d'ordre du jour qui est consacré aux questions statutaires qui sont vraiment essentiellement techniques aujourd'hui avec deux points.

Le premier est l'élection du bureau de l'université en application de l'article 14 des statuts.

L'article 14, c'est l'article qui indique la composition du bureau et cet article 14 a été modifié récemment de façon très simple. C'est un article qui nous disait que le bureau d'université comprend jusqu'à 12 membres et comme je souhaitais qu'on puisse élargir un peu l'équipe de gouvernance à un vice-président, les statuts donc ont été modifiés de façon à pouvoir élargir le bureau à 13 membres.

Et donc je voudrais proposer la composition du nouveau bureau en indiquant très clairement que la seule modification concerne la désignation comme vice-président de plein exercice de Grégory Wegmann en tant que vice-président en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage alors que jusqu'ici, compte tenu de la taille limitée à 12 personnes, Grégory était conseiller spécial du président.

On est donc sur quelque chose qui est essentiellement technique et je vais passer la parole à Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui. Donc moi, en comité technique, je m'étais opposé à cette modification des statuts sur 12, mais vous êtes passé en force. Finalement, j'ai repris, puisque vous nous avez envoyé pour la constitution du bureau, les fiches de candidature des vice-présidents. Et finalement, je reviens à 12 puisque j'ai un président, un vice-président, et ce n'est pas par rapport à la personne, je n'ai aucune animosité contre la personne. C'est la vice-présidence RH puisque vous l'avez dit en début de mandat... vous l'avez dit en début de séance que c'était une question financière. Donc je propose que la fonction RH soit directement rattachée aux Finances, comme ça les choses seront plus claires. Donc de supprimer le VP RH.

Ce n'est pas contre vous, Madame Stéphanie Grayot-Dirx. Mais surtout quand je prends les premières missions qui sont mises...

« Poursuivre le dialogue avec les organisations syndicales », il n'y en a plus.

« Valoriser et accompagner davantage les personnels contractuels », on a vu comment ça s'est passé cette année, donc on ne peut pas dire que cela a été un accompagnement.

Donc voilà, déjà si on voit les missions principales...

« Soutenir financièrement », ça, on le voit bien...

« Engager... »

Donc je pense que la fonction RH n'a plus lieu d'être dans cette université, elle doit être exercée directement à la fonction Finances et, au moins, ce sera plus clair.

Je rappelle que je n'ai aucune animosité contre Mme Grayot-Dirx, c'est par rapport à la présidence même et à l'organisation. Je fais le constat des faits après quatre mois d'exercice de présidence.

Le Président.- J'entends bien et moi, je vois l'énergie et le temps que Stéphanie Grayot-Dirx consacre à sa mission de vice-présidente Ressources humaines.

Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais donc... Oui, Peggy ? Peggy Cénac-Guesdon.

M. Sainte-Marie.- Je veux juste... J'interviens juste avant.

Le Président.- Oui ?

M. Sainte-Marie.- On est un peu étonné de voir que la parité femmes-hommes n'est pas respectée au sein de cette équipe alors que les listes que nous devons déposer pendant les élections, se doivent de l'être et d'ailleurs c'est une bonne chose, on trouve cela regrettable. C'est assez dommage.

Le Président.- Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Dans le prolongement de la déclaration de Théo Sainte-Marie, je voulais juste signaler que nous avons déjà voté contre l'idée de prolonger... enfin, d'augmenter le nombre de vice-présidents, de passer de 12 à 13. Donc, je vais voter contre. Nous étions déjà contre avant de voir ces restrictions budgétaires, absolument, on va dire, catastrophiques. Et aussi pour les raisons de parité et le manque de dialogue social sur ces points-là, en particulier au niveau du comité technique. Le dialogue social n'a pas été respecté en comité technique. Et donc pour toutes ces raisons là, je voterai contre.

Le Président.- D'accord. Geoffrey, vous voulez intervenir ?

M. Ricard.- Non, c'est juste un petit point lexical, en fait. Ce qui me fait un peu sourire, c'est « les membres élus sur proposition du président ». Donc en termes... Enfin, c'est « choisis », quoi. On ne va pas se mentir.

Le Président.- Oui, bien sûr.

M. de Mesnard.- C'est la loi.

M. Ricard.- Ce n'est pas une réelle élection. Enfin, en termes de choix, tout le monde n'a pas le droit à la parole.

M. de Mesnard.- C'est la loi.

M. Rollin.- (*Hors micro*). C'est comme une dictature, on élit toujours quelqu'un. En Corée du Nord, il est élu avec 100%. Il est élu.

Le Président.- Tania, vous vouliez intervenir ?

Mme Carnet.- Oui, je voulais intervenir par rapport justement à cette modification des statuts qui, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les représentants de ce conseil d'administration, j'avais attiré votre attention en vous disant donc qu'il y avait deux propositions qui avaient été faites pour ces statuts et, au jour d'aujourd'hui, donc l'UNSA votera contre ces statuts, nous restons dans notre ligne, mais je voulais quand même aussi attirer et savoir si je pouvais avoir une réponse à la question que j'ai posée au dernier CA au représentant du Recteur.

Le Président.- Allez-y, Monsieur Marlot.

M. Marlot.- Suite à votre interrogation, nous avons étudié la question. Donc je vais vous faire part de l'interprétation juridique sur cette question.

Donc lors du comité technique du 24 mai 2016, il a été abordé la question de la modification de l'article 14 des statuts de l'université de Bourgogne, article qui concerne notamment la composition du bureau.

Il s'agissait d'un deuxième examen de la question par le comité technique suite au vote unanimement négatif adopté lors du comité technique du 9 mai 2016. À cette occasion, le Président a permis qu'ait lieu un vote sur une composition du bureau pouvant aller jusqu'à 12 vice-présidents et un autre sur une composition du bureau pouvant aller jusqu'à 13 vice-présidents.

Le comité technique a donc rendu son avis sur deux propositions différentes.

Les avis du comité technique étant des avis simples, le fait que le Président ait fait le choix de proposer au conseil d'administration de se prononcer sur une proposition plutôt qu'une autre ne pose aucun problème s'agissant de la régularité de la décision. Cela relève de la compétence pleine et entière du Président.

Mme Carnet.- Monsieur le représentant du Recteur, je suis tout à fait d'accord avec vos propos. Ma question était aussi de savoir si ces deux propositions devaient être publiées.

M. Marlot.- Pour nous, à partir du moment où il y a eu deux positions prises par le CT, il appartient au Président de décider de publier la position qui lui convient et qui (*suite inaudible*).

Le Président.- Bien. Merci, Monsieur Marlot. Donc je vais... Oui, Cédric. Et puis on avance.

M. Clerc.- Oui, je voulais également faire une explication de vote. Donc pour les mêmes raisons, et vu la situation de l'établissement, pour nous, il n'est pas très bien vu de créer comme ça des VP supplémentaires. Il y a d'autres chargés de mission. Je pense que cela ne les empêche pas de travailler. On est tous un petit peu dans la même situation. Et donc pour ces raisons-là, on sera cohérent et on votera contre cette proposition, sans avis sur les personnes...

Le Président.- J'ajoute que Grégory n'était pas chargé de mission, mais conseiller spécial, et qu'au bout du compte, en termes indemnitaires, ça n'a pas d'impact global.

Donc je vais soumettre à votre probation cette liste, donc :

- Alexandre Fournier, vice-président en charge du campus numérique, du système d'information et du learning center,
- Frédéric Debeaufort, en charge de la coordination formation-recherche,
- Pascal Neige, en charge de la recherche,
- Gilles Brachotte, en charge des formations technologiques et professionnelles,
- Dominique Delmas, en charge des finances et du budget,
- Jean Suisse, en charge du patrimoine, du développement durable et de la stratégie des sites territoriaux,
- Pierre Ancet, en charge des politiques culturelles,
- Stéphanie Grayot-Dirx, en charge des ressources humaines,
- Jean Guzzo, en charge de la valorisation de la recherche et des liens avec le monde économique,
- Kevin Garnier, en charge de la vie et de la démocratie étudiante,
- Christelle Serée-Chaussinand, en charge du cycle licence,
- Samuel Mercier, en charge de l'internationalisation des activités universitaires, et
- Grégory Wegmann, en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Qui s'oppose à cette proposition ? Vous comptez, Annie... C'est bon ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

18 voix pour, 11 voix contre

M. Chevalier.- Je peux avoir le nombre de contre, s'il vous plaît ?

Mme Manciaux.- Le nombre de votants global ?

M. Chevalier.- Non, de contre.

Mme Manciaux.- 11

M. Chevalier.- Merci.

2. Désignation de représentants de l'uB au conseil de direction de l'association « université fédérale Bourgogne Franche-Comté »

Le Président.- Et puis un deuxième point rapide en matière statutaire. Il nous faut désigner des représentants de notre université au conseil de direction de l'association « université fédérale Bourgogne Franche-Comté ».

Très rapidement, l'association « université fédérale » était l'association de préfiguration de la COMUE qui avait été mise en place en même temps que le PRES, que la Fondation de coopération scientifique donc, au début des années 2000.

Cette association a travaillé à intégrer progressivement un nombre plus important d'établissements. Elle a mené la réflexion sur les statuts de la COMUE. Elle s'est élargie de façon à préparer le programme I-SITE. Et puis elle n'a plus vraiment de raison d'être. Elle a rempli son rôle puisque la COMUE est constituée, que le projet I-SITE a été obtenu. Il est donc nécessaire de dissoudre cette association.

Mais pour la dissoudre, il faut qu'on puisse réunir son conseil de direction et que le conseil de direction, il est constitué d'un certain nombre de personnalités qui, bien entendu, évoluent au fil du temps et au fil des mandats. Donc il nous faut désigner cinq membres.

Donc là aussi, c'est quelque chose qui est relativement bien cadré dans les statuts qui disent que l'association est dirigée par un conseil de direction qui assure les fonctions de conseil d'administration d'une association. Il est composé de 14 représentants qui sont désignés donc parmi les établissements et l'université de Bourgogne doit désigner cinq représentants.

Cette association se réunira probablement à l'automne prochain de façon à mettre fin à ses fonctions.

Ce que je vous propose, c'est de désigner donc pour cette dernière réunion du conseil de direction de l'association « université fédérale » :

- Louis de Mesnard, qui est vice-président du conseil d'administration,
- Sylvain Comparot, qui est le directeur de cabinet du président,
- Pascal Neige, qui est vice-président Recherche et qui, dans notre stratégie interrégionale, représente l'université de Bourgogne au conseil académique de la COMUE,
- Kevin Garnier, qui est vice-président en charge de la vie et de la démocratie étudiante, et donc
- moi-même, président de l'université de Bourgogne.

Donc je vous propose d'approuver cette désignation qui nous permettra une dernière réunion de l'association « université fédérale ».

Théo, vous voulez intervenir.

M. Sainte-Marie.- Merci. Très rapidement, juste je vais poser une petite question. Malheureusement, on n'a pas eu à l'avance les candidats. Je trouve que c'est quand même assez dommage et, de plus, on a quand même assez peu d'informations sur le travail que fait « l'université fédérale ». Donc c'est assez regrettable.

Le Président.- Le travail que fait cette association, je vous l'ai dit, c'est l'association qui a conduit la réflexion de façon très approfondie, qui a permis de mettre en place les statuts de la COMUE. Donc l'association a été extrêmement active entre 2012 et 2015 pour élaborer les statuts de la COMUE et puis elle a été extrêmement active également sur la période 2014-2015 pour la construction du programme I-SITE, dans un format qui était un format élargi à l'ensemble des établissements. Et donc là, en fait, la seule chose qui lui reste à faire, c'est de décider sa dissolution puisqu'elle n'a plus de raison d'être.

L'enjeu est vraiment extrêmement limité et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas considéré utile de vous adresser au préalable la liste des personnes, en sachant que toutes ont une bonne légitimité à siéger dans ce conseil de direction.

Y a-t-il d'autres questions sur ce point ?

Donc je vais soumettre à votre approbation ces cinq noms, donc Louis de Mesnard, Sylvain Comparot, Pascal Neige, Kevin Garnier, Alain Bonnin, pour le conseil de direction de l'association « université fédérale ».

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Quatre oppositions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Sept abstentions.

Je vous remercie.

18 voix pour, 4 voix contre, 7 abstentions

On peut donc passer maintenant, dans le point qui est relatif au patrimoine immobilier, à la présentation du dossier d'expertise sur l'extension Pharmaco-imagerie de l'Ircamat dans le bâtiment Sciences Mirande. Et donc c'est Jean Suisse et puis en duo peut-être avec Daniel, qui vont faire cette présentation.

IV) Questions relatives au patrimoine immobilier

Extension Pharmaco-imagerie Ircamat Sciences Mirande - CPER 2015-2020 – Dossier d'expertise

M. Suisse.- Très bien. Je vous remercie de nous avoir invités. Donc on peut afficher le Powerpoint...

M. de Mesnard.- C'est celui-là ?

Mme Manciaux.- C'est le dernier document.

M. Suisse.- C'est le Powerpoint... Le tout dernier, celui-là...

Donc il s'agit d'une opération du CPER 2015-2020 du volet « enseignement supérieur, recherche et innovation », qui s'inscrit dans l'action 2 « Réhabilitation de l'immobilier », et dans la sous-action 2.1 « Bâtiments de formation, recherche et innovation ».

Le pôle Patrimoine a établi le dossier d'expertise qui doit être présenté au Recteur et donc nous le présentons aujourd'hui au CA pour validation.

M. Niederlander.- Ça n'a pas marché... Je vais essayer de parler à haute voix.

Donc le bâtiment Ircamat est une aile du bâtiment Sciences Mirande, situé au centre du campus, en face de l'arrêt de tramway Université.

Une photographie. Vous reconnaissez le bâtiment. Il a été construit en 2009 par le Conseil régional de Bourgogne sur trois niveaux, correspondant aux trois étages du bâtiment Sciences Mirande.

Il met en relation les ailes B et C. Donc il est connecté sur les deux ailes.

Il représente en surface 1 400 mètres carrés.

Et il était prévu dès l'origine dans le programme de construction du bâtiment de pouvoir surélever ce bâtiment d'un étage.

Nous avons fait valider cette possibilité par un bureau d'études tout récemment. Donc l'opération est techniquement réalisable.

M. Suisse.- Donc il s'agit en fait d'un projet d'aménagement d'un espace dédié à la conception d'agents d'imagerie.

Ce projet est le fruit d'une longue interaction transdisciplinaire locale, mise en place depuis dix ans et il s'inscrit dans la continuité logique de la création du groupement d'intérêt économique, du GIE Pharmimage, en 2006 et d'un pôle de pharmaco-imagerie au travers d'un GIS.

Ce projet contribuera à positionner Dijon comme un pôle européen spécialiste de la pharmaco-imagerie, tant sur le plan de la recherche et de l'innovation que sur le volet transfert-ouverture au monde industriel. C'est d'ailleurs le résultat d'un fort partenariat public-privé qui a été initié en 2004.

Les objectifs sont de consolider la chaîne chimie-biologie-imagerie et de favoriser la transdisciplinarité pour accélérer le développement de nouveaux agents d'imagerie et leur passage en phase clinique.

Donc pharmaco-imagerie, en fait. La pharmaco-imagerie, c'est l'imagerie au service des médicaments. C'est, par exemple, l'utilisation de l'imagerie pour suivre l'efficacité d'un traitement.

Les activités qui seront développées dans l'extension du bâtiment iront du marquage de la molécule d'intérêt biologique jusqu'aux essais cliniques en unités de phase 0. Donc on va y retrouver, en fait, toute la chaîne chimie, biologie et imagerie.

Donc le bâtiment va comprendre plusieurs zones.

Une zone dédiée aux activités de bioconjugaison et de marquage. Donc il s'agit de la modification de types d'anticorps pour accrocher des marqueurs biologiques. On travaille là-dedans la partie chimie, l'accroche des molécules sur les anticorps.

Il y aura à l'intérieur de cet espace un espace qui a des contraintes beaucoup plus fortes et qui sera dédié à la manipulation de molécules cytotoxiques. Actuellement, on ne peut le faire qu'à Dijon... On ne peut le faire, pardon, nulle part à Dijon et il s'agit de conjuguer là un anticorps et une molécule cytotoxique pour que l'anticorps puisse aller délivrer cette molécule sur une cellule cible.

Il y aura également une unité de culture cellulaire *in vitro*, un laboratoire de nanoparticules.

Et le tout permettra d'avoir un espace complémentaire à celui qui existait déjà à l'espace ERIE ou sur la plate-forme CGFL.

M. Niederlander.- De façon concrète, cette opération fera l'objet d'une construction d'un nouvel étage sur l'aile E-Ircamat, sur la totalité de l'emprise de la toiture-terrasse. Cela correspond à peu près à 500 mètres carrés de futurs laboratoires, de circulations, de locaux techniques et de locaux tertiaires.

Il sera nécessaire de surélever les équipements techniques déjà présents en toiture-terrasse et on mutualisera au maximum les installations techniques déjà existantes dans les bâtiments... Enfin, dans les trois étages inférieurs.

M. Suisse.- Donc l'extension, en fait, nous permettra d'accélérer le développement de projets de recherche déjà existants, de développer l'activité de bioconjugaison et de marquage, de nous différencier en fait en développant une nouvelle thématique de recherche - c'est ce que j'ai dit avant, en fait, sur la modification des molécules cytotoxiques -, et de gagner en efficacité en améliorant l'interface chimie-biologie déjà existante à l'uB par l'aménagement d'un laboratoire commun qui sera dédié à cette culture cellulaire.

L'extension de pharmaco-imagerie permettra également d'accélérer le développement de projets de recherche sur la modification des nanoparticules pour les applications de santé.

Et comme je l'ai dit avant, en fait, il s'agit d'aménager un espace complémentaire de la plate-forme déjà existante en imagerie préclinique au CGFL, le cyclotron, la plate-forme de radio-marquage Pharmimage sur ERIE et la plate-forme PACSMUB dans le bâtiment Mirande.

Cela fait partie, comme je l'ai dit tout au début, du volet du CPER 2015-2020.

M. Niederlander.- Le programme a été quelque peu aménagé par la mise en place de salles sur la terrasse-toiture pour les futurs utilisateurs. On reconnaît les cinq salles dont parlait Jean Suisse précédemment. Donc les producteurs de ces futurs matériaux de recherche et de thérapie sont l'ICMUB, le PACSMUB, l'ICB, et les futurs utilisateurs sont le centre CGFL, le CHU et la plate-forme Pharmimage.

Donc les implantations sont déjà bien imaginées avec les relations fonctionnelles entre les différentes salles. Les différents procédés sont déjà bien élaborés.

Alors, on reconnaît un plan de structure de la toiture qui nous permettra cette surélévation.

La toiture actuelle. On voit des installations techniques qu'il va falloir déplacer, surélever ou modifier.

M. Suisse.- Donc concernant le financement de l'opération, c'est du CPER.

On a :

- 0,5 million par l'État,
- 0,5 million par la Région Bourgogne,
- 0,75 million par le FEDER, et
- 1 million par l'université de Bourgogne.

M. Niederlander.- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'université de Bourgogne.

La totalité de l'opération se chiffre à 2,75 millions d'euros, 1,7 million d'euros hors-taxes devrait être consacré aux travaux.

La durée des travaux est envisagée sur 14 mois du fait de la complexité du déplacement des installations existantes de la surélévation.

Du point de vue du calendrier de l'opération, on imagine désigner un maître d'œuvre au deuxième semestre 2017. Courant 2017. Choisir les entreprises en 2018 et assurer une fin de travaux pour début 2020.

Le Président.- Merci beaucoup à tous les deux. Cette présentation est ouverte à votre discussion.

Sébastien.

M. Chevalier.- On peut revenir sur la diapositive sur la partie... L'avant-dernière, sur la partie financière. Il y a 1,7 million d'euros, non celle-ci, j'ai bien intégré, c'était dans les documents...La suivante.

Le Président.- Diapo suivante.

M. de Mesnard.- La diapo suivante...

M. Chevalier.- Mais ces 1,7 million d'euros ?

M. Niederlander.- C'est le montant des travaux hors-taxes.

M. Chevalier.- Alors, je ne comprends pas ce montant, par rapport à 2,75.

M. Niederlander.- Alors, se rajoutent ensuite les prestations intellectuelles, le programmiste, le maître d'œuvre, des contrôleurs techniques, la TVA, et globalement le ratio est de 30-35 % entre les travaux hors-taxes et le montant total de l'opération. C'est des ratios tout à fait habituels.

On présente, en fait, les travaux toujours hors-taxes et le montant de l'opération comprend l'ensemble des prestations, des frais divers. Les frais de consultation, les frais de concours... Tous les frais annexes.

M. Chevalier.- Donc le coût pour l'université est de 1 million plus 1,7 million d'euros ?

M. Niederlander.- Non, le 1 million de l'université est pris dans les 2,5. Après, ce sera ventilé au prorata dans les travaux.

M. Chevalier.- D'accord. Et une deuxième question. Je ne doute pas de la pertinence et de la cohérence scientifique du bâtiment... enfin, de l'extension du bâtiment. 2,75 millions d'euros pour 500 mètres carrés alors que ce n'est pas du bâti, c'est du neuf, mais c'est quand même de l'extension, de la surélévation, je trouve cela particulièrement cher.

Et puis il me semblait avoir vu dans un rapport de la Cour des Comptes qu'on nous recommandait plus que fortement de ne pas étendre notre immobilier. Du coup, je me demande si le fait que ce soit une surélévation nous exonère des recommandations de la Cour des Comptes.

Le Président.- Tu réponds, Jean ?

M. Suisse.- Initialement, le bâtiment devait être placé dans l'espace ERIE. C'est en raison de la non-crédation de surface supplémentaire au sol qu'il a été décidé de le surélever, de surélever l'Ircamat.

M. Chevalier.- Mais l'ERIE appartient à la Région. L'Espace régional de l'innovation et de l'entrepreneuriat, ce n'est pas l'université de Bourgogne.

M. Suisse.- Oui mais nous aurions placé un bâtiment supplémentaire qui aurait créé de la surface au sol. Donc pour les raisons que vous avez exposées, il a été décidé de faire une extension du bâtiment Ircamat.

M. Chevalier.- J'ai un deuxième commentaire encore. J'ai bien compris que tant qu'on n'a pas de données chiffrées, je...

Mme Manciaux.- Il faut allumer votre micro s'il vous plaît.

M. Chevalier.- Pardon... J'ai bien compris qu'on aurait les données chiffrées cet après-midi sur la situation budgétaire de l'université. Ma question, elle est simple. Est-il bien raisonnable à ce stade d'injecter 1 million d'euros de l'établissement ?

Encore une fois, scientifiquement j'en comprends la pertinence et je connais suffisamment bien les collègues qui portent ce projet d'un point de vue scientifique pour en comprendre l'intérêt. Mais c'est la temporalité qui me gêne plus.

Est-ce qu'il est nécessaire d'y aller maintenant ? Est-ce qu'il ne serait pas plus raisonnable d'attendre un petit peu pour qu'on soit un peu plus au clair sur les comptes de l'établissement et surtout sur ce qui va se passer en 2017 voire en 2018 ?

Le Président.- Alors, deux éléments de réponse à tes questions, Sébastien, qui sont de bonnes questions.

D'abord, sur la question des surfaces. On a effectivement une recommandation de ne pas développer, de ne pas accroître notre surface bâtie, mais précisément depuis la Cour des Comptes, on a réduit le patrimoine de l'université en se dessaisissant d'un certain nombre de bâtiments et de surfaces et, de fait, cela nous a donné un peu de marge pour envisager des constructions.

Mais, par ailleurs, on a réussi à obtenir des acteurs État et Région la construction de surfaces nouvelles précisément parce que c'était ce projet, qui est considéré comme un projet qui est emblématique pour Dijon, la Bourgogne et la Bourgogne-Franche-Comté, parce que c'est un projet qui est éminemment différenciant et qui est en relation forte avec l'économie locale.

Et si on a pu, parce que c'est vrai que l'information... Le *background* d'information, c'était en gros : on ne crée pas de surface supplémentaire. C'est tout à fait exact. Mais là-dessus, parce qu'il y a un enjeu économique et de différenciation, on a pu obtenir cet engagement.

La deuxième question, c'est la question de la soutenabilité financière. C'est évidemment une bonne question. Le calendrier... Peut-être on peut repasser le calendrier... Le calendrier précisément, il est décalé dans le temps. Il pourra peut-être l'être encore en fonction de la situation financière et donc vous voyez bien que... Vous aviez présenté un calendrier, là, il y a quelques minutes...

Donc tu vois que c'est déjà un calendrier qui est bien étalé, qu'éventuellement on pourra être amené à étaler encore. De toute façon, là, on débat aujourd'hui sur le dossier d'expertise technique. La décision de prélèvement sur le fonds de roulement pour cette opération-là, elle a été prise au conseil d'administration il y a un an environ. Je crois que c'était au printemps 2015. Donc les arbitrages financiers, ils ont été pris. On arrive là à la question qui est la question de l'expertise technique avant que le dossier ne puisse avancer.

Ceci étant, la question du calendrier, elle a un impact parce qu'à partir du moment où il y a un prélèvement sur le fonds de roulement et un engagement des ressources propres de l'établissement, ça aura secondairement après un impact en termes de charges d'amortissement. Donc on sera bien sûr attentif à cette chose-là. Mais ça, vous voyez bien que c'est quelque chose qui dans le temps est quelque chose de tout à fait décalé.

Tania.

Mme Carnet.- Monsieur le Président, j'ai bien entendu tous vos propos, mais à un moment où vous nous annoncez qu'il y a 5 millions d'euros de trou dans le budget, vous nous annoncez que les décisions financières liées à ce projet ont été prises il y a un an. Il y a un an, vous ne nous aviez pas annoncé qu'il y avait un trou de 5 millions. Est-ce que vous pensez que c'est raisonnable de commencer cette opération, ce financement ?

Je ne remets pas en question la pertinence de ce projet. Mais est-ce que vous pensez qu'il est vraiment raisonnable, en attendant d'avoir une situation quand même un petit peu plus claire de la situation financière de l'établissement, d'engager ce type de travaux ?

Le Président.- Je pense qu'on peut... Encore une fois, il faut... La question du calendrier est effectivement une question importante. Je pense qu'il faut dissocier la décision qu'on prend aujourd'hui, qui est une décision d'ordre technique, de la décision de l'engagement des crédits qui sera prise uniquement quand la situation financière le permettra évidemment. Mais là, on est simplement sur la transmission d'un dossier qui est un dossier technique, d'expertise technique.

Mme Carnet.- Alors, excusez-moi, mais je n'ai pas tout compris. Vous nous avez dit, il n'y a pas dix minutes, que l'engagement financier était déjà pris depuis...

Le Président.- Oui, l'engagement... La décision... Pour pouvoir monter ce dossier, il a fallu construire un tour de table financier et donc vous voyez que la Région, l'État, l'Europe se sont engagés et ce n'est pas rien. On a vraiment un engagement des trois financeurs sur de grandes opérations stratégiques. Et puis l'établissement s'est également engagé. Ça, c'est une décision d'engager l'établissement financièrement qui a été prise il y a à peu près un an.

Cette décision-là a permis en fait de finaliser le tour de table financier et a permis de lancer les opérations qui conduisent à construire le dossier d'expertise.

Si le tour de table financier n'avait pas été construit, bien sûr on n'aurait pas pu en arriver là où on en est aujourd'hui. D'accord ?

Vous voyez, ça se construit comme ça, par étapes progressives.

Donc aujourd'hui la simple question, c'est : est-ce qu'on valide le dossier technique ? Si j'ai bien compris, ensuite il va partir au Rectorat – c'est ça ? -, ce dossier. Il va passer ensuite à la moulinette des services du Rectorat qui seront eux aussi très attentifs et le Recteur, dans le cadre de sa mission de Chancelier et de contrôle de légalité, sera bien évidemment attentif à ces grands équilibres financiers. Mais bien évidemment, tout ne sera engagé que quand la situation financière le permettra.

Mais c'est des étapes successives qu'il faut prendre. On est engagé un petit peu dans la même démarche avec le learning center. Alors, il se trouve que sur le learning center, le dossier d'expertise, on l'a voté, il y a quelques semaines, je crois, mais c'est en gros le même type de démarche dans lequel on est engagé.

Oui, Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est juste une remarque par rapport à la question qu'a soulevée Sébastien Chevalier, de même que les deux dernières interventions. Je ne remets aucunement en cause la qualité scientifique ou l'intérêt du projet. Là n'est pas la question. Simplement, à l'heure où on nous demande de faire plus de 20 % de coupe dans les maquettes, à l'heure où... Quitte à accroître le bâtiment aussi, les conditions d'exercice dans les préfabriqués nous semblent aussi un problème et peut-être une urgence davantage pour nos étudiants que d'engager une somme si importante dans ce projet.

Le Président.- Ça, c'est... En fait, on a besoin des deux. Mais ce qui est certain, c'est qu'on a pu mobiliser les crédits Région, État et Europe que parce qu'on

est sur un projet très stratégique et très différenciant et très lié aux entreprises et à l'économie de la région et que ça fait partie des grands projets qui sont capables d'entraîner et de donner beaucoup de visibilité à notre université.

Jean, tu veux donner un complément.

M. Suisse.- Oui, pour compléter ce qu'a dit Alain. On est en face, là, d'un projet qui a été initié en 2004 pour le CPER 2006. Depuis 2004, des efforts ont été faits par la Région pour permettre la montée en puissance de ce projet. On a eu IMAPPI et l'idée vraiment, c'est de pouvoir capitaliser sur EquipEx IMAPPI, sur Bioscan, pour faire de Dijon un pôle leader en France et d'être parmi les leaders européens aux côtés de l'Allemagne et des Pays-Bas dans ce domaine.

Cela va nous permettre d'attirer en fait encore plus de professionnels et d'industriels du domaine et de favoriser encore plus fortement les partenariats public-privé que nous avons.

Donc là on est vraiment en face d'un projet où on cherche donc, vous l'avez compris, à permettre aux acteurs de travailler ensemble dans la double finalité recherche et économie, dans un souci de transfert et de création de valeur économique.

Et on a des situations budgétaires qui peuvent être plus ou moins favorables, mais ça, c'est un projet donc sur le long terme, jusqu'en 2020, et si on arrête maintenant cet effort, si on ne capitalise pas sur tout ce qui a déjà été fait, on va se priver de cet investissement d'avenir et de la création de valeur économique que cela peut nous apporter.

Le Président.- Merci, Jean. D'autres remarques ? D'autres commentaires sur ce dossier ?

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour répondre à ça, de mon point de vue, la formation et la recherche passent avant la valorisation des transferts et donc à partir du moment où on nous demande de faire des choix, pour moi il y a un ordre de priorité.

Le Président.- La frontière entre la valorisation et la recherche, elle est ténue. Ici, on est vraiment sur quelque chose qui est de la recherche même si c'est de la recherche qui est appliquée mais on est sur de la recherche. On est dans un domaine où il n'y a pas de césure précise entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Il y a une véritable continuité.

Pas d'autre remarque ?

Donc je vais soumettre ce dossier d'expertise à votre approbation.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

18 voix pour, 9 voix contre, 1 abstention

On va pouvoir passer maintenant aux travaux de la CFVU. Jean-Jacques, tu vas prendre les manettes. Tu vas venir t'installer vers nous pour un gros point, un gros temps consacré à la formation puisqu'on a le bilan des travaux de la CFVU. De deux CFVU, celle 15 juin et celle du 5 juillet.

M. Chevalier.- Pardon, Alain. Avant d'aller plus loin, je voudrais avoir un point sur les procurations et qui vote. On ne l'a pas fait en début de séance et ce serait utile de... (*intervention inaudible*).

Le Président.- Hélène, vous avez ça ?

M. Chevalier.- Merci.

Mme Manciaux.- Je n'ai pas entendu la question.

Le Président.- Le point sur les procurations, qui vote pour qui.

M. Chevalier.- Le nombre de votants avec les procurations.

Mme Favier.- 29 votants avec les procurations.

M. Chevalier.- On peut savoir qui a les procurations de qui, s'il vous plaît ?

Mme Favier.- Alors, Christelle Serée-Chaussinand a la procuration de Vincent Thomas.

Frédéric Debeaufort, la procuration de José Almeida.

Stéphanie Grayot-Dirx, la procuration d'Élisabeth Beau.

Alain Bonnin, la procuration de Pierre-Antoine Kern.

Louis de Mesnard, la procuration de Pascale Ponse.

Chez les étudiants, Laure Cardini a la procuration d'Anaïs Buy.

Kevin Garnier a la procuration de Robin Tainturier.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Jean-Jacques, à toi la parole.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) des 15 juin et 05 juillet 2016

M. Boutaud.- Bien. Je vais essayer de me réapproprier un peu le PC...

Bonjour à toutes et à tous et désolé pour l'ordre du jour vraiment pléthorique. Il est l'heure de déjeuner, j'ai bien peur qu'il soit un peu, et même beaucoup, roboratif et proche de l'indigeste mais je vais essayer de vous compacter, en fait, par le jeu du calendrier puisque c'est le résultat des travaux de deux commissions de la pédagogie et de deux CFVU, ce qui explique évidemment la densité de ces dossiers.

En fait, ça représente plus de sept heures d'échanges constructifs entre nous que je vais tenter de compacter... Je ne sais pas de combien je dispose. Une bonne demi-heure, on va dire, pour ne pas vous lasser trop.

Le Président.- Oui. Très bien. Une demi-heure, c'est parfait.

M. Boutaud.- Une demi-heure. Donc je vais y aller. En même temps, il faut essayer de ne pas trop dénaturer la nature et la valeur des dossiers qui ont été traités à la fois dans ces commissions de la pédagogie et dans ces commissions de la formation et de la vie universitaire étudiante. On y va.

1. Vie étudiante

- Travaux de la Commission FSDIE du 02 juin 2016

Le premier point à l'ordre du jour pour la CFVU concerne le FSDIE, donc le Fonds de solidarité et de développement, comme c'est indiqué, des initiatives étudiantes.

Kevin Garnier, responsable du FSDIE, nous avait rappelé un peu les critères. On entre bien dans une logique d'initiative. Je ne sais pas si je continue...

(Sortie de plusieurs administrateurs)

Le Président.- Oui, tu continues.

M. Boutaud.- J'attends quand même encore un peu...

Mme Grayot-Dirx.- Jean-Jacques, je te prie de m'excuser, je vais sortir aussi, mais moi, je vais juste aux toilettes.

(Rires)

M. Boutaud.- Je vois que les sujets de CFVU passionnent, ça fait plaisir...

Mme Manciaux.- Ça sera dans le verbatim.

Mme Grayot-Dirx.- C'est pas grave, j'assume.

M. Boutaud.- Je ne sais pas si je peux l'autoriser mais quand même dans ma grande sagesse, oui.

Je vais accélérer, je vous rassure. FSDIE, je voulais quand même vous donner un élément financier, notamment avec l'aide de la Région qui est exactement de 186 730 euros et, je parle sous le contrôle de Kevin, on a obtenu de la représentante de la Région l'assurance que cette subvention serait reconduite en 2016-2017. Donc ça, c'était une bonne nouvelle dans le contexte actuel.

Pas de souci pour cette FSDIE. Une bonne soixantaine de projets qui ont été cofinancés, financés, à l'exception de deux projets...

(Échange hors micro entre le Président et un intervenant au sujet de l'heure d'arrivée de la délégation des personnels)

M. Boutaud.- Je finis juste FSDIE comme ça ce sera fait...

Le Président.- Oui, finis FSDIE et puis on interrompt après.

M. Boutaud.- Voilà. J'en aurais au moins passé 1 sur 25. Donc c'est les deux projets, en fait, qui concernent la même association, c'est la Corporation bourguignonne des étudiants en biologie. On leur avait demandé expressément de nous fournir des bilans des actions subventionnées et à défaut de présentation de ces documents à la CFVU du 15 juin, évidemment on annulait le projet de subventionnement de cette association.

L'association n'est pas pour autant dissoute, elle ne disparaît pas, mais elle ne peut pas évidemment profiter des subventions dans la mesure où elle n'a pas non plus respecté véritablement les engagements inscrits dans la charte des associations associées au FSDIE.

C'est mon premier point et vous me dites si j'en passe un deuxième.

Mme Manciaux.- Il faut faire voter.

Le Président.- Non, il faut qu'on vote, Jean-Jacques. Dans mon souvenir, tout ceci a été débattu et voté en CFVU sans difficulté à l'unanimité, me semble-t-il. Kevin, tu étais là. C'est toi qui portais ce point.

M. Garnier.- Donc oui, il n'y a eu vraiment aucun problème là-dessus. Juste notifier que les projets sont reportés. Cela veut dire qu'ils peuvent être encore une fois représentés à la prochaine CFVU sous réserve que les dossiers de retour, les dossiers de... si vous voulez, les dossiers bilans soient revenus à ce moment-là. Donc ils sont reportés et pas annulés. Ils peuvent être remis en question, reposés aussi en commission FSDIE.

Le Président.- Très bien. Donc je vais vous proposer d'adopter cette répartition des crédits FSDIE tel que cela a été accepté à l'unanimité par la dernière CFVU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Écoutez, je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

Et puis je propose qu'on puisse faire entrer maintenant...

M. Comparot.- Ils vont arriver.

Le Président.- Ils vont arriver ? D'accord. Donc on fait la pause parce que sinon...

M. Comparot.- Ils arrivent mais je pense qu'ils...

Le Président.- On fait la pause sinon...

M. Comparot.- Mais on reste... Je veux dire qu'on...

M. Boutaud.- Écoutez, moi, je ne suis pas une mécanique, donc dès que je vois du mouvement, je m'interromps, mais si je peux passer mon deuxième dossier, c'est déjà ça et il concerne la Commission de la vie de l'étudiant.

- Travaux de la Commission Vie de l'Étudiant du 07 juin 2016

M. Boutaud.- Donc je vous ai fait un petit résumé de cette commission réunie le 7 juin. 11 associations demandaient la labellisation. 9 étaient présentes, 2 absentes. Pas de problème particulier, si ce n'est la délabellisation de deux associations. Tout simplement, l'une parce qu'elle était dissoute comme je l'ai

présupposé et puis l'autre parce qu'elle n'avait pas signé cette fameuse charte que l'on vient d'évoquer depuis deux ans. Donc ça faisait quand même beaucoup. Du coup, cela libère deux locaux pour deux nouvelles associations qui arrivent et qui, elles aussi, vont pouvoir être reconnues et proposer des activités au sein de l'université de Bourgogne.

Il y avait un point aussi qui était intéressant parce que d'actualité et qui concernait simplement un ajout à l'article 1 de la charte des associations, vous le voyez en rouge, le petit codicille qui a été rajouté à respecter : « L'association signataire de la charte s'engage à agir dans le respect de l'ordre public et de la laïcité, à respecter la loi et à n'utiliser aucun terme ou image à caractère homophobe, raciste, sexiste ou portant sur le bizutage dans ses activités et sa communication ». Cela va de soi, cela va mieux en le disant, donc on était parti de ce principe.

Je vous ai mis les résultats des échanges, cela concernait la CFVU du 15 juin. Donc la proposition concernait à la fois l'adoption des propositions de labellisation sur les nouvelles associations, la reconduction des labellisations pour celles qui existaient déjà, les deux dé-labellisations que nous venons d'évoquer et l'attribution des deux locaux associatifs, avec la petite modification.

C'était des points assez... Là encore, des travaux très sereins. Il n'y avait pas non plus... C'était des travaux déjà très professionnels, je trouve, dans l'approche des dossiers. La lecture, c'est très agréable de voir un petit peu... Puisque j'ai la responsabilité de la formation et de la vie étudiante. Là, on est en plein évidemment, au cœur de cette dynamique de créativité, d'impulsion d'activité de la vie associative. Donc cela fait... Cela fait plaisir de voir cette capacité d'initiative.

Donc je propose, si tout monde en est d'accord, l'adoption de... le vote favorable à cette reconnaissance, je n'ose pas dire simplement des labellisations puisque vous voyez, simplement de suivre les propositions faites en CFVU du 15 juin.

S'il n'y a pas d'avis contraire, s'il n'y a pas d'abstention... Je vais trop vite ?

Le Président.- Donc je vous propose qu'on adopte cette délibération.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

19 voix pour (unanimité)

Et puis comme nos collègues n'arrivent pas et pour éviter de perdre trop de temps, on va continuer et puis on s'interrompra, le cas échéant, au cours du prochain dossier puisqu'il s'agit de la présentation du dossier d'accréditation de l'ESPé qui est un dossier qui nécessite peut-être un petit peu plus de discussion. Donc on commence et puis, le cas échéant, on s'interrompra au cours de cette présentation du dossier d'accréditation de l'ESPé.

2. Renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) de l'académie de Dijon

M. Boutaud.- Très bien. Oui, désolé... Louis me rappelle que je n'ai pas compétence pour proposer des élections. Mais c'est l'habitude de la CFVU déjà bien que je sois tout neuf puisqu'élu le 8 avril seulement.

Beau dossier ensuite qui a donné beaucoup de sueur et de travail à Marie-Geneviève Gerrer et à son équipe et qui concerne l'accréditation de l'ESPé. Mais si

j'ai bien compris, cela faisait du bien parce que dans un contexte de réforme, l'ESPé, vous avez compris, a fait un dossier d'accréditation à part par rapport à toutes les fiches que nous avons envoyées. Alors évidemment, le problème, c'est la temporalité. Il faut toujours faire cela à flux tendu mais, en même temps, Marie-Geneviève Gerrer reconnaissait avec son équipe que c'était un mal nécessaire ou un bien tout à fait intéressant parce que ça permettait d'avoir une cartographie saine, actualisée, de l'offre de formation.

Le Président.- Ils arrivent, on va interrompre.

M. Boutaud.- Eh bien, je fais du *teasing* : la suite sur l'ESPé dans quelques minutes.

(Rires)

M. Comparot.- Le temps de faire des photos, vidéos, devant les caméras, devant les vigiles, mais les caméras ne rentrent pas puisque nous sommes en séance.

M. Boutaud.- Du coup, Louis m'a saturé mon...

M. Comparot.- Il n'y a pas d'interruption de séance.

Le Président.- D'accord.

Intervenante.- Et apparemment il y a une cinquantaine de personnes, c'est ça ?

M. Comparot.- Une cinquantaine ?

Intervenante.- Oui, c'est ce qui a été dit.

M. Comparot.- Mais il y en aura une dizaine, c'est tout.

Le Président.- Donc on reste en séance du conseil d'administration et donc les collègues du CA vont entrer également ?

M. Comparot.- Oui, oui.

Le Président.- D'accord.

M. Comparot.- Après, ils font ce qu'ils veulent mais les vigiles ont des consignes, Emmanuel est avec eux pour gérer.

Le Président.- Très bien.

Intervenant.- D'ici cinq-dix minutes.

Le Président.- D'ici cinq à dix minutes ? Alors, on peut peut-être continuer sur le point ESPé dans ce cas-là.

Continuons, Jean-Jacques... On continue, Jean-Jacques, parce qu'ils arrivent dans cinq à dix minutes. On peut continuer sur la présentation d'ensemble.

M. Boutaud.- Si vous me le permettez, j'aborde donc le point suivant qui concernait l'ESPé. J'ai évoqué un petit peu le contexte. Je rappelle simplement que l'ESPé a un caractère très original en France puisqu'il regroupe trois départements (MEEF, l'IUP Diderot, le département de Sciences de l'éducation), le CIPE et le rattachement aussi à un laboratoire de recherche. Donc cette configuration avec trois départements, le CIPE et l'IREDU lui donne cette situation tout à fait originale et reconnaissable dans la cartographie française.

Donc évidemment, je vous dispense de... On a reçu le document lié à l'ordre du jour. Vous l'avez sans doute parcouru. C'est un beau dossier d'une cinquantaine de pages et j'en reprends simplement le sommaire puisque ce document, je le disais, qui a demandé énormément de travail dans un temps très compacté à toute l'équipe, a heureusement produit tous ses effets et a permis d'établir une cartographie très claire de l'espace de formation au niveau de l'ESPé.

Les conclusions. Évidemment, le dossier fait observer les difficultés conjoncturelles pour faire cette offre de formation, mais ce qui est intéressant, c'est qu'il conclut sur la dynamique et avec un message assez optimiste sur les capacités de travailler, de créer et surtout de développer un cadre de formation à partir d'une identité très forte qui est celle de l'ESPé à Dijon. Donc beau dossier très lourd.

On n'a évidemment pas eu le temps, vous avez le document d'une cinquantaine de pages. Et puis des évolutions qui sont faites à chaque niveau dans les différents départements, avec toujours les mêmes critères, meilleure lisibilité, meilleure mutualisation des parcours.

Donc dossier très favorablement accueilli en CFVU et maintenant je ne dis rien puisque...

Le Président.- Je voudrais simplement rajouter une chose. Avant la présentation en CFVU, le dossier avait été, bien sûr, présenté et discuté de façon approfondie au conseil d'école de l'ESPé en présence de M. le Recteur, en présence, bien sûr, du président du conseil d'école qui est Jean-Paul Delahaye. J'étais présent à cette occasion pour ce conseil un peu particulier.

Un conseil un peu particulier parce que la présentation de ce second dossier d'accréditation de l'ESPé marque vraiment un tournant. C'est une deuxième phase dans la vie de l'école qui s'engage. On a eu une première période 2013-2016 qui a permis de poser les fondamentaux, les bases de l'ESPé.

L'école, elle est constituée maintenant et elle avance et elle développe des projets qui sont des projets innovants, intéressants. Je pense en particulier à la licence EFEC qui a permis de faire travailler ensemble les différents départements.

Et puis, de fait, ce second dossier d'accréditation va marquer l'élan qu'on donne à la deuxième phase de la vie de l'ESPé. Donc c'est quelque chose qui est important, qui a une certaine... mérite une certaine solennité parce que construire l'ESPé a été un travail important, difficile.

Je voudrais remercier vraiment les équipes de directions de l'ESPé, les équipes des différents départements constitutifs de l'ESPé qui se sont fortement engagées pour construire cette belle école qui est en plein développement avec des flux étudiants qui sont en parfaite augmentation et puis qui ancre l'université sur les territoires puisqu'elle est présente à Auxerre, qu'elle est présente à Nevers, qu'elle est présente à Chalon-sur-Saône et qu'elle est présente à Mâcon.

Donc Jean-Jacques pourra répondre à toutes vos questions si vous en avez sur ce dossier.

Si tout est bien clair et si vous n'en avez pas, si vous n'avez pas de commentaire les uns et les autres à faire sur ce dossier d'accréditation de l'ESPé, je vais soumettre à votre approbation ce dossier.

Oui, Philippe ?

M. Salvadori.- Oui... Merci... C'est légèrement surréaliste. J'espère, Monsieur le Président, que vous en avez conscience, là, parce qu'engagée dans une belle dynamique, l'ESPé comme l'université sera très durement impactée par les mesures budgétaires. Donc évidemment qu'on ne va pas voter contre. Le fait de mettre cela au vote, là, aujourd'hui, dans cette situation, c'est surréaliste. Simplement surréaliste. Alors que les employés, l'administration, les enseignants, les étudiants conscients et indépendants viennent vous dire leur colère, vous essayez de tenir encore une séance qui est interrompue, il me semble, non ?

Le Président.- Une séance qui s'interrompra, en tout cas qui se mettra entre parenthèses de l'ordre du jour. Qui sera poursuivi mais qui se mettra entre parenthèses...

M. Salvadori.- Il me semble qu'elle est interrompue. Donc on ne procède pas à un vote...

Le Président.- Non, elle n'est pas interrompue puisque j'ai dit que j'interromprai...

M. Salvadori.- Alors, dans ce cas-là, si elle n'est pas interrompue, elle est purement surréaliste. Moi, je ne prends pas part au vote.

Le Président.- Comme tu voudras, Philippe.

M. Salvadori.- Oui, ce n'est pas comme je veux... Ce n'est pas comme je veux. Depuis le début de ce conseil d'administration, on est dans une situation surréaliste. C'est *business as usual*. Pardon, pour mon très mauvais accent, mais on fait quoi là ? On danse sur le volcan ?

Le Président.- On est dans la situation du fonctionnement normal de...

M. Salvadori.- Eh bien, justement, ce fonctionnement n'est pas normal. Désolé. Nous sommes dans une situation extraordinaire. Dans une situation extraordinaire par l'ampleur des sacrifices qui nous sont demandés. On ne peut pas soumettre au vote, quelle que soit la qualité du dossier, je n'ai aucun doute là-dessus, on ne peut pas soumettre au vote dans ces conditions-là, à ce moment-là, dans une séance dont on ne sait même plus si elle est interrompue ou pas interrompue, alors qu'une grande partie des élus sont sortis. Cela me paraît absolument (*suite inaudible*).

Mme Cénac-Guesdon.- Monsieur le Président, à l'heure où pendant toute la semaine, j'ai eu dans mon bureau, un défilé de personnes qui m'ont dit que ce qui s'était passé en septembre était un exemple de se suicider sur son lieu de travail et

de calmer ces agents-là pendant une semaine, on ne peut pas dire qu'on est dans une situation normale.

Le Président.- Bien. On est dans une situation qui est normale, elle est dédiée à...

M. Salvadori.- Non, Monsieur le président ! L'odieux frise le ridicule là.

Le Président.- Bien.

M. Salvadori.- L'odieux frise le ridicule parce que nous aussi, nous avons, je le dis cette fois en tant que doyen, je peux le dire aussi en tant qu'élu, nous recevons depuis plusieurs jours, depuis l'annonce des coupes budgétaires, nous recevons des collègues catastrophés. Ne dites pas que la situation est normale parce que si vous pensez que cette situation budgétaire est normale, je m'inquiète sur ce que vous nous écrivez.

Le Président.- La situation est institutionnellement normale, Philippe...

M. Salvadori.- Ah ! Voilà un bel adverbe...

Le Président.- ...au titre...

M. Salvadori.- Vous savez que l'utilisation des adverbes en « ment » n'est pas très élégante, Monsieur Bonnin.

Le Président.- La situation est donc institutionnellement normale puisqu'on est dans le cadre d'un conseil d'administration qui a été invité à se réunir sur un ordre du jour et je vous propose qu'on déroule cet ordre du jour...

M. Salvadori.- Il faut changer de méthode, Monsieur Bonnin. Il faut changer de méthode...

Le Président.- Bien.

M. Salvadori.- ...On ne peut pas s'appuyer sur l'institution quand on en bafoue l'esprit et la finalité.

Le Président.- Je ne pense pas en bafouer ni l'esprit ni la finalité.

M. Salvadori.- Eh bien, si !

Le Président.- S'il n'y a pas d'autres remarques sur le dossier d'accréditation de l'ESPé...

M. Salvadori.- En tous les cas, ça figure au verbatim, n'est-ce pas ? Puisque la séance n'est pas levée.

Le Président.- Mais tout figurera au verbatim, y compris d'ailleurs les échanges qu'on aura avec la délégation quand on la recevra dans quelques minutes.

Je vous propose, ceci étant, d'approuver le dossier d'accréditation de l'ESPé sur ces questions d'offre de formation. Vous savez qu'on a un calendrier qu'on doit tenir. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle on a un conseil d'administration aujourd'hui. Donc je vous propose qu'on adopte ce dossier d'accréditation...

Sandrine, pardon. Excuse-moi.

Mme Rousseaux.- Oui, j'avais une question. Alors, ce n'est pas dans ce document-là que j'ai regardé, mais on a reçu aussi également par école ou institution ou composante, les fiches AOF et en regardant un petit peu dans les différentes composantes, il m'avait semblé que l'université avait donné quand même des consignes de volume horaire sur 250... Enfin, sur 750 pour des masters et 1 500 pour des licences, et j'ai l'impression que dans toutes les composantes, le quota d'heures n'a pas été respecté et au-delà. Donc je voulais savoir ce qu'il en était et quel était ce choix par rapport à cela ou est-ce que pour toutes ces composantes, le volume horaire était le même ?

M. Boutaud.- Oui, tu évoques le... En fait, il y aura une remise à plat. Dans le contexte de soutenabilité financière et budgétaire, il y aura une remise à plat de tous ces volumes horaires. Donc c'est la mission qui nous est confiée aux différents VP, pilotée par Grégory Wegmann précisément, avec des consultations qui ont commencé. Mais comme il y aura la semaine prochaine une réunion avec les directeurs de composante, ces questions-là, elles seront projetées sur un nouveau calendrier et on remettra à plat toutes ces... les questions de volume horaire.

Le Président.- Sandrine, toute la question, c'est la distinction entre accréditer une offre de formation et puis ouvrir une offre de formation avec un volume et un coût. Le débat et ce sur quoi on travaille pour l'instant, c'est faire accréditer notre offre de formation, ce qui lui donnera secondairement la possibilité d'être ouverte. Mais c'est dans un second temps qu'on pourra travailler sur les volumes et les coûts. Mais l'accréditation est préalable, en fait.

Mme Rousseaux.- D'accord. Je comprends le fait d'accréditer puisque c'est sur quatre ans et d'avoir le choix d'ouvrir et fermer, mais il y a des composantes qui ont fait l'effort dès le début de se mettre à 750 et 1 500 et d'autres pas du tout. J'ai quelques exemples où on monte à plus de 1 000 pour des masters. Donc je trouvais un petit peu déséquilibré que certaines composantes aient fait des efforts de consignes et d'autres, pour des raisons qui m'échappent... Bien entendu, je ne juge pas, c'est juste la comparaison des chiffres. C'était cette remarque que je voulais faire.

Le Président.- Merci. D'autres remarques ? Ils arrivent ?

Intervenant.- Oui.

Le Président.- Donc on votera après la discussion avec la délégation.

(Entrée de la délégation des personnels)

Accueil de la délégation des personnels de l'université de Bourgogne

M. Rollin.- Mesdames et Messieurs.

Monsieur le Président de l'université, Mesdames et Messieurs les membres élus et invités du conseil d'administration de l'université de Bourgogne. J'ai été désigné par l'ensemble des représentants... par l'ensemble des personnels qui sont, vous le voyez, nombreux placés derrière, et la délégation pour vous lire la déclaration suivante.

« Les agents de l'université de Bourgogne se mobilisent depuis quelques jours concernant le non-recrutement des agents contractuels CDD de l'université.

Une organisation syndicale a lancé un questionnaire auprès des agents pour recenser le nombre d'agents concernés par cette mesure.

Après enquête, plus d'une trentaine d'agents (BIATSS, enseignants-chercheurs, personnels de bibliothèque) se sont vus notifier leur non-renouvellement, simplement par courrier, soit dans leur casier soit transmis par leur hiérarchie.

Dès lors, un appel au rassemblement a été lancé par plusieurs organisations syndicales (SNASUB-FSU, FSU-SNESUP, UNSA, SNPTES) le mardi 5 juillet.

Toutes les organisations syndicales ont relancé un appel auprès des salariés à se rassembler aujourd'hui (le SNASUB, le SNESUP, l'UNSA, le SNPTES, le Sgen-CFDT et la CGT) afin de dénoncer les pratiques de la présidence sur différents sujets.

Suite au rassemblement de mardi 5 juillet, le Président, son cabinet, sa direction des Ressources humaines et la directrice générale des services ont accepté d'accueillir une délégation de salariés syndiqués, de non-syndiqués et d'étudiants.

Nous demandons des explications quant au non-renouvellement de plusieurs dizaines de CDD à l'université de Bourgogne.

Aucune information en amont n'avait été donnée aux organisations syndicales ni sur le nombre d'agents concernés ni sur les raisons de ces non-renouvellements en dehors d'un courriel envoyé à la communauté le 4 juillet en réponse à un communiqué de presse syndical.

Le Président de l'université a, avec difficulté, tenté d'expliquer ce « couac » – ça, c'est son mot qu'on a repris – sans préciser le nombre exact, comparativement à l'enquête, de contractuels CDD non renouvelés. Il a argué en faveur de l'application progressive de la charte des contractuels votée le 20 octobre 2015 en CA contre l'avis du comité technique.

A ce titre, cette charte est illégale dans la mesure où le décret 86-83 fait force de loi quant à la gestion des contractuels dans les fonctions publiques. Le guide méthodologique doit paraître d'ici la fin du mois de juillet 2016 ainsi que les deux décrets d'application « loi déontologie » concernant la prolongation du dispositif Sauvadet. Le cas de l'université de Bourgogne sera évoqué en commission ministérielle cet après-midi.

Pire encore. Le Président de l'université, nouvellement élu comme administrateur de la Conférence des présidents d'universités, va militer pour un doublement ou un triplement des frais d'inscription des étudiants à l'université dans les années à venir, malgré l'assurance de la ministre du gel des frais d'inscription de la rentrée 2016.

Maintenant, seuls 24 CDD verront leur cas individuellement traité, sans assurance d'être renouvelés.

Des agents se sont vus notifier un courrier de non-renouvellement de contrat CDD et dans la journée ou le lendemain, ils ont reçu un contre-ordre, soit écrit soit verbal, afin d'être réintégrés.

Le flou demeure chez les agents qui souffrent de plus en plus, sur ce plan social à peine déguisé.

Monsieur le Président, il vous faut assumer la mise en place de la LRU que vous défendez à la CPU. Il vous faut assumer votre politique d'austérité pour économiser 5 millions d'euros auprès des personnels de l'université, auprès des usagers et des partenaires publics.

20 % de dotation en moins sur les composantes, 48 % pour certaines.

Augmentation des effectifs en TP/TD.

Baisse du nombre d'ATER.

Plan social chez les contractuels.

Gel des postes.

Gel des recrutements.

Et bien d'autres économies, toujours sur les facteurs humains.

Nous revendiquons, quoi qu'il soit, quoi qu'il arrive, le renouvellement sans exception de tous les CDD à l'université.

L'évitement de la loi Sauvadet, la responsabilité de l'État et les autres excuses ne sont pas des arguments. Ils dénotent clairement des choix politiques assumés de la présidence sur l'avenir du service public de l'université de Bourgogne.

Ne vous inquiétez pas, jamais un président d'université n'a été incarcéré parce qu'il avait renouvelé des contractuels au-delà de trois ans...

Nous remercions vivement le CA pour cette écoute attentive.

Chers collègues, chers administrateurs, c'est à vous de prendre vos responsabilités. »

(Applaudissements)

Le Président.- Bien. Vous souhaitez qu'on engage la discussion sur ces points ?

M. Rollin.- Oui.

Le Président.- Très bien. Mais moi, je vous invite à vous asseoir, ce sera peut-être plus facile si on doit échanger plutôt que de rester comme cela, tous regroupés dans un coin.

(Installation de la délégation)

Le Président.- Théo.

M. Sainte-Marie.- J'ai une très petite question, Monsieur le Président. On a les médias évidemment qui sont dehors. Je ne comprends pas votre volonté de ne pas vouloir les faire entrer. Enfin, j'imagine qu'ils... Enfin, les gens doivent être au courant de ce qui se passe dans ce conseil d'administration. Les gens doivent être au courant de ce que vous faites (*suite inaudible*).

Le Président.- Non, un conseil d'administration d'université est un espace qui n'est pas ouvert aux médias. Donc là, je reçois une délégation qui est en marge

du conseil d'administration, mais les conseils d'administration, à la différence d'autres instances, ne sont pas ouverts aux médias.

Je vais essayer de... On peut prendre quelques minutes pour essayer de répondre au mieux aux questions qui ont été abordées par M. Rollin.

Il y a plusieurs questions dans ce qui a été abordé. Il y a la question de l'équilibre budgétaire global. Ça rejoint ce qu'on se disait tout à l'heure, qui amène effectivement à prendre un certain nombre de mesures qui sont des mesures restrictives en termes de recrutement et je vais y revenir dans quelques minutes, et puis il y a la question du non-renouvellement des collègues qui sont en CDD et qui s'insère, et on en a parlé... C'était mardi, on en a parlé avec un certain nombre d'entre vous. Qui s'insère dans la charte des contractuels. Ce sont deux choses qui sont distinctes.

La question de l'équilibre budgétaire global de l'établissement, elle est liée à un certain nombre de mesures qui sont des mesures complètement exogènes, qui correspondent à des transferts de charges de l'État vers les établissements et, à cet égard, notre université subit ces questions de transfert de charges de l'État vers ses opérateurs, et un certain nombre de décisions qui sont des décisions récentes. L'annonce de la non-couverture du GVT qui a été faite en janvier. L'annonce du demi-point d'indice qui a été faite en mars. La réduction d'environ, je ne sais plus, 120 ou 130 millions d'euros du budget de l'enseignement supérieur qui a été faite en mai.

Il y a un certain nombre d'éléments qui viennent déséquilibrer la situation. Plus le surcoût qui est nécessairement lié à l'accueil de toujours davantage d'étudiants puisque notre université comme d'autres a honoré son rôle d'accueil des étudiants et qu'on est à près de 28 000 étudiants accueillis cette année. On accueille toujours davantage d'étudiants.

Mais bien sûr, tout ceci a un coût même si on a mis des capacités d'accueil parce que les capacités d'accueil qu'on a mis, d'abord n'ont pas été généralisées et que par ailleurs, quand on les a mises, on a prêté attention à ce qu'elles correspondent à une augmentation progressive toujours des capacités par rapport aux années qui précédaient.

Donc tout ceci, ça crée une situation qui est nouvelle, qui nous impose de prendre des mesures d'économies budgétaires en cours d'année.

Ce n'est pas une situation qui est facile, prendre des économies budgétaires en cours d'année, puisque là on est en juillet, les décisions qui sont prises sont des décisions qui, bien sûr, ne portent leurs effets que sur la fin de l'année et donc ce type de plan est toujours compliqué à prendre en cours d'année.

Et c'est vrai que... M. Rollin dit « un plan », c'est vrai que c'est une sorte de programme qu'on doit mettre en place pour répondre à ce déséquilibre récent de la situation.

Donc il est vrai que dans ce contexte et pour faire des économies, il a été décidé un certain nombre de mesures qui sont des mesures soit de non-renouvellement de contrats, et je crois qu'au jour d'aujourd'hui, c'est tout de même assez limité pour les personnels administratifs et techniques puisque je crois qu'il y a quatre... Stéphanie, tu pourras compléter les chiffres que je donne. Je crois qu'il y a 4 équivalents temps plein simplement pour des personnels administratifs et techniques qui correspondent à des vraies mesures de non-renouvellement de contrats.

Des mesures de non-renouvellement de contrats. Je parle de contrats. Je dis qu'on ne renouvelle pas des contrats pour faire des économies.

Et puis on a dû décider de ne pas pourvoir une quinzaine de postes d'ATER ou 16 ou 17. Tu as le... Vous avez le chiffre précis ? 17 postes d'ATER qui ne seront pas pourvus à la rentrée et là, on est bien d'accord, il s'agit de mesures qui sont des mesures d'économie.

Cela entre dans le cadre de ce plan qui s'impose à nous.

Si on ne termine pas l'exercice 2016 à l'équilibre, vous savez tous que c'est le Rectorat qui prend le budget.

Et puis il y a une deuxième chose qui est indépendante de la question strictement budgétaire qui est la nécessité et l'impossibilité dans laquelle on est de renouveler les contrats de façon récurrente puisque quand on arrive à six ans de contrat, on doit cédésiser les collègues et que les personnels de catégorie B et C, quand on les cédésise, on les cédésise avec une quotité de temps qui est au maximum de 70 %. Ce qui, sur des emplois avec des salaires qui sont modestes, est insuffisant pour vivre de façon correcte.

Donc la façon digne de se comporter vis-à-vis des collègues, ce n'est certainement pas de les entretenir dans l'idée que l'université va renouveler leur contrat et qu'au bout de six ans, ils seront cédésisés. C'est au contraire de leur dire avec franchise la réalité des choses et de leur dire que conformément à la charte, au bout de trois ans, l'établissement ne renouvellera plus les contrats.

Et puis cette année, parce qu'on est dans une année qui est une année particulière parce que c'est le début de l'application de cette charte, pour un certain nombre, pour un grand nombre d'ailleurs, je vais demander au directeur des Ressources humaines de s'en occuper, pour un grand nombre des situations individuelles, on a convenu de prévenir l'agent qu'il pouvait avoir une quatrième année de contrat, mais que ce serait la dernière année. Ce qui permet aux collègues d'avoir une année de transition pour se réorienter dans leur vie professionnelle. Mais là, on est sur quelque chose qui est une application de cette charte et qui est indépendant des mesures d'économie financière.

Voilà ce que je peux vous dire qui est à peu près ce que j'ai expliqué mardi à la délégation de la CGT que nous avons reçue.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite juste revenir sur le mot « digne » que vous venez de prononcer. Quand on retrouve dans son casier une lettre disant qu'on a mis fin à un contrat, je n'appelle pas ça une façon digne de gérer les ressources humaines.

Le Président.- Ça, j'entends bien. J'entends bien. Et c'est bien la raison pour laquelle, quand j'en ai été informé, j'ai demandé au directeur des Ressources humaines de prendre les choses en main pour contacter et recevoir directement les agents.

D'autres interventions ? Marc, tu veux intervenir ?

M. Neveu.- Oui. Je peux difficilement être satisfait de ta réponse, Monsieur le Président, parce que de deux choses l'une, ou on considère, ce que tu as toujours fait pendant des années, que l'autonomie des universités était quelque chose de tout à fait louable, tu as milité pour. Les RCE devaient nous donner des moyens, etc., etc. On devait enfin avoir des solutions financières en propre.

Alors, je ne minimise pas du tout, et loin s'en faut et vous me connaissez, les restrictions budgétaires qui proviennent du ministère. Ce n'est pas du tout mon objectif. Le ministère a une très lourde responsabilité dans la situation que vit

l'ensemble des universités et, à ce titre, l'université de Bourgogne n'y échappe pas. Il n'y a pas de microcosme, on n'y échappe pas, à l'ensemble.

Mais quand on milite pour l'autonomie, il faut savoir aller jusqu'au bout. Il y a en principe des marges de manœuvre budgétaires et donc ce sont des choix politiques qui font que tu privilégies le fait qu'il y ait des restrictions sur les personnels BIATSS, contractuels notamment, qui ne seront pas renouvelés, sur les postes d'ATER et sur le nombre d'heures complémentaires.

C'est-à-dire que les missions fondamentales de l'université, formation, je vais commencer par celle-là, mais recherche bien évidemment, sont très largement obérées par les choix qui sont faits. Les choix politiques qui sont faits.

Donc là-dessus, on ne peut pas se contenter d'un truc du type « c'est la faute des autres » parce que « la faute des autres », ça va bien. Le président de l'université, il a une vraie responsabilité dans la gestion de son université ou alors, sinon, ce n'est pas la peine qu'il soit payé à faire ça.

Je pense qu'il est important que les membres du conseil d'administration mesurent effectivement la responsabilité qui est la leur dans ces choix.

Tu disais « si le budget n'est pas à l'équilibre, le Recteur prendra la main ». Non. Non. D'abord, il faut déjà plusieurs déficits pour que le Rectorat bouge. Même maintenant, s'il s'énerve un peu plus, c'est quand même... ça fait tâche dans le paysage national quand une université vote son budget. C'est là où il y a quelque chose qui nous différencie profondément.

Soit on considère qu'on doit être les bons élèves jusqu'au bout, les doigts sur la couture du pantalon, pour avoir le budget le plus à l'équilibre possible, quitte d'ailleurs, quand on a trop de réserves, à s'en faire piquer par le ministère. Ou alors on considère que l'on peut engager avec la communauté universitaire, avec les personnels et avec les étudiants une discussion, une négociation qui s'établit sur un rapport de force. Je le regrette.

Là, il y a l'ensemble des personnels qui sont des personnels contractuels, ceux qui sont virés, mais aussi les personnels en poste parce qu'ils sont solidaires, mais aussi les personnels BIATSS, mais aussi les personnels enseignants parce qu'on est tous dans la même galère pour finalement que les étudiants qui sont à côté de nous se retrouvent, eux, les dindons de la farce. Donc là, il y a une université, j'allais dire, dans toutes ses composantes qui est réunie et qui n'est pas du tout sur les mêmes options que celles que tu défends. Donc il y a des choix politiques.

De l'argent, on en trouve un peu partout quand on regarde le budget. Il y a des choix sur le nombre de VP, le nombre de délégations, les budgets de com', etc., etc. Là, on peut peut-être aussi gratter alors que l'on gratte seulement sur les personnels, c'est-à-dire sur les missions. Les missions fondamentales.

On peut faire de la com' après en montrant le très beau campus. C'est vrai qu'il est beau et on peut s'en féliciter. C'est quand même beaucoup plus agréable de travailler dans un beau lieu bien organisé. Pour les étudiants notamment, c'est important. Mais ce n'est pas tout. Ce n'est pas le Club Med. Il faut aussi encore qu'il y ait des formations. Si les formations sont amputées régulièrement de 10 %, 15 %, ça ne va pas.

Enfin, on ne peut pas parler, me semble-t-il, autrement que de plan social pour ce qui est fait. En même temps, on menace d'une certaine façon d'une augmentation des droits d'inscription. C'est contradictoire profondément avec la façon dont nous, on peut considérer l'accès à l'enseignement supérieur public.

Le Président.- C'est une vraie discussion de fond, Marc, sur la question des droits d'inscription. C'est une option ouverte. Je n'ai pas dit que je suis favorable. J'ai dit que c'est une des options comme est ouverte, et ça, ce sera bien un débat national qu'il faudra ouvrir, comme est ouverte...

M. Salvadori.- Monsieur le Président, ayez l'honnêteté de dire que vous avez prôné cette décision devant l'assemblée des directeurs de composantes. Ne dites pas que c'est une option. C'est une option que vous soutenez, l'augmentation des droits d'inscription.

Le Président.- À titre personnel, je ne suis pas opposé à l'augmentation des droits d'inscription.

M. Salvadori.- Non, vous n'êtes pas opposé, vous êtes favorable, Monsieur Bonnin. Vous l'avez dit dans la réunion ordinaire des directeurs de composantes. Vous nous avez même fait un long laïus sur l'épuisement du modèle économique de l'université. Dites les choses nettement, ça nous changera.

Le Président.- Mais je dis toujours les choses...

M. Salvadori.- Non, Monsieur Bonnin. Vous ne dites pas les choses nettement. Quand on dit « je ne suis pas opposé » alors qu'on est favorable, on ne dit pas les choses nettement. Il faudrait que cette méthode de flou, que je n'ose pas dire artistique parce que ce n'est pas très joli, que cette méthode change.

Le Président.- Bien. J'ai donc dit que je ne suis pas opposé à l'augmentation des droits d'inscription puisque...

M. Salvadori.- Non, Monsieur Bonnin. Vous avez dit, le verbatim peut en témoigner, que vous y étiez favorable.

Le Président.- Bien sûr, mais la question est que, que j'y sois favorable ou que je n'y sois pas favorable, ce n'est pas vraiment le sujet.

M. Salvadori.- Il se déplace.

Le Président.- Cette décision éventuelle est une décision qui ne dépend que de l'État et donc l'opinion d'un parmi les présidents d'université est de peu de poids dans ce débat. En tout cas, une chose est sûre, et pour répondre à Marc, c'est que cette question-là comme d'autres, comme le redéploiement vers les universités d'une partie du crédit impôt recherche, comme le redéploiement vers les universités d'une partie de la taxe d'apprentissage qui avait été évoqué, toutes ces questions-là, ça fait partie d'un ensemble d'options qui, à un moment donné, devront être évoquées.

Et donc je pense qu'il faut les mettre sur le tapis sans tabou et les discuter sans véritablement mettre de tabou parce que, oui, il est clair que, et personne ne peut le nier, le modèle de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays arrive à ses limites et que si l'État n'arrive pas à dégager des ressources supplémentaires, on peut penser que toutes les universités, d'ici quelques années, vont se trouver dans une situation qui est une situation qui est extrêmement préoccupante.

Donc je pense qu'il faut engager la discussion sur ce thème et on est tous, parce qu'on partage tous... Comment dire ?... On est tous de farouches défenseurs du service public. On a tous envie d'accueillir les étudiants, de les accueillir du mieux qu'on peut et, tous dans les établissements, on se retrouve dans des situations où les moyens sont extrêmement contraints et j'assume totalement mes responsabilités.

Théo, on continuera... Mais tu parles des choix qui ont été faits en interne. Les marges sont tout de même assez limitées. Une des marges possible, mais j'assume totalement, ce serait de re-ventiler une partie des crédits de la recherche vers la formation.

Il faut que vous sachiez que je n'ai pas voulu faire ce choix jusqu'à présent pour plusieurs raisons, mais une des raisons est qu'économiquement, c'est un choix qui sera peu opérant parce que globalement le budget de la recherche, des laboratoires dans notre université est d'environ 2,5 millions d'euros. Le budget de la formation globalement avec les heures est de l'ordre de 10 millions d'euros. Et donc vous voyez que pour apporter une aide substantielle au budget de la formation, il faudrait amputer considérablement le budget de la recherche et qu'amputer aussi fortement le budget de la recherche aurait des résultats qui seraient absolument dévastateurs pour notre université. Donc on est contraint à trouver des équilibres qui soient les meilleurs possible.

Par ailleurs, le deuxième élément de constat qui est un élément de constat qui est indiscutable et incontournable est qu'on a dans cet établissement un nombre d'heures complémentaires qui est important et qu'il faut absolument qu'on arrive à bien maîtriser parce que c'est sur le volume des heures complémentaires qu'il y a probablement une marge à trouver. Voilà ce que je voulais vous dire.

Théo voulait intervenir.

M. Sainte-Marie.- Oui, je voulais intervenir sur les frais d'inscription, juste une petite question, Monsieur le Président, en toute honnêteté et sans aucune agressivité, ou rien de ce genre.

Est-ce que vous connaissez la situation financière des étudiants ? Est-ce que vous connaissez le montant de nos bourses ? Est-ce que vous connaissez la situation financière de nos parents ? Est-ce que vous connaissez nos réalités d'étudiants ? La précarité que l'on vit quotidiennement ? Les jobs qu'on doit enchaîner et qui nous font rater nos études ? Chez McDo, chez... Des jobs nuls, en plus. Ils sont souvent pourris. Qui nous fatiguent. On travaille sur des heures pas possibles, ce qui fait que nous sommes fatigués.

Aujourd'hui vous nous... Et heureusement que c'est cadré nationalement, sinon j'ai bien l'impression malheureusement que vous augmenteriez les frais d'inscription à l'université. Je voudrais que là, vous soyez conscient que les étudiants sont dans des difficultés financières. Et j'ai l'impression que vous n' imaginez pas dans quelles difficultés financières ils se trouvent. Vraiment. Réellement.

C'est pas croyable de vous entendre dire cela. Je suis très attristé.

Le Président.- Je suis bien conscient de ça et c'est bien parce que je suis conscient de ça que je considère que ce débat-là, mais qui nous écarte quand même du débat qu'on devait avoir là, ce n'était pas... Là, on est en train d'élargir la discussion. Ça, c'est une autre discussion qu'on pourra peut-être avoir un jour, mais c'est bien pour ça que ce type de mesures ne peuvent être que nationales si elles doivent être prises un jour et qu'elles doivent s'accompagner de tout un tas... d'un ensemble d'autres mesures pour compenser effectivement, s'il devait y avoir une

augmentation des droits d'inscription. C'est tout à fait évident. Mais ce n'est pas vraiment le sujet, là. J'ai essayé de répondre au mieux à Marc, mais ce n'est pas vraiment le sujet.

Alors, Sébastien puis ensuite vous, Monsieur Rollin, et puis ensuite Geoffrey et puis ensuite Cédric et ensuite on essaiera d'interrompre pour reprendre le fil de notre conseil.

Donc Sébastien.

M. Chevalier.- On a parlé des marges de manœuvre. Moi, je suis effaré de voir que finalement les marges de manœuvre, on ne les connaît pas. Il y a des choix politiques, effectivement.

Il faut que la délégation comprenne qu'il y a moins d'une heure, on a accepté – alors, quand je dis « on », c'est le conseil d'administration - un dossier technique qui engagera l'université de Bourgogne à prélever 1 million d'euros sur son fonds de roulement. Effectivement, c'est un choix politique pleinement assumé. Ce 1 million d'euros peut être utilisé à mener une autre opération...

Si, tu sais très bien qu'on peut demander au Recteur de transférer une partie du fonds de roulement pour faire du fonctionnement. 1 million d'euros, si on fait le calcul, ça permet de faire tourner un certain nombre de diplômes. Ça c'est le premier élément.

Deuxième élément, les outils. Quels sont les outils comptables ou a-t-on des outils comptables qui nous permettent d'avoir une connaissance actuelle à moyen terme, à long terme, de nos finances ? J'ai l'impression que non puisqu'on navigue à vue, on reçoit un message le 5 avril, -5 %. On reçoit un message début juillet, -20 %. Ça va impacter quoi ? De -50 % certaines composantes. Donc les outils, je pense qu'on ne les a pas.

Troisième élément, il ne faut pas qu'on me fasse croire que la vague des flux d'étudiants n'était pas prévisible. Ce sont des jeunes qui sont nés il y a 18 ans ou il y a 20 ans. Donc dès 2012, dès le début de ton premier mandat, on aurait pu mettre en place progressivement des mesures qui auraient pu permettre peut-être maintenant d'accueillir dignement les étudiants.

Moi, je ne me vois vraiment pas dans un prochain salon Studyrama ou dans une prochaine JPO demander à des jeunes de venir dans notre établissement pour leur dire « attention, le risque c'est qu'à la rentrée prochaine, vous ayez 20 % d'heures en moins parce qu'on n'a pas les moyens de les payer ».

Donc je pense qu'il y a des marges de manœuvre, mais il faudrait qu'on les trouve. Alors, on peut les trouver collectivement. J'ai plein d'idées. Mais on peut aussi utiliser les ressources du conseil d'administration et des collègues qui sont présents et qui ont des idées. Mais on ne peut pas systématiquement continuer à taper sur la formation, on ne s'en remettra pas. Et n'oublie pas qu'on n'aura pas de recherche si on n'a pas une formation solide et que les chercheurs de demain sont les étudiants d'aujourd'hui.

Le Président.- C'est exact, Sébastien, mais pour l'heure, on a quand même globalement une masse en heures complémentaires qui est considérable.

Alors, qui voulait... qui voulait intervenir ?

M. Chevalier.- Qui va augmenter. Qui va augmenter. Postes gelés. Pas d'ATER. Plus d'étudiants... Mécaniquement....

M. Salvadori.- Fermez l'université.

Intervenant.- Supprimez des étudiants, il n'y aura pas d'heures complémentaires.

Le Président.- Stéphanie, tu veux dire un mot ?

Mme Benoist.- Oui, je voulais...

Le Président.- Alors, un instant. Je ne parlais pas de la même Stéphanie. Je parlais de Stéphanie Grayot-Dirx et puis ensuite tu pourras intervenir.

Mme Grayot-Dirx.- Juste un petit mot pour dire que des marges, on en a cherché. Si on a... Pour répondre à une interrogation qu'on a vue tout à l'heure, si on a divisé par trois le budget de la communication depuis 2012, il y a peut-être une raison. C'est précisément parce que depuis plusieurs années, on fait des efforts un peu partout pour réussir à maintenir le bateau à flot.

Le Président.- Alors, Geoffrey ?... Oui ? Alors, Stéphanie, vas-y.

Mme Benoist.- Je voulais dire deux-trois choses. Depuis hier, on sait que le dégel du point d'indice va être compensé. Donc ça, ça donne quand même une marge. Enfin, ça donne un peu d'air, je pense, au budget. Donc j'espère que vous allez en tenir compte.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que le raisonnement sur la maîtrise des heures complémentaires, je ne le comprends pas. Il est complètement illogique. Si on n'a pas de poste d'ATER, on aura forcément plus d'heures complémentaires. Donc si on ne peut pas faire d'heures complémentaires, qui va faire les cours ? En fait, on va supprimer des cours. On va supprimer des bouts de formations. C'est dramatique pour les étudiants.

Et la dernière chose que je voulais dire au nom de la CFDT, c'est que nous, on est très attaché, vous le savez, à la concertation et au dialogue social et là, ce qu'on ne supporte pas, c'est que toutes les décisions viennent d'en haut et ne sont pas partagées.

C'est-à-dire que quand on est dans des situations de crise comme ça, moi, je pense profondément que les gens, les personnels de l'uB sont prêts à se serrer la ceinture, à faire des sacrifices un peu, mais à condition qu'on se mette tous autour d'une table et à condition aussi qu'on soit sûr que tout le monde y participe.

Mais ça, on est vraiment très très loin de ce genre de travail collaboratif. Nous, c'est ça qu'on demande parce que depuis trois mois, c'est insupportable ce qui se passe au comité technique, ce qui se passe au CA. En fait, on a des instances qui ne servent à rien. Seulement à enregistrer les décisions.

Le Président.- Un mot rapidement sur le dégel, le point d'indice. Ce qui a été annoncé hier, c'est uniquement des mesures 2017. Ce n'est pas des mesures 2016. J'ai essayé d'inscrire en recettes le demi-point d'indice de cette fin d'année, mais ça n'a pas été autorisé par la tutelle. Et puis je prolonge rapidement...

M. Salvadori.- Ce n'était pas le bon calendrier, Monsieur le Président.

Le Président.- Pardon ?

M. Salvadori.- Ce n'était pas le bon calendrier. On ne pouvait pas vous autoriser à faire ça avant que le ministère ne nous le dise et il l'a dit hier.

Le Président.- Non, non, non. Ce qui a été dit hier, Philippe, c'est pour l'année 2017. Ce n'est pas pour l'année 2016.
Par ailleurs, je voudrais vous dire que...

M. Salvadori.- Les restrictions portent aussi l'année 2017.

Le Président.- Oui, tout à fait. Mais peut-être que ce qui a été dit hier, si c'est suivi d'effet, ça va nous donner un petit peu de marge et précisément on va regarder tout ça. Mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce qui a été dit hier ne vaudra que si, dans le même temps, l'État ne nous double pas la réserve de précaution parce que...

On n'a pas eu de garantie là-dessus. On peut très bien nous donner un petit peu de marge financière et puis si, en même temps, on double la réserve de précaution, ce sera comme si on ne nous donnait pas de marge financière. Je suis donc très prudent sur les effets d'annonce qui sont faits dans des conditions où il y a un petit peu de pression qui est exercée. Donc on verra.

Évidemment, si on nous paye le point d'indice complètement en 2017, ça fera 1,2 million qui viendra réintégrer le budget et ça, ça nous donnera une marge qui sera une marge importante. Mais je veux avoir l'absolue certitude que ce sera bien le cas.

Oui, Monsieur, et puis ensuite Geoffrey. Et puis Cédric et puis on arrêtera, s'il vous plaît.

Intervenant.- Monsieur le Président, bonjour. Messieurs et Mesdames, bonjour. Je souhaiterais témoigner sur le rôle des contractuels dans la recherche qui sont les forces vives, la force de frappe de l'université, pour tisser des liens avec des... dans une compétition internationale très intense. Que ce sont des gens qui tiennent la plupart du temps des postes-clés. Qui sont soit étrangers soit Français. Qui quittent l'université avec une formation qu'ils ont acquise dans les locaux. Ils partent avec le savoir-faire. Ils ne sont pas retenus pour assurer le savoir-faire. Donc le savoir-faire quitte. Et toute cette maîtrise technique, scientifique qui est perdue au fil du temps pose question sur la force de frappe de l'université en termes de recherche, de liens avec l'industriel. Parce qu'il y a certains industriels dans la région, pôle nucléaire Bourgogne, ou plus loin même, au niveau international, il y a des savoir-faire dans cette université qui sont limite stratégiques au niveau national et on peut se poser des questions, à savoir pourquoi un tel gâchis de contractuels sur des sujets aussi stratégiques, défense, détection de je ne sais quelle toxique, etc., etc.

Le Président.- Stéphanie, tu veux répondre ?

Mme Manciaux.- Vous pourriez donner votre nom pour le verbatim, s'il vous plaît.

Intervenant.- Donc je suis... Oui, Monsieur (*nom inaudible*). Donc ingénieur contractuel... Ingénieur en recherche, contractuel au centre PFL. C'est un site ICB. C'est un laboratoire CNRS qui est hébergé par l'université de Bourgogne sur les opérations de recherche optique en laser intense.

Le Président.- Stéphanie, tu veux répondre ? Oui ?

Mme Grayot-Dirx.- J'entends bien ce que vous dites. J'élargirai. Il n'y a pas qu'en recherche. Il y a le personnel de scolarité qui est formé et qui devient opérationnel et après, on est obligé de dire au revoir au bout de trois ans. Croyez-moi, tout le monde en est bien désolé. Tout le monde. Mais c'est les textes.

Intervenant.- Sur les opérations de recherche ultrasensibles ou qui peuvent le devenir, qui sont utilisées par les Israéliens, les Américains ou d'autres pays, on lâche ça dans la nature, (*suite inaudible*) avec des personnels de sécurité de défense qui passent derrière en disant « oh ! là ! là ! Ce que vous faites, ce n'est pas possible » et des gens formés en interne sont largués dans la nature au bout d'un an avec un savoir-faire. Quand c'est des Français, ça va, mais quand ce sont d'autres nationalités effectivement, ça peut poser problème.

Mme Grayot-Dirx.- Je rappellerai que l'idée quand même, c'est que ces contractuels, on les suit en interne, et on les suit au pôle BIATSS. Qu'on les incite à préparer les concours. Et je rappellerai aussi que depuis 2012, on a plus de titulaires qu'avant sur plusieurs années. On a progressé en nombre de titulaires. Ça veut dire qu'on a ouvert des concours pour lesquels ces contractuels peuvent se présenter. Et qu'au-delà de cette question-là, s'ils ne peuvent pas ou s'ils n'arrivent pas à passer les concours, c'est vrai que l'établissement, en raison de contraintes nationales, est un peu coincé. Sauf, comme le rappelait Alain, à certaines catégories, à proposer des CDI, mais qui sont des CDI à 70 %, avec les problèmes que ça implique personnellement pour ces personnes-là et pour le service aussi puisqu'on passe d'un plein temps à un 70 %.

Le Président.- Geoffrey.

M. Ricard.- Je vous remercie. Depuis tout à l'heure, on entend beaucoup parler des solutions de financement. Donc je vais revenir sur un sujet que j'évoque régulièrement, qui m'est cher mais sur lequel je suis entendu mais pas forcément écouté. Depuis tout à l'heure, j'entends parler beaucoup du service public. Sauf qu'aujourd'hui le service public, il n'est plus efficient. Il n'y a plus de dotation de l'État. Aujourd'hui l'université, on part vers l'autonomie de l'université, ce qui pour moi est une bonne chose. Sauf qu'aujourd'hui il faut trouver de nouvelles sources de financement. Ces nouvelles sources de financement, elles sont simples. C'est les entreprises. Les entreprises, elles veulent, comme vous tous ici, des jeunes formés, des jeunes compétents. Donc aujourd'hui je ne vois pas pourquoi par pure idéologie, on se bloque à refuser tout financement, à part une taxe encore, une taxe d'apprentissage. On se refuse justement les financements des entreprises qui veulent la même chose que nous, ici, à l'université, c'est-à-dire la formation des étudiants pour que tout étudiant, à la sortie, soit compétent et trouve un emploi.

Le Président.- Geoffrey, la situation n'est probablement pas aussi simple que ça. La situation économique des entreprises n'est pas non plus facile et les entreprises ne peuvent pas être considérées comme des structures qui vont venir donner de l'argent aux établissements.

Il faut construire des partenariats qui soient gagnant-gagnant avec les entreprises et que petit-à-petit on apprenne un autre mode de fonctionnement dans lequel, dans le cadre de ces partenariats, les entreprises interviennent. Mais on ne va pas aller voir les entreprises en leur disant « vous allez nous donner 1 million d'euros ou 2 millions d'euros ». Ça ne peut pas fonctionner comme ça.

Et précisément, l'idée de s'engager dans une relation partenariale gagnant-gagnant avec les entreprises, c'est bien le sens d'un certain nombre de choses qu'on a engagées depuis quelques années.

Et on est d'accord, seulement tout ça, premièrement, ça prend du temps parce que c'est des évolutions culturelles, c'est des évolutions de la société qui sont nécessaires. Et puis il faut quand même ne pas être naïf, les entreprises ne vont pas d'un coup de baguette magique venir compenser les difficultés de financement des universités et l'État a son rôle à jouer là-dedans.

M. Ricard.- En aucun cas, je ne dis que les entreprises sont la caisse noire des universités. Je dis juste que, comme Mme Ponse, représentante de la CGPME, l'a évoqué lors d'un précédent conseil, les entreprises, les entrepreneurs n'attendent que ça, que des relations université-entreprises se développent beaucoup plus. Aujourd'hui 43 % des étudiants, un an après leur master 2, sont toujours au chômage. Pourquoi les entreprises, elles, attendent des étudiants et les étudiants attendent un emploi ? Aujourd'hui il y a une situation qui n'est pas normale et il faut vraiment aller réformer les choses.

Le Président.- On y travaille et ça va se faire doucement.

Madame Lunati et puis ensuite Mademoiselle. Et puis ensuite on s'arrêtera, s'il vous plaît, parce que je ne veux pas mettre...

Mme Lunati.- J'aurais voulu revenir, moi, sur le renouvellement des contrats.

M. de Mesnard.- Le micro.

Mme Lunati.- J'aurais voulu revenir sur le renouvellement des contrats parce qu'en fait, il y a une possibilité de six années. Or, on les arrête à trois ans. En fait, on fait perdre des chances aux collègues de passer les concours, puisqu'il y a trois ans de moins, et surtout... Enfin, pourquoi ne pas laisser à ceux... Les catégories B et C, comme vous dites, ne seront renouvelés qu'à 70 %, s'ils sont cédés, mais pourquoi ne pas leur laisser le choix ? Pourquoi imposer le fait qu'ils ne doivent pas rester ?

Le Président.- Alors, ça, on l'a fait, bien sûr. On a un certain nombre de personnels dans l'établissement - là encore, je n'ai pas tous les chiffres. Je dirais une dizaine, Stéphanie, probablement - qui entrent exactement dans cette situation-là et on leur a fait, bien entendu, cette proposition. Bien entendu.

Et puis très rapidement parce que je voudrais vraiment qu'on avance, mais je crois que depuis que je suis président, on a dû céder sur des emplois de catégorie A, parce qu'encore une fois sur B et C, c'est différent, environ

25 personnes. Donc vous voyez que précisément pour répondre à l'inquiétude que vous exprimiez, à ce que vous disiez sur des emplois qui sont des emplois qui nécessitent une expertise précise, difficilement remplaçable, on a dû augmenter le nombre de personnels titulaires de catégorie A d'environ 25. Donc vous voyez que ce travail-là, on l'a fait. On ne peut pas le faire pour tout le monde mais, au contraire, on a plutôt été... par rapport à ce qui s'est fait avant, on a plutôt été sur une ligne qui est de reconnaître que dans certains cas, il y a des expertises particulières qui justifient une cédésation et on l'a fait. Mais sur les emplois de catégorie A, on peut le faire à temps plein ; sur les catégories B, on ne peut pas le faire.

Alors Mademoiselle veut intervenir et puis ensuite Cédric et puis ensuite on se consacre à la suite. Allez-y.

Mlle Ravelle-Chapuis.- Alors, bonjour. Je voudrais intervenir brièvement au nom des étudiants.

M. de Mesnard.- Votre nom... Votre nom ?

Mlle Ravelle-Chapuis.- Marine Ravelle-Chapuis. Donc si on a demandé aux étudiants de se réunir aujourd'hui devant le conseil d'administration, c'est parce que l'université nous propose de baisser de 20 % le budget accordé à nos formations, ce qui va se traduire par une baisse de 10 % du temps que les étudiants passeront devant leurs professeurs, d'une réduction du volume horaire de TD en faveur des CM, ainsi qu'une augmentation des effectifs dans les groupes de TD alors que tout le monde sait que les cours par petits groupes, c'est nécessaire à un apprentissage réussi.

En plus de ça, l'université, elle veut fermer des formations si moins de 8 étudiants y ont été inscrits sur l'année 2015-2016. Elle veut aussi voter des capacités d'accueil. Donc ça, c'est deux mesures qui vont à l'encontre du code de l'éducation qui veut que chaque étudiant obtenant son bac puisse accéder à la formation qu'il souhaite à l'université.

Donc c'est pour tous ces points qui nous paraissent comme autant d'insultes à notre service public de l'enseignement supérieur qu'on a décidé de se mobiliser aujourd'hui.

Le Président.- Je comprends parfaitement votre positionnement. Cédric, vous vouliez intervenir.

M. Clerc.- Oui, donc recentrer aussi un peu sur les contractuels, le plan social, là, qui a été annoncé parce que ça ressemble quand même à ça, et également sur ce qu'on nous annonce aujourd'hui des 5 millions d'euros, en fait, qui manqueraient. Le point d'indice, ça ne fait pas ce compte-là. Enfin, il y a tout un tas de mesures comme ça qu'on a l'air de découvrir un petit peu et j'aimerais pouvoir comprendre d'où ça vient exactement. Tout allait bien il y a six mois... Enfin, saine mais... Et aujourd'hui on découvre un trou de 5 millions. Alors, avec les mesures, ça pourrait n'être que de 4 millions, mais c'est quand même assez énorme. Je reviendrai sur ce que disait Mme Lunati. Effectivement, pour l'instant, on met des collègues à la porte au bout de trois ans. D'autres qui ont quatre ans peut-être donc ils ne seront pas au bout du processus à faire le choix entre un 70 % éventuellement ou malheureusement devoir nous quitter parce qu'ils n'auront pas eu la chance de pouvoir passer un concours. Parce qu'il faut savoir aussi qu'on n'ouvre pas tous les

postes à concours dans l'université. Cette année, on en gèle. Donc on ne va pas résoudre la situation de cette manière-là.

Et je voulais également intervenir sur les chiffres que vous avez donnés, sur tant de catégories A en plus, etc. il faudrait faire une analyse un petit peu fine de tout ça. C'est un petit peu de l'effet d'annonce à ce niveau-là.

Et sur le dispositif Sauvadet, qui permettait donc de réduire cette précarité, l'université, mais comme beaucoup d'autres, n'a pas joué le jeu d'ouvrir tous les postes en créant de nouveaux postes, mais a recruté sur postes vacants avec les conséquences que j'ai déjà expliquées pour l'ensemble des personnels, aussi bien titulaires que contractuels de manière globale.

Donc aujourd'hui je pense que tout le monde demande à ce que ce plan cesse, que la situation de chacun soit étudiée et que nos collègues puissent se voir proposer un nouveau contrat pour l'an prochain au moins.

Le Président.- Très bien. D'autres interventions ? Tania et puis on s'arrête.

Mme Carnet.- Je voulais juste terminer et vous dire que j'aimerais que vous reconnaissiez l'engagement des représentants des personnels au CT, que le CT n'est pas une chambre d'enregistrement. Nous existons et nous espérons pouvoir continuer (*suite inaudible*).

M. de Mesnard.- Attendez, il faut rallumer.

Mme Carnet.- On existe et j'aimerais que vous compreniez qu'il y a des règles de travail à respecter et qu'il faut les respecter, Monsieur le Président.

Le Président.- Mais Tania, je les respecte complètement et j'ai toujours considéré que le CT était le quatrième conseil central de cet établissement.

Mme Carnet.- Je ne vais pas rentrer dans le détail mais avec des documents qui ne sont jamais remis dans les temps, avec des documents qui nous sont remis en séance, on ne peut même pas en discuter pendant la... On en discute pendant la séance, mais on les découvre. Comment voulez-vous qu'on travaille ?... Comment voulez-vous qu'on travaille ? Parce que nous, à l'UNSA, vous le savez, on s'inscrit dans le dialogue, Monsieur le Président. On vous fait des propositions. On veut discuter avec vous, mais vous nous empêchez de discuter avec vous.

Le Président.- Si vous faites allusion au grand débat sur la structuration de la GBCP pour laquelle... J'imagine que c'est à cela que vous faites allusion. On est dans une démarche de discussion, de présentation de la structuration qui ne sera votée qu'au mois de septembre. Donc c'est tout à fait clair. Il n'y a pas de souci là-dessus. Je suis bien conscient du fait que les documents ont été envoyés hors délai, évidemment. Donc on ne va pas voter sur des documents qui ont été hors délai. Il n'y a pas de...

Mme Carnet.- Excusez-moi, Monsieur le Président, mais je crois que là je vais m'étrangler. Je vais m'étrangler parce qu'hier, au CT, on nous a dit que ce qui nous avait été présenté dans le cadre de la GBCP, hier, document remarquable entre nous, avec un travail remarquable fait par les services, on nous a quand même

dit qu'il serait présenté aujourd'hui au CT... au CA, alors que cela demande... Décidément... Alors que cela demande un avis du CT.

Le Président.- Mais ça va être présenté au CA, pas pour vote, pour discussion, pour présentation, parce qu'on évolue dans le modèle par rapport à ce qui avait été voté l'an passé et donc on reste dans la présentation comme on le fait toujours sur de grands dossiers, d'ailleurs. Comme je le fais depuis 2012 où on suit les dossiers sur plusieurs CA. On va en parler aujourd'hui en CA, mais uniquement comme un point d'information, de discussion.

Mme Carnet.- Je suis contente de l'apprendre. Je remarque qu'aujourd'hui ce sera un simple dialogue et pas un vote parce que ce n'est pas ce qui nous a été dit hier.

Le Président.- Très bien. Je vais proposer qu'on arrête là ce... Je suis vraiment toujours heureux de pouvoir discuter. Je voudrais qu'on puisse avancer sur l'ordre du jour. Merci beaucoup pour ce dialogue qu'on a pu mener...

Intervenant.- Ce n'est pas vraiment un dialogue.

Le Président.- Si, c'est un dialogue. Il me semble que c'est quand même bien un dialogue.

M. Rollin.- Un monologue. Un monologue (*suite inaudible*).

(*Sortie de la délégation*)

Le Président.- On va continuer donc le point de l'ESPé et puis on ira déjeuner.

M. Rollin.- Vous voyez, Monsieur le Président, que quand même les personnels BIATSS ne sont pas des sauvages. Ils n'étaient pas là pour casser. Ils n'étaient pas là pour attaquer les biens et les personnes comme vous l'avez laissé entendre au début de ce CA. Les BIATSS sont quand même des gens responsables et savent se tenir. Je voulais quand même le signaler parce que c'est ce que vous avez donné (*suite inaudible*).

Le Président.- Tous les personnels, Monsieur Rollin. Tous les personnels. Bien. On a prévu de reprendre à 14 h 15 cet après-midi sur les questions financières. On a un petit peu de marge de temps avant d'aller déjeuner. Je vous propose que Jean-Jacques... Où est Jean-Jacques ?

M. Boutaud.- Je suis là.

(*Rires*)

Le Président.- Jean-Jacques, tu viens. On va essayer d'avancer sur... Je vous propose qu'on avance sur un ou deux points de l'ordre du jour de la CFVU et puis on terminera les points CFVU en fin de conseil parce qu'on a une sorte de formalisme sur les questions financières qui fait qu'on ne pourra pas les décaler.

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) des 15 juin et 05 juillet 2016 (reprise)

2. Renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPé) de l'académie de Dijon (reprise)

Le Président.- On était sur l'accréditation de l'ESPé sur laquelle, je pense que l'ensemble de ce qui devait ou pouvait être dit avait été dit, mais s'il y a encore d'autres interventions sur le dossier d'accréditation de l'ESPé, on peut les prendre. Vous avez tous eu, de toute façon, le document.

Je répète, avant qu'on passe au vote, que ce dossier d'accréditation, il a été voté, je crois, de façon unanime par le conseil d'école. Il a été voté de façon unanime par la CFVU et je voudrais encore une fois, puisque tout à l'heure on n'était pas tous présent, rendre hommage vraiment au travail qui a été fait par les équipes de direction de l'ESPé successives depuis la création de l'école et c'est ce qui nous permet d'envisager le deuxième temps dans la vie de l'ESPé avec ce nouveau dossier d'accréditation.

Et donc si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vais soumettre ce dossier d'accréditation à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Intervenante.- Il y a des refus de prendre part au vote.

Le Président.- Alors, est-ce qu'il y a des refus de vote ? Oui, bon... Alors, je vous laisse compter.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien. Je vous remercie.

17 voix pour, 9 ne prend pas part au vote

On peut peut-être passer, Jean-Jacques, sur le point sur la certification du C2i2e et puis ensuite on ira déjeuner.

3. Certification C2i2e : renouvellement d'habilitation pour l'Université de Bourgogne

M. Boutaud.- Oui, un point qui sera rapide. Donc l'abréviation peut être un peu hermétique, C2i2e : certification informatique et Internet de niveau 2 pour les enseignants. En fait, très rapidement. J'ai retenu quelques fiches puisqu'évidemment on ne peut pas faire une présentation exhaustive en CA.

L'intérêt, c'est de comprendre qu'il s'agit d'une certification obligatoire dans le cadre de la formation en MEEF et qu'elle comprend au fond, j'ai mis des éléments, la... elle comprend la... elle comporte, pardon, la nécessité de faire à peu près cinq tâches que l'on devine ici : une fiche enquête, une fiche sitographie, une fiche d'analyse d'un article, une fiche d'analyse en situation.

Et la question qui était ressortie en CFVU, c'était de mieux comprendre les compétences qui étaient attendues.

Donc ce document de certification a été retenu et le principe de cette certification a été retenu en CFVU.

On attendait des petits compléments qui sont arrivés pour une partie hier et pour l'autre partie avant-hier.

On voit bien, par exemple, qu'il y a une définition des compétences qui reçoivent, vous voyez, l'attribution de lettres B.2, B.2-4, B.2-3 et ça correspond à ce que l'on voit ici sur ce tableau, je ne sais pas si c'est assez lisible sur l'écran. On voit bien qu'il y a trois registres de compétences en B.2, en B.3 et en B.4, et qu'ensuite on décline, on affine avec des changements de granularité, point par point. Donc c'est plus précis.

Et donc la tâche, c'est de... Donc je rappelle que cette certification est obligatoire et qu'elle peut se faire dans le cadre d'une formation au cours de la formation sur les trois années. Elle peut aussi se faire aussi post-formation et revenir pour préparer cette certification.

L'idée, c'était d'avoir des compléments d'information que nous avons obtenus. On comprend mieux. On le voit ici. Par exemple, j'ai mis une fiche type. Il y a donc cinq fiches de ce type à remplir pour le candidat à la certification.

Donc le vote, c'est de voir si on accepte ce principe et les modalités de définition d'attribution de cette certification C2i2e.

Mme Manciaux.- Le micro.

M. Boutaud.- Pardon... Donc le vote porte effectivement sur les modalités de certification pour le C2i2e.

Le Président.- Et je crois là aussi, sans me tromper, que c'est un dossier qui n'a pas fait l'objet de remarques particulières en CFVU.

M. Boutaud.- Non, je l'ai remis ici : vote favorable à l'unanimité.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on valide ce vote favorable qui a été émis en CFVU.

Alors, est-ce qu'il y a des refus de prendre part au vote ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Très bien. Merci beaucoup.

28 voix pour (unanimité)

Je vous propose qu'on aille déjeuner et puis donc on reprend. On a trois quarts d'heure, ce qui devrait nous permettre... On déjeune dans ce bâtiment. On peut reprendre comme ça à 14 h 15 sur les questions financières et puis, dans un second temps, on réintègrera dans l'après-midi les questions correspondant aux CFVU.

Merci beaucoup.

(Suspendue à 13 h 25, la séance est reprise à 14 h 15)

Le Président.- Écoutez, merci d'avoir tenu le temps pour cette pause du déjeuner. Merci aux personnes qui nous accompagnent cet après-midi d'être présentes et on va d'emblée ouvrir cette deuxième partie du conseil d'administration qui est consacrée aux questions financières par l'intervention de Dominique Delmas.

Bonjour, Madame la Vice-présidente du Conseil régional de Bourgogne. Vous êtes la bienvenue parmi nous.

Avant que Dominique ne prenne la parole, vous avez bien vu qu'il nous reste une partie des points de la CFVU à traiter et donc on les verra en fin d'après-midi, après le reste des discussions, parce que Jean-Jacques et Grégory n'étaient pas disponibles sur la première partie de l'après-midi. On terminera donc les points de la CFVU vers 17 h 00-17 h 30.

Dominique, à toi la parole.

VI) Questions financières

1. Budget rectificatif n°2 (BR2)

M. Delmas.- Merci, Monsieur le Président. Chers amis, chers collègues, je vous prie déjà de m'excuser pour ceux qui sont derrière moi. C'est juste pour que vous puissiez avoir accès à la vision du PPT que je vais vous présenter.

Intervenants.- Micro !

M. Delmas.- Oui, mais ça ne marche pas... Si ! Ça marche... Pourtant, j'ai une grosse voix, ça devrait aller.

Donc nous allons aborder ce deuxième budget rectificatif de l'année 2016 et, comme lors du CA du 27 avril dernier, il s'agira de voter ce BR2 sous la nouvelle procédure en mode GBCP. Ce sont donc les documents qui vous ont été adressés sous le format GBCP, sous le contrôle du Rectorat, sur lesquels vous aurez à vous prononcer.

Alors, jusqu'ici, pour mémoire, sur cette première diapositive, un rappel réglementaire, à savoir que selon le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire, comptable et publique, l'exercice 2016 donc constitue la première année d'application de ce mode GBCP.

En d'autres termes, pour les établissements qui ne disposeront pas d'un système d'information GBCP au 1^{er} janvier 2016, conforme à la nouvelle réglementation, comme cela vous est indiqué, les budgets 2016 seront présentés et votés par des conseils d'administration conformément à la nouvelle maquette budgétaire incluant à la fois une prévision budgétaire en autorisations d'engagement - ce sont les AE -, en encaissements - ce sont les crédits de paiement ou CP -, et décaissements, et présentation en droits constatés. Je vous laisserai d'ailleurs voir celle-ci.

Pour ce qui relève de l'exécution budgétaire, des adaptations transitoires sont autorisées afin que l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 puisse être mise en œuvre de manière allégée dans le respect des autorisations, bien sûr, budgétaires votées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sans modification du système d'information et sans changement majeur des processus de recettes et de dépenses.

Alors, je vous rappelle simplement que cela ne fait que le second budget rectificatif que nous abordons ensemble.

Ce que sont ces autorisations d'engagement et ces crédits de paiement.

Tout d'abord, l'autorisation d'engagement, vous voyez ici la définition, correspond en fait à la limite supérieure des engagements pouvant être pris par l'établissement au cours d'un exercice budgétaire, c'est-à-dire au cours de l'année

civile. Le fait générateur de la consommation de ces autorisations d'engagement est un engagement sur un montant ferme et déterminé vis-à-vis d'un tiers, y compris sur la part qui sera décaissée sur les exercices futurs.

Alors que les crédits de paiement, donc les CP, correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice, le fait générateur de la consommation de ces CP est le moment où l'agent comptable paye une dépense.

Alors, je ne vais pas revenir sur les exemples, à moins que vous le souhaitiez, mais je vous avais montré un certain nombre d'exemples sur ces autorisations d'engagement et sur ces crédits de paiement. Donc ça va ? Si ce n'est pas le cas, on peut revenir dessus.

Simplement donc, maintenant, entrons dans le vif du sujet. Je vous disais donc que nous avons à voter un certain nombre de tableaux en mode GBCP qui vous ont été transmis alors une première fois dans les temps réglementaires puis qui, ensuite, ont été modifiés le mardi soir et vous ont été transmis le mercredi.

Cette modification bien évidemment nécessite une explication pour l'ensemble des administrateurs que je me propose donc de vous illustrer au travers, dans un premier temps, d'une présentation du BR2 en droits constatés, dans un souci bien évidemment d'explication et de pédagogie. Nous pourrions ensuite prendre le temps de discuter après cette présentation qui sera essentiellement politique, avant d'aborder formellement les tableaux GBCP qui vous ont été transmis.

Alors, vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement a décidé d'augmenter le point d'indice à 1,2 point, avec une première augmentation en juillet de 0,6 point. Cette augmentation va donc se répercuter sur ce budget rectificatif n° 2.

Lorsque nous regardons ici l'équilibre général de ce BR2 2016, en commençant par les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire donc au niveau de notre section de fonctionnement, il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à 942 733 euros et les charges de masse salariale, quant à elles, sont à hauteur de 1 620 284 euros, qui intègrent l'augmentation du point d'indice, vous le voyez, à hauteur de 560 000 euros pour notre établissement, soustrait des mesures que nous avons dû prendre afin de limiter le déficit de première section en réduisant notamment le nombre d'ATER et de contractuels pour septembre 2016 représentant, vous le voyez, 205 925 euros, soit donc 354 075 venant impacter les dépenses de masse salariale.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, celles-ci s'élèvent à plus de 2,172 millions d'euros grâce aux produits de fonctionnement pour lesquels nous avons décidé d'inscrire 560 000 euros en recettes afin de compenser comme il se devrait l'augmentation du point d'indice décidée par l'État. Je tiens à souligner ici que cette décision à l'initiative de M. le Président en CPU, a reçu le soutien de l'ensemble des présidents d'université afin d'inscrire en première intention cette recette lors du BR2.

Néanmoins, lorsqu'on effectue la différence entre nos recettes et nos dépenses, vous pouvez constater que le niveau de recettes ne permet pas à ce stade budgétaire de couvrir les dépenses de fonctionnement, ce qui nous fait apparaître un déficit budgétaire de 390 741 euros. Puis l'équilibre global de première section devrait être de 2 563 017 euros. Mécaniquement, ce déficit de première section de 390 741 euros va alors alimenter notre insuffisance d'autofinancement en dépenses d'investissement.

Mais lorsque cette construction budgétaire a été soumise comme il se doit à l'approbation du Rectorat, celui-ci, et je vous mets sur cette diapositive le

commentaire qui nous a été adressé, nous indique que l'inscription en recettes de cette augmentation du point d'indice n'est pas réglementaire et, de fait, le Rectorat a émis un droit de veto puisqu'il indique, vous pouvez le lire ici, je l'ai mentionné en rouge, qu'il convient de retirer la recette du projet de budget et donc de modifier celui-ci en conséquence.

Aussi le pôle Finances a dû reconstruire complètement ce BR2 afin de fournir au Rectorat et à vous, administrateurs, un nouveau projet de budget rectificatif n° 2 que je vous présente maintenant, également en droits constatés, afin que vous puissiez apprécier la différence que cela peut engendrer pour l'établissement.

Donc côté recettes, les produits de fonctionnement ne sont donc pas de 2,172 millions d'euros mais de 1,612 million d'euros après soustraction des 560 000 euros.

Or, côté dépenses, l'augmentation du point d'indice de 560 000 euros doit, quant à elle, être néanmoins inscrite en dépenses.

En conséquence, notre établissement ne présente plus alors un déficit de 390 741 euros mais de, vous le voyez, 950 741 euros lorsque l'on réalise la différence entre recettes et dépenses.

Alors, l'augmentation conséquente de ce déficit due à cet non-compensation du point d'indice met l'établissement, il faut en être conscient et je pense que nous le sommes tous ici, dans une situation extrêmement délicate car à cette augmentation non compensée, pour laquelle nous avons été informés très tardivement en mars, vient s'ajouter une série également de non-compensations par l'État très tardives. Sans être exhaustif, on peut simplement citer le GVT, l'augmentation des charges sociales, le FIPH.

J'insiste simplement sur ces éléments d'augmentation car il faut que vous ayez à l'esprit que votre vision financière finalement ne doit pas simplement se limiter à ce budget rectificatif n° 2, mais vous devez être également attentifs, même si l'on présente ici un déficit fonctionnel de notre établissement pour ce BR2, que ce déficit bien évidemment ne doit pas atteindre des sommes démesurées qui ne seraient jamais rattrapables. Aussi il est de notre responsabilité, nous tous ici, de faire le nécessaire pour éviter une pareille situation et c'est ce dont nous pourrions certainement débattre dans quelques minutes.

De fait, il nous apparaît nécessaire de compenser l'écart entre la première version que je vous ai présentée où nous avons un déficit de 390 741 euros et ce nouveau déficit à hauteur de 950 741 euros. Cette compensation ne peut s'effectuer que sur le volume d'heures de notre offre de formation.

Là encore, j'aimerais vous apporter certaines précisions. Le Président et moi-même, accompagnés de Mme la DGS et de la directrice du pôle Finances, avons rencontré il y a quelques semaines la DGESIP à Paris afin de tout simplement les alerter sur les difficultés que rencontrait notre établissement.

Outre les discussions, vous l'imaginez bien, qui ont porté sur ces non-compensations, la DGESIP, qui a d'ailleurs souligné et reconnu la gestion saine et rigoureuse qui était la nôtre, nous a fait remarquer que comparativement à des universités semblables à la nôtre, notre offre de formation actuelle était nettement, très nettement, plus importante que certaines universités semblables à la nôtre et nécessitait d'être maintenant sérieusement revue à la baisse.

En conséquence, si nous ne voulons pas accroître notre déficit au-delà de 390 741 euros, il est nécessaire de mettre en œuvre dès la rentrée 2016 une diminution d'exactly 11 200 heures se répercutant alors sur l'enveloppe de

masse salariale, soit donc dans cette nouvelle version qui vous est projetée ici, en dépenses, une charge de masse salariale de 1 060 284 euros. Et lorsque vous réalisez alors la différence entre recettes et dépenses de fonctionnement, vous retrouvez bien ici un déficit à hauteur de 390 741 euros pour un équilibre de fonctionnement de 2 003 017 euros.

Ce déficit vient alors tout simplement alimenter notre insuffisance d'autofinancement qui, ici, n'est pas en fait de 390 741 euros, mais de 379 478 euros. Différence, en fait, qui résulte du déficit donc de première section - 390 741 euros, nous venons de le voir -, additionné de la neutralisation des amortissements et des provisions à hauteur de 128 258 euros, auquel nous devons soustraire la dotation aux amortissements et provisions de 139 521 euros soit, vous le voyez ici, un total de 379 478 euros.

À cette insuffisance d'autofinancement viennent s'ajouter des dépenses d'équipement et de travaux, soit ici 4 591 355 euros. Les recettes, quant à elles, sont uniquement représentées par les subventions puisque nous avons une insuffisance d'autofinancement et pas de capacité d'autofinancement au cours de ce BR2 pour un montant, vous le voyez, de 2 353 618 euros. Aussi, de manière à arriver à l'équilibre, nous avons l'obligation de prélever sur le fonds de roulement 2 617 215 euros afin d'équilibrer la seconde section à hauteur de 4 970 833 euros.

Au final, le budget déficitaire de ce budget rectificatif n° 2 se monte à hauteur de 6 973 850 euros.

Alors, lorsque l'on regarde un petit peu le poids de chacune de ces sections, celle-ci donc, en ce qui concerne la section de fonctionnement, représente en gros 28,7 % et la section d'investissement à peu près 66 %. Le fait important est que nous avons une incapacité d'autofinancement qui s'élève à 379 470 euros.

Lorsqu'on regarde un petit peu plus dans le détail les recettes de fonctionnement qui doivent s'afficher à hauteur de 2 003 017 euros... Mais, en fait, vous l'avez bien compris, ce n'est pas le cas puisque nous affichons ici un déficit de 390 741 euros. Je vous laisse néanmoins lire les différents chapitres qui sont affichés sur cette diapositive : vente de produits et services, subventions d'exploitation, produits de gestion courante, produits exceptionnels, reprise sur amortissements et provisions.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent réellement à 2 003 017 euros. Plus précisément, celles-ci s'élèvent *stricto sensu* à 942 733 euros tandis que les dépenses de masse salariale s'élèvent à 1 060 284 euros. Je vous laisse là encore regarder le montant des différentes inscriptions.

Alors, en ce qui concerne le plafond global d'emplois, il vous sera proposé de tenir compte de la notification ministérielle du 15 décembre 2015 qui porte la création donc de 6 emplois pour l'établissement faisant ainsi passer le plafond 1 qui correspond à notre socle de masse salariale déléguée à 2 554 ETPT et le plafond 2 à 380 ETPT, soit un plafond global d'emplois de 2 934 ETPT.

Ensuite donc viennent les recettes d'investissement à hauteur de 4 970 833 euros. Les inscriptions concernent différents chapitres dont là encore je vous laisse prendre connaissance : biens et revenus en pleine propriété et aux établissements, les financements rattachés au tiers autres que l'État.

Enfin, les dépenses d'investissement pour lesquelles il est à noter notre insuffisance d'autofinancement, je le rappelle, 379 478 euros. Les dépenses en termes de travaux et d'équipement, soit 4 591 355 euros, et là encore je vous laisse apprécier les différents chapitres dont les plus importants sont les installations techniques et les immobilisations corporelles en cours.

En conclusion donc, le budget 2016 s'équilibre globalement à hauteur de 268 952 517 euros. Il met malheureusement une nouvelle fois en exergue les tensions pesant sur la section de fonctionnement et la difficulté récurrente de notre établissement à équilibrer le compte de résultat prévisionnel. Ces difficultés sont confirmées par l'évolution de notre capacité d'autofinancement qui est en nette baisse et le montant total des opérations financées via le fonds de roulement qui est alors de 19 millions d'euros.

Alors, cette présentation en droits constatés, bien sûr, n'est pas soumise au vote par les membres du CA. Elle est simplement pour vous expliquer les différences qui sont survenues au cours de la construction de ce budget rectificatif.

Je vous propose, Monsieur le Président, que nous prenions à ce stade de la présentation peut-être un temps pour discuter par rapport à cela avant d'entrer dans des détails beaucoup plus techniques sur la construction GBCP de ce budget rectificatif n° 2.

Le Président.- Merci, Dominique. Oui, on est tous davantage capable de dialoguer sur les grands enjeux politiques sur la base d'une présentation en droits constatés. Donc je propose que le débat politique, on puisse l'avoir à ce stade. En sachant qu'au bout du compte, en GBCP, le résultat est le même, mais on n'a pas encore tous acquis la technicité qui nous permet de dialoguer de façon pertinente sur la base des tableaux GBCP. Donc on va pouvoir dialoguer à ce stade et puis, dans un second temps, on présentera les tableaux GBCP. On votera sur les tableaux GBCP.

Oui, Peggy ? Je vous en prie. Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne sais pas si c'est le moment pour poser ma question. J'avais une question par rapport au document BR2 qui nous a été envoyé sur un point précis qui m'a été signalé par ma composante. À la page 77, pour l'UFR Sciences et Techniques, il y avait 154 000 euros de reliquat sur la formation continue et dans le document qu'on nous a présenté, il est indiqué 100 000 plus 10 000 euros en prélèvement d'investissement. Donc ma question est : où sont passés les 44 000 euros restants ?

M. Delmas.- Je laisse répondre Magali.

Mme Khatri.- Dans un souci justement, de parvenir à un résultat le moins déséquilibré possible au niveau du résultat de fonctionnement de l'établissement, il a été décidé de procéder à des arbitrages concernant les demandes de prélèvements sur fonds de roulement. Ce qui explique que pour l'UFR Sciences et Techniques notamment, les demandes de prélèvements n'ont pas été honorées à hauteur de ce qu'ils escomptaient globalement.

Le Président.- Tania.

Mme Carnet.- Moi, je voulais juste une précision, Monsieur Delmas. Vous nous avez présenté tout à l'heure une vue où vous dites que l'établissement, pour ce budget de cette année 2016, si j'ai bien compris, doit faire une économie et baisser son nombre d'heures complémentaires de 11 200 heures, si j'ai bien noté. Donc ma question est très simple. Au jour d'aujourd'hui, toutes les heures complémentaires

ont été mises en paiement sur le mois d'août. Comment est-ce que vous allez pouvoir économiser 11 200 heures ? Il y a peut-être quelque chose qui m'échappe.

M. Delmas.- Non mais peut-être que ma formulation n'était peut-être pas la bonne pour me faire comprendre. En fait, c'est que dès la rentrée de septembre 2016, il va falloir réaliser une économie sur le premier semestre... dès le premier semestre, de 11 200 heures.

Mme Carnet.- Oui, sauf que ces heures, il n'y en a aucune qui n'est payée sur l'exercice 2016. Elles sont toutes payées sur l'exercice 2017.

Le Président.- Mais elles sont rattachées financièrement à l'exercice 2016. Donc au bout du compte, quand on les rattache à un exercice budgétaire, les heures qui sont faites en 2016, même si elles sont payées en 2017, c'est bien à l'exercice 2016 qu'elles se rattachent.

M. Delmas.- Oui, effectivement.

M. de Mesnard.- C'est le fait générateur.

M. Delmas.- C'est le fait générateur, c'est ça.

M. de Mesnard.- Oui, c'est ça.

Mme Carnet.- J'ai bien compris que c'était le fait générateur. D'accord.

M. de Mesnard.- C'est le fait générateur qui compte.

Mme Khatri.- C'est-à-dire qu'on se trouve là dans ce qu'on appelle « des charges constatées d'avance », c'est-à-dire que l'effet budgétaire est bien constaté sur l'année N. Même si le fait générateur est sur l'année N effectivement, la dépense n'aura lieu que sur N+1. En revanche, budgétairement, les crédits sont bien supportés sur l'année N.

Mme Carnet.- D'accord. Merci, j'ai compris.

Le Président.- Alors, peut-être avant... Oui, Geoffrey. Allez-y.

M. Ricard.- Merci. En fait, c'était juste une petite question. En début d'année, on a repris une provision concernant un montant que devait nous payer l'État. Je voulais savoir où cela en était, en fait, parce que là, dans les budgets, on fait comme si l'État allait nous payer. Sauf qu'en soi, on n'a toujours pas de preuve qu'il va le faire même si d'autres universités l'ont aussi. En soi, nous potentiellement, on n'aura rien.

Le Président.- Je parle sous le contrôle de Magali et de Marie-France, mais tel que je comprends les choses, ça apparaît dans notre trésorerie, mais c'est de l'argent qui est un peu virtuel, mais à partir du moment où il y a une recette potentielle et parce que c'est de l'argent qui nous est dû, cet argent apparaît dans nos bilans. Ça, c'est bien sûr quelque chose qui est en parfait accord avec les

commissaires aux comptes puisqu'on n'aurait pas pu faire cette chose-là sans l'accord des commissaires aux comptes.

C'est aussi une forme de volontarisme politique qui consiste à dire à l'État « cet argent, vous nous le devez bien et à tel point que, de fait, il apparaît bien dans notre bilan ».

M. Ricard.- Est-ce que vous allez entreprendre des démarches pour vraiment réclamer cet argent ? Parce qu'aujourd'hui on l'a dans nos comptes mais, en soi, l'État, si on ne va pas le lui réclamer, honnêtement, ce n'est pas sûr qu'il veuille nous le donner.

Le Président.- On l'a déjà fait, bien sûr.

M. Ricard.- D'accord.

Le Président.- Peut-être à ce stade de la discussion, Dominique... Vous voulez intervenir, Madame Ponse ?

Mme Ponse.- Oui, je voulais juste demander pour les années à venir, quand je vois le budget, le rapport capacité d'autofinancement. L'autofinancement, on n'a rien, c'est de plus en plus difficile. Mais qu'est-ce qui pourrait stimuler dans les années à venir la capacité d'autofinancement pour retrouver un peu une indépendance de cette université ?

M. de Mesnard.- On n'a rien dans le BR2.

Le Président.- Vas-y.

M. Delmas.- Alors, effectivement, ce que souligne Louis, c'est qu'effectivement, dans le BR2, notre capacité d'autofinancement donc est nulle puisqu'on a une incapacité d'autofinancement.

Quand on regarde l'historique des budgets, cela est relativement assez bien corrigé au niveau du BR3. Le problème, c'est que quand on regarde les résultats d'exploitation... enfin, le résultat d'exercice qui est constitué du résultat d'exploitation, on constate que le résultat d'exploitation est constamment en baisse au fur et à mesure du temps.

Ce résultat d'exploitation, qu'est-ce qu'il traduit ? Il traduit finalement l'activité de notre établissement, que ce soit l'activité en termes, pour nos laboratoires, vis-à-vis de l'extérieur, vis-à-vis du privé, ce sont les prestations tout simplement. C'est aussi la formation continue. Alors, lorsqu'on décortique ce résultat d'exploitation, on constate que la formation continue au niveau de l'établissement, elle se maintient, voire elle est supérieure au fur et à mesure des années. Donc c'est quelque chose qui, à mon sens, est à continuer à encourager et à promouvoir.

C'est certainement un des points faibles à l'heure actuelle, c'est l'activité de prestations, en tout cas, de nos laboratoires qu'il faut peut-être améliorer et puis il y a certainement d'autres schémas pour essayer d'améliorer en tout cas, peut-être vers l'extérieur, nos capacités d'autofinancement, que ce soit la location des salles, que ce soit... Il y a un certain nombre de choses qui sont mises en place.

Le Président.- Merci, Dominique. Peut-être rapidement, vous présenter les grands enjeux politiques en quelques mots, qui s'attachent à cette décision budgétaire modificative 2 parce qu'ils sont importants. Je pense qu'il est important que les administrateurs aient en tête macroscopiquement ce qu'elle veut dire, cette décision budgétaire modificative n° 2.

Premier élément que vous avez bien compris, c'est qu'on capitalise, si je puis dire, un ensemble de transferts de charges absolument exogènes, récents, entre l'annonce de la non-compensation en 2016 du GVT, le demi-point d'indice qui est non compensé, le retrait de la dotation de l'État d'environ 130 millions d'euros qui a été annoncée au mois de mai. Vous savez que l'État avait annoncé un retrait d'environ 250 millions ou 230 millions d'euros du budget de l'enseignement supérieur. De ces 230 ou 250 millions d'euros, la partie correspondant aux organismes nationaux de recherche a été réinjectée dans le budget. C'était 134 millions d'euros. Par contre, les autres 120 ou 130 millions d'euros ne l'ont pas été. Ce qui fait que ça, c'est quelque chose qui va venir peser sur le budget des établissements.

Donc la non-compensation du GVT, le retrait de ces masses financières du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, le demi-point d'indice non financé, plus ce qui s'appelle la PPCR qui est un autre acronyme que je ne connais pas mais qui est une augmentation, de fait, des dispositifs indemnitaires pour les personnels de catégorie B et qui est rétroactif au 1^{er} janvier 2016, tout cela fait un ensemble de masses financières qui sont importantes et qui viennent peser considérablement sur le budget dont on a connaissance en milieu d'année. Et ça, c'est un des éléments de difficulté.

Vous m'avez interpellé ce matin sur ce point. On a connaissance de ces masses financières en milieu d'année et ce que je voudrais vous dire, c'est que... Pour vous donner simplement une idée de ce que cela représente, le demi-point d'indice, c'est 560 000 euros. Dominique vous l'a présenté. Or, vous savez qu'on a terminé l'exercice 2015 avec un résultat positif d'environ 600 000 euros. C'est-à-dire que si on ne prend pas de mesure et si on ne prend pas les mesures qui sont décidées, de fait, on est *ipso facto* dans une situation de déficit, en fait. Donc ceci nous amène à prendre en cours d'année des décisions d'un plan de réduction des dépenses.

Donc premier élément, des déficits qui viennent peser durement et qui sont des déficits exogènes.

Deuxième élément, la nécessité de faire des économies et pour faire face à ça, vous avez bien compris que j'ai essayé, en tout cas j'ai voulu faire preuve précisément de volontarisme politique en inscrivant en recettes les 560 000 euros, qui était une façon de passer en force vis-à-vis de l'État et de dire « cet argent, on ne peut pas fonctionner sans et cet argent, l'État qui est décideur, doit également être l'État payeur et donc on l'inscrit en recettes ». Sauf que cette recette, bien sûr, on ne l'a pas et que l'État qui est dans son rôle... Je veux dire que chacun dans cette affaire est parfaitement dans son rôle et parfaitement dans sa responsabilité. Moi, je suis dans mon rôle en disant « je veux que cet argent soit inscrit en recettes » et le Recteur est dans son rôle en disant « je regrette, mais c'est une recette qui n'est pas sincère, je vous réfute l'autorisation de l'inscrire en recettes ».

Toujours est-il, évidemment, que la non-inscription en recettes de ce demi-point d'indice nous met dans une situation qui est excessivement difficile, ce qui fait que de fait, on doit proposer ce plan de réduction des dépenses qui est celui qu'on propose, qui associe ce dont on a parlé ce matin, c'est-à-dire à la fois un certain

nombre de non-renouvellements de contrats - c'est les 4 équivalents temps plein dont on a parlé ce matin -, le fait qu'on ne pourvoit pas une quinzaine d'ATER qui sont des ATER socle, plus un plan de réduction des consommations d'heures d'enseignement.

Ce n'est pas une chose qui fait plaisir à proposer dans une université dont le métier, c'est d'enseigner. Mais c'est le levier qui est le nôtre et qu'on s'est décidé à porter après précisément une expertise des services Pilotage avec la DGESIP pour bien examiner quels étaient les leviers qui pouvaient nous permettre de faire ce rééquilibrage.

Et Dominique, vous a bien dit que globalement on est dans une situation qui est peu ou prou celle de la plupart des universités. D'autres sont pires, d'autres sont un peu mieux. On est plutôt dans une moyenne raisonnable de la situation des universités.

Donc voilà les grands enjeux, c'est ça. C'est la volonté de l'inscrire en recettes, ça n'a pas été accepté. Un plan d'économie qui porte sur les emplois et les heures, et on en parlait ce matin. Quelqu'un disait « mais ce n'est pas logique de restreindre uniquement les postes d'ATER parce qu'on va devoir payer des heures complémentaires en vacataires ». Vous avez raison. Je ne sais plus qui disait cela ce matin. C'est exact et d'une certaine façon, le corollaire de la réduction des emplois, c'est la réduction des heures. C'est logique parce que vous avez parfaitement raison, ceux qui l'ont soulevé ce matin, si on réduit les emplois sans réduire les heures, alors on va payer des heures aux vacataires et on n'arrivera pas à assurer cette (*suite inaudible*).

Voilà les grands enjeux qui se dessinent, vous le voyez, autour de ce BR2 qui n'est vraiment pas un BR2 technique. C'est vraiment un BR2 très politique pour une fois à ce stade de l'année.

Sébastien.

M. de Mesnard.- Il y avait Jean-Emmanuel Rollin avant.

Le Président.- Pardon, je ne l'ai pas vu. Alors, Jean-Emmanuel Rollin et puis Sébastien Chevalier.

M. Rollin.- Oui. Vous n'avez pas pris trop de risque en présentant un budget insincère puisque vous saviez qu'il allait être refusé. Donc c'est encore pire, je dirais, de présenter un budget insincère en mettant des recettes. Vous savez qu'en comptabilité publique, on n'a pas le droit de mettre des recettes dont on n'est pas sûr de la provenance. Donc puisque vous parlez de volontarisme, allons jusqu'au bout.

Vous reconnaissez que l'État n'assume pas les recettes pour lesquelles il demande des engagements, des dépenses au niveau des établissements. Eh bien, présentons le budget où là on a l'autorisation légale. Après, le Recteur prendra ses responsabilités. Présentons un budget en déficit du montant de ces recettes. De ces recettes non perçues.

C'est exactement le même volontarisme, sauf que là, c'est l'État qui est devant ses responsabilités. Le Recteur devra assumer ses propres responsabilités et ne pourra pas vous dire que vous êtes dans l'illégalité cette fois-ci. Simplement, on fait l'opération inverse, c'est qu'on dit qu'il nous manque 400 ou 500 000 euros pour présenter ce budget. Là, vous faites... Vous dites... C'est un acte plus de com' de dire « je fais du volontarisme en sachant que ça va être refusé par le Recteur ».

Faisons un véritable acte politique. Présentons un budget qui est en déficit des mesures prises par l'État et qu'on ne peut pas compenser.

Le Président.- Non, non. On ne peut pas présenter un budget qui soit un budget en déficit. Donc on n'a pas d'autre option que de présenter... Et de fait, la façon dont on procède, qui est de présenter un budget à l'équilibre au prix d'un prélèvement sur le fonds de roulement, c'est bien présenter un budget qui, de fait, est un budget en déficit. Et de fait, on a déjà besoin de l'autorisation du Recteur... Voilà la réponse. On a besoin de l'autorisation du Recteur que j'ai reçue ce matin pour opérer ce prélèvement sur le fonds de roulement d'environ 400 000 euros pour équilibrer les dépenses de fonctionnement. Donc de fait, on a exactement la réponse à cette question, c'est veto sur le budget en déficit tel qu'il aurait été en déficit maximum et autorisation d'un déficit mais qui est le déficit qui est finalement le plus limité que l'on pouvait construire.

Sébastien, tu voulais intervenir.

M. Chevalier.- Oui, une première question. Je ne comprends pas ton analyse quand tu dis que l'exercice 2015 s'est terminé avec un solde positif de 600 000 euros. Le bilan financier qu'on a eu, il y a deux CA, nous a montré qu'on avait un déficit de 366 901 euros.

Le Président.- Non, tu n'as pas compris, Sébastien.

M. Chevalier.- Je demande une explication.

Le Président.- Non mais l'explication, elle a été donnée au CA où on a présenté le compte financier.

Vous savez qu'on a eu un prélèvement sur le fonds de roulement, il y a un an. En pratique, comptablement, ce prélèvement sur le fonds de roulement, il n'a pas été traité comme un prélèvement sur le fonds de roulement. Il a été traité comme une réduction de la dotation. C'est-à-dire qu'en fait, on n'est pas venu nous prélever 1,033 million sur le fonds de roulement, on a réduit notre dotation de fonctionnement de 1,033.

Ce faisant, bien sûr, on a créé un déficit de première section. Mais ce déficit de première section nous a obligé à prélever sur le fonds de roulement, mais en tant qu'équilibre au déficit de première section, c'est purement artefactuel puisque ça correspond à une diminution de la dotation. Donc effectivement, en euros, on a terminé à -300 000, mais c'est un -300 000 qui est artefactuel auquel il faut rajouter le 1,033 du prélèvement sur le fonds de roulement. Donc politiquement, la réalité politique, c'est de plus de +660 000 euros. C'est bien ça.

Il n'empêche que cette réalité politique de 600 ou 660 000 euros, elle est fragile eu égard à l'ensemble des charges non compensées qui sont transférées.

M. Delmas.- En fait, grosso modo, chaque année, quand on regarde l'évolution, on baisse à peu près ce résultat d'exercice de 1,5 million à 2 millions. Chaque année. Parce que nos charges augmentent et puis parce qu'aussi le résultat d'exploitation, c'est ce que j'expliquais à Madame, diminue également. Donc effectivement, il est raisonnable de penser que l'année 2016 est une année charnière. On a cette espèce de pincement entre nos dépenses et nos recettes qui peut indubitablement nous amener à un déficit du budget si on n'y prend garde.

Le Président.- Pardon, Geoffrey et puis ensuite tu interviendras. Geoffrey.

M. Ricard.- Avoir un budget politique, c'est une chose, mais à un moment, peut-être il va falloir avoir un budget réel et économique parce que pour faire des investissements, ce n'est pas en politique que l'on paye, c'est avec des euros. Donc en soi, il y a un moment où les charges de masse salariale et les charges de fonctionnement, ce n'est pas avec de la politique. C'est avec des euros et ça, il y a un moment où il va falloir qu'on le montre ici au conseil d'administration. Parce qu'aujourd'hui le déficit... Enfin, les +600 000 euros qu'on a eus sur l'exercice précédent, en soi, on ne va pas se mentir, c'est de la cosmétique. Financièrement, on est à -300 000. Mais moi, quand je vais acheter ma baguette de pain, c'est avec un euro, ce n'est pas avec de la politique.

Le Président.- Non, non, non. Encore une fois, on est -300 000 parce que l'État a réduit sa dotation de 1 million d'euros pour nous imposer un prélèvement sur le fonds de roulement. Mais sur le cycle de fonctionnement de l'année, on est bien à +600 000.

Ceci dit, +600 000, ce n'est pas suffisant. Mais de toute façon, le +600 000, et Dominique explique qu'on voit se dégrader au fil des années le résultat de l'exercice, cela s'explique par l'augmentation du GVT, qui est pratiquement insuffisamment compensée - elle l'a été partiellement. Ça s'explique par l'augmentation des charges sociales qui est absolument considérable au cours des années passées. Donc on voit bien.

Et le pincement de la courbe des recettes et la courbe des dépenses, Dominique nous l'annonce depuis un moment, simplement ce pincement, il survient cette année parce que d'un coup, on voit transférer un nombre de charges supplémentaires qui étaient des charges qui n'étaient pas et qui ne pouvaient pas être anticipées. Le croisement des courbes qui aurait peut-être été observé en 2017 ou en 2018, malheureusement il arrive maintenant.

M. Delmas.- Si je peux juste ajouter peut-être quelque chose. Effectivement, il y a plusieurs façons de procéder. Il y a eu la façon de procéder qu'a effectué M. le Président en allant voir personnellement le ministère et en arguant sur les difficultés que l'on rencontre, mais je tiens quand même à rappeler ici, et je l'ai rappelé lors du dialogue d'objectifs et de moyens, qu'effectivement, s'il n'y a pas une politique globale, nationale, et que chacun effectivement présente un budget déficitaire, qu'est-ce qui va se passer ?

Il va se passer ce qui s'est passé dans trois universités, à savoir que, je parle sous le contrôle de M. Marlot, lorsque le Rectorat voit pour la première année un établissement en déficit, il prend la main sur le budget, ce qui est normal, c'est la loi, de cet établissement et vous savez que, vous l'avez vu dans ce que je vous ai présenté, qu'est-ce qui pèse le plus sur le fonctionnement d'un établissement ? C'est la masse salariale.

Donc ce qui a été effectué dans certaines universités, c'est tout simplement une campagne blanche d'emplois. C'est-à-dire que ce qu'on a discuté là durant les DOM - effectivement, on a été assez sévère, je le conçois, sur la campagne d'emplois -, eh bien c'est une campagne complètement blanche, avec des réductions... Il faut le voir, par exemple, ne serait-ce qu'à Reims. Avec des

réductions extrêmement drastiques sur l'offre de formation. Donc les enjeux sont quand même assez majeurs là-dessus.

M. Salvadori.- Excusez-moi, cher collègue, qu'est-ce que vous appelez « des réductions extrêmement drastiques sur l'offre de formation » ? Parce que ce que l'on nous a expédié, c'est suivant les composantes, une réduction de 10 à 20 % de notre offre de formation. Ce n'est pas drastique ?

M. Delmas.- (*Phrase inaudible*) en heures complémentaires, en tout cas.

M. Salvadori.- Ce n'est pas... Oui...

Le Président.- J'interviens...

M. Salvadori.- Ce n'est pas en heures complémentaires, ça...

Le Président.- Non, il ne faut pas tout...

M. Salvadori.- ...C'est en heures enseignement puisqu'on ne peut plus distinguer heures complémentaires. C'est le mode de comptabilité au niveau de l'université.

Donc moi, je ne sais pas. Je pose la question de sémantique. Est-ce que -20 % sur une composante en heures d'enseignement, c'est drastique ou c'est cosmétique ? Moi, j'ai l'impression que c'est drastique. Mais je parle un vieux français. Je suis vraiment désolé.

J'en profite pour une petite question si vous me le permettez, Monsieur le Président. Dans la lettre que vous avez adressée aux directeurs de composantes dont je suis, le 30 juin, vous nous dites qu'il faut un effort sur 2016-2017 de... Je l'ai sous les yeux... 35 000 heures de réduction de l'offre de formation.

Vous nous avez, dans le rectificatif qui porte, si j'ai bien compris, sur le second semestre de l'année budgétaire et donc sur le premier semestre de l'année scolaire, annoncé un effort à hauteur, je crois l'avoir noté, de 11 000 heures.

Il y a un doublement de l'effort constaté sur le second semestre scolaire et le premier semestre budgétaire de l'année à venir que je m'explique mal.

11 000 multiplié par 2, je sais bien qu'il y a un léger décalage, mais je ne pense pas qu'il soit de l'ordre du double. Ou alors, qu'on me le dise. Mais moi, je ne l'ai pas constaté dans ma composante, l'UFR Sciences humaines qui, je vous le rappelle, a 12 % des effectifs étudiants de l'université. Peut-être que je regarde midi à ma montre et que c'est autrement géré dans d'autres UFR, je ne sais pas, mais ce que je constate quand même c'est que là, il y a quelque chose que j'aimerais qu'on m'explique.

Le Président.- 11 000 heures, ça va être la réduction de consommation en heures sur la période qui va aller d'octobre à décembre 2016. Ensuite, le courrier qu'on a adressé et qui fait état...

M. Salvadori.- Septembre.

Le Président.- Oui, c'est de septembre à décembre. C'est un courrier qui porte sur l'année 2017 et donc...

M. Salvadori.- C'est très mal libellé déjà par rapport à la notification de l'année 2015-2016. Ce qui tend à laisser penser que la base de référence, c'est d'ailleurs celle que nous donne l'enveloppe budgétaire que vous nous donnez, c'est l'année scolaire. Je veux bien... (*suite inaudible*).

Le Président.- Oui, forcément.

M. Salvadori.- (*Intervention inaudible*) mais là...

Le Président.- Il y a une interaction entre les deux. Le courrier qui a été envoyé est un courrier qui porte sur l'année 2017. Et il y a forcément...

M. Salvadori.- Il faut mieux le rédiger.

Le Président.- Je pense que c'est bien clair. Il s'insère...

M. Salvadori.- Non, ce n'est pas clair du tout « par rapport à la notification de l'année 2015-2016 », je l'ai sous les yeux, et « l'augmentation des volumes horaires pour 2016-2017 », il s'agit bien de l'année scolaire.

Le Président.- Tout à fait, mais parce que quand on parle de consommation d'heures, on parle bien de consommation d'heures par année universitaire et donc la réduction des heures, elle va bien s'effectuer, commencer dès la rentrée de septembre 2016.

M. Salvadori.- C'est exactement ce que je vous dis, Monsieur le Président. Elle nous est présentée là... Je demande simplement qu'on m'explique et comment... On me dit qu'il faut réduire, que c'est une nécessité au regard de nos maquettes, et pourquoi pas là-dessus, on en discutera tout à l'heure, avec des conséquences dramatiques que cela aura. Drastiques et dramatiques si vous voulez tous les termes à utiliser.

11 000 au premier semestre et pourquoi 24 000 au deuxième semestre ? Je ne pense pas qu'il y ait... Scolaire. Année scolaire. Je ne pense pas que les consommations semestre sur semestre varient du simple au double. En tous les cas, moi, je ne l'ai pas constaté. Je ne l'ai jamais constaté dans mon UFR qui est la troisième de l'université.

Je ne pense pas que mes autres collègues l'aient constaté dans une telle ampleur. Je sais bien qu'il y a un léger décalage. Je le sais bien, mais je ne pense pas que ce soit du simple au double dans la consommation des heures, donc dans l'effort que l'on nous demande. C'est tout.

Le Président.- Très bien.

M. Salvadori.- Vous voyez bien la perspective. C'est que j'aurai à expliquer comme élu ce que nous faisons ici et comme directeur de composante à mes collègues qui préparent des coupes. Si je leur dis que c'est... On nous dit qu'il y a 11 000 qu'on va prendre au premier semestre, alors ils vont raisonner : c'est la même chose grosso modo au deuxième semestre et donc l'effort réel nécessaire, il

est de 22 000. Je vous accorde 25 000 heures parce que j'ai un goût calviniste pour l'austérité, mais pas 35 000.

Le Président.- Le reste du chemin sera fait avec la réduction du nombre des ouvertures de diplômes à la rentrée 2017 puisque vous avez bien compris que l'offre de formation qu'on est en train de construire et qui correspond à une accréditation ne vaut pas ouverture. Et en 2017, nous entrons dans une autre offre de formation et donc pour cette autre offre de formation, seront éventuellement prises des décisions d'ouverture ou de non-ouverture de formations, mais ça, c'est une chose dont on a déjà eu l'occasion de parler en conférence des doyens. À l'occasion de la dernière conférence des doyens.

Stéphanie, tu veux intervenir.

Mme Grayot-Dirx.- Juste pour dire... Vous disiez que premier et deuxième semestre, c'est la même chose. Pas tout à fait. Vous savez très bien qu'au premier semestre, on a beaucoup plus d'étudiants, plus de groupes, ça s'ajuste, et qu'au deuxième semestre, on a de moins en moins de groupes.

M. Salvadori.- Alors, vous me donnez encore plus raison parce que ça signifierait qu'on consomme moins. Parce qu'en effet, moi, j'ajuste et je sais comment on ajuste et dans beaucoup de... On ajuste pas mal.

Mme Grayot-Dirx.- Pas forcément partout.

M. Salvadori.- Donc nous devrions moins dépenser sur le second semestre de l'année scolaire. Alors là, vous comprenez que je suis un peu étonné de cette présentation.

Alors, j'entends bien, Monsieur le Président, ce que vous me dites et qui répond d'ailleurs à une angoisse dont j'ai fait part par écrit sur le glissement.

Pour dire les choses très clairement, pour les gens qui nous écoutent, l'enveloppe que vous nous avez adressée pour l'année, c'est une proposition, je souhaite très fortement qu'elle soit revue, et l'ensemble de mes collègues le souhaite très fortement.

En écoutant l'exposé de M. Delmas d'une oreille, d'un œil je regardais mon courrier, je suis désolé, c'est très impoli, et ce n'est pas le même hémisphère du cerveau, je crois me souvenir.

Cela me met donc en position délicate, mais je vois le directeur du département de géographie, homme très pondéré, qui me dit « c'est juste impossible ». La directrice du département de psychologie qui attend plus 10 à 15 % d'effectifs, je ne sais même plus, à la rentrée, qui me dit « c'est juste impossible ». Ce n'est plus drastique. Là, c'est dramatique. Certains m'écrivent même « apocalyptique ». À chacun son style, Monsieur le Président. Ce n'est pas le mien, vous le savez, je suis un homme pondéré...

(Sourires)

La question est quand même, cette enveloppe que vous nous adressez là, elle est inférieure à l'enveloppe que vous nous avez adressée pour réfléchir à nos maquettes du futur plan et elle est inférieure de l'ordre de, pour ma composante, grosso modo 8 à 9 %. Peut-être même un petit peu plus.

Nous avons travaillé, mobilisé les équipes pour tenir dans l'enveloppe que vous nous aviez donnée pour ce cadre de réflexion, je tiens à le dire. Mon UFR n'a contribué au déficit global de ses projets qu'à hauteur de 1 % alors que nous avons 12 % des effectifs étudiants.

La conséquence, si je comprends ce que vous venez de me dire et ce que Dominique nous a exposé, il faudra raboter encore sur les maquettes, la soutenabilité du plan (*mot inaudible*) de 7, 8, 10, 15 %. Et pour tous les collègues dont les composantes ont imaginé des maquettes qui dépassent de 15 %, 20 % ce qui leur était alloué, cela signifie... Je n'ose même pas le calculer.

Voilà, Monsieur le Président, je vous fais part de mes angoisses d'élu et de mes angoisses de directeur de composante.

Le Président.- Philippe, qui sont des angoisses que je...

M. Salvadori.- Que nous partageons.

Le Président.- Qu'on partage... Qu'on partage totalement. Et on subit tous cette... Mais c'est vraiment un débat de fond qu'on a cet après-midi. On est tous en train de subir en cascade les conséquences de décisions qu'on ne maîtrise pas, les conséquences du sous-financement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays. Et c'est bien la raison pour laquelle je vous disais ce matin, et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler, qu'il faut globalement que le modèle économique de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays soit profondément revu.

Et quand je dis ça, je ne prends pas parti sur les mécanismes de financement qui seront trouvés, qui sont des choses qui sont compliquées, qui ne dépendent pas que de nous, qui dépendent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mais qui dépendent grandement d'autres ministères. Et c'est une vraie révision, revisitation de ces schémas de fonctionnement globalement dans notre pays.

Mais vous voyez bien que même notre université qui a vraiment été gérée avec beaucoup de rigueur depuis des années, parce que je suis bien conscient du fait que depuis des années, on vous a imposé, on a imposé un fonctionnement qui était un fonctionnement exigeant, on a tenu mais, voilà, là, on ne peut plus passer.

M. Salvadori.- Non, non, Monsieur le Président. Je repose alors ma question simple du début. Vous nous demandez, et c'est, je crois, le sens des coupes budgétaires pour l'année 2016-2017, un effort sur l'université de 35 000 heures. Je constate qu'objectivement, si on prend la base de référence de 11 000 heures pour le premier semestre, l'effort devrait être de largement 25 000 heures mais pas plus. Donc je me demande s'il y a un effet, là, d'anticipation qui nous est demandé à prendre sur les enseignements de 2016-2017 que je ne trouve pas justifié. Ni intellectuellement ni budgétairement.

Le Président.- Bien, OK. Qui souhaite... Jean-Emmanuel Rollin voulait intervenir.

M. Rollin.- Oui, vous avez dit tout à l'heure, Monsieur le VP Finances-RH, parce que les RH, je maintiens que les RH sont (*mot inaudible*) d'un point de vue

Finances, donc maintenant je vous appellerai comme ça. C'est mon point de vue. Tant qu'il n'y aura pas un changement de la politique. Donc...

Mme Grayot-Dirx.- J'ai une autre proposition si vous le voulez bien, Monsieur Rollin. Étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de femmes, paraît-il, parmi les vice-présidents...

M. Rollin.- Passez Finances.

Mme Grayot-Dirx.- ...c'est que je vais passer Finances et RH pour vous faire plaisir.

M. Rollin.- Ça ne me dérange pas plus... Oui... Non mais que ce soit vous ou M. Delmas, ça ne me dérange pas, j'ai pris M. Delmas parce que (*suite inaudible*). Si c'est vous qui passez Finances, ça ne me dérangera pas plus, vous serez VP Finances-RH, ça restera dans la conception qu'il y a actuellement dans l'université. Ça ne me dérange pas que ce soit exercé par vous ou par M. Delmas.

Non, ce que je voulais dire, c'est que vous avez dit que si on présentait un budget en déficit, ces coupes étaient une année blanche en recrutement.

Honnêtement, nous le sommes déjà depuis cinq ans. L'université bloque en moyenne, gèle, entre 15 à 21 postes de BIATSS. Pour les recrutements, zéro. Vous nous dites que c'est des coupes sévères. Le Rectorat aurait-il pris 35 à 45 postes de contractuels supprimés ? Je ne sais pas où on aurait pu aller plus loin. Peut-être qu'ils nous les auraient pris. Mais que ce soit nous, le Président de l'université ou que ce soit le Recteur, au moins le Recteur aurait pris la responsabilité de l'État. Donc nous dire qu'on aurait des coupes plus sévères, je ne vois pas quelle coupe plus sévère les personnels auraient pu subir qu'on ne subissait actuellement.

Le Président.- Oui, vas-y.

Mme Grayot-Dirx.- Je suis désolée, on ne peut pas aller... Enfin, il faut redire ce qu'on dit depuis ce matin : la trentaine de contractuels auxquels vous faites référence, ce ne sont pas des gens qu'on ne remplacera pas. Ils seront remplacés. D'ailleurs, il y en aura un certain nombre qui seront prolongés pour un an supplémentaire. Et si vous voulez qu'on parle des gels dans les autres universités, on peut parler de ça. Dans beaucoup d'universités, ces dernières années, il y a eu des campagnes blanches. Ce ne sera pas le cas à l'université de Bourgogne.

M. Rollin.- On fera le décompte et on verra qu'on n'aura pas la même analyse. Même M. Mercier, lors du dernier CA du mois de décembre, c'était le VP RH... il y avait encore un VP RH..., me disait...

Mme Manciaux.- Micro.

M. Rollin.- Il a reconnu que sur les 19 postes qu'on lui a fait..., qu'il n'y en avait que trois qui correspondaient à un gel du fait des conditions dans lesquelles ils devaient les réserver pour les personnels qui étaient en détachement, pour les personnels qui étaient en longue maladie ou en congé maternité. Et les 17 autres c'étaient des postes qui n'avaient aucune justification de ne pas être mis au concours.

Le Président.- Monsieur Rollin...

M. Rollin.- Vous pouvez reprendre le compte rendu. Vous pouvez reprendre le verbatim du CA.

Le Président.- Monsieur Rollin, globalement, on l'a vu ce matin, le nombre de personnels BIATSS titulaires a augmenté sur la période quadriennale précédente et en particulier donc titulaires et puis le nombre de personnels BIATSS en CDI. Donc je crois qu'on ne peut pas dire ça.

On a effectivement un volant de postes qui sont non pourvus, qu'il s'agisse de postes BIATSS ou qu'il s'agisse de postes enseignants ou enseignants-chercheurs. Vous dites 20 BIATSS. Je n'ai pas les chiffres en tête. Enseignants/enseignants-chercheurs, selon les années, c'est entre 30 et 40. On vit depuis plusieurs années avec entre 30 et 40 postes d'enseignants/enseignants-chercheurs qui ne sont pas pourvus. Globalement.

Sauf que ce n'est pas des... Jusqu'à présent, ça n'a jamais été des postes gelés pour des raisons budgétaires. C'est simplement des postes qui ne sont pas pourvus parce que pour des raisons de stratégie, on considère que telle année, on souhaite ne pas forcément pourvoir ce poste. Et c'est un système qui est glissant et c'est un système qui fait que les postes sont pourvus souvent un an, deux ans ou trois ans après.

Ceci étant, je suis d'accord avec vous. Le problème, c'est que notre université ne peut pas saturer son plafond d'emplois. On est bien d'accord. Si on sature notre plafond d'emplois, on dépasse notre plafond de masse salariale d'environ 5 millions d'euros.

Ça veut dire que globalement, au moment du passage aux compétences élargies, il y a eu une sous-estimation de la masse salariale globale que consommait notre université et c'est bien ça, l'une des difficultés, et c'est bien pour cette raison qu'on a été avec Marie-France et Dominique et Magali Khatri rencontrer la DGESIP, il y a quelques semaines. C'était pour essayer de dialoguer sur ces questions de fond de la sous-valorisation de notre masse salariale telle qu'elle a été faite. Et on court en pratique après ça depuis des années. Mais à cet égard, on n'est pas dans une situation... À nouveau, la situation est la même dans toutes les universités.

On nous a laissé... En fait, on nous a dit qu'on nous avait laissé du plafond d'emplois pour ne pas brider notre capacité à mener une stratégie et à recruter, ce qui est vrai parce que je crois qu'on sous-consomme en plafond d'emplois de pas loin d'une centaine... enfin, assez largement. Sauf qu'on ne nous a pas donné la masse salariale pour aller avec. Ça, c'est un fait qui est un fait réel. Là-dessus, on sera tous d'accord sur ce constat.

Donc de fait, on vit et on fonctionne avec moins d'emplois qu'on y aurait droit. Mais si on les avait tous, on exploserait notre plafond de masse salariale. Ce qui veut dire aussi qu'on est dans une situation d'autonomie très relative, en fait. Mais on n'a probablement pas les moyens d'une pleine autonomie dans le modèle économique actuel qui est celui des établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France.

Sébastien, tu voulais intervenir.

M. Chevalier.- J'avais la même question sur les 35 000 heures. Je ne suis toujours pas convaincu par la réponse. Je ne comprends pas pourquoi on parle de

35 000 heures dans le courrier alors qu'effectivement, si on a besoin d'une économie de 25 000 heures, dans le courrier on parle de 25 000 heures.

Ceci dit, je ne vais pas te demander de faire la même réponse que celle que je n'ai pas comprise.

Le Président.- La réponse, elle est claire, Sébastien. J'ai répondu. C'est qu'on va ouvrir la nouvelle offre de formation...

M. Chevalier.- Dans le courrier, il est mentionné 2016-2017.

Le Président.- Oui, l'offre de formation du futur contrat, elle commence bien en septembre 2017 ?

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- Donc si on réduit le nombre des formations...

M. Chevalier.- Mais là, on parle de l'année universitaire 2016-2017 dans ton courrier.

M. Salvadori.- Il y a une ambiguïté. L'enveloppe...

Le Président.- ... Et le budget... Et le budget est bien sur l'année 2017.

M. Salvadori.- ...Qui nous est attribuée nous sert à faire fonctionner concrètement l'année scolaire 2016-2017 et les...

Le Président.- Non.

M. Salvadori.- Dans ce cas-là, il faut... C'est quand même un enjeu parce que la coupe qu'on va faire, elle signifie qu'on coupe dans nos enseignements. Mais si l'objectif est de réaliser sur le premier et deuxième semestre de l'année universitaire 2016-2017, non pas 35 000, dont je comprends que c'est l'objectif sur trois semestres, mais 25 000 ou 22 000 parce que là, j'en ai assez d'être trop généreux, donc je reviens à l'austérité, on ne coupe pas la même chose. On coupe un tiers de moins dans les enseignements. Et là, vous avez (*suite inaudible*) pour l'année universitaire 2016-2017. Ce que je vous propose là, les (*mot inaudible*) de réflexion que je vous propose là, c'est une façon de faire passer votre plan d'austérité ! Mais comprenez un peu de temps en temps !

Le Président.- Je comprends parfaitement. Sébastien.

M. Salvadori.- Voilà, c'est tout simple. Il suffit de mieux rédiger les choses et de nous dire que les 35 000 heures, c'est sur trois semestres. Parce que 11 000 heures plus 11 000 heures font 22 000 heures et là, vous n'allez pas à la guerre sociale. Vous n'allez pas à la grève. Pas sur ce point-là au moins.

Le Président.- Tu comprends bien qu'en pratique, il y aura deux dispositifs... Il y aura bien deux dispositifs qui doivent coexister. Il y a, d'une part, une réduction du nombre des heures par maquette et ensuite une réduction des

diplômes et du nombre des diplômés et des maquettes. C'est sur ces deux choses-là que l'on doit jouer.

M. Salvadori.- Monsieur le Président, je suis désolé. Sur le deuxième point, si nous avons eu sur la réduction du nombre des diplômés des instructions claires lors de la réflexion collective que nous avons menée, depuis un an, il n'y aurait pas eu d'inflation. Moi, j'ai réduit. Mes collègues ont réduit. Et douloureusement. Quand on perd la moitié de ses heures parce qu'on fusionne deux masters, ça fait mal. Et ça fait mal pour ce qui vous tient à cœur comme à moi, la formation et la recherche.

Le Président.- Philippe, sur ces choses-là...

M. Salvadori.- Moi, je me borne à cela. Il me semblerait de la plus grande intelligence, à la fois tactique et budgétaire, de rappeler que l'horizon de 35 000, c'est sur trois semestres et que sur la rentrée et le budget 2016-2017, c'est l'horizon de 22... Je vous accorde 23 000. Allez, lâchons. Soyons austères.

Le Président.- Sébastien.

M. Chevalier.- Pour terminer, que répond-on aux collègues qui nous interpellent en tant qu'élus du conseil d'administration, des collègues chefs de département, enseignants, directeurs de composantes qui ont reçu la proposition de notification financière pour la rentrée ? Tout le monde nous dit que cela ne passe pas. Si on associe ce que j'ai dit ce matin, pas d'ATER ou très peu, des postes gelés, une augmentation des effectifs des étudiants qui n'a pas été anticipée, des finances en fonctionnement de composante qui se montent presque à 50 % de moins, plus ou moins les deux fois 11 200 heures, ça ne passe pas. Que dit-on à nos collègues ? Que dit-on aux étudiants qui vont être accueillis le 1^{er} septembre ou le 4 septembre dans notre établissement ?

Le Président.- Sébastien, c'est que ça doit passer parce qu'on n'a pas d'autre option que ça passe.

M. Chevalier.- Mais non, ça ne passera pas.

Le Président.- Et que la responsabilité collective est bien que ça passe. Tu voulais dire quelque chose, Dominique.

M. Delmas.- Simplement pour répondre à Philippe. Je pense qu'à l'issue de la conférence des doyens...

Mme Manciaux.- Micro, s'il vous plaît.

M. Delmas.- Pardon, oui... Simplement pour répondre à M. Salvadori qu'à l'issue de la conférence des directeurs de composantes du 12 juillet, ce que je propose, c'est qu'avec le pôle Finances, nous envoyions une note, pas rectificative, mais en tout cas de précision, plus détaillée, sur justement ce volume horaire à ce moment-là.

M. Salvadori.- Merci de cet effort technique.

Le Président.- Sandrine voulait intervenir puis Tania puis Frédéric.

Mme Rousseaux.- Oui, juste pour les mesures qui ont été données, il me semble, Monsieur Salvadori, qu'il y a eu quand même des mesures de données puisque pour les masters, c'était 750 et pour les licences sur les trois années, c'était 1 500. Les consignes ont été données. Après, certains les ont respectées, d'autres pas.

M. Salvadori.- Exactement.

Mme Rousseaux.- Mais les consignes ont été données.

M. Salvadori.- Je les ai respectées...

Mme Rousseaux.- Idem.

M. Salvadori.- ...et nous ne sommes même pas à 750 heures pour les masters.

Mme Rousseaux.- Vous avez dit que les consignes n'avaient pas été claires. Je pense qu'elles ont été quand même claires, mais pas respectées.

M. Salvadori.- Non, non. Sur ce volume-là on est d'accord, mais la multiplication des diplômes, nous semble-t-il, là, on a laissé faire, on a laissé présenter. Il me semblait qu'à un moment, mais ça, c'est une autre question, il aurait été bon que les instances de gouvernance disent « vous délirez, chers collègues ».

Le Président.- Non, non, Philippe. C'est toute la différence entre l'accréditation de l'offre de formation, et ça, je vous l'ai dit à la dernière conférence des doyens, je l'ai rappelé. On travaille sur une offre de formation potentielle et ce n'est pas parce qu'on accrédite une formation que cette formation sera ouverte.

M. Salvadori.- Non, Monsieur Bonnin. On ne travaille pas comme ça dans les... Non, non ! D'un point de vue budgétaire, soit. Mais on travaille, quand on est responsable, avec un objectif à la fois budgétaire et pédagogique. On ne fait pas, on ne monte pas des diplômes dans l'objectif de ne pas les ouvrir. On monte des diplômes dans l'objectif de respecter les normes budgétaires que vous nous avez données et on s'y tient.

C'est-à-dire que si le but de l'administration universitaire, c'est de dire au ministère « accréditez mais, de toute façon, on n'ouvrira pas », moi, ce n'est pas tout à fait ma philosophie et mon éthique de responsabilité comme fonctionnaire et ce n'est pas l'éthique dans laquelle mes collègues ont travaillé.

Nous avons travaillé en couplant les deux parce que, sinon, on laisse filer les dépenses. On laisse filer les dépenses. Quand il y a 40 000 heures de trop dans les maquettes proposées, c'est ce que vous nous avez écrit, Monsieur le Président, c'est qu'on laisse filer les dépenses. Moi, je ne pense pas, et je me tourne vers le représentant du grand capital et du capital le plus petit... (*Rires*)...Pardonnez-moi chère madame, je ne pense pas que ce soit éthique et je ne pense pas que ce soit une bonne gestion d'un plan.

Le Président.- Frédéric va répondre à ça. Je sais ce qu'il va répondre. Vasy, Frédéric.

M. Debeaufort.- Sur le volet accréditation, on a quand même eu des réunions à la DGESIP, à Paris, où le ministère nous a encouragés et même poussés très fortement à présenter l'offre la plus large possible correspondant aux compétences qu'on a dans l'établissement de façon à ne pas se retrouver avec des portes fermées aux besoins pendant le prochain contrat puisqu'ils nous ont précisé qu'il serait hors de question d'ouvrir de nouvelles mentions si on ne les a pas dès l'accréditation. Donc la logique, c'est de dire « on vous prouve qu'on est capable de proposer et de demander des mentions et des parcours parce qu'on a les compétences », c'est une chose. C'est la logique que nous demande le ministère sur l'accréditation qui est complètement découplée des possibilités de financement et de soutenabilité. Sauf que... Oui, peut-être, mais c'est comme ça qu'on nous demande de présenter le dossier d'accréditation...

M. Salvadori.- Mais vous n'êtes pas (*suite inaudible*).

M. Debeaufort.- ...Donc on a fait le travail. On a demandé aux équipes de réfléchir et de montrer leurs compétences et donc de proposer des mentions et des parcours. Après, ce sera de la responsabilité ou des moyens de l'établissement de les ouvrir au pas. Mais dès le mois d'avril l'année dernière, quand on a fait les premières réunions, la toute première réunion qui était en salle des actes, c'était au mois d'avril l'année dernière... C'était même plus tôt que cela puisque c'était avant la remontée des premières fiches de propositions. On l'a dit très clairement, ça.

M. Salvadori.- Ça n'a pas été respecté, je le constate, on a un dépassement que je trouve mais d'une aberration qui signe l'échec d'une politique, qu'elle soit ministérielle ou qu'elle soit locale. Cela nous renvoie d'ailleurs à ce dont on discute aujourd'hui. Moi, je trouve ça vraiment d'une stupidité parce que ça va exiger maintenant des efforts colossaux pour entrer dans ces objectifs que vous nous assignez et dont vous nous avez prouvé qu'on ne pouvait pas y échapper. Donc excusez-moi.

Le Président.- Philippe, ce qu'il faut bien avoir en tête, c'est qu'on ne pourra pas faire accréditer de nouvelles formations en cours de contrat. Il était donc parfaitement cohérent que dès le début du contrat, on fasse accréditer une offre de formation large, mais qui est une offre potentielle. Et dans cette offre de formation, une fois accréditée, il y a des choses qu'on va ouvrir, il y a des choses qu'on ne pourra pas ouvrir mais, par contre, on aura la possibilité... Écoute, écoute... On aura la possibilité en cours de contrat éventuellement d'ouvrir des choses qui auront été votées même si on ne les ouvre pas au tout début parce que ça aura été voté.

M. Salvadori.- Non mais vous venez de nous expliquer tout de même qu'on en prend pour quatre ans d'austérité, là.

Le Président.- Oui.

M. Salvadori.- Tu ne seras plus président lorsqu'il faudra pouvoir ouvrir ce que nous n'avons pas pu ouvrir. Je ne sais pas qui sera président.

Le Président.- Au bout de deux ans, on... On peut très bien, Philippe... On peut très bien...

M. Salvadori.- M. Juppé sera mort... (*Rires*)... Je ne peux pas lire dans l'avenir (*suite inaudible*).

Le Président.- On peut très bien, au bout de deux ans, décider de fermer une formation, décider d'en ouvrir une autre. Si on décide de le faire mais qu'elle n'a pas été accréditée, alors on ne pourra pas le faire.

M. Salvadori.- On est bien d'accord...

Le Président.- C'est pour ça qu'on a demandé tout ça.

M. Salvadori.- ...C'est pour ça qu'il fallait... Quand on propose des ouvertures, il faut proposer des fermetures.

Le Président.- Mais bien sûr, il va y avoir des fermetures. C'est bien ce que je suis en train de...

M. Salvadori.- Il ne faut pas les faire accréditer.

Le Président.- Mais non ! Pas forcément... Pas du tout.

M. Salvadori.- Mais les collègues qui ont réfléchi sur des plans, c'est qu'ils y croient, c'est qu'on les a mobilisés là-dessus, c'est qu'on a fait tous un effort de rigueur intellectuelle et budgétaire simultanément et maintenant vous allez expliquer à un certain nombre... Pardon, excusez-moi...

M. Comparot.- Désolé, c'est pour le verbatim.

M. Salvadori.- Oui, c'est pour le... Mais je réécrirai mon discours. Allez, ne vous inquiétez pas.

C'est quand même ça le problème. Comment peut-on mobiliser des équipes sur des réflexions sérieuses et responsables quand on leur dit « de toute façon, allez-y, les petits gars, ce n'est pas sérieux, on n'en ouvrira pas la moitié » ? Moi, ce n'est pas mon éthique... Voilà, je n'ouvre plus le bec.

M. Delmas.- Il y a juste un truc que je ne comprends pas très bien parce qu'on a quand même toujours dit qu'effectivement, s'il y a des formations qui ouvrent, il y a des formations qui doivent fermer parce qu'on doit rester à coûts constants. C'est ce qui a été fait dans mon UFR où, effectivement, certains ont travaillé pour la construction de maquettes, mais sans avoir la possibilité peut-être d'ouvrir parce que s'il y en a une qui ne ferme pas, elles n'ouvriront pas.

Le Président.- Très bien. Donc Geoffrey puis Tania. Ou Tania et puis... Tania, je vous vois. Allez-y. Tania et puis Geoffrey. Allez-y.

Mme Carnet.- Non, simplement une toute petite précision. Si j'ai bien compris, au vu des échanges qui viennent de se faire, donc vous avez annoncé une réduction des heures de 11 200 heures sur la période septembre 2016-décembre 2016, vous êtes d'accord ?

Le Président.- Oui.

Mme Carnet.- Bien. Et vous annoncez une réduction aussi des heures à hauteur de 35 000 heures pour la période du 1^{er} janvier 2017... 2016 au 31 décembre...

Le Président.- Non 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Mme Carnet.- ...2017 au 31 décembre 2017 ?

Le Président.- Tout à fait... Tout à fait.

Mme Carnet.- On est d'accord ?

Le Président.- Tout à fait... Tout à fait.

Mme Carnet.- Merci.

Le Président.- Alors, Geoffrey.

M. Ricard.- C'est juste une question, en fait. J'ai bien compris qu'il y a des personnes qui ne respectaient pas le nombre d'heures dans leurs diplômes et d'autres oui. Je voulais savoir, en fait, qu'est-ce qui se passait pour ceux qui ne respectent pas, en fait, les heures. Parce qu'aujourd'hui s'il y a des règles, c'est... Pour moi, une règle, elle est faite pour être respectée.

Le Président.- On négocie et, de fait...

M. Ricard.- On négocie quoi ?

Le Président.- On négocie pour essayer de ramener les maquettes dans les volumes qui sont nécessaires.

M. Ricard.- Et ça se fait vraiment ?

Le Président.- Oui, ça se fait. Ça se fait raisonnablement, oui... Ça se fait. Non mais ce n'est pas forcément le... Il y a tout un ensemble de... On est tous les héritiers d'une histoire et d'une sous-dotation globale de l'enseignement supérieur et de la recherche qui fait qu'on est globalement sous-doté en personnel enseignant. Donc de toute façon, au bout du compte, on a... Comment dire ?... On a un mauvais équilibre entre les charges d'enseignement et les potentiels, mais ça c'est quelque chose qui est structurel. Donc en pratique, les VP vont aller voir les doyens, voir les responsables pédagogiques, pour discuter et pour essayer de permettre une meilleure adéquation.

M. Debeaufort.- Sur ce volet-là, c'est déjà commencé en ce moment. Grégory n'est pas avec nous ici en ce moment parce qu'il est avec une composante et avec le pôle Pilotage justement pour reprendre toutes les maquettes, etc., et voir où il y a du dépassement, où il y a des démultiplications non justifiées, etc.

C'est un travail de fourmi ligne à ligne par rapport aux maquettes qu'a commencé à faire le pôle Pilotage, qui va se prolonger déjà la semaine prochaine. Et là, en ce moment, Grégory, Jean-Jacques et le pôle Pilotage sont en train de travailler là-dessus.

Le Président.- Qui voulait intervenir encore ? Monsieur Marlot ? Allez-y.

M. Marlot.- J'ai entendu plusieurs fois dans ce conseil d'administration, on a dit « le Recteur prendra la main si jamais il y a un déficit », etc. Donc je me permets d'intervenir pour préciser un petit peu clairement quelles sont les consignes, entre guillemets. Préciser la réglementation. J'interviens pour préciser quelle est la réglementation du code de l'éducation en la matière.

Donc en fait, il y a une double... Comment dire ? Il y a deux cas qui sont posés. Le premier cas, c'est quand on constate un compte de résultat déficitaire lors du compte financier. Donc à ce moment-là, le code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration détermine par une délibération les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice suivant. Le projet de cette délibération est soumis à l'avis préalable du recteur d'académie. Cet avis est communiqué au conseil d'administration avec le projet de délibération. Ça, c'est quand il y a un déficit qui est constaté.

Quand il y a un deuxième déficit qui est constaté, c'est-à-dire l'année qui suit. Si un deuxième déficit est constaté, le code de l'éducation prévoit que l'examen de tout projet de budget présenté après un double déficit est effectué au vu du plan de rétablissement de l'équilibre financier. Ce plan, établi par le président ou le directeur de l'établissement, fait l'objet d'un vote du conseil d'administration après avis conforme du recteur d'académie. Et ensuite, il est précisé que dans ce cas, si jamais un budget initial ou rectificatif est présenté et n'est pas conforme à ce plan, le recteur arrête le budget rectificatif ou le budget initial. Voilà la réglementation.

Le Président.- Bien. Merci à tous pour ces... Alors, je pense qu'on a tous vraiment largement débattu. Je propose qu'on passe maintenant aux tableaux vraiment plus techniques sur la GBCP mais qui ne vont pas nous éclairer sur le fond, la discussion de fond politique. C'est là, au bout du compte, la GBCP, ça va nous donner (*suite inaudible*) résultats et puis ensuite on pourra soumettre tout ceci à la délibération du conseil d'administration.

Tu vas continuer maintenant, Dominique, sur cette partie beaucoup plus technique, avec peut-être le soutien de Magali.

M. Delmas.- Oui, effectivement, là, parce qu'on entre dans des choses qui sont un petit peu plus techniques et qui dépassent un petit peu le cadre purement discussion politique. On est dans un cadre un peu plus formel.

Voici donc tout d'abord le tableau de notre nombre d'emplois qui, comme je vous le disais, n'a pas changé depuis la notification ministérielle reçue le 17 décembre 2015, qui porte le plafond 1 à 2 554 ETPT et 380 ETPT sur le plafond 2. Et donc voici ce tableau qui vous a été adressé, conforme au décret

GBCP, qui fera donc l'objet d'un vote par le CA, que vous retrouvez en 1 dans les documents qui vous ont été adressés.

Ensuite, le deuxième chapitre abordé dans votre document, à savoir les autorisations budgétaires. Donc il s'agit du tableau 2. Alors, je suis désolé. À chaque fois, je vous l'ai déjà dit, lors du BR1, tous les tableaux qui vous sont projetés ici, il n'y a pas de manière de les projeter dans Powerpoint. Donc il n'y a pas de compatibilité de copier-coller. Donc vous m'excuserez au préalable. Ils sont totalement illisibles sur le PPT. Je vais essayer d'extraire certains chiffres donc que j'ai remis en rouge, vous verrez. Mais sinon, il faut suivre sur le document, j'en suis désolé. Là encore, c'est les limites de l'informatique qui nous dépassent totalement.

Le deuxième chapitre abordé dans votre document, à savoir donc ces autorisations budgétaires. Il s'agit donc du tableau n° 2 qui synthétise, en fait, le montant limitatif des autorisations d'engagement, donc souvenez-vous, ces fameuses AE, et des crédits de paiement, les CP, pour chaque enveloppe donc, à savoir... Là, je vous l'ai remis en rouge, c'est un peu plus lisible.

L'enveloppe personnel, c'est la première ligne.

L'enveloppe fonctionnement et intervention, c'est la seconde ligne.

Et l'enveloppe investissement, c'est la dernière ligne.

L'avant-dernière ligne au titre du BR2, elle, elle correspond, quant à elle, à des enveloppes à destination des contrats de recherche pour du personnel, du fonctionnement ou de l'investissement sur autorisation du contrôleur budgétaire.

Alors, tout d'abord, avant de parler de ces autorisations d'engagement, simplement dire qu'on va voir une évolution qui s'explique tout simplement par l'inscription de nouvelles écritures qui sont au titre du BR2. C'est-à-dire des nouvelles recettes ou des ajustements de recettes.

Si on regarde en premier lieu ici les dépenses de personnel, les crédits de paiement, vous le voyez, s'élèvent après BR2, c'est-à-dire on cumule après le BR1 et le BR2, à 189 625 949 euros contre 185 930 367 euros au budget initial. Ce qui fait une augmentation de 3 695 582 euros.

Alors, cette différence est due, en fait, au report des dépenses de personnel en lien avec certaines opérations de recherche et puis à l'intégration, comme je vous le disais, des opérations du BR1 et du BR2. Pour cette enveloppe, les autorisations d'engagement sont identiques aux crédits de paiement.

Ensuite, concernant ici l'enveloppe fonctionnement et interventions, les crédits de paiement après BR2 sont ici, vous le voyez, de 39 849 240 euros contre 31 390 726 euros au budget initial. Ce qui représente une augmentation de 8 458 514 euros. Augmentation au titre des reports et au titre, là encore, du BR1 et du BR2. Ce sont notamment les conventions de recherche.

Enfin, concernant l'enveloppe investissement, les crédits de paiement sont portés à hauteur de 20 376 612 euros contre 4 203 173 euros au budget initial, soit une augmentation de 16 173 439 euros. Là encore, cette différence importante provient des dépenses d'investissement qui sont liées au report de l'exercice 2015, c'est-à-dire les opérations de recherche, les programmes pluriannuels d'investissement, et puis de l'intégration des opérations du BR1 et du BR2.

Alors, là, dans ce cas-là donc, nous avons vu les dépenses. Voyons maintenant donc les recettes qui, au total, pour ce budget rectificatif n° 2 2016, s'élèvent à, vous le voyez en bas, 237 848 262 euros. Elles sont en augmentation de 17 003 437 euros par rapport au budget initial qui portait une inscription initiale de 220 844 825 euros.

En conséquence, si vous regardez ici le solde budgétaire en bas du tableau, qui correspond donc à la différence entre les dépenses et les recettes qui sont inscrites, celui-ci donc fait apparaître un déficit budgétaire, vous le voyez, de 12 003 538 euros au total, soit un déficit au budget rectificatif n° 2, celui que je vous ai indiqué, de 2 617 215 euros.

Ensuite, le tableau n° 4. En fait, je vous passe les tableaux qui sont réellement soumis au vote des membres du CA et puis ensuite, dans la foulée, je vous montrerai les tableaux simplement pour information. Certains sont intéressants et puis ensuite il pourra y avoir un vote global.

Donc le tableau n° 4, lui, concerne l'équilibre financier qui nous permet, en fait, de retracer tout simplement les moyens financiers de couverture du solde budgétaire déficitaire, pour rappel, qui était de, ici, 12 003 538 euros, ce que l'on a vu dans la diapo précédente.

Ce solde budgétaire déficitaire, ici entouré en rouge, est couvert de la façon suivante. Si on regarde maintenant en dessous, de -428 140 euros qui proviennent des opérations pour compte de tiers, TVA notamment, et puis on a ici les 11 575 398 euros, pareil donc, qui proviennent en fait d'un prélèvement sur la trésorerie.

Le tableau de l'équilibre budgétaire qui s'élève globalement à 12 924 732 euros fait, par conséquent, apparaître une variation négative sur la trésorerie qui est égale à 11 millions... Non, je ne l'ai pas mis mais je vous le dis, 11 575 398 euros.

Ensuite, nous avons le tableau de situation patrimoniale qui, lui donc, va reprendre les données figurant sur le document qui vous est intitulé « Budget par nature » et qui, en fait, récapitule le budget en droits constatés.

Tout d'abord, le compte de résultat prévisionnel présente un montant total de recettes ici, qui vous est cerclé en rouge, de 247 081 550 euros et, de l'autre côté, un montant total de dépenses côté charges de 248 576 105 euros et, de fait, vous voyez qu'il apparaît un déficit prévisionnel de 1 494 555 euros.

Après intégration des écritures relatives à la dotation aux amortissements et provisions et à la reprise des quotes-parts de subventions et de provisions, la capacité d'autofinancement prévisionnelle s'élève, vous pouvez le voir ici en bas au niveau de ce tableau, à 514 446 euros, en sachant que celle-ci était de 1 998 561 euros - c'est pour ça que je parlais de baisse de la capacité d'autofinancement - qui était fixée au budget initial 2016.

Ensuite, lorsque l'on analyse donc l'état prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés, il s'avère ici que le total en termes de dépenses s'élève à 20 376 612 euros alors que côté recettes, elles ne sont que, vous le voyez, de 8 373 074 euros. D'où la nécessité d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement qui est égal à cette différence, comme vous le voyez ici dans cet encadré, à 12 003 538 euros.

Alors, ensuite vient le tableau 9 qui est relatif aux opérations pluriannuelles qui fait état en fait des prévisions budgétaires, qui présente en fait un montant total des opérations pluriannuelles... Alors, je ne l'ai pas indiqué ici... Non, il n'est pas indiqué. De 135 050 036 euros. Donc ça, c'est le volume global des opérations pluriannuelles.

Donc tous ces tableaux que je viens à l'instant de vous présenter sont les tableaux qui vous sont soumis au seul vote des membres du CA. Les tableaux suivants sont simplement pour information mais il peut être intéressant de discuter.

Donc le troisième chapitre... J'ai dû me tromper ici... On est avec le plan de trésorerie qui montre une variation négative de trésorerie de 17 940 000 euros.

Ensuite, nous avons les opérations qui sont liées aux recettes fléchées qui concernent donc les opérations pour lesquelles nous n'avons, en fait, pas pu être en mesure de le remplir puisque la réflexion sur ces opérations est à l'heure actuelle en cours. Donc nous n'avons d'ailleurs pas pu le fournir au Rectorat.

Enfin donc, le dernier chapitre qui concerne le tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche et qui doit faire état de l'exécution budgétaire. Là encore, malheureusement, ce tableau n'a pu être complété, faute tout simplement de données qui sont disponibles compte tenu du calendrier de notification des EPSI.

Je terminerai cette présentation du BR2 en mode GBCP en vous indiquant tout d'abord que cette mise en place de la GBCP fait évoluer la doctrine relative à la soutenabilité budgétaire puisque finalement l'appréciation de la soutenabilité doit désormais intégrer ce qu'on pourrait appeler « le haut du bilan », c'est-à-dire la capacité à créer de la richesse à moyen terme, et puis ce qu'on pourrait appeler « le bas du bilan », c'est-à-dire la capacité à financer à court terme. Et cette soutenabilité, bien sûr, doit s'étendre au concept de pluriannualité en intégrant les restes à payer et les opérations pluriannuelles, fléchées ou non.

Alors, on constate quand on regarde ici ce tableau de synthèse budgétaire et comptable que je ne vais pas commenter, je vous rassure, que la principale source de financement reste quand même les financements publics, en particulier ceux de l'État, en dépit des non-compensations opérées par celui-ci.

En conclusion, à l'issue du BR2, le budget de l'université s'élèvera à 268 952 612 euros contre 305 055 819 euros en 2015 au stade budgétaire identique. Que depuis le début de l'exercice budgétaire, les prélèvements cumulés sur le fonds de roulement prévisionnel de l'exercice 2016 s'élèvent à 12 003 538 euros, ce qui ramène le niveau de fonds de roulement prévisionnel à 19 088 877 euros. La capacité d'autofinancement qui était initialement de 1 998 561 euros au budget initial 2016 diminue à hauteur de 514 445 euros après ce budget rectificatif n° 2 et le stock final de la trésorerie s'élève à 17 940 941 euros.

Le Président.- Merci beaucoup, Dominique. Donc je vous propose qu'on mette tout ceci au vote dès maintenant. La discussion, on l'a eue amplement avant la présentation de ces tableaux.

Donc ce qu'on vote, c'est les tableaux 1 à 9, c'est ça ? Ce qui est soumis au vote ?

M. Delmas.- Non, c'est uniquement les tableaux qui ont été présentés et qui sont dans un ordre chronologique, mais certains en sont enlevés. Le tableau 3 est enlevé, le tableau 8 est enlevé...

Le Président.- D'accord.

M. Delmas.- Donc juste la première partie.

Le Président.- D'accord. Très bien. Donc je soumetts cette décision budgétaire modificative n° 2 à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

19 voix pour, 11 voix contre

Très bien. Écoutez, je vous remercie beaucoup et je vous remercie énormément pour la profondeur des débats, la qualité des débats. On est tous confrontés à une situation qui est difficile et je dois dire qu'on est tous dans le même établissement. On est tous des défenseurs du service public et on vit tous une situation qui est une situation qui est difficile et je sais à quel point la communauté fait des efforts, a fait des efforts et je voudrais exprimer toute ma gratitude à cette communauté pour tous les efforts qui sont réalisés.

On continue maintenant sur une présentation rapide qui est un point d'information sur la GBCP. Qui est un point d'information rapide sur la structuration de l'établissement en mode GBCP. On fait cela parce que l'an passé, c'était à peu près il y a un peu plus d'un an, on avait présenté une première organisation de la GBCP qu'on a souhaité faire un peu évoluer. Dominique va vous expliquer. Et donc tout ceci va vers davantage de souplesse, je crois pouvoir dire...

M. Delmas.- Oui, tout à fait.

Le Président.- ...par rapport au schéma antérieur. Cela sera soumis au vote des instances au mois de septembre mais, pour l'heure, c'est vraiment juste un point d'information.

Dominique, à toi... Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Simplement, je voulais quand même faire un point parce que ça a été dommage qu'on soit obligé de s'énerver hier au comité technique pour faire passer que c'était un véritable point qui devait être soumis au comité technique, qui a créé une tension supplémentaire qui n'était pas nécessaire. Je regrette.

Je regrette mais finalement je suis content d'avoir mené le combat en disant que ça devait passer en comité technique parce que finalement, au moins sur ce point-là, on a été entendu de reconnaître la compétence du comité technique bien qu'au départ, ça ne nous avait été pas du tout reconnu.

Le Président.- Pas de souci pour ma part. On peut considérer que c'était un point qui était soumis à appréciation. On pouvait apprécier que ça puisse passer en comité technique. On pouvait apprécier que ce ne soit pas le cas. Moi, je veux bien avoir une appréciation extensive de ça et considérer que ça relève du comité technique parce qu'au bout du compte, il y a des questions d'organisation. Donc je n'ai pas d'opposition là-dessus. Je n'ai pas d'opposition. Et donc on pourra le présenter de façon approfondie et le rediscuter de façon approfondie au mois de septembre.

Tania, allez-y... Non, c'est... Donc Dominique, tu vas présenter la structuration.

2. Organisation budgétaire en mode GBCP (CT du 07 juillet 2016)

M. Delmas.- Donc juste pour les administrateurs qui sont nouvellement présents, je vais juste vous faire un très bref historique en quelques diapositives sur l'organisation qui avait été suggérée, adoptée en tout cas, pour ce mode GBCP et qui finalement, au vu du retour de la première vague des universités qui sont en mode GBCP et puis de l'inquiétude des personnels des UFR et puis des laboratoires, a été retravaillée en coordination avec tout ce personnel.

Alors, donc cette organisation en mode GBCP, ce que prône en tout cas l'État, c'est d'avoir des espèces de... Bon, ce n'est pas très joli le terme « silos », mais des espèces de tubes qui sont par formation, recherche, ordonnateurs secondaires, services supports, avec des espèces de plates-formes partagées, des plates-formes techniques qui sont ces centres de services partagés qui peuvent être transversaux à l'intérieur même d'un silo, transversaux à plusieurs silos, etc.

Donc ce qui avait été suggéré, proposé, c'est qu'effectivement, nous ayons, comme à l'heure actuelle, cela est réalisé, un budget principal, avec un centre répartiteur de crédits, en l'occurrence le Président, et ici donc la possibilité de réaliser un budget annexe avec, là encore, un CRB et puis un CSP.

Dans la réflexion qui avait été menée au cours des mois précédents, nous avons isolé cinq îlots, celui de la formation initiale et continue, celui qui concernait la recherche et la valorisation. L'État avait préconisé que l'ESPé soit sortie des ordonnateurs secondaires. Donc on avait un îlot ESPé et un îlot ordonnateurs secondaires, et puis les services supports. Chacun de ces îlots étant lui-même un CRB non répartiteur de crédits mais qui permettait une reprogrammation des crédits à l'intérieur de ces silos.

Donc juste pour mémoire, on avait remis l'ensemble des UFR, également donc le SEFCA, la formation (UMDPCS pour la formation continue), en recherche et valorisation l'ensemble des laboratoires avec leurs plates-formes, l'ESPé et ensuite les ordonnateurs secondaires. Et puis à l'époque, c'est vrai que ce qui avait été émis, c'est que les campus soient associés à ces ordonnateurs secondaires puisqu'effectivement l'IUT Le Creusot, qui fonctionne avec le campus... est sur le campus Le Creusot, donc ça paraissait assez logique. Et les services supports en dernier lieu.

Donc ici, on retrouve... Ensuite, il fallait positionner donc ces centres de services partagés, ces plates-formes techniques. Donc une qui marche très bien, c'est la plate-forme des cinq UFR que l'on retrouve ici avec les UFR et les laboratoires associés et puis l'IAE. Et puis ensuite, nous avons réfléchi à plus une répartition géographique voire thématique entre tout cela pour pouvoir positionner, par exemple, vous le voyez, avec Sciences et Techniques les laboratoires associés et puis l'ordonnateur secondaire avec l'ESIREM, SVTE, avec ses laboratoires, et puis l'IUVV, Sciences de Santé, STAPS... Donc je vais assez vite là-dessus. Les ordonnateurs secondaires. L'ESPé avec les sites délocalisés ESPé puisqu'ils étaient ici donc dans les différents campus. Et puis enfin, on terminait par les services supports.

Alors, à l'issue de cela, il y a eu de nombreuses inquiétudes concernant surtout le futur aspect organisationnel pour les services opérationnels et puis ces fameuses plates-formes sur les moyens humains qu'elles allaient mobiliser également et puis les accès SIFAC et SIFAC Web. Et puis en discutant, que ce soit aussi bien avec les directeurs de composantes qu'avec les directeurs de laboratoires, il y avait aussi cette crainte de perdre des compétences en interne.

Donc le pôle Finances a réalisé sous la direction de Magali puis de Marie Prieur, un dialogue important avec les composantes et les laboratoires pour reprendre un petit peu ces craintes, entendre également les suggestions. Et puis on a eu un retour également des universités qui sont passées en première vague et puis quelque chose qui a beaucoup aidé dans la réorganisation, en tout cas dans la proposition ici qu'on vous fait, en tout cas le point d'information, c'est la visite de l'AMUE sur place au sein d'une université qui a permis de voir aussi les limites de cet organigramme qui est proposé et puis de suggérer d'autres choses.

Alors, déjà sur la réflexion sur la nouvelle organisation GBCP, c'était surtout la nécessité que les différents centres répartiteurs puissent correspondre au dialogue de gestion que décide l'université. On voit qu'en dialoguant aussi bien avec les directeurs de laboratoires que les directeurs de composantes, il y a un souhait qui est consensuel sur le fait que l'on conserve les dialogues d'objectifs et de moyens tels qu'ils sont à l'heure actuelle avec le directeur de composante, le directeur de laboratoire, ce qui permet d'avoir une discussion avec la gouvernance sur le choix de tel ou tel poste ou de tel ou tel fonctionnement.

Ensuite, la réflexion sur le budget annexe immobilier qui doit être un budget séparé et étanche, en précisant bien que si on va vers ce budget annexe, c'est quelque chose qui se fera de manière progressive. Néanmoins, c'est quelque chose aussi qu'il faut avoir à l'esprit puisque le budget annexe doit présenter un fonds de roulement.

Et puis ensuite, c'était ces CSP. Alors, ces CSP qui présentaient une grande inquiétude. On a reconstruit ces centres de services partagés essentiellement par grandes missions. Ce qui permet en fait de garder les compétences. Et puis surtout une grande inquiétude, c'était la mobilité des personnels. Donc ça aussi c'est quelque chose qui permet d'évacuer cette crainte. Et puis on l'a vu, il faut qu'on réalise cette GBCP avec les moyens qui sont en présence et donc on ne peut pas non plus recréer des postes. On l'a suffisamment discuté comme ça.

Donc voici un petit peu cette réflexion que je vous livre ici et qui peut être bien évidemment soumise à amélioration et à discussion.

Donc à l'heure actuelle, je vais vous présenter tel que les DOM peuvent s'accorder avec cette organisation GBCP.

Avec le budget principal, qui est le centre répartiteur de crédits, donc sous l'autorité du Président, et puis ici ce qu'on pourrait appeler la préfiguration d'un budget annexe immobilier qui est également donc sous l'autorité du Président.

Ensuite, nous avons séparé volontairement le silo « formation initiale » de « formation continue ». Donc formation initiale avec l'ensemble des UFR et un CRB de niveau 2, c'est-à-dire non répartiteur de crédits, mais sous lequel on peut avoir une reprogrammation à l'intérieur des crédits, en lien bien évidemment avec la formation continue, là encore avec un CRB de niveau 2, qui comprend le SEFCA, la formation tout au long de la vie, l'UMDPCS.

En lien donc avec le troisième silo qui est « recherche et valorisation », qui comprend l'ensemble de nos laboratoires.

Et puis souvenez-vous dans l'ancienne présentation, l'État nous imposait d'avoir l'ESPé sortie des ordonnateurs secondaires. Sur ce dogme, il est revenu et maintenant il nous demande de l'intégrer dans les ordonnateurs secondaires.

Alors, dans les ordonnateurs secondaires, vous retrouvez, bien sûr, tous les IUT, les instituts, les écoles d'ingénieurs qui sont de CRB de niveau 3 puisqu'ils ont leur propre budget, ça c'est normal.

La chose qui change donc, c'est l'ESPé. Dans l'ESPé, on va retrouver les sites délocalisés ESPé, ce qui est assez logique, ça fait une uniformité.

Et souvenez-vous dans la présentation précédente nous avons mis les campus, c'est-à-dire qu'on avait, par exemple, l'IUT Le Creusot avec le campus Le Creusot. Simplement, le campus Le Creusot, ce n'est pas un ordonnateur secondaire. Quand on réfléchit, quand on regarde la liaison avec ce qu'on réalise lors des dialogues d'objectifs et de moyens, lorsqu'on dialogue avec les sites, on parle d'un budget site, c'est-à-dire d'un budget de fonctionnement. Le site lui ne vient qu'en support des ordonnateurs secondaires, des composantes ou des laboratoires

qui sont présents sur le site. Donc ce n'est pas un ordonnateur secondaire. Et nous avons fait le choix de mettre dans les services supports les sites qui correspondent aux campus Nevers, Le Creusot, Auxerre, Chalon, Mâcon, ici avec un CRB de niveau 2.

Ces CRB de niveau 2 peuvent avoir donc une reprogrammation. De manière à ce qu'il y ait une reprogrammation, il faut qu'il y ait une coordination. Cette coordination, bien sûr, il faut qu'elle ait connaissance de ce qui se passe lors des dialogues d'objectifs et de moyens. À l'heure actuelle, lorsque nous avons nos dialogues d'objectifs et de moyens, il y a moi-même, il y a le VP formation-recherche, le VP RH et puis différents VP qui viennent en fonction des laboratoires ou des thématiques qui sont abordées.

D'où la nécessité, la proposition en tout cas, que chaque silo soit sous la coordination d'un VP délégué. Par exemple, pour la formation initiale, on aura le VP formation-recherche qui assiste à l'ensemble des DOM, donc qui a une vision très large de ce qui se passe et des attributions qui sont justement attribuées à l'ensemble des composantes et services. Pour la formation continue, bien sûr, ce sera le VP délégué formation professionnelle. Pour recherche et valorisation, ce sont les VP recherche et VP valorisation. Pour les ordonnateurs secondaires, donc tout ce qui est IUT, école d'ingénieurs, IUVV, on retrouve le VP formation pro. Et puis pour les services support donc, moi-même... enfin le VP finances tout du moins, et la direction générale des services.

Donc ça c'est, on va dire, la vision macroscopique déjà des choses au niveau de la correspondance de cette organisation budgétaire avec la persistance ou le maintien, comme on veut, de nos dialogues d'objectifs et de moyens. C'est à l'heure actuelle ce que souhaitaient les directeurs de composantes et les directeurs de laboratoires.

Ensuite, viennent dans un second temps donc ces plates-formes techniques qui ne sont que des plates-formes de services. Donc il y en a une qui existe déjà et qui marche extrêmement bien et on l'a vu avec l'autonomisation financière des laboratoires avec le LEAD. Cela a extrêmement bien fonctionné, donc c'est la plate-forme des cinq UFR qui, à elle seule, constitue tout simplement un CSP.

Et puis ensuite, on s'est basé finalement sur la fonction métier des personnels.

Alors lorsqu'on regarde ici donc la préfiguration du budget annexe, il y a déjà finalement un CSP immobilier-patrimoine puisque au sein du pôle Patrimoine, il y a déjà un service qui traite de l'ensemble de cette matière. Donc ce qui est en bleu est quelque chose qui existe déjà et que l'on maintient.

Ensuite, le CSP conventions de recherche, je pense que tout le monde ici connaît Laure Thévenot. C'est elle qui gère cela. Ça marche très bien. Donc on va positionner ici ce CSP conventions de recherche qui sera centralisé. Il est, d'ailleurs, au pôle Finances.

Ensuite, le CSP factures et dépenses qui, lui, aussi existe déjà.

Et puis le CSP service de gestion recherche qui, lui, existe également déjà au sein du pôle Finances.

Intervenante.- Gestion recettes.

M. Delmas.- Pardon, qu'est-ce que j'ai dit ?

Intervenante.- Gestion recherche alors que c'est gestion recettes.

M. Delmas.- Non, gestion recettes. Excusez-moi. Excusez-moi, ma langue a... Non, non. Il y a CSP convention de recherche, CSP gestion des recettes... J'ai du mal.

M. de Mesnard.- Tel que c'est écrit.

M. Delmas.- Tel que c'est écrit, voilà... Et puis si on réfléchit un petit peu à l'évolution parce que, bien sûr, cette organisation budgétaire devra forcément évoluer aussi un petit peu dans le temps, lors des réflexions, il a été suggéré par le pôle Achats/Marchés dans le cadre de faciliter et puis surtout d'économie, de rationalisation des moyens, éventuellement de créer un CSP missions. Donc tout simplement, quand vous partez en mission, plutôt que ce soit votre agent qui est au sein de votre laboratoire, qui peut-être ne traite que deux ou trois missions au cours de l'année, c'est parfois délicat, qu'il y ait un service qui, lui, en traite, je ne sais pas combien, dans l'année, mille, ce sera beaucoup plus efficace. En sachant qu'on peut laisser la possibilité à chacun de développer comme il l'entend.

Et puis donc ensuite, d'évoluer puisque, vous le voyez ici, on a la préfiguration du budget annexe immobilier qui est un CRB de niveau 2, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'étanchéité réelle entre le budget principal et la préfiguration de budget annexe immobilier qui, à terme, devra, si on le souhaite... Il s'agit ensuite d'étudier les inconvénients ou les... Comment dire ? Les aspects positifs que cela peut entraîner pour notre établissement. D'évoluer vers un réel budget annexe immobilier avec un CRB de niveau 1 qui, lui, sera étanche et pourra éventuellement... Mais ça, c'est toute la discussion que nous aurons ensuite dans les mois qui viendront sur la dévolution du patrimoine. C'est quelque chose à long terme. Il faut y aller étape par étape.

Alors, Magali, peut-être vous voulez ajouter des précisions s'il y a des choses pour lesquelles je n'ai pas été clair.

Tania ?

Mme Carnet.- Monsieur Delmas, merci pour cette présentation, mais je voulais simplement ajouter et vous dire que, pour avoir participé au CT d'hier, je vous remercie parce que je vois que vous avez tenu compte de ce qui a été dit hier et tant mieux parce que, du coup, je crois que pour une fois, on a été écouté et entendu. Mais alors simplement pour vous dire : que d'énergie dépensée pour en arriver là. Une heure et demie pour en arriver là.

Le Président.- C'est le résultat qui compte et, au bout du compte, on est sur quelque chose qui est une belle évolution, c'est vrai, par rapport au schéma qui avait été envisagé. Mais vous savez, c'est tellement compliqué qu'il faut un peu de temps pour construire ces dispositifs.

Sébastien.

M. Chevalier.- Je vais aller, une fois n'est pas coutume, dans le même sens que toi, c'est une belle évolution effectivement par rapport au schéma initial qui nous avait été présenté, qui était très anxigène et pour les enseignants-chercheurs et pour les personnels. Et on retrouve là un schéma où vous avez dit, Monsieur le Vice-président, que vous vous basiez sur l'expérience des universités qui sont passées dans la première vague. On retrouve ici un schéma qui est plus correspondant à ce

que les autres établissements d'université qui vont passer dans la seconde vague avaient choisi dès le départ. Donc nous avons choisi un schéma un peu original et je ne pense pas que nous étions prêts à choisir ce schéma ou d'aller aussi loin dans la structuration que nous avons initialement retenue.

M. Delmas.- C'est vrai que c'était un schéma qui était très très fortement suggéré, en fait, par l'AMUE puisqu'il y avait eu des discussions qui avaient été... Forcément, une organisation budgétaire qui a lieu tous les cinquante ans, c'est quelque chose qui ne s'effectue pas comme ça en un claquement de doigt. Et effectivement, le pôle Finances avait fait de nombreuses rencontres à l'époque avec l'AMUE qui suggérait plutôt l'approche précédente. Et on voit qu'avec le retour de fonctionnement, finalement on a bien fait de passer dans cette seconde vague, on voit qu'il y a des points d'achoppement qui font que ça ne fonctionne pas. Effectivement, là-dessus, je suis assez d'accord, cela a permis de corriger et puis d'avoir une belle adhésion de l'ensemble des personnels. Surtout, le système ne peut pas fonctionner s'il n'y a pas, adhésion du personnel.

M. Chevalier.- Nous étions quand même une originalité parmi les universités de la seconde vague avec le schéma proposé par l'AMUE. Le fait de suivre ce schéma nous rendait originaux.

J'ai une remarque et une question. La remarque, c'est... Donc les CSP sont finalement quasiment préexistants à part le CSP missions. Donc ça, c'est une bonne nouvelle pour les personnels qui étaient très angoissés sur le fait d'avoir des métiers qui changent, notamment les personnes qui ont des missions polyvalentes.

Je vois, dans le laboratoire dans lequel je travaille, les personnes qui s'occupent à la fois des missions, à la fois des achats de matériel, à la fois de l'accueil de personnel etc. tiennent beaucoup à cette polyvalence qui leur donne un bagage... qui rend leur métier intéressant, d'une part, et qui leur donne un bagage compétitif, s'ils changent de composante ou si des personnes quittent l'établissement.

Le deuxième point, c'est plus une question, mais je pense que la réponse est technique. Pourquoi les CRB 3 ne sont pas aussi au niveau des composantes ou des trois laboratoires qui sont indépendants ? Est-ce qu'on aurait pu le faire ou est-ce que c'est un choix ?

M. Delmas.- Alors, c'est parce que ce sont des ordonnateurs secondaires tout simplement et que...

Mme Manciaux.- Micro... Micro, s'il vous plaît.

M. Delmas.- Oui... C'est tout simplement parce que ce sont des ordonnateurs secondaires...

M. Chevalier.- D'accord.

M. Delmas.- ...Donc ils ont une nécessité d'avoir un budget propre intégré. C'est technique.

M. Chevalier.- Ce qui ne modifie en rien le dialogue de gestion...

M. Delmas.- Absolument en rien. Absolument en rien.

M. Chevalier.- Merci.

Le Président.- Lionel.

M. Brétilon.- Oui. Donc, en fait, en tant que membre du CA de l'établissement et partenaire de la COMUE, j'ai une question par rapport à la gestion des budgets recherche par rapport aux budgets enseignement. Si j'ai bien compris, dans la COMUE, il y a une dévolution des budgets à la COMUE. Recherche. Est-ce que dans cette préfiguration-là, en termes de gestion... Je veux dire que potentiellement, il peut y avoir deux outils différents, un outil... En fait, de ce que j'ai un peu entendu, une préfiguration, ce serait que l'outil de gestion des budgets recherche ou de la COMUE soit sur un outil, peut-être celui qui est actuellement à l'université de Franche-Comté, alors que le budget enseignement resterait SIFAC. Si c'était le cas, je pense qu'il y aurait peut-être une nouvelle inquiétude des agents gestionnaires des budgets, qu'ils soient d'ailleurs universitaires ou non universitaires, puisque un certain nombre d'agents aussi d'autres établissements qui sont ou pas SIFAC, deviendraient du coup utilisateurs d'un autre outil sur lequel ils ne sont pas formés. Du coup, pour les agents aussi universitaires, c'est avoir deux outils de gestion différents.

Le Président.- C'est une vraie inquiétude, Lionel. On est en train de travailler avec la COMUE dans le cadre du conseil des membres sur ce point. La grande difficulté vient du fait qu'on a décidé pour des raisons politiques, mais qui sont de bonnes raisons politiques parce que c'est ce qui a permis de gagner I-SITE, de transférer une partie du budget récurrent de la recherche et une partie des contrats de recherche à la COMUE. Et ça, c'était pour dire que la COMUE est un établissement qui peut avoir une visibilité internationale en matière de recherche.

La COMUE a décidé de se doter de l'outil informatique Cocktail. Et donc si on est dans le schéma que souhaite la COMUE actuellement, ça veut dire qu'effectivement, les personnels des laboratoires vont devoir gérer d'abord ceux qui seront dans la tirelire COMUE avec le système d'information de la COMUE. Ce qui veut dire que pour les établissements comme le nôtre qui fonctionnent sous SIFAC et qui peuvent dans le cadre des UMR avoir un système d'information qui est celui de l'organisme national de recherche, il va falloir être capable de travailler dans SIFAC, dans Cocktail et dans le système de gestion des organismes nationaux de recherche.

On a abordé cette question qui est une vraie difficulté en conseil des membres en essayant de proposer que la COMUE reçoive les crédits et qu'elle les re-délègue aux établissements qui sont tutelles des laboratoires de façon à éviter cette multiplicité des dispositifs. Sauf qu'il semblerait qu'il soit impossible de déléguer des crédits. Si la COMUE est considérée comme établissement gestionnaire des crédits ANR et des crédits Europe, il semblerait qu'elle ne puisse pas, en tout cas actuellement, en l'état de la réglementation, les faire gérer dans les établissements. Et donc si c'est bien le cas et si on veut garantir à la COMUE une sorte de visibilité par l'argent qu'elle maîtrise en tout cas, on risque d'être obligé, en tout cas en l'état actuel de la réflexion, d'avoir ces trois lignes de gestion pour les laboratoires.

Ceci étant, on a... Pour ne rien te cacher, c'est un débat un peu compliqué, à la fois très technique et politique, qu'on a eu depuis quelques semaines. On est très

contraint par la nécessité de voter, ce que je vous disais ce matin, qui est la feuille de route de I-SITE pour qu'on puisse bénéficier des 5 millions d'euros de la dotation de préfinancement. Sinon, le CGI ne nous donnera pas l'argent. Il va nous dire « mes petits cocos, il faut vous décider. Vous voulez une COMUE, vous voulez un I-SITE ou vous n'en voulez pas ». En gros, c'est ça.

Donc on a dû accepter la feuille de route. On a dû accepter le fait que la COMUE gèrera les crédits Europe... enfin, H2020 et les crédits ANR, mais ça veut dire qu'il faut, et on est tous d'accord là-dessus, qu'on retravaille dans les semaines qui viennent sur comment on va faciliter la gestion pour les laboratoires parce que c'est quand même quelque chose de compliqué. Mais de toute façon, ça, si tu veux, c'est une concession qu'on doit faire à la nécessité politique de construire une COMUE ambitieuse et d'avoir gagné I-SITE. Et ça, c'est quelque chose quand même qui doit primer sur les autres préoccupations. C'est quelque chose de compliqué dans l'état actuel.

Étant entendu que dans les établissements, il persistera une partie du budget recherche puisque la COMUE n'aura que les H2020 et l'ANR. Les autres contrats restent du périmètre des établissements.

M. Chevalier.- Plus le récurrent.

Le Président.- Alors, le récurrent sera à la COMUE... Enfin, la partie du récurrent qui sert à alimenter les laboratoires de recherche sera à la COMUE. Mais ça, à la limite, je pense que juridiquement on peut le re-transférer dans les établissements. Il n'y a pas d'obstacle.

Si tu veux, le récurrent, il peut très bien aller à la COMUE. La COMUE prend une décision politique. Ce qui est important, ce n'est pas tellement que les euros du récurrent soient à la COMUE, c'est pouvoir dire que la COMUE prend des décisions politiques sur le budget récurrent de la recherche. C'est ça. Autrement dit, il faut qu'elle puisse prendre une décision. Ce n'est pas que la COMUE commande les pipettes et les kits. Ça, ça n'a vraiment aucune importance. Donc je pense qu'on pourrait re-transférer le récurrent aux établissements. Ça, techniquement, c'est possible.

Par contre, pour l'ANR et pour H2020, il semble que cela ne soit pas possible. Donc on est en train d'expertiser ces choses-là et de travailler là-dessus. En sachant que c'est plus compliqué pour H2020 parce que les ERC sont nécessairement dans les établissements. Les ERC qui font partie de H2020 sont dans les établissements. C'est-à-dire qu'il ne pourra pas y avoir tout H2020 dans la COMUE.

Donc vous voyez que c'est vraiment quelque chose d'extrêmement compliqué et, en même temps, on ne peut pas renoncer à notre ambition politique. C'est ce qui fait qu'on a gagné I-SITE et on ne peut pas renoncer à ça. Donc il faut y aller et on trouvera des... Donc pour une fois, on s'est dit : on avance politiquement, on vote et on trouvera les solutions techniques après, on verra.

Sur la GBCP, c'est bien ? Tout le monde à l'information. Donc on reprendra la discussion et le vote cette fois-ci au mois de septembre, et en CT et en CA.

Donc on avance. Merci beaucoup, Dominique.

Tania, non ?

Mme Carnet.- Oui, simplement le CT avant le CA ?

Le Président.- Oui, bien sûr. Je ne connais pas le calendrier mais oui.

M. Comparot.- Oui, le CT est mi-septembre et le CA fin septembre.

Mme Carnet.- Merci.

Le Président.- Alors, remboursement des frais de mission. C'est Pascal qui intervient ?

M. Jobard.- Oui.

Le Président.- Allez-y.

3. Remboursement des frais de mission : modification de l'instruction du 16 janvier 2014

M. Jobard.- Je pense passer rapidement sur le remboursement des frais de mission. C'est donc une demande de toilettage des textes relatifs au remboursement des frais de mission.

Alors, pour deux raisons. Déjà intégrer le fait que les missionnaires doivent pouvoir être remboursés de leurs frais de mission quand ils utilisent l'autoroute parce que l'instruction de 2014 ainsi que la délibération du 3 avril 2013 imposent des principes de remboursement et ne retiennent que le trajet le plus court du site de référence www.viamichelin. Or, le trajet le plus court, en général, c'est le trajet par les routes nationales, ce qui exclut l'autoroute et dans certains cas, ça pose, semble-t-il, des problèmes de sécurité pour certains missionnaires qui veulent prendre l'autoroute pour aller plus vite et aussi éviter les petites routes et donc d'être plus en sécurité en mission.

Donc pour permettre cette possibilité, on est obligé de demander... Enfin, l'Agent comptable est obligé de demander une modification de l'instruction en demandant à ce que le trajet retenu ne soit plus le trajet le plus court mais le trajet considéré comme le plus rapide du site de référence www.viamichelin. Le trajet le plus rapide, ce qui veut dire que le missionnaire a la possibilité de prendre l'autoroute et de demander un remboursement de ses frais d'autoroute. Sachant que jusqu'à maintenant, l'instruction prévoyait aussi le remboursement des frais de péage.

Et alors aussi, également, un toilettage nécessaire aussi pour prendre en compte les nouveaux moyens de transport, c'est-à-dire aussi bien le covoiturage ou aussi les moyens de transport de bus... style « low cost » qui ont été mis en place, il n'y a pas très longtemps, par la loi Macron. Pourquoi ? Parce que certains missionnaires peuvent utiliser ces systèmes.

Alors, c'est beaucoup moins cher, effectivement, pour l'université. Mais l'instruction ne prévoyait pas que l'on puisse rembourser alors les factures de BlaBlaCar ou éventuellement les trajets de bus entre Dijon et Paris... Les nouvelles lignes de bus qui ont été mises en place. Ce sont donc les deux modifs qui sont demandées.

Donc ça veut dire qu'on vous demande de modifier la délibération du 3 avril 2013 et également l'instruction du 16 janvier 2014 pour prendre en compte ces nouvelles spécificités.

M. de Mesnard.- Alors, Jean-Emmanuel Rollin.

M. Rollin.- Oui. D'abord, c'est une bonne chose, en fait, que ce soit le trajet le plus court qui soit pris parce que certains déplacements par la route... Le plus rapide, pas le plus court. C'est ce que je voulais dire. Parce que dans certains cas, on mettait 1 h 40... Moi, je vois. Par le trajet le plus court, c'était 1 h 40 pour aller à Besançon alors qu'on met moins d'une heure par l'autoroute. Donc ça, c'était le premier point.

Par contre, je ne vois pas dans la proposition qui nous est soumise, je pense que c'est sous-entendu, mais j'aimerais quand même que ce soit bien marqué dans la délibération, que ça comprend bien le remboursement aussi des frais de péage. Parce qu'on met bien par autoroute, on met les frais kilométriques, mais on ne parle pas des frais de péage même s'il faut entendre que c'est déjà pris dans les frais de missions.

M. Jobard.- C'est déjà prévu dans l'ancienne délibération. Ce qui est un petit peu paradoxal parce qu'en fait, on pouvait rembourser les frais de péage, mais sous-entendu on ne pouvait pas rembourser les frais...

M. Rollin.- Oui mais vous avez des nationales où c'est un péage.

M. Jobard.- Voilà. Mais ce qui veut dire aussi que... Ce qui voulait dire que l'agent était... Ce qui voulait dire que l'agent avait la possibilité d'utiliser l'autoroute mais n'était pas forcément remboursé sur les trajets de l'autoroute. Mais je vous rassure, c'était prévu dans la première instruction et donc cette modification n'est pas remise en cause.

M. de Mesnard.- L'exemple qu'on peut donner, c'est Dijon-Le Creusot où théoriquement on était censé passer par Autun, par une petite route, alors que tout le monde sait qu'il faut aller par Chalon et la route dite « expresse ». C'était ça.

M. Rollin.- (*Intervention inaudible*).

M. de Mesnard.- Oui, théoriquement. Oui, le plus court, par Autun.

Intervenante.- Par Chagny.

M. de Mesnard.- (*Intervention inaudible*).

Intervenante.- Chagny.

M. de Mesnard.- Chagny. Oui, Chagny. Oui, c'est ça. Alors, il y avait Peggy Cénac-Guesdon.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question pas vraiment en lien direct avec les points soumis au vote mais à propos des ordres de mission. Donc j'ai été contactée par des collègues qui m'ont remonté des soucis dans l'UFR Lettre-Philo, du fait d'avoir à... une pré-réservation 48 heures avant l'accord du responsable, qui pose visiblement souvent problème dans cette composante. Et donc il y a un travail nécessaire de réservation à multiplier plusieurs fois. Et donc la question est la suivante : est-ce qu'il y aurait un moyen d'inciter le responsable à faire des

délégations de signature pour faciliter les choses et éviter la multiplication des (*suite inaudible*).

J'ai profité que les frais de mission étaient à l'ordre du jour pour soulever ce point, mais je n'ai pas de remarque par rapport au point précis soumis au vote aujourd'hui.

M. de Mesnard.- Alors, Marie-France.

Mme Mathieu.- Par rapport à ce que vous dites. Vous dites qu'il y a un délai de signature pour viser l'ordre de mission. C'est ce que vous dites ? D'accord.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui et comme le doyen est visiblement assez souvent absent, cela pose régulièrement un problème aux (*suite inaudible*).

M. de Mesnard.- Ça, c'est sans doute un autre débat à débattre. C'est une vraie question, mais c'est un débat d'organisation des composantes. Peut-être qu'il faut le mener une autre fois, mais on prend en compte la suggestion.

Mme Cénac-Guesdon.- C'était juste une remarque (*suite inaudible*).

Mme Mathieu.- Ce que je peux faire, c'est voir avec le responsable administratif...

M. de Mesnard.- Oui, Marie-France n'avait pas allumé son micro, mais voir avec les responsables administratifs, c'est une bonne suggestion.

Donc très rapidement, Tania.

Mme Carnet.- Oui. Donc simplement pour revenir sur la décision qui va donc être prise. Si j'ai bien compris, on va passer d'un remboursement du trajet le plus court au trajet le plus rapide. Est-ce qu'il y a eu... Chacun sait qu'il y avait une inflation du remboursement des missions au trajet le plus rapide. C'est, je pense, la raison pour laquelle il avait été décidé en 2013 de passer au trajet le plus court. Est-ce qu'on a pu quantifier cette hausse ? Parce que ça va faire une hausse du remboursement des missions. Est-ce qu'on a pu quantifier cette hausse ?

M. Jobard.- (*Intervention inaudible*).

M. de Mesnard.- M. Jobard va allumer son micro.

M. Jobard.- Alors, il n'y a pas eu vraiment d'étude d'impact, étant donné qu'on n'a pas encore de comptabilité analytique.

Alors, on peut prendre l'exemple du Creusot. Ça fait à peu près une dizaine de kilomètres. Si on multiplie par les taux de 30 jusqu'à 40 centimes, on arrive à 4 ou 5 euros sur certaines missions.

Je ne peux pas vous dire exactement quel sera l'impact.

Il faut aussi savoir que (*mot inaudible*) l'ancienne instruction incite aussi à faire des missions fictives pour essayer de rattraper un manque-à-gagner... Mais je n'irai pas jusque-là mais voilà. Là, en même temps, je pense que les choses sont un peu plus claires.

Les composantes concernées, effectivement, ont fait savoir que, pour elles, à partir du moment où même si elles avaient un ou deux euros à dépenser en plus, ça ne posait pas de problème puisqu'elles le prenaient sur leur budget de composante.

Mme Carnet.- Dans une période d'austérité et j'ai cru comprendre aussi que nous étions dans une période d'austérité. Il y a d'autres composantes qui ne se sont pas... D'autres composantes, pardon, d'autres universités qui ne se sont pas posé la question et qui ont dit « on remboursera systématiquement au forfait SNCF deuxième classe ».

M. de Mesnard.- Ce qu'il faut voir... On ne va peut-être pas trop prolonger ce débat, mais ce qu'il faut voir quand même, c'est que les agents gagnent du temps, par ailleurs. Donc ils accomplissent d'autres missions. Donc il faudra voir un coût global et pas seulement un strict coût budgétaire. On ne va peut-être pas... Alors, Geoffrey.

M. Ricard.- Si j'ai bien compris, en fait, ce n'est pas seulement une hausse de quelques euros. C'est qu'il y aura une hausse de quelques euros parce que des gens feront des kilomètres en plus mais, en plus, il y aura les frais de péage parce que même si c'était déjà prévu avant, personne ne le faisait.

M. de Mesnard.- Ils sont déjà remboursés, les frais de péage. Ils sont déjà remboursés.

M. Debeaufort.- Moi, je vais juste prendre l'exemple Dijon-Creusot par la nationale...

M. de Mesnard.- Micro ! Mets ton micro.

M. Debeaufort.- Dijon-Creusot, parce que je l'ai fait quand même pendant un certain temps, par la nationale, on met 1 h 40 quand on n'a pas de tracteur, et qu'il n'y a pas de souci. 1 h 40 au lieu de 45-50 minutes, une heure on va dire, par l'autoroute. Donc vous faites aller et retour, ça vous fait 1 h 30 de plus dans votre journée. Ramenez cela à l'heure de coût salarial, d'accord ? Et de toute façon, on prenait quand même l'autoroute quand on était un peu pressé. On était remboursé sur les kilomètres de la nationale mais on nous remboursait le péage. Donc par rapport au péage, ça ne changera absolument rien. Donc en gros, sur un Dijon-Creusot, vous allez avoir 10 kilomètres en plus à rembourser à 30 ou 40 centimes. Mais par contre, vous économisez entre une heure et demie et deux heures de votre temps de travail dans la journée.

M. de Mesnard.- Merci, Frédéric. Ce qu'il faut voir, c'est quand même une mesure qui est favorable aux agents. Je crois que cette mesure-là, on ne peut que s'en féliciter puisque c'est de l'argent qui ne sortira pas de la poche des agents d'une manière induue.

Je pense que... Tu veux rajouter quelque chose, Stéphanie ?

Mme Grayot-Dirx.- Juste une chose. Il faut aussi voir qu'en prenant l'autoroute, on met aussi nos agents dans des conditions de sécurité qui sont bien meilleures.

M. de Mesnard.- Tout à fait. Absolument.

Mme Grayot-Dirx.- Ce qui est loin d'être... *(suite inaudible)*.

Intervenant.- Micro !

Mme Grayot-Dirx.- Ce qui explique en grande partie la modification que l'on propose aujourd'hui, c'est les raisons de sécurité. Passer par l'autoroute est bien plus sécuritaire que passer par une petite route.

M. de Mesnard.- Absolument. Alors, je vous propose maintenant de passer au vote pour cette mesure.

Qui... Marie-France.

Mme Mathieu.- Sur les ordres de mission, pour en revenir à la signature des ordres de mission, il y a trois délégataires... enfin, deux délégataires, outre le directeur. Donc je pense que ça doit être laissé...

Mme Cénac-Guesdon.- Visiblement les collègues ne sont pas informés *(suite inaudible)*.

Mme Mathieu.- Il doit y avoir une solution.

M. Comparot.- Les délégations de signature sont sur le site web, il faut aller les voir. Donc il y a le RA plus un enseignant.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord, merci.

M. de Mesnard.- Alors, donc cette précision étant apportée sur les délégations de signature, on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

29 voix pour (unanimité)

Maintenant, nous allons passer aux admissions en non-valeur.

4. Admissions en non-valeur

M. de Mesnard.- Je vais le présenter mais M. Jobard est là en soutien et répondra aux questions extrêmement précises si, par hasard, il y en avait.

Vous avez le tableau. Je vais essayer d'agrandir un tout petit peu... C'est la partie haute du tableau qui nous concerne surtout.

Donc un total qui est de 31 000 euros en chiffres ronds, qui peut paraître modeste mais qui n'est pas négligeable.

Donc vous voyez des certificats d'irrecouvrabilité vis-à-vis des huissiers, presque 11 000 euros.

De la RAFF et des créances irrécouvrables, presque 15 000 euros.

Des procédures judiciaires, presque 3 500 euros.

Des surendettements. Donc ça dit bien ce que ça veut dire, des gens qui ne peuvent pas rembourser. Environ 1 000 euros.

Des associations dissoutes, et on ne pourra rien recouvrer auprès de cette association, 1 200 euros. Il y a un cas.

Chèque impayé, somme trop faible pour mise à l'huissier. Là, c'est très modeste, 30 euros.

Pour un total de 31 000, et vous avez le détail.

Est-ce qu'il y a des questions particulières sur ces créances irrécouvrables ? Je dirais que c'est un petit peu un ménage qu'il faut faire régulièrement parce que ça rentre dans le métier de l'Agent comptable de constater que des créances ne sont pas recouvrables.

Vous remarquerez tout de même que les sommes les plus importantes, c'est de la RAFF, des cotisations irrécouvrables. Donc ce sont des agents qui n'ont pas payé leur RAFF.

Monsieur Jobard.

M. Jobard.- Une précision sur les cotisations RAFF. Vous voyez que cela concerne 36 et 144 cotisations. Donc ça fait 180 cotisations pour un total de 14 000 euros.

Alors, qu'est-ce que c'est que la RAFF ? Parce que c'est quelque chose qui peut interpeller. Donc effectivement, comme l'a dit M. le Vice-président, ce sont des personnes qui ont reçu des factures à payer à l'université de Bourgogne et qui ne l'ont pas fait. On a relancé à plusieurs reprises.

Mais ce sont aussi souvent des factures pour des tout petits montants. Donc c'est très difficile d'envoyer des huissiers parfois pour des tout petits montants quand il y en a beaucoup de 20, 30 ou 40 euros, parce que l'huissier nous prend des frais de dossier. Des frais en moyenne de 100 à 150 euros par dossier. Donc il faut aussi faire la part des choses, en sachant que quand on a envoyé... Trois rappels, sur des sommes de 15 ou 20 euros, on ne va pas envoyer un huissier.

Ces cotisations RAFF, c'est quoi ? Ce sont des cotisations qui sont décomptées sur des rémunérations qui sont payées par l'université de Bourgogne lorsque l'uB n'est pas l'employeur principal de l'employé.

Vous avez tous des... Quand vous percevez votre salaire, vous avez une ligne « cotisation RAFF ». Donc ça, c'est prélevé à la source sur votre salaire. Mais vous avez des personnes qui ont plusieurs employeurs, qui travaillent un petit peu pour l'université et qui travaillent à titre principal pour d'autres employeurs. Donc ils payent de la RAFF sur les feuilles de paye de ces employeurs.

Pour que l'université de Bourgogne puisse effectivement leur décompter la RAFF qui est obligatoire puisque cela fait partie du régime de retraite, il faut arriver à obtenir la base qui est payée par l'employeur principal et ensuite recalculer la vraie cotisation RAFF sur des personnes qui sont parfois parties. Donc on ne peut pas intégrer les cotisations RAFF par prélèvement sur une feuille de paye.

Ce qui veut dire que bien souvent on est obligé de réclamer un an, voire peut-être deux ans après, des cotisations RAFF sur des personnes qui ont quitté

l'université. Et parfois qui sont déjà en retraite, donc ils ne comprennent pas qu'ils ont encore à repayer de la RAFP pour venir abonder le régime de retraite.

M. de Mesnard.- Très bien. Donc merci, Monsieur Jobard. Donc RAFP, Retraite Additionnelle, me semble-t-il, de la Fonction Publique. Et au début, nous autres titulaires, on devait la payer par chèque. Tout au début. Et puis après, cela a été mis en précompte.

Donc je vous propose d'adopter ce tableau d'admissions en non-valeur.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Merci beaucoup. Donc c'est adopté.

28 voix pour (unanimité)

5. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Maintenant, nous allons avoir ces tableaux dits « questions financières diverses ». Ce sont essentiellement, comme d'habitude, des tarifs, des subventions, des dons. Je suis certain que vous l'avez tous dévoré goulûment.

Je vous projette ici un seul morceau, mais c'est clair que ça n'a guère de sens de projeter ça.

Intervenante.- Là, il est imbuvable... Là, il est imbuvable !

M. de Mesnard.- Tout à fait. Mais vous l'avez tous en format papier ou vous avez pu le télécharger sur Internet.

Est-ce qu'il y a des observations ?

Apparemment pas, donc je vous propose de passer à l'adoption.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

27 voix pour (unanimité)

6. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Et maintenant nous avons les sorties d'inventaire. J'ai pour habitude de dire que c'est un inventaire à la Prévert parce que ça rime, n'est-ce pas, Philippe ?

M. Salvadori.- Mme Leoni est meilleure juge que moi.

M. de Mesnard.- Des étuves JOUAN, etc. Je ne sais absolument pas ce que c'est, mais je suppose que les composantes qui procèdent à ce genre d'opérations savent parfaitement ce que c'est.

Donc à moins qu'il y ait des demandes, des questions, je vous propose de passer à l'adoption.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?
Merci beaucoup.

27 voix pour (unanimité)

Et donc le point Questions financières est terminé. On peut passer aux travaux du comité technique et je repasse la parole à Alain Bonnin.

Le Président.- Non, Stéphanie, tu viens là.

M. de Mesnard.- Stéphanie va venir présenter.

VII) Travaux du Comité Technique (CT) du 21 juin et du 7 juillet 2016

• du 21 juin 2016

1. Présentation du bilan social 2015

Mme Grayot-Dirx.- Donc effectivement, on va passer à la présentation des travaux du comité technique donc du 21 juin et du 7 juillet 2016.

Donc Pierre-Étienne nous a rejoints. Donc on va faire la présentation ensemble, le premier point étant la présentation du bilan social.

Le Président.- Stéphanie, il y a Jean-Emmanuel Rollin qui veut intervenir.

Mme Grayot-Dirx.- Pardon, je n'avais pas vu.

M. Rollin.- Oui. Madame la Vice-présidente RH-Finances, je voudrais quand même... Ça restera, ne vous inquiétez pas. Il va falloir vous y habituer.

Mme Grayot-Dirx.- Non mais...

M. Rollin.- ...pendant encore trois ans et demi de mandat. Ça va être long, mais je suis quelqu'un de têtu. Donc vous ne me changerez pas.

Non, simplement, je trouve que vous allez un peu rapidement parce que vous présentez les travaux du comité technique comme si le comité technique se déroulait dans une ambiance sereine et tout va bien, Madame la Comtesse.

Non, le comité technique, ça se déroule très très très mal. Vous allez présenter quand même le compte rendu de deux comités techniques où actuellement, il y a un boycott de 7 représentants du personnel sur 10, c'est-à-dire 70 %. C'est-à-dire que le comité technique ne se tient pas dans une première séance correctement.

Donc je pense qu'il est quand même bon que les administrateurs sachent que le seul lieu de dialogue social ne fonctionne pas très bien. Ne fonctionne pas du tout et que c'est une situation qui risque de perdurer pendant un certain temps tant qu'un véritable dialogue social n'arrivera pas à se restaurer sur un certain nombre d'éléments, en particulier des éléments de confiance.

Donc je voulais quand même en parler au niveau du comité technique là-dessus, on l'a abordé plusieurs fois, sur des éléments tels que le comité technique

qui se tient sur des ordres du jour dont les représentants du personnel n'ont pas les documents. Encore hier, on nous a distribué en comité technique un document de travail au milieu du comité technique sur le régime indemnitaire.

C'est une situation qui ne peut plus perdurer. Vous l'avez vu, il y avait beaucoup de monde ce matin à midi devant la salle du conseil d'administration. C'est que les personnels sont aussi en demande d'un véritable dialogue social.

Ce dialogue social, la seule instance qui existe actuellement, c'est le comité technique. Je pense qu'il va falloir quand même qu'on trouve les moyens de pouvoir travailler correctement.

Moi je voulais intervenir parce que ça fait deux séances que le comité technique ne se tient pas.

Pour les questions, il n'y a pas que simplement les questions organisationnelles. Il n'y a pas simplement la question des documents qui ne sont pas remis à jour.

Hier, il a fallu se battre pour que les prérogatives du comité technique sur la consultation, que ses compétences soient respectées. On a passé une heure et demie sur la partie GBCP qui, normalement, je pense, en dix minutes était soumise au vote et avait l'unanimité pour vous. Mais il a fallu se battre pendant une heure et demie pour simplement qu'on reconnaisse que ce soit les compétences du comité technique, que le comité technique soit consulté, que le comité technique donne un avis et que le comité technique vote.

Je voulais le dire parce que la colère, elle est aussi là-dessus. Il faut que le comité technique puisse re-fonctionner correctement.

Alors, je sais. Malheureusement, je vous l'ai redit hier, Madame la Vice-présidente RH-Finances, c'est que c'est vous qui subissez actuellement les foudres des représentants du personnel puisque le Président, lors du deuxième comité technique, fuit ses responsabilités, fuit les représentants du personnel. Je le dis, c'est considéré comme cela par un certain nombre de collègues BIATSS qui nous ont demandé hier « le Président était-il là ? ». On a dit « Non, il n'était pas là ». Certains ont considéré que vous fuyez.

Je voulais le dire parce que je pense qu'il va falloir qu'à un moment, on puisse retravailler correctement au sein de ce comité technique.

Mme Grayot-Dirx.- Alors, effectivement, vous le rappelez, il y a un certain nombre de représentants élus au CT qui boycottent le CT. Évidemment, ça nous contraint à programmer un deuxième CT de secours qui n'est pas initialement dans le calendrier et le Président n'est pas toujours disponible. En l'occurrence, hier, il était à la CPU.

Vous le savez très bien, j'ai tendu la main à plusieurs reprises aux organisations syndicales après un premier boycott pour qu'on se voie entre les deux CT, celui boycotté et le CT reprogrammé.

Vous savez aussi que ma porte est ouverte et que je suis tout à fait prête à dialoguer avec vous.

Si vous voulez qu'on discute de ce qui s'est passé en CT hier, on le peut tout à fait.

Vous dites qu'on a passé une heure et demie sur la GBCP, c'est vrai. Mais on n'a pas passé une heure et demie à discuter des compétences du CT. Vous avez fait des remarques.

J'ai noté que vous avez tenu compte tout à l'heure du fait qu'on a enregistré ces remarques et qu'aujourd'hui nous n'avons pas voté sur la GBCP, que ça passera

en CT d'abord, à la rentrée, et ensuite au CA. Donc du dialogue social, si je ne m'abuse, il y en a quand même un tout petit peu. J'espère qu'il y en aura plus avec vous.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant qu'on commence les différents points ?

Cédric.

M. Clerc.- Moi, je note aussi que le dialogue social en ce moment n'est quand même pas excellent. Je veux pour preuve... Alors, il y a de nouveaux groupes de travail. Si je reprends celui de l'indemnitaire, par exemple. Alors, est-ce que c'est laborieux ? Quels échanges concrets ? Alors, ensuite, on a demandé à ce que cette question soit portée au CT pour qu'il y ait un débat comme...

Mme Grayot-Dirx.- On l'a fait.

M. Clerc.- ...vous instaurez ce type de pratique aussi en CA, de temps en temps des débats sur une question précise.

Ou alors on a l'impression que rien ne fonctionne. Ou on n'est pas clair, je ne sais pas, dans nos propos. Il y a des trucs... Ou alors on n'est pas entendu, mais alors carrément, pas entendu.

La réponse, c'est que M. le Président est sur telle position et qu'il n'y a pas moyen de faire infléchir quoi que ce soit.

Et alors après, dans la hâte, là, quand effectivement il y a eu cette annonce sur les contractuels, on voit qu'on réagit quand même puisqu'il y avait quand même plus de personnes que ça au début qui n'étaient pas renouvelées. Visiblement, il y a eu des adaptations. Donc ça se fait dans l'urgence, sans concertation puisque pour cette question, est-ce qu'on a été, les partenaires sociaux, alerté qu'il allait y avoir ce plan drastique ?

Je veux bien qu'il y ait la charte. Mais une charte, ce n'est jamais qu'une charte. Et je vous rappelle que toutes les organisations syndicales ont voté contre. Et visiblement, des dérogations à la charte étaient déjà en route avant cette annonce massive.

Et puis sur l'indemnitaire également, plusieurs points... Enfin, on pourra y revenir. Je ne sais pas si on va examiner précisément la question aujourd'hui, mais dans la semaine, c'est la raison pour laquelle on a eu des documents en séance hier, il y a eu des remarques de faites et une décision avec une enveloppe encore qui sort de je-ne-sais-où puisque je pensais qu'il n'y avait plus rien, de 30 000 euros, sans mesurer les conséquences à moyen terme... Enfin, on a précisé hier que si on débloque 30 000 euros à ce moment-là et qu'on maintient les engagements qu'on a pris préalablement, ce n'est pas 30 000 à ce moment-là, c'est 150 000 qu'il faut mettre.

On ne sait pas comment ça fonctionne. Il y a quelques décisions comme ça, un peu à la hâte, qui sont prises. Je trouve que ce n'est pas des manières de travailler sereinement et efficacement.

Mme Grayot-Dirx.- Là encore... Je ne vais pas épiloguer trop longtemps parce que le temps court, mais je rappellerai donc qu'effectivement, il y a eu des groupes de travail. Qu'en groupe de travail, un certain nombre d'entre vous nous ont dit qu'ils préféreraient que ce soit traité en CT. On a fait un débat en CT. Vous avez fait remonter que les propositions de la gouvernance, qui tenaient compte,

effectivement, de la nécessaire austérité dans l'établissement, risquaient vraiment de poser de graves difficultés, ce qu'on a entendu. On vous fait une autre proposition tenant compte de vos remarques.

Là encore, à un moment donné, vous ne pouvez pas, d'un côté, nous reprocher de ne pas dialoguer, de ne pas vous écouter, de ne pas vous entendre et, quand on essaie de faire évoluer les choses, nous reprocher de faire ça mal ou dans la précipitation. On essaie d'être réactif par rapport à vos propositions.

Je rappellerai aussi, vous nous dites qu'on fait cela dans l'urgence, que cela aurait dû être voté en CT, être voté au CA aujourd'hui pour que ce soit effectif au 1^{er} septembre. On a repoussé les choses. Ça va être à nouveau soumis en CT à la rentrée et après au CA. Donc on vous écoute, on essaie de travailler avec vous.

M. Clerc.- Simplement, personne n'a dit qu'il fallait que ce soit voté aujourd'hui et je crois que tout le monde a demandé, au contraire, que ce soit mûri et réfléchi, etc.

Mme Grayot-Dirx.- Sauf qu'il y a des textes qui sont déjà en vigueur et qu'il faut bien que la situation soit la plus claire possible pour les collègues qui arrivent en poste à la rentrée.

M. Clerc.- Non mais, vous savez, on a fait des propositions à ce sujet-là. Il n'y a rien de bloquant pour l'instant. Il y a encore le temps de travailler ces questions et je le répète, du coup, de manière globale en incluant tous les BIATSS. Parce que le geste a été fait, je le redis, dans l'urgence pour avoir accédé à une partie de nos revendications. Il n'y a pas d'engagement sur le rééquilibrage sur toutes les filières alors que ça, c'est un engagement d'un côté. Alors, je dis qu'il faut traiter globalement la chose.

Mme Grayot-Dirx.- Vous savez que ce sont des points qu'on a déjà abordés et on aura l'occasion d'en reparler de toute façon. La question du RIFSEEP est loin d'être terminée.

Donc le premier point... Pardon, Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Non mais je n'ai pas tout à fait fini, moi, parce que j'ai entendu... On a l'impression quand même... On parle du dialogue social et pour vous, c'est « on épilogue ». Enfin, c'est quand même grave. Ça donne le climat qu'il peut y avoir entre les personnels BIATSS qu'on représente et la gouvernance. C'est là où on a de grandes difficultés.

Le problème, je crois que vous ne mesurez peut-être pas que le dialogue social, ce n'est pas simplement résoudre le problème comment le comité technique... On ne boycotte pas le comité technique simplement sur les points. Quand vous nous proposez entre deux comités techniques de se voir sur le point suivant, le problème n'est pas là. Je vous l'ai redit hier. Le problème, c'est un problème de méthode au sein du comité technique. On peut se voir entre deux comités techniques. Si c'est pour régler le problème pour le comité technique suivant, il ne sera pas résolu plus que cela. C'est un problème de gouvernance et de méthodologie...

Mme Grayot-Dirx.- Donc on pouvait aller plus loin, mais pour cela il fallait que vous veniez au rendez-vous.

M. Rollin.- Moi, je vous l'ai dit au premier rendez-vous que vous étiez... Quand vous avez été nommée, je vous ai dit « vous êtes le dernier fil qui nous relie à la gouvernance ». Vous vous souvenez ? Je vous l'avais dit. Le fil, il est cassé, non pas de votre fait, ça je le reconnais, mais du fait que nous n'avons pas d'acte de la gouvernance de changement de méthode du comité technique. C'est tout. C'est malheureusement vous qui prenez les coups, je le redis. Je vous l'ai redit en comité technique.

Mme Grayot-Dirx.- Vous en avez bien aujourd'hui.

M. Rollin.- Oui je sais, je continuerai parce que je vois les BIATSS qui deviennent dans une situation de plus en plus, en termes de précarité psychologique, difficile. Je pense que vous ne mesurez pas la difficulté. Vous auriez dû aller à la rencontre des BIATSS qui étaient là, vous auriez vu la détresse de certains et cela aurait été important. Ça aussi, c'est une marque aussi de respect vis-à-vis des BIATSS qui étaient là, qui étaient calmes et qui auraient aimé aussi entendre la gouvernance de manière calme dehors, mais ça c'était une... (*suite inaudible*).

Je veux dire, c'est la méthode aussi. Pour que le comité fonctionne, ce n'est pas simplement comment régler les points qu'on a à l'ordre du jour d'un comité technique, comment on les fait passer à la fois suivante. Certains, on arrive à en discuter sérieusement. Mais c'est la méthodologie du fonctionnement des comités techniques globalement qui est problématique et qui ne sera pas résolue tant qu'il n'y a pas une ligne claire, une ligne de fonctionnement et de respect des organisations syndicales et des représentants qui le composent dans ce comité technique.

Ce n'est pas un épilogue, mais c'est quand même dans ce sens-là qu'il faut que vous l'entendiez.

Mme Grayot-Dirx.- Je l'entends mais vous ne pouvez pas nous dire qu'on est coupé des BIATSS, qu'on ne les connaît pas, qu'on ne les rencontre pas. Je crois que le pôle RH en entier, Pierre-Étienne est là, moi-même, on est à l'écoute des BIATSS. On les reçoit, on leur parle. Vous nous dites qu'on ne les a pas entendus quand ils étaient là. Je suis désolée, mais une délégation a été reçue mardi et une délégation a été reçue et écoutée, aujourd'hui donc...

M. de Mesnard.- Vas-y.

Mme Grayot-Dirx.- Donc, si vous le permettez, cette fois, s'il n'y a plus de nouvelle intervention, nous allons passer à la présentation du bilan social que je vais faire avec Pierre-Étienne.

Simplement, je souhaiterais rappeler que ce bilan social est un document annuel réglementaire qui permet un état des lieux qualitatif et quantitatif de l'établissement et permet à chacun de se situer dans son environnement professionnel.

Ce bilan social a fait l'objet d'une communication en CT le 21 juin dernier donc, avec une présentation détaillée orale, et un échange a eu lieu à ce sujet.

Cet échange a conduit à modifier ou à ajouter un certain nombre d'éléments dont, par exemple, la répartition des enseignants-chercheurs par groupe de sections CNU. Et ce document est également enrichi de nouvelles informations par rapport à

2014 comme, par exemple, la synthèse des mouvements de personnels BIATSS par filières ou encore le bilan de la cellule d'écoute et d'analyse.

Donc pour la présentation détaillée, Pierre-Étienne, si tu veux présenter un peu plus les parties de ce bilan social.

M. Thepenier.- Donc le bilan social. Il est composé de six parties différentes.

La première partie concerne les emplois, les effectifs et les mouvements des personnels. Je vous donne un exemple. On trouve, par exemple, un élément sur l'augmentation entre 2014 et 2015 du nombre des bénéficiaires d'obligation d'emploi.

La seconde partie, c'est l'organisation du temps de travail et les congés des personnels. Là encore, pour sortir un élément, vous avez le nombre de jours d'arrêt du personnel qui, certes, est en augmentation de 2,4 % entre 2014 et 2015, mais on constate également que c'est sur un nombre de jours moyen par arrêt qui diminue légèrement, sur la période.

Le troisième point concerne la rémunération des personnels. On note une augmentation de la masse salariale entre 2013 et 2015 de 2,2 %. Augmentation qui est liée, entre autres, à la hausse des effectifs en ETPT sur le plafond 1, et également à l'augmentation des cotisations patronales sur la période.

Un point concerne la formation des personnels où on peut noter une forte hausse des stagiaires présents, notamment pour les personnels BIATSS et une augmentation plus légère mais une augmentation également des présents en formation pour les personnels enseignants entre 2014 et 2015.

La partie hygiène, sécurité et santé au travail. Entre autres, vous avez, comme l'a rappelé Stéphanie, le développement de la politique de prévention des risques psychosociaux au sein de l'établissement, avec notamment le contrat de notre psychologue du travail qui est passé à temps complet depuis le 1^{er} septembre... depuis le 1^{er} juillet, pardon.

Et puis enfin, il y a une partie sur l'action sociale et culturelle. Il est à noter que 98 % des demandes d'actions sociales sont traitées positivement dans l'établissement.

Mme Grayot-Dirx.- Ensuite, parmi les travaux du CT, nous avons le bilan de l'action sociale.

Le Président.- Attends. Je crois qu'il faut un vote sur le... Il faut un vote formel sur la présentation du bilan social.

Peggy Cénac-Guesdon.

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais une question donc sur le bilan social qui s'adresse plutôt à notre chargée de mission égalité-diversité. J'ai été choquée à la page 51 du document de voir le plafond de verre dans notre université. Je m'interroge par rapport aux autres universités. Est-ce que ce plafond de verre est à l'image des autres universités ou est-ce qu'il est particulièrement prononcé chez nous ?

Mme Olivier.- Là, je n'ai pas cette comparaison vraiment entre notre bilan social et les autres, mais de ce que j'ai pu voir avec les autres collègues qui sont chargés de mission dans d'autres universités, malheureusement, ce plafond de verre on le retrouve de manière similaire un peu partout. C'est-à-dire qu'effectivement, on voit que pour les emplois catégorie A, il y a en général plus d'hommes. Pareil au

niveau des professeurs. Enfin, ça dépend des disciplines, évidemment. Et en ce qui concerne les emplois catégorie B et C, ils sont majoritairement féminins.

Mme Cénac-Guesdon.- Qu'il y ait un plafond de verre partout, ça je n'en doute pas, mais il me semble que celui-ci est quand même particulièrement important.

Mme Olivier.- Alors, par contre... Je n'ai pas comparé. Je ne peux pas vous dire. Je n'ai pas de réponse sur ce point.

M. de Mesnard.- Il s'agit de moyennes, là. C'est sur les indices. Il s'agit de moyennes. Ce n'est pas tout à fait un plafond de verre... Non, mais je connais bien la question comme économiste. Ça tient compte de la moyenne d'âge des gens, de la durée de leur carrière, etc.

Alors, bien entendu, que les femmes sont souvent défavorisées, mais ici on n'a pas l'explication, là, tel que. Il faudrait mener une étude spécifique. Elle n'est pas prévue dans le bilan social.

Et là, on se heurte à une remarque qui a déjà été faite dans le passé, c'est que le bilan social, il est bon de le stabiliser pour pouvoir faire des comparaisons d'une année sur l'autre.

Mais c'est vrai qu'une étude pourrait être menée sur l'égalité hommes-femmes, toutes catégories confondues. Effectivement. Est-ce qu'à compétence égale, à poste égal, un homme et une femme sont payés pareil ? C'est comme ça qu'il faut le prendre. Sachant qu'il y a des règles dans la fonction publique. Évidemment, à indice égal, le salaire est égal.

Et donc ça dépasse très largement le cadre de cette présentation ici, mais c'est une bonne question.

Alors, très rapidement. Très rapidement, Jean-Emmanuel. Oui ?

M. Rollin.- Non mais... C'est le bilan social et il faut passer très rapidement sur le bilan social. C'est vrai que tout va bien.

Non, moi, je voulais simplement... Parce que si vous voulez, il y a des indicateurs sur lesquels je suis assez attentif. Par exemple, les congés maladie et les congés pour ce qui relève des accidents du travail.

Moi, cette année, on voit quand même une explosion des arrêts maladie de très courte durée qui concernent beaucoup plus d'agents. En termes de jours, on peut dire que c'est beaucoup plus court. Donc soit on voit ça d'un côté de la présidence et on dit que c'est très bien. Or, on sait qu'il y a beaucoup d'études qui montrent quand même que c'est de ces indicateurs-là qu'il faut s'inquiéter parce que les agents ont tendance à se mettre en arrêt parce qu'ils sont mal. On s'arrête un jour ou deux parce qu'on n'a pas le délai de carence ou... Maintenant, on n'a plus le délai de carence. Mais c'est des indicateurs qui prouvent que les agents ne sont pas très bien dans leur travail psychologiquement et qui ont besoin de s'arrêter un jour ou deux d'une manière plus... Et ça, ces indicateurs, il y a beaucoup d'études qui le montrent et je pense que l'université doit s'intéresser à ces indicateurs-là.

D'un autre côté, je le rappelle, c'est qu'on a quand même un certain nombre d'indicateurs aussi qui, soit sont positifs ou, au moins, cette année, se stabilisent. C'est le nombre d'accidents du travail qui sont... Là, cette année, il n'y a pas eu de baisse, mais il y avait eu des baisses importantes les deux dernières années. Donc

on peut dire que peut-être on arrive à un niveau beaucoup plus rationnel qu'il ne l'était les années précédentes. Ça c'est un indicateur positif.

Mais je ne voudrais pas qu'on occulte le fait que ces indicateurs-là sur les personnels BIATSS, titulaires et contractuels, nous avons beaucoup plus de personnels qui prennent des congés maladie beaucoup plus courts, c'est aussi un indicateur peut-être du mal-être des personnels au travail.

Le Président.- Vas-y.

Mme Grayot-Dirx.- Simplement, juste pour vous répondre. On est effectivement attentif à ces chiffres-là et le bilan social sert à ça. Il sert à ce qu'on ait une alerte de ce type et qu'on fasse attention et qu'on travaille notamment avec la psychologue du travail, ça ne suffit pas mais c'est déjà ça, sur ces questions-là.

J'ai vu une main qui se lève, non ?... Si ? Non ?...

Mme Rousseaux.- Juste pour répondre sur les arrêts de travail, peut-être aller un peu plus loin et avant d'interpréter, savoir l'origine de ces arrêts de travail parce que ça peut être de multiples natures et pas forcément... Donc je ne pense pas qu'on puisse tout de suite s'alerter même s'il faut être vigilant, je suis tout à fait d'accord, mais regarder peut-être plus en profondeur pour savoir s'il s'agit d'arrêts sur des petites maladies ou sur quelque chose de plus profond psychologiquement. Je suis tout à fait d'accord. Mais peut-être aller plus loin avant d'interpréter.

Le Président.- Merci. Cédric, vous vouliez intervenir ?

M. Clerc.- Oui. Alors, vous parliez, oui, de la psychologue du travail. Donc là, il y a assez peu d'informations, en fait, par rapport à ce type de données de RPS. Le groupe de travail autour de ces questions a proposé la mise en place d'indicateurs justement. Donc je n'ai pas tout suivi mais j'espère que c'est en marche. Est-ce qu'on a déjà commencé à pointer ? On avait parlé de la mobilité, du turnover sur des postes, des choses comme ça. Est-ce que là, dès cette année, on a commencé à pointer tout ça pour avoir des chiffres dans le prochain bilan social ? Ce serait intéressant.

M. Thepenier.- Effectivement, dans le cadre du comité de pilotage Qualité de vie au travail, on a effectivement échangé sur ces sujets. Vous avez même eu le contrôleur de gestion des données sociales qui était venu présenter ce qui pouvait être fait.

Et je vous rappelle aussi qu'il avait été dit que la charge de travail qui pèse sur le pôle Pilotage dans le contexte actuel, effectivement, des données qui doivent être sorties, entre autres, le bilan social, ne permet pas que l'on travaille plus en amont sur les indicateurs.

C'est le souhait effectivement du pôle RH et du pôle Pilotage de pouvoir avancer, mais au jour d'aujourd'hui, on n'a pas pu aller plus loin sur ces éléments qui demandent d'aller finement, en fait, dans les requêtes qui sont faites sur nos outils de gestion et notamment pour les turnovers, de descendre à un niveau composantes et services. Donc oui, effectivement, on espère que dans le prochain bilan social, on aura ce type de données, mais au jour d'aujourd'hui, on ne les a pas.

M. Clerc.- Il me semble qu'il y a une campagne qui est assez bien... Il y a même un outil informatique qui s'est mis en place pour tout ce qui est mutations déjà. En interne. Je pense que... Enfin, effectivement, c'est une tâche supplémentaire, mais je ne suis pas convaincu que ça demande tant de temps que ça. Peut-être que l'accès anonymé à ces informations sur les postes pourrait être transmis au groupe de travail qui pourra synthétiser les données si nécessaire.

C'est des données importantes parce que, sinon, on ne peut pas progresser sur un service en difficulté. On le voit tous les ans. On pourrait presque faire à l'œil nu, j'ai envie de dire, une analyse sur certains services où on sait que ça bouge beaucoup. Et il n'y a aucun travail de fond qui est fait pour essayer d'améliorer les choses, tant sur la campagne d'emplois que sur des réorganisations ou je ne sais. C'est dommage.

Sinon, on perd tout l'intérêt de ce travail de lutte contre les risques psychosociaux qui peuvent intervenir parce qu'il y a des conflits entre personnes, parce qu'il y a une surcharge, parce qu'un tas de choses, un tas de paramètres. Et donc je crois que c'est essentiel de mettre rapidement cela en place si on veut avancer sur ces questions.

J'avais une autre question.

Le Président.- Allez-y.

M. Clerc.- Alors, très vite. Sur l'action sociale, d'une part. Là je pense qu'on a un système qui est assez...

Mme Grayot-Dirx.- On va le faire au point suivant.

M. de Mesnard.- C'est le point suivant.

M. Clerc.- D'accord. Mais c'est parce que j'ai entendu les...

M. de Mesnard.- Oui, oui.

M. Clerc.- Non mais action sociale et culturelle, dans le bilan social on en parle aussi.

M. de Mesnard.- D'accord.

Mme Grayot-Dirx.- D'accord.

M. Clerc.- Parce que le bilan de l'action sociale, c'est une chose, on en reparlera.

Alors, par contre, pour le côté culturel, on est intervenu en CT aussi pour dire notre demande depuis plusieurs années déjà que les personnels puissent accéder à l'action culturelle

À l'université, c'est l'APUB qui gère un peu ce genre de choses qu'on retrouve dans d'autres établissements, avoir des places de concert, de cinéma, de choses et d'autres. Seulement cet accès, normalement, dans les établissements devrait être... doit être gratuit. On doit avoir accès à ce type de service en tant que personnel et ne pas devoir payer une cotisation supplémentaire pour adhérer à ce type de service.

Et donc la demande du SNPTES, c'est une nouvelle fois que l'établissement fasse le nécessaire pour permettre à tous les personnels d'avoir accès à ce service culturel qui doit, depuis les RCE, être intégré dans les missions en termes de responsabilité de l'employeur, service d'action sociale et culturelle.

Le Président.- Théo, vous vouliez intervenir ?

M. Sainte-Marie.- Oui, merci. Je sais que ça ne fait pas partie du bilan social, mais je trouve un peu dommage qu'on n'ait pas de chiffres sur la médecine préventive étudiante. On sait qu'il y a des psychologues dans la médecine préventive étudiante et qu'on peut avoir des risques psychosociaux évidemment chez les étudiants, notamment en PACES, en première année de droit, etc. Et je pense que ce serait intéressant de creuser le sujet pour qu'on ait des chiffres aussi d'un côté chez les étudiants. Merci.

Le Président.- OK, c'est une question intéressante. Je crois, sauf erreur, qu'il y a une présentation annuelle du bilan du service de médecine préventive, qui est devenu le centre de santé, qui est fait en CFVU une fois par an et donc il faudra qu'on voie avec les responsables du service si ça peut en faire partie. Tout à fait. C'est une question tout à fait pertinente.

Je vais soumettre le bilan social à votre approbation en remerciant les services qui ont fait un énorme travail sur ce bilan social. C'est un travail lourd mais indispensable et toujours récurrent.

Donc est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Merci infiniment.

28 voix pour (unanimité)

Bilan de l'action sociale. Alors, le bilan en lui-même n'est pas soumis à un vote mais, par contre, le projet sera soumis à un vote.

2. Bilan de l'action sociale 2015 et projet 2016

Mme Grayot-Dirx.- Effectivement, on a en CT pu entendre Audrey Conry qui est venue faire le bilan de l'action sociale 2015. Donc elle a pu nous présenter ce qui avait été fait en termes de prestations de l'action sociale, de restauration et de transport, et de secours et prêts à court terme.

Sur les prestations d'action sociale. 316 agents ont déposé des dossiers de demande d'aide dont une majorité de titulaires, 240 contre 76 contractuels, la majorité des demandes émanant des personnels BIATSS.

Le nombre de demandes est en augmentation de 2 % tout comme les crédits consommés, avec une augmentation de 14 %.

Les prestations les plus demandées sont l'aide aux vacances, l'aide au séjour des enfants, et les séjours en centres de loisirs et centres d'hébergement.

Pour ce qui concerne la restauration, l'attention du CT a été attirée notamment sur le fait qu'on notait une baisse de demande de tickets pour le CROUS. Donc on s'est interrogé en CT sans forcément avoir de réponse sur cette baisse.

Sur les secours et prêts à court terme, 36 demandes ont été étudiées par la commission de secours pour les aides non remboursables. 35 ont été acceptées

avec une dépense totale qui s'élève à un peu plus de 14 000 euros, soit une diminution de 5 % des crédits consommés.

En ce qui concerne les prêts, 7 dossiers ont été présentés, soit une augmentation de 17 %. 6 dossiers ont été acceptés, 1 refusé et 2 renoncés par l'agent.

Comme cela a été rappelé, ce bilan ne fait pas partie de ce qui est voté. C'est un point d'information par rapport à ce qui a été dit en CT comme je viens de le faire.

Ce qui est soumis, en fait, au vote aujourd'hui, c'est le projet d'action sociale 2016, sachant que ce qu'a présenté Audrey Conry en CT, c'est qu'il n'y aurait aucune modification sur les prestations, que ce soit au niveau du coût ou de l'ajout ou de la suppression d'une éventuelle aide souhaitée par le service.

Par contre, le service social demande deux petites modifications dans le texte de présentation des prestations pour que ce soit simplement plus clair pour les agents et je pense que ça, vous les avez dans le document qui vous a été envoyé... *(suite inaudible)*.

Je ne sais pas s'il y a des souhaits ou des questions, des remarques sur ce bilan qui nous a été présenté en CT.

Le Président.- S'il n'y a pas de remarque particulière, on peut approuver le projet d'action sociale.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions sur ce projet d'action sociale ?

Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Et puis on aborde l'organisation du CFOAD.

3. Organisation du CFOAD

Mme Grayot-Dirx.- Je vais reprendre la présentation qui a été faite en CT, je pense que ce sera plus facile pour tout le monde de l'avoir sous les yeux.

Donc simplement, avant de rentrer dans le vif du sujet, je rappellerai que des difficultés sont remontées jusqu'à nous, par divers canaux, des difficultés graves concernant le fonctionnement du CFOAD.

Un groupe de travail a été missionné. Il était piloté par Marie-France Mathieu et par Frédéric Debeaufort. Frédéric regrette de ne pas avoir pu rester avec nous, mais il avait des obligations, donc il a dû partir.

Ce qui a été présenté en CT et ce qui vous est présenté aujourd'hui, ce sont les préconisations directement issues de ce groupe de travail qui était un groupe de travail assez élargi, qui a travaillé ensuite en sous-commissions et discuté les propositions des sous-commissions. Et c'est vraiment les propositions telles qu'elles sont issues de ce groupe de travail qu'on vous présente aujourd'hui.

En CT, un certain nombre d'inquiétudes ont émergé sur ce qui pourrait résulter de l'application notamment de l'organigramme fonctionnel que vous avez sous les yeux. Sachant que ce sont vraiment les propositions du groupe de travail, il nous a semblé que c'était ça qu'il fallait mettre en place pour la rentrée.

Je me suis engagée en CT et je renouvelle l'engagement ici à ce que le groupe de travail se réunisse à nouveau dans quelques mois pour voir si tout va bien ou s'il y a des ajustements nécessaires.

Donc je dirais que c'est une nouvelle organisation un peu expérimentale, qui est issue du groupe de travail et qu'on va mettre en place, si le vote est favorable aujourd'hui, le plus rapidement possible.

Je vais vous présenter l'organigramme fonctionnel, les propositions de missions que l'on pourrait donner à un directeur pédagogique qu'on recruterait dans les mois à venir.

Donc l'idée, si le vote est favorable aujourd'hui, c'est qu'on lance très vite un appel à candidatures pour ce directeur pédagogique de manière à ce qu'il entre en fonction dès cette rentrée, disons octobre pour être raisonnable, de manière à ce qu'il puisse prendre en charge les missions auxquelles on a pensé pour lui et de manière à ce qu'on puisse faire un bilan en novembre ou décembre en groupe de travail pour faire émerger les difficultés s'il y en a et les résoudre assez vite si effectivement elles se présentent.

Donc vous avez là l'organigramme fonctionnel qu'on propose avec donc l'intégration de ce directeur pédagogique, qui était demandé par un certain nombre de personnes qui nous ont fait remonter donc les difficultés que j'évoquais tout à l'heure, et qui fera donc l'interface entre les UFR et les composantes concernées par le CFOAD et puis le PSIUN pour tout ce qui concerne notamment « Aide Num' ».

Vous avez cet organigramme sous les yeux. Je ne sais pas s'il y a déjà des questions. Sinon, je vais avancer un petit peu.

Intervenant.- Excusez mon ignorance mais là, j'ai quand même un peu de mal à comprendre. C'est juste pendant quelques minutes expliquer ce que c'est que la CFOAD parce que, sinon, je...

Mme Grayot-Dirx.- Cela va être rapide. C'est la formation à distance. C'est-à-dire que nous avons un certain nombre de formations qui sont données en présentiel mais que l'on propose aussi à distance. Notamment les Lettres, par exemple.

Ensuite...

M. de Mesnard.- La vue suivante.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, on peut avancer un peu sur les diapositives.

M. de Mesnard.- Les missions, c'est ça.

Mme Grayot-Dirx.- Je ne vais pas vous les lire, ce serait fastidieux. Vous avez eu le document qui est déjà passé en CT.

Et donc le groupe de travail a réfléchi à un certain nombre de missions pour ce directeur pédagogique, donc pour ce rôle d'interface que j'évoquais tout à l'heure. Des missions qui sont des missions à l'intérieur de l'établissement évidemment, vous les avez sur cette diapositive, mais aussi une mission un peu plus large, au-delà de notre établissement, de lien avec d'autres universités qui ont les mêmes problématiques que nous avec de l'enseignement à distance, pour participer notamment à des instances nationales sur ces questions autant que de besoin.

Tu peux avancer... Il y a des propositions de missions à l'externe si j'ose dire. Donc le contact avec les partenaires qui travaillent sur le même type de formation. Si je vais trop vite, vous m'arrêtez.

Donc ça, c'était la liste, je dirais, résumée et on a travaillé aussi sur une liste plus détaillée en essayant de guider au maximum le travail du directeur pédagogique.

Évidemment, là encore, on fera un bilan. S'il y a des choses qui ne vont pas, s'il y a des choses auxquelles on a pensé qui ne vont pas, évidemment on pourra retravailler en groupe de travail avec le directeur pédagogique sur ces questions-là ou avec les directeurs de composantes aussi également si on s'aperçoit qu'il y a des choses qui ne vont pas.

Parmi les points qui posaient problème, il y avait la gestion des conflits avec les étudiants, entre étudiants et personnels, et ça c'est vraiment un fort besoin qui avait été identifié. Donc on espère notamment que l'arrivée de ce directeur pédagogique permettra à la scolarité concernée de travailler avec plus de sérénité.

Donc là aussi, évidemment, les projets.

Alors ça, c'est... Je vais peut-être m'arrêter là sur le directeur pédagogique s'il y a des questions.

M. Chevalier.- Juste pour bien comprendre. Ce sera quelqu'un de l'équipe pédagogique ? Des pédagogues du CFOAD ? C'est quelqu'un du PSIUN ? C'est... Qui est cette personne ?

Mme Grayot-Dirx.- Ce sera la personne qui répondra à l'appel à candidatures qu'on lancera après le CA si le vote est favorable. Toute personne de l'établissement ou plutôt un enseignant-chercheur qui souhaiterait prendre cette responsabilité compte tenu des missions qui sont prévues.

M. Chevalier.- Donc véritablement, c'est un rôle d'interface entre l'équipe pédagogique CFOAD et puis les gens du numérique et puis du PSIUN.

Mme Grayot-Dirx.- Oui, je vais revenir là... On peut voir que le directeur pédagogique, on l'a placé au centre de la diapo avec, effectivement, des flèches en direction des composantes puisque normalement les fiches filières, elles sont gérées par la composante. Donc il y a un lien évident avec les composantes. Et puis il y a le lien avec le PSIUN qui est un peu au-delà de la technique si je peux dire. Ils ont aussi un rôle d'ingénierie pédagogique. Donc il faut faire du lien entre les deux.

M. Chevalier.- Qui est le responsable du département alors qui se trouve encore à la position droite-centre ?

Mme Grayot-Dirx.- C'est Deborah Arnold.

M. Chevalier.- D'accord. Donc c'est quelqu'un de la pédagogie numérique.

Mme Grayot-Dirx.- Oui et qui travaille, qui réfléchit déjà sur la pédagogie qui est déjà en place. On ne change pas les personnes qui sont en place.

M. Brétilon.- J'avais juste une question par rapport aux objectifs du CFOAD. Est-ce que c'est aussi des liens de visibilité internationale ? Est-ce qu'il est prévu justement que cet enseignement à distance soit fait en anglais ?

Mme Grayot-Dirx.- Alors, sur les formations qui sont actuellement proposées à la FOAD, ça ne me paraît pas forcément très adapté et on est déjà visible à l'international, si j'ose dire, puisque par exemple, en Lettres, on a beaucoup d'étudiants qui sont ailleurs qu'en France et on organise les examens en conséquence.

Monsieur Salvadori, vous voulez peut-être dire un mot là-dessus ?

M. Salvadori.- Oui mais je ne suis pas directement concerné parce que les Lettres, ce n'est pas moi, mais je crois que pour s'inscrire à cela, notamment en Lettres, il faut être salarié, par ailleurs. Il y a un certain nombre de critères d'ordres sociaux, le cœur de public pour les... Je ne parle que pour les cours (*suite inaudible*). Madame Leoni, vous pouvez peut-être intervenir à ma place. Le cœur de public, ce n'est pas un public international. C'est ce qu'on pourrait appeler un public français empêché de suivre du présentiel. Mais cela peut sans doute évoluer.

Mme Leoni.- Je ne connais pas les proportions exactes de national et d'international. Je dirais que suivant les formations, le cœur du public peut évoluer. Sur les formations qui sont de l'enseignement de la langue et de la littérature française, si, il y a une proportion importante d'étrangers, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique centrale, ou de Français qui sont à l'étranger et qui préparent les concours français. Donc ce rayonnement international existe déjà en langue française puisque l'instrument, c'est la diffusion de la langue et de la culture françaises. Et pour le reste, il y a beaucoup de... Évidemment, ce sont rarement des étudiants comme ceux qu'on a en présentiel. Ce sont très souvent des personnes qui sont déjà engagées dans la vie professionnelle.

Mme Grayot-Dirx.- Je poursuis. Donc ensuite, la diapo suivante est un petit peu sur l'autre terme, mais c'est également un souci qui avait émergé et qui a été traité par le groupe de travail et par le pôle RH. Il y avait des demandes en ce qui concerne le cycle de travail, c'est un petit peu technique, je vais passer la parole à Pierre-Étienne.

M. Thepenier.- Oui. Alors, effectivement, dans le cadre du sous-groupe de travail sur les ressources humaines, les personnels du CFOAD avaient, entre autres, dans leurs demandes l'application, en fait, d'un dispositif qui existe dans le dispositif de l'établissement ARTT, c'est-à-dire la mise en œuvre d'un cycle pluri-hebdomadaire de travail qui permet de libérer une demi-journée toutes les deux semaines. Donc ça doit être justifié par l'intérêt du service.

Et effectivement, après une étude, il a été démontré qu'à la fois ça permettra d'assurer une plus large amplitude horaire au bénéfice des étudiants et des personnels enseignants puisque les étudiants notamment de l'enseignement à distance peuvent être assez éloignés de Dijon et de la France et donc être sur des créneaux ou des fuseaux horaires qui sont différents. Et donc plus on allonge l'amplitude horaire d'ouverture, plus on a la possibilité d'être en contact direct, téléphonique, avec les personnels. Et puis la mesure donc permet globalement d'assurer la présence d'au moins un personnel sur les plages horaires les plus fréquentées, notamment pour tout ce qui concerne les échanges avec les enseignants pour les copies.

Donc une semaine de travail sur deux sera libérée... Pardon, une demi-journée de travail une semaine sur deux sera libérée par les personnels dans le

cadre d'un calendrier prévisionnel, effectivement. Là, pour le coup, c'est la directrice du département CFOAD qui suivra ce calendrier.

Ça concerne, bien entendu, les collègues aussi bien de la scolarité que de l'appui à l'enseignement au sein du CFOAD.

Donc après votre vote en conseil d'administration, ce dispositif pourra être mis en œuvre dès le 1^{er} septembre prochain.

Le Président.- Oui, Cédric.

M. Clerc.- Pour rebondir sur votre conclusion, j'espère que pour chaque adaptation de ce type-là, sachant que c'est inscrit dans la circulaire ARTT de l'établissement, j'espère qu'on ne sera pas obligé de passer en CA.

M. Thepenier.- Non mais, là, c'est vrai que ça s'inscrit dans un cadre global, effectivement, d'un travail qui est mené sur le CFOAD. Donc à cette occasion, le volet ressources humaines passe aussi dans les instances.

Mme Grayot-Dirx.- Donc on poursuit cette présentation globale des résultats du groupe de travail avec quelques autres actions d'amélioration soit qui ont déjà été mises en place, soit qui sont en cours, soit encore en réflexion.

Vous avez là, sur la diapo, un certain nombre de ces actions d'amélioration. Par exemple, la mise en place de la charte des bonnes pratiques pédagogiques. C'est quelque chose qui va se faire à moyen terme avec le directeur pédagogique, avec les composantes. C'est un travail qui va nécessiter plusieurs mois et qui n'est pas finalisé à ce jour.

Réflexion en cours avec le pôle Patrimoine pour regrouper les services dans une unicité de lieu. On fera ce qu'on pourra. Chacun connaît les contraintes très fortes sur les bureaux et les salles, mais ça fait partie des pistes d'amélioration qu'on souhaiterait tout de même traiter autant que possible.

Je crois que c'est tout sur le CFOAD.

Je vous donne l'état des votes en CT sur cette question. Donc sur l'organisation du CFOAD, nous avons eu des abstentions, 10 abstentions sur cette question, qui s'explique notamment par les inquiétudes que j'ai relayées tout à l'heure sur la mise en place de ce nouveau fonctionnement. Comme je l'ai dit, je me suis engagée à ce que le groupe de travail poursuive ses réflexions en laissant un petit peu de temps pour cela au directeur pédagogique avant pour s'installer.

Le Président.- Aujourd'hui, ce qui convient, c'est qu'on vote l'organigramme et puis enfin les nouvelles missions telles qu'elles sont définies dans ce document pour avancer. C'est ça qui va nous permettre, si c'est validé par le conseil d'administration, d'engager la procédure, on en parlait, pour identifier, pour recruter un responsable pédagogique du CFOAD.

Donc s'il n'y a pas de remarque particulière... Si, Cédric, tu veux intervenir.

M. Clerc.- Simplement pour noter qu'on peut quand même se féliciter qu'il y ait une vraie prise en compte du malaise et peut-être des problèmes de fonctionnement dans le service à un moment donné et qu'il y ait eu des évolutions. Je pense que c'est une bonne chose.

Je continuerai à m'abstenir parce que des remontées que j'ai, on n'a pas encore toutes les garanties que ça fonctionnera bien, mais avec ce que vous nous

indiquez et le suivi qu'il y aura, je pense que globalement c'est une bonne chose. C'est une bonne chose que ça ait pu être traité de la sorte.

Le Président.- Tout à fait. Merci, Cédric. Est-ce qu'il y a des oppositions sur...

Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Je voudrais faire une explication de vote puisque vous avez dit qu'il y avait eu 10 votes, 10 abstentions en comité technique. Moi, je le voterai. Pourquoi je le vote alors qu'on pourrait dire qu'une organisation syndicale... Mais ça, c'est toujours à cause de la défaillance de l'organisation du comité technique. On a mis ce comité technique un jour où mon organisation syndicale qui représentait 5 sièges tenait un congrès académique syndical. Donc on ne pouvait pas... On nous a demandé de choisir entre la liberté d'action syndicale ou de participer au comité technique. Donc on n'y est pas allé. Je trouve dommage parce que pour une fois, vous auriez eu une voix positive... enfin, plusieurs voix positives. Vous voyez, pour une fois, on vous aurait soutenu. On aurait été les seuls... Non mais quand même je tiens à le souligner. Le SNASUB a été acteur dans ce dossier-là au sein du comité hygiène et sécurité...

Mme Grayot-Dirx.- Oui, tout à fait.

M. Rollin.- ...dans les groupes de travail. C'est ceux qui ont énormément participé à essayer d'améliorer la situation. Donc c'est pour ça que même si on sait que tout n'est pas parfait, au moins il y a une amélioration. Surtout que vous avez pris l'engagement d'avoir une révision du groupe de travail qui se consulte pour voir les améliorations ou les corrections qu'il y aurait à apporter. Donc je le voterai, mais ce n'est pas une contradiction (*suite inaudible*).

Le Président.- OK, merci. Donc est-ce qu'il y a des... Au bout du compte, qui refuse de participer au vote sur cette question ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Parfait. Merci.

24 voix pour, 3 abstentions

Et sur les travaux du CT du 21 juin, on termine par la convention cadre sur la gestion des études doctorales au sein de la COMUE.

4. Convention cadre sur la gestion des études doctorales au sein de la COMUE UBFC

Mme Grayot-Dirx.- Donc on a présenté en CT cette convention cadre sur la gestion des études doctorales au sein de la COMUE et sur ce point, si Marie-France veut bien donner une petite explication puisque c'est elle qui a géré cette difficulté, et puis ensuite je vous donnerai l'état des votes.

Mme Mathieu.- La gestion des écoles doctorales relève de la compétence de la COMUE. Donc dans ce cadre, il fallait préciser la situation des personnels de l'uB qui travaillaient donc sur cette gestion pour le compte de la COMUE. Donc cette

convention cadre permet de préciser toutes les modalités de gestion. Ça précise principalement que les personnels restent en position d'activité dans le cadre de l'uB et avec l'autorité hiérarchique relevant de l'uB. Pour l'organisation fonctionnelle, cette organisation fonctionnelle et cette autorité fonctionnelle relèvent de la COMUE et la convention cadre en précise toutes les modalités de gestion. Par exemple, pour l'entretien professionnel.

Le Président.- Merci. Ça a été un gros travail que d'arriver à définir des modalités équilibrées entre l'établissement et la COMUE et ça a été aussi, je suis bien d'accord, beaucoup d'anxiété pour les personnels. Mais au bout du compte, on a réussi à trouver un équilibre qui est un bon équilibre.

Monsieur Rollin, vous voulez intervenir.

M. Rollin.- Oui, oui. C'est encore un dossier où on s'est quand même assez investi dedans puisqu'il a fallu négocier. Alors, c'est vrai qu'on est passé par différentes étapes entre la mise à disposition que les agents refusaient et qu'on ne voulait pas non plus. Mais la proposition, il faut reconnaître qu'on a eu de la chance parce que je ne suis pas sûr que ce dossier serait passé à une autre période, qu'on aurait eu les mêmes résultats. On est dans une bonne période politique. Donc on ne voulait pas mettre les personnes dans un climat anxiogène au moment des élections de l'établissement. Mais c'est vrai que ce dossier-là a permis quand même...

On a vu quand même qu'il y a une grande différence d'appréciation au niveau des différents établissements qui constitueront la COMUE. Moi, je me suis beaucoup investi sur ce dossier-là dans la convention cadre pour discuter, je ne dirai pas mot à mot, mais pas loin, du contenu parce que pour nous, il est important au niveau du SNASUB que... On sait que la COMUE est peut-être appelée dans les années futures à avoir des compétences plus importantes et donc qu'il fallait voir la situation des agents et on voulait que ce soit quand même une référence quelque part dans le dispositif.

C'est pour ça que moi, je voterai cette convention cadre. Après tout, j'ai assez bataillé pour qu'elle soit rédigée dans le sens où je voulais qu'elle soit rédigée.

Mme Mathieu.- Effectivement, je voulais souligner que là, nous avons eu...

M. de Mesnard.- Micro.

Mme Mathieu.- ...un travail... un travail en commun très fructueux. On a fait ensemble plusieurs groupes de travail. Vraiment, la réflexion a bien avancé.

Mme Carnet.- Je voulais simplement rajouter que l'UNSA s'était abstenue et qu'effectivement, on a eu un travail collaboratif et je voterai pour.

Le Président.- Merci.

Mme Grayot-Dirx.- Je rappelle l'état des votes en CT : 2 pour, 5 contre et 3 abstentions.

Le Président.- Très bien. Merci. Donc je soumetts cette convention cadre à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.
Est-ce qu'il y a des refus de vote ?
Très bien. Merci beaucoup.

23 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention

On a terminé les travaux du CT du 21 juin. Le 7 juillet ?

• du 7 juillet 2016

1. Mise en œuvre du RIFSEEP pour la filière de l'Administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur (AENES)

Mme Grayot-Dirx.- Donc CT du 7 juillet, donc hier. Effectivement, c'était un petit peu court, avec des guillemets, je le précise. Le Président n'était pas là. J'ai donc assuré la présidence avec l'aide de Marie-France Mathieu.

Donc le premier point qui apparaît sur l'ordre du jour du CA, c'est la mise en œuvre du RIFSEEP.

Donc si je reprends les discussions qu'on a déjà commencé à avoir tout à l'heure. Je rappelle un petit peu le processus.

Nous avons eu des groupes de travail, un débat en CT, des difficultés qui nous sont remontées à la fois du groupe de travail et des CT où les débats se sont tenus. Nous avons donc souhaité finalement, donc hier, ne pas voter en CT la mise en place du RIFSEEP pour la filière AENES. Nous avons proposé en séance, effectivement, des documents rectifiant les premières propositions qu'on avait faites et qui soulevaient des difficultés qui avaient légitimement été soulignées.

Donc nous avons fait une proposition qui, pour le budget de l'établissement, est effectivement une charge assez importante comme cela a été rappelé tout à l'heure. Donc on reprendra le fil de nos travaux au CT de septembre sur cette question-là.

Donc il n'y a pas eu de vote hier, simplement des propositions qui ont été discutées en CT et qui ont été laissées donc aux syndicats qui vont regarder ça cet été de plus près et nous reprendrons donc le fil au mois de septembre.

Donc pas de vote, simplement une discussion sur ce point.

Je ne sais pas si vous souhaitez prendre la parole, sinon on passe aux statuts de l'OCIM qui sera un point assez rapide.

2. Statuts de l'OCIM

Mme Grayot-Dirx.- Donc on a souligné hier au CT des modifications des statuts de l'OCIM. Comme je l'ai dit hier en CT, ces statuts ne dépendent pas de notre établissement complètement. Ces statuts ont été modifiés et par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le conseil de tutelle qui est prévu dans les statuts de l'OCIM et puis par des suggestions de l'OCIM elle-même... Lui-même si on prend le centre coopératif.

Donc parmi les modifications qui sont proposées, il y a des modifications sur... Je vais descendre un petit peu... Donc sur les missions, vous les voyez apparaître en bleu. Je précise que pour des raisons indépendantes de notre volonté, ça a été dit hier en CT, le document envoyé en CT était le document définitif et n'apparaissaient pas en mode révision les modifications. Donc ça a introduit une discussion en CT sur ce point. Les premiers statuts qui nous ont été envoyés pour

passage en CT ne faisaient pas apparaître les modifications. En revanche, on les a eues à temps pour le CA. Donc en séance, hier, j'ai présenté les modifications en question.

Donc vous avez, là, les modifications de l'article 3, de l'article 4, de l'article 5. Comme, par exemple, une modification, c'est le fait qu'un directeur adjoint ait son responsable administratif. En fait, c'est juste de faire coïncider le texte avec les faits puisqu'il y avait déjà un directeur adjoint et déjà un responsable administratif, mais cela n'apparaissait pas dans les statuts. Donc c'est mettre en cohérence ce qui existe avec les statuts.

Pour le reste, ce sont des modifications qui sont quand même peu importantes et des précisions, en fait, sur les missions ou des membres de phrase qui ont simplement bougé de place à l'intérieur des statuts.

Donc le vote en CT hier, de mémoire, je parle sous le contrôle de Pierre-Étienne et de Marie-France, c'est un vote à l'unanimité avec juste un flottement sur le vote de Philippe Castel, mais je crois qu'à la fin, on a considéré quand même qu'il y avait unanimité, sauf erreur de ma part. Il l'a redit. Donc on a fini sur un vote à l'unanimité.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on confirme ce vote. Je voudrais juste faire un tout petit mini commentaire. L'OCIM, c'est une structure tout à fait importante. C'est une structure nationale qui porte, en fait, tout ce qui est information muséale pour l'ensemble de la France, qui construit des enquêtes, qui diffuse un journal remarquablement bien fait, qui organise toutes les formations pour les personnels des musées scientifiques et techniques en France et c'est une grande chance pour l'université de Bourgogne que d'héberger l'OCIM. C'est vraiment une des structures qui sont à rayonnement national, pour laquelle, pour vous donner une idée de ce que cela représente très rapidement, on reçoit directement un budget fléché du ministère de l'Enseignement supérieur de 500 000 euros pour l'OCIM. Vous voyez que c'est une structure qui pèse, qui a un poids qui est absolument considérable.

Ceci étant, je voulais donner cette information parce que je ne crois pas que tout le monde se rende bien compte de l'importance que peut avoir l'OCIM dans le paysage de notre université.

Donc je vous propose qu'on adopte ces statuts révisés.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

On a terminé, je pense, par les points... Pardon, Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui, c'est deux points... Alors, j'en ai un dont je suis un peu étonné mais... Je viens de lire le petit guide des bibliothèques de l'uB qui sera distribué aux étudiants entre 2016 et 2017 et je découvre une extension des ouvertures des bibliothèques sans que le comité technique soit informé du fonctionnement de ces ouvertures de bibliothèques. Ça pose un gros problème parce qu'à partir du moment où il y a une amplitude horaire des ouvertures, ça a un impact sur les personnels. Le comité technique doit être saisi pour mesurer l'impact des bibliothèques.

Donc je vais m'interroger. D'ailleurs, le représentant du Recteur, on va vous demander... on va l'interroger sur la légalité, mais ça va commencer à faire beaucoup. Enfin, il commence à être... Vous êtes habitué. Peut-être que des réponses types devront être préparées. Et puis on va se retourner vers le tribunal administratif pour statuer parce que celle-là, c'est vraiment la compétence.

De manière très insidieuse, on découvre qu'on va avoir des ouvertures jusqu'à 22 heures sans que les personnels ne soient informés, sans qu'on sache quel est l'impact sur les personnels. Accepter ça, ça veut dire qu'on acte le fait, le changement de ce côté-là et ça, ça pose un gros gros problème institutionnel et ça revient à la question d'origine, je vous dis, pourquoi le comité technique ne fonctionne pas. Voilà, cette question-là.

La deuxième question est une question qui me semble d'une certaine gravité... On peut peut-être répondre... Vous voulez peut-être répondre à la première question.

Le Président.- Non mais je voudrais juste dire que ce n'est pas à l'ordre du jour de notre conseil d'aujourd'hui mais peut-être, Madame Desseigne, vous pouvez dire un petit mot ?

M. Rollin.- Il me semble que c'est un guide qui va être distribué au 1^{er} septembre aux étudiants à la rentrée. Donc ça veut dire que c'est opérationnel au 1^{er} septembre. Oui ou non ?

Mme Desseigne.- Donc je vais apporter une réponse technique sur ce point. Donc nous avons... Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a proposé aux bibliothèques... enfin, aux universités, de candidater sur un plan d'ouverture financé à 50 % sur quatre ans. Donc j'ai pris attache des instances de l'université et nous avons donc instruit un dossier sur ce plan qui s'appelle « plan bibliothèques ouvertes ».

Nous avons été retenus parmi 20 autres universités qui ont candidaté sur ce plan et, effectivement, dans ce plan, il y avait un projet pour ouvrir sur des plages de 20 heures à 22 heures et le samedi sur une plage supplémentaire d'une heure pour compléter notre dispositif actuel, et cet allongement se fait avec du personnel, non pas de bibliothèque, mais du monitorat comme nos autres ouvertures à 22 heures. Celles qui sont donc habituellement faites depuis 2012. C'est-à-dire le lundi, le mardi, le mercredi, nous ouvrons jusqu'à 22 heures et dans le plan bibliothèques, nous proposons donc d'ouvrir le jeudi et le vendredi de 20 heures à 22 heures ainsi que le samedi. Donc ça représente un allongement d'une heure le samedi de 18 heures à 19 heures par rapport à notre allongement actuel. Avec du monitorat et du personnel de sécurité.

Cette demande de financement a été suivie par le ministère et il nous a semblé évidemment très important de faire connaître aux étudiants, puisque nous éditons chaque année un guide du lecteur où nos horaires figurent, cette modification.

Moi, de mon point de vue, je n'ai pas eu d'instruction pour présenter le dossier dans une autre instance.

Le Président.- Peggy et puis Jean-Emmanuel Rollin.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question par rapport à ce que vous venez de dire sur les moniteurs. Est-ce que la question d'avoir à trancher entre utiliser ce moniteur à faire des heures d'enseignement pour éviter des heures complémentaires ou ouvrir la bibliothèque a été posée quelque part dans des instances ?

Le Président.- C'est une question pour qui ?

Mme Cénac-Guesdon.- Pour tous les trois.

Le Président.- Madame Desseigne.

Mme Desseigne.- Moi, je veux juste répondre sur les moniteurs que nous employons, nous. Ce sont des moniteurs que nous employons à partir du niveau L2 généralement jusqu'au niveau M. La plupart ne seraient pas en capacité d'assumer une tâche d'enseignement, bien sûr.

Mme Cénac-Guesdon.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Monsieur Rollin, allez-y.

M. Rollin.- Oui. Enfin, moi, je reviens quand même. Je rappelle qu'il y a un décret, je commence à l'apprendre un peu par cœur, donc je pourrai presque vous citer l'article 34 de tête. La première compétence, c'est : le comité technique est compétent pour la partie organisationnelle et le service et en particulier sur les amplitudes horaires. Voilà, je répète.

Donc quand même une telle amplitude horaire est mise, on doit savoir comment va fonctionner ce service. Le comité technique doit émettre un avis.

Donc moi, je suis choqué de découvrir ça. Il y a deux jours, je l'ai découvert. De découvrir ça dans le guide des lecteurs où on a mis ça. De dire : l'amplitude horaire, elle est actée. Quelque part, elle est actée par toutes les instances, alors que les instances n'ont pas tranché, ni les représentants du personnel.

Vous nous dites, Madame Desseigne, que c'est mis par des moniteurs parce que pendant un certain temps, le ministère donne de l'argent. Mais le jour où le ministère ne donne plus d'argent, qui va le faire ? Les personnels ? Le comité technique doit se prononcer. Donc moi, je demande à ce que ce guide soit retiré tant qu'une délibération du conseil d'administration n'a pas été prise après avis du comité technique.

Mme Desseigne.- Il me semble quand même, Monsieur Rollin, que le dossier...

M. de Mesnard.- Micro.

Mme Desseigne.- Pardon. Il me semble que le dossier a été présenté en comité technique. Enfin, moi, c'est ce qui m'avait...

M. Rollin.- Non, on a refusé de le présenter.

Mme Desseigne.- D'accord. Alors, sur le guide, en tout cas, il n'est pas diffusé actuellement. Il est imprimé.

Le Président.- Je pense que Jean-Emmanuel Rollin a raison. On avait présenté un pré-projet. On en avait discuté en disant que tant que c'était un projet de projet et que tant que c'était un projet de projet, on en parlait sans formellement délibérer et qu'on délibérerait une fois que le projet serait accepté. C'était quelque part en avril ou en mai. Donc je crois que vous avez formellement raison et donc on doit avoir au préalable une délibération avant que ça puisse être diffusé. Donc pas de souci. C'est une erreur technique. On fera cela au CT de la rentrée puis au CA de rentrée. Il n'y a pas vraiment de souci.

M. Rollin.- Je voudrais quand même aller un peu plus loin parce que... On va aller un peu plus loin. Je voulais savoir si les moniteurs ont déjà été recrutés. Parce que si c'est un guide pour le 1^{er} septembre, je pense que ce n'est pas courant août que le recrutement des moniteurs se fait. Donc s'il y a eu un recrutement, c'est que là-dessus la décision a été prise bien avant.

Quand je parlais des problématiques de fonctionnement, dans la confiance que l'on pouvait avoir, je veux bien, mais les couacs successifs qui soi-disant sont des couacs successifs, ça fait quand même... Ce n'est plus des couacs.

Le Président.- Monsieur Rollin, c'est un couac puisque je vous dis que vous avez raison et que je me souviens très bien des termes dans lesquels on avait discuté en CT et que j'avais dit que ce n'était qu'un projet de projet, effectivement, et qu'on le passerait en CT. Je suis absolument d'accord. Donc c'est un couac technique et on va retravailler ça.

Mme Desseigne.- Pour apporter quand même une précision. Je comprends bien le couac technique mais on a eu la réponse du ministère il y a huit jours.

Le Président.- Très bien. OK, c'est rectifié.

Mme Desseigne.- Et en ce qui concerne le guide du lecteur, on est obligé aussi de le boucler avec le service com' à temps. Il n'est pas diffusé.

Le Président.- Donc c'est très bien. Il n'y a pas de souci. Sébastien et puis Cédric.

M. Chevalier.- Une interrogation. Mme Desseigne nous avait fait part d'une inquiétude l'autre jour à la commission des finances, vu la coupe budgétaire que vous avez subie également au SCD, sur l'incapacité que vous auriez à la rentrée déjà de pouvoir contribuer à l'ouverture étendue des horaires de bibliothèques tel que c'est le cas depuis 2012. Ma question c'est : si on ne peut déjà pas le faire pour ce qui était en place, est-ce qu'il est raisonnable d'envisager de le faire même si l'État, si j'ai bien compris, financerait à 50 % sur 4 ans ?

Mme Desseigne.- Oui, effectivement. J'ai averti... J'ai reçu la lettre du Président concernant le BR2...

Intervenant.- Micro.

Mme Desseigne.- J'ai reçu la lettre du Président concernant le BR2 et j'ai tout de suite attiré l'attention de M. Delmas sur ce sujet en commission des Finances. Effectivement, nous fonctionnons... Alors, c'est un peu compliqué. C'est un peu technique ce que je vais vous dire, mais nous fonctionnons donc à deux niveaux de monitorat dans les bibliothèques.

Un monitorat qui est nécessaire pour ouvrir jusqu'à 20 heures, ce qu'on appelle l'allongement « classique ». Pourquoi classique ? Parce que c'est depuis l'année 2000 que nous fonctionnons ainsi. Et ce monitorat jusqu'à 20 heures, il permet de compenser les moments où les personnels sont en récupération pour pouvoir ouvrir jusqu'à 20 heures. Donc on emploie du monitorat pour ça. Ce monitorat-là, ce budget nous est délégué *ab initio* et nous l'avons sur notre masse salariale.

En revanche, depuis 2012, nos ouvertures jusqu'à 22 heures, donc le lundi, le mardi et le mercredi, et le samedi après-midi, sont financées en BR2. Donc ce n'est pas un prélèvement qu'on demande, à ce moment-là, pour un besoin nouveau. C'est une demande récurrente qui a été traitée comme ça par le service financier de l'époque et moi, j'ai toujours demandé à ce que ce montant soit donné *ab initio* sur notre dotation. Ça n'a jamais été fait.

Et donc effectivement, cette coupe... Je ne reprendrai pas le mot évoqué tout à l'heure. Cette coupe ne nous permettra pas d'ouvrir... Nous met déjà dans l'embarras dès le mois de septembre pour ouvrir jusqu'à 22 heures et nous serions effectivement encore plus dans l'embarras au mois de novembre pour ouvrir même jusqu'à 20 heures.

Donc j'ai fait cette alerte en commission mardi et je me proposais de vous en informer plus largement.

Le Président.- D'accord. On rediscutera de cela au mois de septembre. Ce n'est pas à l'ordre du jour de notre conseil d'administration d'aujourd'hui. Donc j'ai bien entendu la question et on rediscutera de ces points au mois de septembre. Mais vous avez bien fait de m'alerter sur cette question.

Bien. Je vais proposer à Jean-Jacques de nous rejoindre pour... On ré-intercale les sujets CFVU.

Oui... Pendant que Jean-Jacques vient s'installer, Jean-Emmanuel va pouvoir intervenir.

Jean-Jacques, tu nous rejoins.

Intervenante.- Monsieur Rollin ?

M. Rollin.- Oui. J'avais une deuxième question. Enfin, ce n'est pas une deuxième question. C'est une intervention pour une explication. Il y a le comité hygiène et sécurité et conditions de travail qui se réunit et qui dépend du comité technique dans ses fonctions.

Il s'est passé quand même un événement important au sein de ce comité hygiène et sécurité. Le comité hygiène et sécurité est soumis à une obligation, tous les membres du comité hygiène et sécurité, (*mot inaudible*) conditions de travail, sont soumis par la loi à une obligation de confidentialité des documents qui leur passent parce que c'est le lieu où les personnes peuvent faire leurs remarques en termes de conditions de travail et en termes de remarques.

Or, le comité hygiène et sécurité et conditions de travail a été saisi et un document confidentiel a été divulgué par les représentants étudiants siégeant à ce

comité hygiène et sécurité et conditions de travail, ce qui met en grande difficulté les représentants du personnel dans ce comité hygiène et sécurité qui ont eu des remarques de la part de certains collègues qui ont maintenant une confiance un peu mise à mal vis-à-vis du comité hygiène et sécurité qui était quand même un endroit où le dialogue pouvait s'instaurer véritablement sur toutes les conditions de travail.

Donc je voulais quand même rappeler... Je pense que c'est quand même le moment de rappeler que les documents, tout membre du comité hygiène et sécurité, toute personne qui intervient à un moment ou à un autre au comité hygiène et sécurité est soumis par la loi à cette confidentialité.

Et je voulais donc rappeler le caractère confidentiel parce que c'est un lieu quand même important pour les personnes qui veulent saisir le comité hygiène et sécurité de sentir que la saisine du comité hygiène et sécurité, il y a l'obligation de respect de la confidentialité et du secret des débats qu'il y a dedans.

C'est le seul endroit où il n'y a pas de compte rendu du comité hygiène et sécurité. Il n'y a pas de rendu des travaux du comité hygiène et sécurité parce que c'est un lieu de débat où les choses peuvent être posées à plat et de manière... Le débat peut être tenu.

Je voulais rappeler quand même ce caractère-là et faire cette remarque-là parce que c'est important. Et là, on a des collègues qui se posent la question justement de cette confiance par rapport au comité hygiène et sécurité et c'est un peu délicat.

Mme Grayot-Dirx.- Juste un mot, je suis complètement d'accord avec vous. Je suis affligée par ce qui s'est passé. La question, c'est aussi comment les étudiants se sont retrouvés avec ce courrier entre les mains.

Il y aura un comité hygiène et sécurité le 12 septembre. Les convocations vont partir aujourd'hui ou lundi.

Le cas que vous évoquiez fera partie des points à l'ordre du jour du CHSCT. Donc il y en aura deux, en fait. Un restreint le matin et le normal l'après-midi.

À chaque fois... Je crois qu'il sera important de commencer cette séance en rappelant bien à tous les membres qu'il y a cette obligation de confidentialité au moment où le CHSCT débat, mais aussi sur tous les points dont on est informé et dont on ne doit absolument pas parler en dehors du CHSCT.

Et puis il y a un renouvellement des membres, je crois, qui est à l'ordre du jour et, évidemment, quand les nouveaux arriveront...

Intervenant.- Micro.

Mme Grayot-Dirx.- Quand les nouveaux étudiants arriveront, puisqu'il va y avoir un renouvellement des étudiants élus au CHSCT, il y aura cette information sur laquelle on devra bien évidemment insister.

Le Président.- Théo et puis ensuite on clôt parce qu'on n'est pas dans l'ordre du jour du conseil.

M. Sainte-Marie.- J'ai appris, effectivement, ce petit... ce problème dernièrement. C'est effectivement des étudiants de l'ancienne mandature dont je n'ai pas forcément la gestion qui demandent, d'ailleurs, le renouvellement de ce comité et je rappellerai que c'est, effectivement, des dossiers très confidentiels et je m'excuse de la part... Je suis tout à fait d'accord avec vous aussi là-dessus.

Le Président.- Merci. Jean-Jacques, on continue à dérouler la CFVU qu'on avait dû interrompre ce matin et vous intervenez en tandem avec Grégory.

M. Boutaud.- Il y a du mouvement chaque fois que je prends la parole. Je vais commencer à me poser des questions... (*Rires*)... Dès que j'arrive, tout le monde s'en va... Non mais je prends bien note.

M. Rollin.- En fait, le Président pensait que c'était nous mais, en fait, c'est vous qui manipulez les personnels.

M. Boutaud.- Je dois être le Ravi de la crèche.

(*Rires*)

V) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) des 15 juin et 05 juillet 2016 (reprise)

4. Soutenabilité de l'offre de formation : impacts sur le référentiel commun des études

M. Boutaud.- Je vous ai mis en rouge le dernier point soumis au vote ce matin et on aborde un point tout à fait sérieux, évidemment, qui est celui de la soutenabilité dans le contexte que nous connaissons tous et il y a une proposition de mention faite dans le référentiel des études.

Vous vous rappelez de la fonction, tous, de ce référentiel des études qui a vocation à fixer un cadre général sur les études, les épreuves, sur les examens, sur le contrôle des connaissances, sur tout un tas de questions qui touchent évidemment le fonctionnement lui-même des études par définition.

Et la question qui s'est posée, c'est de définir justement le contexte spécifique de la soutenabilité dans le référentiel pour donner un cadre d'action.

Donc ça, ça a été, je vous le dis en toute honnêteté, discuté. De se dire si sa place n'était pas un peu hétérogène dans le référentiel des études par rapport à un certain nombre de points qui concernent plus directement les dispositions et les modalités de fonctionnement des études.

Mais on s'est dit qu'à défaut de présenter cet élément-là et cette proposition-là dans le référentiel des études, on se retrouvait un petit peu en situation erratique, sans cadre bien défini, par rapport à ces nouvelles dispositions à prendre dans le contexte de soutenabilité financière.

Donc cette proposition a été votée favorablement en CFVU avec 13 voix favorables, 8 contre et 2 abstentions.

Donc c'est évidemment un point de discussion qu'il est important de mettre cet après-midi en discussion aussi en CA. Je pense que le texte est déjà un peu connu. J'ai vu ce matin que la représentante de la délégation étudiante l'a cité de mémoire quasiment au mot près, mais si vous le permettez, je vais reprendre parce qu'après, le deuxième volet concerne plutôt des pistes d'action et le premier volet, lui, définit le cadre qui serait donc : « En concertation entre les composantes et l'équipe de direction, sous le contrôle des élus de la CFVU et du CA qui auront à se prononcer, les maquettes des fiches filières des différentes formations de notre université verront leurs charges d'enseignement diminuer dans la limite, non pas de

20 %, mais dans la limite de 20 % pour répondre à l'exigence de soutenabilité financière.

Cette mesure ne pourra pas générer une réduction supérieure à 10 % du face-à-face étudiant (10 % maximum de la maquette de formation par année d'étude).

En outre, les formations à petits flux seront financées à 80 % de leur maquette lorsque les effectifs sont inférieurs à 20 étudiants en licence 2 et licence 3, à 12 étudiants en licence professionnelle et en master et à 15 étudiants dans la mention. Ce sont les effectifs en inscription initiale et continue de l'année universitaire 2015-2016 qui seront pris en compte et analysés au niveau de chaque formation.

Les modules considérés sous différentes formes (unités d'enseignement, options, parcours) comprenant moins de 8 étudiants ne seront pas ouverts ou non financés. »

Alors, je me tourne peut-être vers Grégory Wegmann, s'il veut nous expliquer un peu les conditions dans lesquelles on a été amené à rédiger cette proposition dans le cadre du référentiel des études.

M. Wegmann.- Oui, merci. Pour mémoire, nous avons procédé de la sorte dans un contexte qui était différent, certes, il y a deux ans, avec l'idée que le référentiel des études accompagné des différentes fiches filières constitue pour une année universitaire donnée le cadre d'exercice des formations et ce à quoi les étudiants peuvent s'attendre durant leur année académique.

Donc l'idée, c'est que ce référentiel des études, nous le votons tous les ans - de toute façon, tous les ans, nous le retravaillons - et qu'il fait force de loi dans notre établissement et que ce référentiel ainsi que les fiches filières et leurs différentes modifications doivent être votés dans le mois qui suit la rentrée de l'année académique. Donc à cela, à ce cadre général s'ajouteront des votes de fiches filières qui devront être amendés, le cas échéant, dans le mois qui suit la rentrée universitaire puisque c'est la règle, c'est le code de l'éducation qui nous l'impose.

Ça, c'est pour le cadre, j'allais dire, réglementaire.

Sur le fond. Notre raisonnement de base, c'est, bien sûr dans un contexte de contrainte forte, c'est de dire que les maquettes des différentes formations ne peuvent pas être amputées de plus de 10 % en termes de face-à-face étudiant pour ne pas les dénaturer.

Donc le fait de poser des bornes comme ça, c'est une garantie pour dire qu'on ne peut pas aller au delà. Sachant que ces éléments-là, on va les considérer formation par formation. Donc une formation ne peut pas se voir amputer de plus de 10 % en face-à-face étudiant. C'est, je dirais, la référence principale. Les autres critères sont des critères additionnels.

Le critère de 20 % de la charge d'enseignement, là aussi, il faut l'entendre par formation et être considéré sous condition que le critère de 10 % n'est pas atteint.

Enfin, pour les formations à petits flux, c'est une variable qu'on avait déjà actionnée il y a deux ans, je n'ai plus le texte en tête, mais dans des proportions qui étaient du même ordre, avec le même ordre d'idée.

Sachant que là aussi, quand on parle de petits flux, c'est l'idée qu'on va regarder aussi le face-à-face étudiant. Quand on parle de modules représentant moins de 8 étudiants, il faut vraiment... On regardera le module d'enseignement puisque, si vous voulez, on peut très bien avoir des formations dites « à petits flux »,

ce qui arrive, des parcours avec très peu d'étudiants, mais les mutualisations sont telles qu'on peut même arriver à des cas de figure où le module avec moins de 8 étudiants comprendra très très peu d'heures, en fait.

Donc c'est vraiment des choses à analyser au cas par cas et c'est pour ça qu'en corollaire, nous avons pris attache des composantes. Des composantes ont été contactées pour un premier rendez-vous de travail et l'idée, c'est, avec les composantes, de discuter, de regarder point par point, formation par formation, ce qu'il est possible de faire. Sachant qu'il y a une variable qui est plus difficile à anticiper, c'est les variations d'effectifs qui, bien évidemment, viennent également modifier ces éléments de calcul.

Les rencontres avec les composantes ont été anticipées, on a commencé et, la semaine prochaine, nous rencontrons d'autres composantes pour faire un premier travail.

Le Président.- Merci beaucoup, Grégory. Alors, Philippe Salvadori et Peggy Cénac-Guesdon.

M. Salvadori.- Je pense que Peggy aura beaucoup d'objections de fond que je partage, je crois, d'avance. Avant de venir sur le fond, et je me réserverai pour plus tard, il y a une chose que j'aimerais comprendre. Je vois la logique, mais les effectifs considérés sont ceux de l'année universitaire 2015-2016. C'est assez injuste, je crois, pour les formations qui ont fait, considérant les faibles effectifs de l'année qui vient de s'écouler, dans les conditions que nous connaissons, où elles avaient déjà été amputées puisque par définition, elles se sont vues amputées de 80 % de leurs maquettes, quand elles ont réussi à remonter au-dessus de la barre par un effort d'information, je trouve que c'est vraiment très dur de leur appliquer la situation 2015-2016.

Il me semblerait assez simple de prendre la situation de la rentrée, à partir de... on se donne une date... (*suite inaudible*)... qu'on ne joue pas sur « je ne suis pas sûr, je vais encore en inscrire deux ou trois pour y arriver ». Mais là, je trouve cela quand même très dur pour les formations qui font des efforts.

J'en connais dans les disciplines que j'ai à gérer. Je pense notamment à la L3 Approche du monde contemporain, qui a un effet d'appel considérable sur les étudiants des classes préparatoires. Les khâgneux, quand ils viennent chez nous en histoire, en L3, ils viennent souvent en Approche du monde contemporain. Et donc là, on est repassé par une politique de liaison avec les lycées de 17, il y a deux ans, à 24 cette année.

Ce genre d'exemple de remontée assez nette par les efforts de l'équipe pédagogique, il faudrait veiller à ne pas le briser parce que ce sont... On a bien compris qu'il y avait des fluctuations pour des raisons un peu difficiles à anticiper. Raison de plus je crois, pour ne pas se caler, pour celles qui sont sur des petits effectifs, sur la situation de l'année qui vient de s'écouler. C'est tout. C'est une remarque technique préalable.

M. Boutaud.- Si tu veux, je peux peut-être risquer un premier élément de réponse qui sera parcellaire et je pense qu'avec toute son expérience, Grégory pourra peut-être mieux répondre que moi.

Je dirais que l'idée, c'était de s'appuyer sur les éléments dont nous disposons, qui étaient connus, qui étaient objectivés, et comme nous sommes déjà en phase de dialogue... Juste avant de venir, on était en dialogue avec

François Blais pour Sciences et Techniques, après avoir vu STAPS ou d'autres composantes. Donc on est en train de travailler sur des éléments qui sont déjà objectivés, qui sont ces chiffres-là. Alors que travailler sur 2016-2017, ça nous ferait peut-être aller... C'est vrai, on n'est pas dans l'inconnu complet parce qu'on a à peu près des... Mais bon, c'était peut-être...

M. Salvadori.- Les rentrées... Je parle au moins pour les licences. Pour les masters, le problème est peut-être un petit peu différent. Mais les rentrées de licences se font le 5 septembre. Le 15 septembre, on sait ce qu'il en est et là, il y a vraiment... Il n'y a pas de tricherie. Autant pour les masters, ça peut s'étaler un peu et je comprends votre réticence. Mais moi, j'insiste : il ne faut pas briser les dynamiques de reconstruction quand ça se joue à trois, quatre, cinq. Cela doit être significatif.

M. Boutaud.- Je ne sais pas ce que tu en penses, Grégory. Est-ce que ma réponse...

M. Wegmann.- Oui, la réponse à votre remarque est tout à fait pertinente. Ce qu'il faut considérer, c'est qu'il y a deux dimensions. Il y a une dimension calcul de coûts où là, effectivement, on se base sur de l'historique pour pouvoir grosso modo savoir où on en est, et c'est important parce qu'on est en contraintes budgétaires fortes, et puis il y a la dimension travail des maquettes. Ce sont deux dimensions différentes. Donc on peut très bien avoir un cadre de base qui va nous permettre de retravailler les maquettes et, en même temps, en tenant compte de ce que vous venez de dire. C'est une approche, si vous voulez, relative de ces aspects-là.

Le Président.- Peggy et puis Théo.

M. Salvadori.- Raison de plus pour éventuellement repasser sur le référentiel 2016-2017.

Le Président.- Non, je pense qu'on reste sur 2015-2016 mais, au coup par coup, et dans le dialogue avec les doyens et les équipes pédagogiques, les vice-présidents et Grégory et Jean-Jacques qui vont aller dialoguer traiteront cette question. Christelle aussi. Enfin, toute l'équipe des VP Formation, Christelle, Frédéric et puis également Gilles Brachotte. Tous vont aller à la rencontre des doyens et puis vont voir formation par formation comment...

M. Salvadori.- Alors, inversement, vous allez avoir des (*mot inaudible*) où les effectifs passent de 15 à 4.

Le Président.- Bien sûr, mais il faut bien fixer une référence, tu vois, Philippe. Et pour l'essentiel, l'info qu'on a, c'est l'info de l'année précédente. Peggy et puis Théo ensuite.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une déclaration à faire pour les élus de ma liste « Résister, Rassembler, Reconstruire » qui reprend en partie les arguments que vient de souligner Philippe Salvadori sur la date des effectifs pris en compte. Donc je commence ma déclaration.

« C'en est assez des offres de formation amputées, des maquettes non respectées, des TD surchargés. Nous voulons des conditions d'études décentes pour nos étudiants dans le cadre d'un service public qui préserve l'égalité des chances et ne renonce pas à ses objectifs de démocratisation. Je pense, par exemple, aux préparations à l'agrégation dont les effectifs sont parfois inférieurs à huit. Empêcher, sur tout un territoire comme la Bourgogne, les étudiants qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs se former, d'accéder à une préparation à l'agrégation plutôt qu'à un CAPES, est un renoncement au service public.

Ç'en est assez des annonces répétées, des « faux nouveaux milliards d'excellence » qui ont déjà été annoncés comme les instituts de convergence et bon nombre d'appels à projets du PIA. Le SNESUP milite pour des crédits récurrents, un plan pluriannuel d'emploi et une réforme du crédit impôt recherche.

Les conditions d'études et d'exercice de nos missions d'enseignement et de recherche, dans un contexte budgétaire toujours plus tendu, sont devenues insupportables. La politique de notre université est désormais tout entière consacrée à des mesures d'économie. En demandant 20 % de réduction de l'offre de formation, la ligne rouge est franchie.

Même si Louis vient de remettre en cause mes compétences statistiques sur le bilan, je continue avec des arguments mathématiques en affirmant que l'exponentielle tend très vite vers zéro, qu'on a fait 10 % de coupe dans les formations l'année dernière. Si on fait 20 % cette année, à ce rythme-là, on va vite à la catastrophe.

Ç'en est assez de cet immense gâchis humain et financier qui obscurcit l'avenir des personnels et des étudiants. Il faut changer de politique et faire cesser les mésaventures de la course à l'excellence et aux fausses innovations.

Le texte que vous proposez d'ajouter au référentiel n'a rien à faire dans un référentiel. Calculer des diminutions d'heures basées sur les effectifs étudiants de l'année dernière, alors que nous savons tous que les effectifs augmentent et que ce n'est que le commencement de cette augmentation, est un non-sens.

Dans certaines composantes, l'effort de 20 % demandé est donc supérieur en pratique à 20 % si on prend en compte les effectifs d'étudiants d'application post-bac.

De plus, les droits d'inscription de ces étudiants non pris en compte ne sont pas... pris en compte dans le budget et on nous demande donc encore plus d'économies que nécessaire.

Avant de toucher à ce qui constitue le cœur de notre métier, l'enseignement et la recherche, n'y a-t-il pas d'autres leviers d'action ? Si la réponse est non, il faut mettre l'État devant ses responsabilités.

Accepter de mettre un budget à l'équilibre avec des moyens insuffisants contribue à laisser croire qu'il est encore possible de faire des économies et que la dotation est suffisante, c'est collaborer à la casse du service public.

Enfin, pour ne pas indiquer de règle absolue dans ce référentiel qui ne tient nullement compte des disparités des composantes, il me semble que la moindre des choses, ce serait d'écrire « l'université se réserve le droit de fermer [...] si nécessaire ».

Merci. »

Le Président.- Merci, Peggy, pour cette intervention. Théo.

M. Sainte-Marie.- J'ai également une intervention pour ma liste UNEF Association étudiante.

« Aujourd'hui, Monsieur le Président, vous proposez de diminuer de 20 % le budget de nos composantes et donc de nos formations alors que vous souhaitez financer un laboratoire à hauteur de 1 million d'euros.

Vous nous proposez de passer 10 % de temps en moins devant nos professeurs alors que ceux-ci ne disposent déjà pas assez de temps pour boucler leur programme.

Vous nous proposez de réduire le nombre de formations disponibles dans notre université si moins de 8 étudiants y sont inscrits, alors que notre université accorde une importance capitale à ce que chacun puisse choisir sa formation, la formation qu'il désire.

Vous nous proposez d'être plus nombreux dans nos classes de TD et même de réduire la masse horaire de TD alors que vous savez que les travaux dirigés et les travaux pratiques sont les meilleurs vecteurs d'apprentissage pour les étudiants.

J'aimerais donc me tourner vers les élus étudiants qui m'accompagnent, les élus Associatifs et Indépendants et l'élu de l'UNI qui a malheureusement quitté la séance un peu tôt. Si vous votez ceci, vous êtes complices de la déchéance de la qualité de nos formations. Vous vous rendez complices d'une politique de gestion qui choisit de taper en premier lieu dans nos formations et dans les emplois qui permettent de faire vivre notre université.

Nous pouvons peut-être attendre des administrateurs qui sont autour de moi, qui voteront cette décision, d'aller voir tous les néo-bacheliers qui ne seront pas pris à l'université à cause des capacités d'accueil.

L'université se met dans l'illégalité. Je l'ai dit ce matin ou Marine l'a dit, je ne sais plus, le code de l'éducation est très clair : chaque personne obtenant son diplôme du baccalauréat doit être en capacité d'accéder à la formation qu'elle souhaite à l'université.

Si aujourd'hui le conseil d'administration choisit de voter pour ces décisions inadmissibles qui dégradent notre service public de l'enseignement supérieur, alors même que le gouvernement vient d'annoncer qu'il allait faire le choix de réinvestir à hauteur de 850 millions d'euros dans l'enseignement supérieur et la recherche - bien que ce soit électoraliste comme démarche, c'est quand même important pour les universités -, il ne fait aucun doute que nous saurons mobiliser de nombreux étudiants pour aller à l'encontre de cette politique.

Enfin, pour que chacun puisse avoir la possibilité de donner son avis sur ces décisions, d'une manière générale, et pour tout ce qui va être proposé ensuite sur le point CFVU, j'aimerais que les décisions soient prises par vote à bulletin secret pour que personne ne pâtisse d'une quelconque allégeance.

Je vous remercie ».

Le Président.- Merci pour cette intervention, Théo. Le vote à bulletin secret n'est pas approprié. Il se fait pour des questions personnelles, mais pas pour ce type de décision.

Kevin, tu veux intervenir ?

M. Garnier.- Évidemment, je vais intervenir par rapport à ce que Théo vient de dire. Déjà, je suis un petit peu surpris parce que, lorsque je t'avais rencontré il y a à peu près une semaine où je t'avais expliqué la situation, tu semblais plutôt en accord avec la situation. Donc je me dis que ça change. C'est étrange.

Ensuite, par rapport à la liste Associatifs et Indépendants, j'ai une déclaration aussi à faire. Donc là, ce n'est pas le VP, c'est le représentant Associatifs et Indépendants. Je vais vous lire la déclaration de tous les élus. Donc je vous la lis.

« Supprimer un tel volume horaire n'est pas sans conséquence sur la formation et la réussite des étudiants.

Le vote auquel nous procéderons aujourd'hui n'est donc pas un vote de soutien aux contraintes budgétaires qui nous sont nationalement imposées, ni un vœu de réduction du volume horaire, mais que la situation dont nous débattons depuis le début de ce CA nous impose de faire cet arbitrage.

Que nous serons vigilants et que nous souhaitons que les étudiants, et là, encore une fois, je retends la main comme je t'ai tendu la main la semaine dernière, je retends la main aussi malheureusement à l'élu de l'UNI qui n'a pas pu rester, mais je veux que tous les étudiants, quelle que soit leur étiquette, de CFVU et du CA et du CS, soient inclus dans les négociations autour des modifications effectives des fiches filières et que nous travaillerons dans tous les cas en ce sens.

Il est, par ailleurs, important que ce ne soit pas la seule formation qui soit impactée.

Enfin, si cela amène à réduire la durée effective des semestres, il faut voir les différentes opportunités en termes de calendrier universitaire, notamment pour les filières qui n'ont pas de vacances avant les examens et qui n'ont pas forcément de temps de révision. »

Le Président.- Merci, Kevin, pour cette intervention. Sébastien ?

M. Chevalier.- Alors, deux points. Un sur la forme. Je suis d'accord avec Peggy Cénac-Guesdon. Ce texte, s'il doit être envoyé, doit être envoyé. C'est l'annexe financière qui va aider les composantes ou les collègues à mieux comprendre la gravité de la situation. Mais ce texte n'a rien à faire dans ce référentiel des études qui est destiné aux étudiants et qui rappelle, tu l'as dit, Jean-Jacques, quelque part les droits et les devoirs des étudiants et de l'établissement vis-à-vis des conditions d'examens et de conditions de contrôle des connaissances. Donc pour moi, ce texte n'a rien à faire dans le référentiel des études.

Après, sur le contenu, on l'a déjà évoqué. Moi, ce que je regrette, et je regrette votre intervention, Monsieur le représentant des Associatifs et Dépendants, et ce n'est pas un lapsus, si on continue à retirer des heures dans nos maquettes, on fait des sous-diplômes. On fait des diplômes de seconde catégorie. Alors, sauf à avoir un vrai courage politique et on ferme les diplômes et on dit effectivement « ce master, ce master, cette licence, on l'arrête ».

Mais diminuer systématiquement, dire qu'on va faire (*suite inaudible*) 80 % du contenu et donc on va retirer, c'est donner une sous-catégorie de nos diplômes.

Il y a déjà l'érosion des effectifs en master (14 %). Je pense qu'on est d'accord sur le chiffre désormais puisque c'était ce qui a été envoyé au HCERES dans le document d'auto évaluation de l'établissement. 14 % d'érosion en master 2. Arrêtons de taper sur le niveau de nos formations. Sinon, on se retrouvera dans quatre ans, cinq ans ou six ans, notamment quand les effectifs étudiants seront redevenus peut-être plus raisonnables, et on se retrouvera avec des diplômes qui n'auront plus aucune valeur, donc moins attractifs au niveau primo-entrants et surtout moins attractifs au niveau des M1 et M2. Et donc les étudiants de l'extérieur, qui avaient passé une licence à Lyon, à Strasbourg, à Paris, et qui voyaient des diplômes pertinents à Dijon, ne viendront plus.

C'est la mesure de ce qu'on est en train de se dire. Donc arrêtons sans arrêt de vouloir faire une coupe de façon moyenne sur l'ensemble des formations. Ce n'est pas possible. Soit il faut fermer des diplômes, et je pense que les collègues sont suffisamment raisonnables pour l'entendre. Ça va être difficile mais ils peuvent l'entendre. Mais arrêtons de vouloir moyenner et de réduire finalement grossièrement, massivement, cette offre de formation. On ne s'en remettra pas.

Le Président.- Merci pour cette intervention. Stéphanie, tu veux intervenir.

Mme Grayot-Dirx.- Pas sur l'ensemble mais juste sur un point. Cela fait plusieurs fois depuis ce matin que j'entends que le fait de diminuer les heures va diminuer la qualité de nos diplômes. Donc je veux quand même redire que la qualité d'un diplôme n'est pas nécessairement corrélée au nombre d'heures d'enseignement dispensées, qu'il y a un travail à faire aussi sur la pédagogie, qui est fait dans notre université mais pas encore assez, et que c'est peut-être aussi une manière d'être inventif.

J'ai entendu qu'on réduisait le nombre d'heures de TD et que c'était regrettable parce que c'était ce qui permettait de faire progresser le plus les étudiants. Oui, à condition que dans le TD, on fasse autre chose que du transmissif, ce n'est pas toujours le cas. Et je redis ici, et je l'avais déjà dit quand j'étais à l'époque en charge du cycle licence, on peut aussi faire autre chose que du transmissif en cours magistraux.

Il y a un travail sur la pédagogie... Enfin, quand on a travaillé sur les maquettes, c'était le moment d'y réfléchir tous ensemble. Cela a été fait dans certaines composantes. Pas partout. On a tendance à reproduire ce qu'on fait déjà. C'est le moment de faire preuve d'inventivité. Ce n'est pas parce qu'on a moins d'heures qu'on fait forcément nécessairement moins bien.

M. Chevalier.- Tu iras expliquer en Sciences et Techniques, qu'on va être obligé de retirer les cours TD intégrés.

Mme Grayot-Dirx.- Oui mais, là, je peux vous dire, et ce sera au verbatim, qu'à plusieurs reprises, en Sciences et Techniques, avec le CIPE, on a proposé une évaluation de ces cours intégrés pour voir si ça marchait ou pas, avec toutes les faiblesses que peut présenter une évaluation, mais pour avoir des indicateurs. Ils n'ont jamais accepté que le CIPE mette les pieds en Sciences et Techniques pour voir ce que donnaient ces cours intégrés.

Le Président.- Très bien. Merci, Stéphanie. Alors, Théo et Peggy veulent intervenir à nouveau.

M. Sainte-Marie.- Oui, c'est une réponse très rapide. Je voulais te répondre, Kevin.

Alors, oui, en effet, tu m'as reçu et je pense que la relation des Associatifs et Indépendants, de l'UNI, de l'UNEF, enfin des organisations étudiantes sur la Fac sont meilleures aujourd'hui et c'est une très bonne chose et je te remercie pour ça.

En revanche, tu ne m'as pas donné les chiffres. On n'a pas été aussi précis que quand... Moi, j'ai vu les chiffres quand je préparais le conseil d'administration. C'est pour ça que je n'ai pas réagi de façon aussi forte que je peux le faire aujourd'hui.

Ensuite, je voulais vous répondre. En effet, je pense que le nombre d'heures ne signifie pas que la pédagogie et les étudiants seront en capacité de réussir mieux et d'apprendre mieux.

Mais, en revanche, je pense réellement... Et le débat sur la pédagogie, on peut l'avoir, je l'aurais avec grand grand plaisir, d'ailleurs, qui est capital pour moi, notamment la place du contrôle continu, etc. Mais je pense vraiment qu'aujourd'hui, si on propose à un étudiant des cours magistraux et des travaux dirigés pour apprendre et pour vraiment pouvoir faire des exercices et pouvoir mémoriser son cours et pour pouvoir appliquer ce qu'il a vu dans les cours magistraux, il sera beaucoup plus à l'aise devant les travaux dirigés et il apprendra beaucoup plus facilement. Enfin ça, c'est indéniable.

Le Président.- OK, merci. Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaitais juste répondre à Mme Grayot-Dirx. Dans les mesures qu'on a entendues ici et là, une suggestion de faire passer quatre heures de TD en quatre heures de CM parce qu'il y a dix groupes de TD et donc ça représente une économie de 40 heures alors que les 4 heures de CM sont en présentiel, je n'appelle pas ça de l'innovation pédagogique qui n'est pas faite au détriment des étudiants.

Le Président.- Merci. Jean-Jacques, tu veux intervenir.

M. Boutaud.- Oui, si je peux allumer... Oui, on entend bien, évidemment, toutes ces choses. La première, c'est peut-être, je ne suis pas très doué pour les chiffres, mais peut-être une assimilation, Peggy, que j'ai mis un peu de temps à comprendre mais j'ai fini par la faire. On ne peut pas assimiler la réduction de la charge des formations de 20 % avec une réduction de la maquette de 20 %. Quelquefois on assimile les deux puisqu'on peut jouer effectivement sur des effets de densité ou d'amplitude de certains groupes. Donc 20 % de baisse de charges ne signifie pas 20 % de réduction de la maquette. Ça, c'est un premier point.

Et puis pour embrayer par rapport à ce qu'a dit Stéphanie. C'est vrai qu'à la limite, ce matin, vous avez peut-être reçu comme moi une dépêche de l'AEF qui couronnait une vingtaine d'initiatives remarquables en termes de formation à travers le monde et on s'aperçoit qu'elles relèvent toutes de la mondialisation, de l'utilisation des nouvelles technologies, de l'absence du présentiel. Donc c'est vrai que... De toute façon, je suis d'accord avec Stéphanie, mais le...

M. Salvadori.- Ça se finance.

M. Boutaud.- Ça se finance.

M. Salvadori.- Ça se finance.

M. Boutaud.- Oui, et puis en même temps...

M. Salvadori.- La coupe sèche, alors qu'il n'y a pas les financements pour préparer une transition numérique digne de ce nom, et surtout pas dans l'année qui vient, c'est une coupe sèche, malheureusement.

M. Boutaud.- Oui, c'est ce que je veux dire, c'est qu'on sent le vent venir au niveau mondial, par rapport à toutes ces... Qui ont des bons côtés évidemment de prises d'initiative, d'individualisation, de personnalisation, de débrayer du cours un peu classique, académique, monolithique... Bon, avec tout ce qu'on entend sur les nouvelles pédagogies, les nouveaux moyens, les nouveaux supports.

Mais c'est vrai que dans ce contexte-là, ça prend un caractère abrupt et que face à une situation financière très radicale comme celle-là, ce n'est peut-être pas le meilleur moment effectivement pour réfléchir à... Mais on sait qu'en même temps, c'est une trajectoire inévitable, irréversible dans cette direction-là.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Si chacun s'est exprimé, je vais soumettre à votre approbation... Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je pose la question du vote qui a eu lieu en CFVU.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Sur ce texte.

M. Boutaud.- Oui. Alors, je remets la... Je vous ai donné donc tout à l'heure les résultats de ce vote.

Mme Cénac-Guesdon.- Alors, j'ai une question...

M. Boutaud.- Oui ?

Mme Cénac-Guesdon.- ...à vous poser. Donc je n'étais pas présente, par contre, comme vous le savez, au CFVU, mais on m'a dit que M. Wegmann ou M. Bonnin, avec une procuration, ont voté. Je pense qu'ils n'avaient pas à voter au CFVU. Maintenant, je n'y étais pas et je ne suis pas sûre de cette information. Donc je vous pose la question.

Le Président.- Grégory, je ne pense pas ?

M. Wegmann.- Oui, je confirme que je n'ai pas voté.

Le Président.- Mais moi, je pense que oui, mais je vote en CFVU. Dans le schéma de gouvernance actuel, je crois que je vote en CFVU et en commission de la recherche, ce qui n'était pas le cas dans l'ancien schéma.

Mme Cénac-Guesdon.- En conseil d'UFR, le président du conseil, s'il n'est pas élu, ne vote pas sauf en cas d'égalité où sa voix est...

Le Président.- Mais on n'est pas... Je ne suis pas doyen, je suis président d'université. Je ne votais pas en CFVU ou en ce qui précédait et en conseil scientifique, qui est devenu la commission de la recherche, mais je vote en commission de la recherche actuelle et en CFVU actuelle. Et ça, c'est quelque chose...

Mme Cénac-Guesdon.- Les statuts ne sont pas clairs sur ce point.

Le Président.- Hélène, qui est ici pourra vous... C'est quelque chose qui est normal. C'est quelque chose qui est normal.

Ceci étant, je soumetts à votre approbation ce texte.

Qui s'oppose à ce texte ?

M. Chevalier.- Il y a deux choses. Il y a le texte et il y a le texte au sein du référentiel des études.

Le Président.- Oui, non mais c'est un texte pour le référentiel des études.

Donc qui s'oppose à ce texte ? Vous comptez.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Très bien. Je vous remercie.

17 voix pour, 10 voix contre

On continue, Jean-Jacques, sur les travaux des commissions de la pédagogie des 2 et 27 juin qui, pour le coup, ont été des commissions qui n'ont pas posé de difficulté. Je crois que vraiment tout a été validé en CFVU de façon pratiquement unanime.

5. Travaux des Commissions de la Pédagogie des 2 et 27 juin 2016

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Je vais pouvoir aller assez vite sur... Je propose de faire un vote groupé sur tout ce qui concerne les relations internationales. Donc je pense que nous sommes familiarisés avec ces relations internationales.

D'abord, la dichotomie ou la bipartition entre les échanges diplômants et non diplômants.

Donc vous le voyez. Alors, j'avais fait un effort parce qu'en commission de la pédagogie, j'étais venu avec les cartes mais qui sont assez difficiles à projeter parce que, quelquefois, on ne se repère pas très bien. Par exemple, Hainan, on n'a peut-être pas, en Chine, de bons repères géographiques. Mais bon, ce n'était pas le lieu. Quand j'ai vu l'inflation des sujets abordés cet après-midi, je me suis dit « on va passer ».

Donc ces accords ne posent pas de problème en soi pour plusieurs raisons.

D'abord, très souvent nous sommes dans des logiques de renouvellement. Il y a antériorité des échanges, des contacts. Ça concerne des échanges bilatéraux. Donc des étudiants qui viennent ici, nos étudiants qui vont chez eux. Souvent avec des facilités d'accueil financières, logistiques en termes d'encadrement et même linguistiques.

Donc ça concerne... Donc on voit ici les deux... Les quatre premiers échanges qui ont été vus dans la CP et ensuite dans la CFVU du 15 juin et ensuite on avait encore une deuxième vague de projets pour les relations internationales.

Par rapport à ce que je viens de dire où c'est très souvent dans le cadre d'un renouvellement d'échanges étudiants, il y en avait un qui était particulier, c'est avec le Kazakhstan, vous voyez, en troisième position, où il s'agit non pas d'échange étudiant mais d'expertise. D'une demande d'expertise du Kazakhstan dans deux domaines qui touchent la mécanique automobile ou l'ingénierie automobile, c'est peut-être mieux de le dire comme ça, et puis les sciences de l'alimentation.

Pour le reste, une université en Chine de Sichuan avec laquelle on est un peu familiarisé aussi maintenant, et qui a une particularité, c'est sa très grande sensibilité francophile/francophone. Donc ils offrent même des cours en anglais et en français pour ceux qui le souhaitent. Ça nous surprenait un peu de voir aussi la densité de ces échanges, mais il semble... Donc pas de problème particulier puisque toutes les conditions étaient réunies pour que les choses se passent au mieux pour les étudiants. Et, en général, soit ce sont des accords nouveaux mais bien ciblés soit des accords qui sont pérennisés.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Donc tout ceci a été voté à l'unanimité, je pense, en CFVU. Donc je vous propose qu'on confirme ce vote de la CFVU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci beaucoup.

27 voix pour (unanimité)

Point suivant, c'était la période de césure avec une charte.

- Période de césure : charte pour l'uB et modalités de gestion

M. Boutaud.- Donc le vote concerne l'adoption d'une charte pour la période de césure.

Très rapidement, je ne sais pas si vous avez déjà entendu parler de cette période de césure, elle concerne la possibilité pour un étudiant qui en fait la demande auprès de sa scolarité, de faire une coupure, une césure, de six mois ou un an qui ne peut pas, puisque évidemment c'est une parenthèse, on va dire, « réenchantée », qui d'ailleurs peut être totalement libre pour l'étudiant.

S'il dit « moi, j'ai un projet humaniste, j'ai envie de découvrir le monde, j'ai envie de travailler ma formation humaine », sans aucun bilan comptable par rapport à cela, il en est totalement libre. Donc il peut faire ça, donc cette parenthèse. Seulement comme c'est une parenthèse, elle ne peut pas se situer au premier semestre d'une formation en licence, elle ne peut pas non plus se situer à la fin d'un cursus. Donc il faut qu'elle soit intercalée entre ces deux...

Très rapidement, la charte rappelle ce cadre, ce qu'elle est, ce qu'elle n'est pas. Par exemple, elle n'est pas un diplôme en soi. Elle ne permet pas de faire un stage ou de préparer... C'est véritablement la coupure, le break. Le vrai break.

Et donc procédure très simple. L'étudiant en fait la demande à la scolarité de sa composante et il a une réponse dans le mois qui suit au plus tard.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Donc là aussi, c'est une charte qui a été appréciée de façon très positive en CFVU. Je n'ai pas non plus souvenir qu'on ait eu de difficulté de discussion et donc je propose qu'on adopte cette charte.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ou des refus de vote ?

Merci.

27 voix pour (unanimité)

Dernières fiches AOF pour l'accréditation de l'offre de formation.

- Accréditation de l'offre de formation 2017-2021 : vote des fiches AOF

M. Boutaud.- Il y avait des compléments d'information. Comme d'habitude, je vous remets les tableaux, évidemment, qui montrent qu'on a complètement complété l'offre de formation. Les dernières fiches que nous attendions concernaient essentiellement des co-accréditations. Et dans le cadre de ces co-accréditations, beaucoup de licences professionnelles.

Maintenant, c'est complet. Heureusement, puisque le ministère nous avait fixé initialement la date impérative du 15 juillet avec fermeture du logiciel et impossibilité d'offrir le moindre complément et, après, vous voyez comment ça impacte.

Évidemment, je pense qu'il y aura des aménagements, mais ça, il y a toujours un côté comminatoire, une petite menace qui pointe comme ça. Mais finalement, on peut toujours négocier à la marge. Mais c'était impératif pour nous d'arriver à boucler quand même l'offre de formation. C'était évidemment un sentiment d'alerte du côté d'Aline Fulon et des services. Donc nous y sommes.

Et puis maintenant, ce qui manque simplement, ce n'est pas les fiches AOF, c'est quelques RNCP, quelques compléments d'information, mais nous aurons encore la possibilité d'apporter ces compléments dans le courant du mois de septembre. Ce qui était vraiment fondamental, c'était les fiches AOF.

Le Président.- Merci. Sandrine.

Mme Rousseaux.- Jean-Jacques, alors, je n'ai peut-être pas regardé les tout tout derniers documents mais, à un moment donné, il me semblait qu'il n'y avait pas la nouvelle mention Sciences de la Vigne et du Vin. Alors, comme elle est passée en CFVU il n'y a pas longtemps, ça a été rajouté après ?

M. Boutaud.- Oui, c'est ça. Ce tableau n'a pas de... C'est les tableaux fournis par Aline et qui nous montrent à peu près le complément régulier. Il n'y a aucune inquiétude, c'est passé. On va en reparler tout à l'heure.

Mme Rousseaux.- D'accord. Merci.

Le Président.- Mais si j'ai bonne mémoire, c'est une co-accréditation avec Reims et Bordeaux, c'est ça ?

M. Boutaud.- Non, non.

Le Président.- Ce n'est pas celui-ci ?

M. Boutaud.- Non, ce n'est pas ça. Oui, on va y venir. En fait, on ne l'a pas mise parce qu'elle n'a pas encore été votée en CA.

Mme Rousseaux.- D'accord.

Le Président.- Très bien. Donc je vous propose qu'on adopte ces derniers éléments sur l'accréditation de notre... Oui, pardon. Théo et Peggy. Théo ?

M. Sainte-Marie.- Alors, c'est peut-être moi qui ai tout simplement mal... pas vraiment fait attention en regardant les documents. Je crois qu'à un moment, sur celle du 27 juin, on doit approuver ou non la totalité des fiches. Ce sera juste après ce vote-ci ? C'est comment ?

M. Boutaud.- Oui. Voilà, l'offre de formation est complète. Donc c'est l'approbation sur l'ensemble de l'offre de formation, étant donné qu'on est arrivé maintenant au périmètre complet des fiches AOF.

M. Sainte-Marie.- D'accord. Enfin, je me permets... Enfin, par rapport à ça. Je pense qu'il est très délicat de voter pour les fiches AOF dans leur globalité car, comme chacun le sait, toutes les fiches ne se valent pas. Certaines disposent, par exemple, vous savez que c'est ma bête noire, une de mes bêtes noires, des capacités d'accueil. Je ne me vois pas voter pour ce genre de maquettes. D'autres sont, à mon sens, dignes d'être approuvées et il serait très difficile pour moi de voter contre. C'est pour cette raison que je souhaite voter... que je fais le choix du vote des fiches AOF dans leur... qui me paraissent cohérentes. Je pense que chaque fiche devrait être examinée au cas par cas par les membres du CA. Je ne prendrai donc pas part au vote. Cette décision me coûte car la question des fiches AOF est capitale.

Le Président.- D'accord. Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Pour compléter l'intervention de Théo Sainte-Marie, nous aussi sommes opposés aux capacités d'accueil. Donc pour ne pas voter chaque fiche AOF par fiche AOF, ce que je propose, c'est de séparer les fiches AOF qui mentionnent de la capacité d'accueil des autres.

Le Président.- Non, c'est un vote qui est, bien sûr, un vote global.

Mme Cénac-Guesdon.- Alors, on votera contre.

Le Président.- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette offre globale de formation ? Non, qui ne peut qu'être votée globalement. Tout ceci a été, bien sûr, travaillé très très en amont par les équipes, par la commission de la pédagogie, rediscuté en CFVU.

Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Oui. Je veux dire simplement, c'est vrai, on ne peut pas le nier. Il n'y a pas un caractère complètement homogène dans ces fiches AOF qui ont été visées par les services, qui ont été visées par nos soins dans la mesure de nos compétences. Vous savez, si moi dans mon domaine, en sciences humaines, on me dit qu'un TD ne peut pas être ouvert à plus de 15 personnes, ça prend un caractère péremptoire pour moi. Donc on essaie de voir ces fiches aussi selon nos domaines de compétence.

En même temps, il ne faut pas aussi sous-estimer le travail qui sera fait par le ministère. Que je sache, en vague A, il y a eu un travail très scrupuleux qui a été fait. Ça n'a pas été une lecture en diagonale. Et donc sans grande illusion non plus sur le temps et la disponibilité qu'il y aura pour revoir complètement ces choses-là, ce caractère un petit peu hétérogène des fiches, il peut être corrigé par le ministère

qui peut pointer effectivement des manquements ou des faiblesses dans certaines de ces fiches. Attendons les retours aussi.

Le Président.- Alors, Grégory, un dernier mot ?

M. Wegmann.- Rapidement, juste pour recadrer. Les fiches AOF, en fait, c'est uniquement un document que nous transmettons au ministère pour la délivrance potentielle de l'accréditation. Il n'empêche pas que dans un second temps, nous aurons à proposer et à faire voter dans les instances les fiches filières avec les maquettes. Donc ça ne préjuge pas de ce qui sera, dans un deuxième temps, débattu dans les instances.

Le Président.- Merci. Donc je vous propose qu'on adopte cette offre de formation et les fiches AOF.

C'est bon, Jean-Jacques ?

M. Boutaud.- Oui, c'est bon.

Le Président.- Très bien. Qui s'oppose ? Donc deux oppositions.

Qui ne prend pas part au vote alors donc ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Je vous remercie.

16 voix pour, 2 voix contre, 7 abstentions, 1 ne prend pas part au vote

M. Boutaud.- Oui, ça rejoint ce que venait de dire Sandrine. C'est une fiche qui était arrivée en ultime limite. Donc effectivement, mais qui arrive quand même. Qui touche le domaine de la Santé avec les difficultés que j'évoquais tout à l'heure parce qu'il y avait 9 parcours construits. L'idée, c'était pour la Santé, d'offrir évidemment un périmètre homogène mention Santé avec ces 9 parcours.

Et du côté du master Sciences de la Vigne et du Vin, tu faisais un peu allusion à cela, Alain, tout à l'heure, en fait, il y a une concurrence dans le domaine du vin que personne n'ignore, notamment avec Bordeaux et avec Champagne et Reims. Et eux, ils avaient déjà fait le grand saut, ils avaient créé une mention Sciences de la Vigne et du Vin. Or, à Dijon, nous étions encore sous l'ombrelle d'une autre mention et donc il n'y avait pas une grande lisibilité de ce parcours et de cette mention. Donc l'idée, c'était simplement de jouer l'effet d'écho par rapport à Reims et à Bordeaux et d'offrir le même type de formation avec la même lisibilité.

Mme Rousseaux.- Oui, la même...

M. Boutaud.- Oui, Sandrine, je t'en prie.

Mme Rousseaux.- Je vais me permettre de corriger : pas la même formation.

M. Boutaud.- Non, non, pas la même...

Mme Rousseaux.- Celle que nous portons, elle est unique en France. Mais la même mention...

M. Boutaud.- Je voulais dire, la même mention.

Mme Rousseaux.- ...qui est une création du ministère. C'est-à-dire qu'elle n'existait pas dans la liste des mentions et, sous la demande de Bordeaux qui est en vague A, ils ont eu l'accord de la création de cette mention. Donc on profite de cette demande aussi.

M. Boutaud.- Donc il n'était pas question pour Dijon de rester en reste par rapport à ça.

Le Président.- Absolument. Donc on doit adopter - c'est ça, Jean-Jacques ?
- ces quatre dernières fiches.

M. Boutaud.- Oui.

Le Président.- C'est ça. Donc on soumet à votre approbation ces quatre dernières fiches.

Qui ne souhaite pas participer au vote ? D'accord. Donc deux personnes qui ne participent pas au vote.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Très bien. Merci.

On passe aux diplômes d'université, c'est ça ?

M. Ranc.- J'ai compté huit.

M. de Mesnard.- Oui. Oui, c'est huit. Ça fait huit.

Mme Manciaux.- Vous pouvez recommencer parce que...

M. Ranc.- Il y avait Jean-Emmanuel, je crois.

Intervenante.- Pour les abstentions ?

Intervenant.- Abstention.

M. de Mesnard.- Ça faisait huit.

16 voix pour, 8 abstentions, 2 ne prend pas part au vote

Le Président.- Donc le retour au référentiel des études.

- Référentiel commun des études 2016-2017

M. Boutaud.- Ça y est, maintenant ça marche. Merci... Donc le référentiel des études que nous avons évoqué tout à l'heure avec son périmètre et je vous ai simplement consigné les principales remarques. Même toutes les remarques qu'il y avait. Sauf si elles étaient redondantes. Je le dirai tout à l'heure.

Le premier concerne la mention, là encore ça va mieux en le disant, « aucune note éliminatoire n'est autorisée ». Ça fait suite à une chose que l'on

revera tout à l'heure, qui était une proposition du Département de Psycho d'introduire une note éliminatoire de stage. Et donc là, on aurait créé jurisprudence et ensuite peut-être une brèche dans laquelle tout le monde aurait pu s'engouffrer. Donc on rappelle que la politique qui a été adoptée à l'uB, c'est « pas de note éliminatoire ».

La deuxième, c'est les certificats d'université. La possibilité... On y reviendra aussi peut-être tout à l'heure sur les certificats d'université. Donc la possibilité pour un étudiant de faire un cocktail un peu personnalisé dans sa formation, de jouer avec différents cours. Il n'y avait rien encore de bien précis au niveau du référentiel des études sur ces certificats d'université. Donc maintenant, on le rappelle : « la possibilité de s'inscrire à certaines unités constitutives d'un diplôme proposé par l'université de Bourgogne est ouverte sous réserve des dispositions et règles adoptées par les conseils des composantes et de l'accord de l'équipe pédagogique du diplôme concerné ». Et donc ce qui avait été un vote favorable en CFVU, c'était la mise en place d'une expérimentation pour ces certificats d'université. Nous y reviendrons tout à l'heure un peu plus en détail.

Autre modification pour les stages. Ça, rien de bien nouveau, simplement, là encore, d'être encore un peu plus explicite, c'est que les stages réalisés par les étudiants doivent faire l'objet d'une convention tripartite et pas bipartite, établie conformément à la réglementation et à la charte des stages adoptée par l'université. Une convention type est mise à disposition des composantes et actualisée en fonction des évolutions législatives. On avait perçu quelques écarts où il y avait des accords bilatéraux ou bipartites là où il fallait évidemment que les trois parties concernées soient évidemment impliquées par la signature des conventions.

Ensuite, l'assiduité aux enseignements et adaptation aux situations spécifiques. Donc parce que, dans le contexte, les étudiants fournissaient quelquefois des petits billets, comme ça, très personnalisés, très individualisés. Donc on ne savait pas... En disant qu'ils prenaient valeur d'excuse ou de motif d'excuse.

Donc les motifs d'absence recevables sont notamment : l'hospitalisation, la maladie avec certificat médical établi par un médecin, la convocation à un examen – ça peut être le permis de conduire, c'est-à-dire notamment un examen pour lequel l'étudiant n'a aucune possibilité de faire changer la date -, Journée de la Défense Nationale, décès d'un proche avec certificat de décès.

Là, je rappelle que le référentiel des études fixe le cadre. Après, il peut y avoir des ajustements spécifiques en fonction de situations très particulières évidemment. Donc on voit un peu la liberté qui est donnée. Bon, tout ce qui prend un caractère officiel, évidemment institutionnel, ou lié à un point de vue professionnel, et non pas un petit mot signé comme ça par un proche.

Les fiches filières des diplômes et/ou les règlements intérieurs des composantes peuvent préciser les modalités de gestion et de prise en compte des absences dans le cursus.

M. de Mesnard.- Si je peux me permettre, Jean-Jacques. Je crois qu'on devrait peut-être ajouter, si je peux me permettre, « convocation devant la justice ou des autorités administratives » pour les étudiants étrangers qui peuvent être convoqués à la préfecture un jour où ils avaient TD, par exemple. Convocation pour ceux qui sont dans la réserve militaire. Convocation par l'armée, par la Défense nationale... Enfin, peut-être quelques... C'est vrai que les gens sont obligés de s'y rendre.

Le Président.- Oui, Théo.

M. Sainte-Marie.- Je vais ajouter un point, juste par rapport à ça. Je pense qu'il pourrait être aussi important, le projet de loi est en train de passer, de valoriser l'engagement des étudiants. Je pense que ça pourrait être intéressant également, mais les secrétariats pédagogiques le font déjà, mais que ce soit officiel dans le référentiel, que les élus étudiants, évidemment dans ce genre de conseil, soient dispensés d'assiduité et aussi pourquoi pas, je pose le débat, moi, je connais des étudiants qui sont élus dans des petites communes. Sur des journées de conseils municipaux, par exemple, ou sur ce genre de choses, qu'ils puissent être dispensés d'assiduité sur des journées comme ça. Je pense que ça peut être intéressant.

M. Boutaud.- Alors, je le note et...

Le Président.- Ce que je vous propose, ça, c'est des choses importantes, substantielles, ce que vous indiquez. Le référentiel a vocation à être retravaillé, à être vivant et, chaque année, à être retravaillé. On voit en quelques minutes qu'on se propose de rajouter beaucoup de choses. Je ne voudrais pas qu'on fasse ça. On peut formellement, juridiquement on peut faire tout ce qu'on veut en CA. C'est nous qui sommes l'instance ultime. J'aimerais bien qu'on en rediscute quand même en commission de la pédagogie et en CFVU. Donc ce que je vous propose, c'est qu'on remette toutes ces interrogations que vous avez. Vous écrivez à Jean-Jacques toutes les idées que vous venez d'émettre et puis on retravaillera tout ça dans l'année universitaire qui vient, tranquillement parce que je ne voudrais pas qu'on fasse tout cela dans la précipitation. Mais tout cela est important et vous avez probablement raison sur le fond.

M. de Mesnard.- De toute façon, dans leur grande clairvoyance, les directeurs de composantes ont, à mon avis, toute latitude pour apprécier un motif qui serait sérieux mais n'est pas listé tout simplement ici.

M. Salvadori.- (*Intervention inaudible*).

Le Président.- Un complément, Jean-Jacques ?

M. Boutaud.- Oui, je voulais simplement, dans la continuité de ce que vient de rappeler le Président... Je vais mettre... Le plus simple, et ce qui m'en a donné l'idée, c'est la motion de Sciences humaines qui était complexe par rapport à une inégalité. On avait demandé d'en donner lecture en CFVU, ce qui a été fait. Et la seule observation que je pouvais faire pour l'heure par rapport à la motion déposée par Sciences humaines, c'était de renvoyer à ce que l'on pouvait comprendre et stabiliser du statut AJAC. Mais ce n'est pas suffisant. J'en ai vraiment conscience.

Donc, bien que ce soit toujours un peu chronophage, nos réunions, j'ai pris l'initiative et la décision de créer à la rentrée un groupe de réflexion. Ça va rejoindre aussi votre question et vos observations, Théo. Ce groupe de réflexion, il sera ouvert évidemment et il travaillera spécifiquement sur le référentiel des études parce que c'est un document extrêmement important, qui a une consistance un peu juridique pour les profanes quand même, légale, réglementaire, juridique. Donc ce n'est pas du juridique mais on va dire que c'est du légal ou du réglementaire. Donc je pense que toutes les sensibilités seront les bienvenues dans ce groupe de réflexion.

Et puis là, au lieu de lâcher un petit peu cette observation qui risque de se perdre un peu dans une assemblée, on sera sur un travail spécifique sur ce document et puis la décision que nous aurons à prendre avec ce premier groupe de réflexion, c'est de définir, par exemple, une périodicité ou un rythme de travail, en sachant qu'il ne s'agit pas de surcharger mais qu'il s'agit d'être efficace.

L'autre mesure, je peux embrayer directement là-dessus, c'est de créer aussi un bureau, dans la continuité des informations. On créera un bureau de la CFVU qui va symétriser avec le bureau qui existe de la recherche. Je pensais que la CP, la commission de la pédagogie, pouvait remplir ce rôle mais on s'aperçoit qu'il y a certaines questions - par exemple, on a discuté, il n'y a pas longtemps, des CRCT, des congés de recherche, des formations thématiques ou d'autres sujets - qui pourraient être abordées par un bureau à géométrie variable. En tout cas, le bureau de la recherche, lui, s'est constitué simplement sur les bonnes volontés qui avaient envie d'entrer, tous personnels confondus et usagers évidemment, dans ce bureau. Donc on appliquera sans doute le même principe et j'enverrai l'information à tous pour voir si certains sont intéressés pour y participer.

Alors, dans le référentiel commun des études, il y a aussi quelque chose qui concerne les Langues. On a un peu discuté de la notion de maîtrise. On a quand même retenu ces éléments : « le master intègre un enseignement visant la maîtrise ». En fait, c'est très difficile d'en discuter, mais ça veut dire quoi, la maîtrise ? Quel niveau ? Donc là encore, on reste un peu flou. C'est-à-dire que ça dépend du contexte. Est-ce qu'on est déjà à un niveau B.1 ? B.2 ? C ? On commence à monter à des niveaux très hauts. Mais en tout cas, pas une méconnaissance. C'était l'idée de déplacer le curseur sur l'importance d'une connaissance ou d'une maîtrise donc d'une langue étrangère. Cet enseignement est sanctionné évidemment par des crédits ECTS.

Les salles d'examen. Il y a une question qui a été abordée avec une problématique qui est remontée en section disciplinaire d'une étudiante qui avait été contrainte de retirer, pendant toute la durée d'une épreuve, son voile. Donc en avons-nous l'autorité ? La compétence ?

Donc on a mis ce texte qui s'appuie sur des choses que nous avons retrouvées aussi dans le code de l'éducation, je crois, qui laissait un peu, c'est-à-dire non pas une obligation de retirer pendant toute la durée de l'épreuve le voile, mais à gré, selon la demande, pas simplement au début parce qu'ensuite il y a peut-être la liberté de remettre... Alors, j'ai découvert que maintenant, il y a des bouchons très sophistiqués avec des émetteurs, des récepteurs, que sais-je encore ? Donc à tout moment, sans peut-être trop perturber la personne.

Après, il y a une chose qu'on nous a demandée, c'est peut-être de faire ces choses-là de façon moins ostentatoire. D'éviter peut-être de le faire...

M. Sainte-Marie.- Exactement. En fait, je voulais juste rebondir sur ce que vous dites. Je suis totalement d'accord avec vous et on doit absolument faire attention. Il n'y a aucun souci là-dessus. Je pense que ça pourrait être intéressant, pareil, sur ces propositions que l'on demande à la personne, par exemple, qui est voilée de sortir de l'amphithéâtre pour se dévoiler, le temps pour regarder si elle a un émetteur ou pas pour tricher. Je pense que ça peut être important aussi.

M. Boutaud.- Oui, parce qu'inévitablement, ça créera des passerelles mentales avec d'autres pratiques en d'autres lieux. Et on reste dans un contexte évidemment académique et universitaire.

Stéphanie ?

Mme Grayot-Dirx.- Là, il ne s'agit pas de demander d'enlever carrément son voile. C'est juste de soulever...

M. Boutaud.- C'est ça, de soulever.

Mme Grayot-Dirx.- ...le voile et ça peut se faire dans l'amphi. Parce que quand on fait ça au milieu de l'examen, ça pose quand même un problème si on la fait sortir pour enlever complètement le voile. Du coup, autant en début d'épreuve, avant la distribution du sujet, on peut le faire et encore... Je trouve que devant tout l'amphi, la faire se lever et la faire sortir, c'est un peu délicat quand même. Juste soulever, c'est quand même plus discret. Ça peut se faire quasiment à n'importe quel moment. Ce n'est pas pareil.

M. de Mesnard.- Ceci dit, il y a des casques audio à transmission osseuse.

M. Boutaud.- Bon. On a bien compris que c'est typiquement le type de sujet dont nous pouvons discuter en groupe de réflexion sur ce référentiel des études.

Dernier point, c'était simplement... Il y a plusieurs fois, je ne l'ai mis qu'une fois...

M. de Mesnard.- Jean-Emmanuel veut...

M. Boutaud.- Pardon.

M. Rollin.- Oui, je voulais revenir tout de suite sur la question du voile. C'est aussi dans ces cas-là, une fois que la décision sera prise, et là je pense qu'elle doit être prise véritablement avec et au sein de la CFVU sur la partie comment contrôler la fraude, mais après il faudra quand même qu'il y ait une méthodologie... Enfin, un guide quelque part... Enfin, au moins, une fiche technique qui soit émise... Enfin, une fiche administrative qui soit faite parce que si des personnels, que ce soit des enseignants mais aussi des personnels administratifs ou techniques ont à assurer la surveillance, qu'ils sachent quelle conduite à tenir.

M. Boutaud.- Oui.

M. Rollin.- Je trouve que ce serait... Mais ce sera, après, la décision... Cela ne nous appartient pas de voir comment on contrôle mais, au moins, qu'on y réfléchisse aussi, justement ce qu'a soulevé Mme Grayot-Dirx est important, pour ne pas que les personnels soient confrontés à ce genre de situation et sachent comment réagir de manière à peu près uniforme partout sur l'établissement.

M. Boutaud.- Oui, tout à fait d'accord. Dernière mention, je l'ai dit, je ne l'ai mis qu'une fois mais c'était redondant. Plusieurs fois, on faisait référence à la section disciplinaire. Je crois qu'avant, elle était rattachée au conseil... Elle relevait du conseil d'administration et maintenant c'est le conseil académique compétent... Donc « la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers ». Ça revient trois ou quatre fois dans le référentiel des études.

Voilà, c'est tout. Il n'y avait pas d'autre changement.

Donc en CFVU, il y avait eu un vote favorable à l'unanimité pour ces propositions.

Le Président.- Donc on a bien discuté en cours de présentation. Je vous propose qu'on adopte ce référentiel commun des études tel qu'il a été discuté.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Oui, pardon.

M. Sainte-Marie.- Pour une explication de vote, pour ne pas... Je ne voudrais pas qu'on pense que j'émetts un vote négatif. Ce serait quand même assez dommage. Je vais m'abstenir tout simplement parce que, si je trouve qu'il y a des choses extrêmement intéressantes dans ce qui a été rajouté, mais si je vote pour ce référentiel, je vote aussi pour ce qui a été mis juste avant tout à l'heure. C'est juste cette remarque.

M. Boutaud.- OK, ça marche.

Le Président.- Donc qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Qui refuse de participer au vote ?

Merci beaucoup.

22 voix pour, 3 abstentions

Jean-Jacques, on continue... Pardon, oui ?

Mme Cénac-Guesdon.- Je voudrais juste....

M. de Mesnard.- Micro, micro.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste ajouter que mon abstention avait la même raison que celle de l'UNEF.

Le Président.- Ça marche.

Diplômes d'université, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Non pas encore. On est encore sur l'offre de formation.

Le Président.- Pardon, excuse-moi.

- Offre de formation rentrée 2016

M. Boutaud.- L'offre de formation à la rentrée 2016. Des petits changements, enfin qui concernent, on le voit bien... Il y a beaucoup de créations en termes d'alternance et de contrats de professionnalisation.

Pour ce qui concerne l'ajout d'une section par apprentissage en DUT. Je vous ai mis vraiment le résumé. Donc ça concerne deux départements, Génie Civil Construction Durable, GCCD, et puis Génie Biologique avec option Industries Agroalimentaires, qui s'ouvrent à l'apprentissage.

Ensuite, la réouverture en licence professionnelle d'un parcours en contrat de professionnalisation. Pas d'un parcours, mais d'un cadre en formation... en contrat de professionnalisation.

Toujours dans le cadre de la professionnalisation, une ouverture en alternance en licence professionnelle qui concerne C3D, c'est donc Conception en 3D et Calcul de Structures. D'où l'abréviation C3D-CS.

Et puis en dernier, l'ajout d'une option en licence professionnelle avec une option... On est toujours en C3D. On vient de voir qu'il y avait une option Calcul de Structures, et donc C3D Conception 3D, Plastiques Innovants, Objets Connectés Et Plastronique. Donc ça donne ce C3D-PIOCEP. On espère que ça ouvrira des voies attractives pour les étudiants.

Donc on voit très massivement l'impact vers l'alternance, les contrats de professionnalisation. Une approche, peut-être, du monde professionnel plus aiguë encore, plus pointue encore.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques. Donc je vous propose également qu'on adopte ces évolutions de l'offre de formation qui n'ont pas fait de questionnement de fond en CFVU.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Des non-participations au vote ?

Donc tout est adopté.

24 voix pour (unanimité)

Et enfin les DU, non ?

M. Boutaud.- C'est un sujet que tu affectionnes... (*Rires*)... Je ne sais pas, j'ai dû trop en parler, non mais... Ça doit venir de moi.

Toujours dans le même cadre, dans la même veine, l'ouverture à l'alternance, en UFR Langues, du Master 2 T2M. T2M pour Traduction MultiMédia.

À l'unanimité en conseil d'UFR Langues et Communication et à l'unanimité en CFVU.

Donc il faut proposer le vote.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on confirme ce vote de la CFVU par un vote unanime du CA

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Des abstentions ?

Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Bon, je me tais. À toi, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Toujours dans le cadre de l'offre de formation, il y avait deux problèmes avec les MCC. Je vous fais grâce de toutes les... Elles sont évidemment dans les documents qui vous ont été fournis. Il y a plusieurs dizaines de propositions de MCC, de modifications du contrôle des connaissances.

Il y en a deux qui nous ont posé problème, donc on les a retirées du vote global. La première concerne ce qu'on a déjà évoqué tout à l'heure, on y a déjà répondu, puisque le référentiel des études interdit la note éliminatoire, il n'y a pas de possibilité. Donc *de facto* on répond.

En l'occurrence, pour ce qui concerne la Psycho, la chose était simple. C'était un stage catastrophique, je vais vite, et qui avait été noté à 9. Stage catastrophique, on ne le note pas à 9, on le note à 2 ou 3, comme ça les choses sont claires et puis on envoie un signal très fort.

La deuxième, c'était...

M. Sainte-Marie.- Excusez-moi, juste pour la première, si je peux intervenir. Je crois que je connais le dossier parce qu'on l'a traité. Sous réserve, bien entendu.

M. Boutaud.- Oui.

M. Sainte-Marie.- Je crois que c'est Mme Vinter - c'est ça ? - qui était responsable du...

M. Boutaud.- Oui, j'essaie de ne pas personnaliser le dossier mais... C'est trop tard.

(Rires)

M. Garnier.- Désolé, désolé. Au temps pour moi. Le dossier est un petit peu complexe, un peu plus complexe que ça. Parce qu'on a une étudiante qui a validé tout son master et, en effet, elle a eu 9 à sa note de stage. Le problème, et on a encore les mails, si vous les désirez, mais je ne pense pas, ce serait dommage de faire traîner dans les longueurs ce genre de dossier qui n'est pas forcément très reluisant. C'est que Mme Vinter a une appréciation très personnelle sur l'élève en disant clairement dans un mail qu'elle ne la pensait pas en capacité de devenir psychologue-psychiatre. Pour elle, elle ne pouvait pas exercer.

M. Boutaud.- Oui. Si vous voulez, le fait objectif, c'est que les observations du responsable de stage étaient très très négatives, si on veut rester sur ces éléments objectifs. Donc dans ce cas-là, en héritant d'une évaluation aussi négative, il fallait une note qui suive. En mettant 9/20, on ne rend pas service peut-être à l'étudiant. Ça, c'est encore un autre débat. En tout cas, restant sur la note éliminatoire, ça ne pouvait pas fonctionner.

Et au Département de Sociologie, vous voyez le commentaire qui ne pouvait pas vraiment passer non plus. Il n'y avait pas de... On éliminait la possibilité de rattrapage pour l'étudiant. Donc ça, ce n'est pas possible. Et le motif qui était invoqué, c'était : ça allégera la session d'examen... *(Rires)*... Donc ça part d'un très bon sentiment, je pense, mais on ne pouvait pas vraiment retenir l'argument.

Donc on a voté toutes les MCC à l'exception de ces deux petites et puis on s'en est expliqué évidemment auprès des intéressés en disant qu'il y avait peut-être des erreurs d'appréciation.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on confirme ces MCC à l'exception de ces deux modifications, effectivement, par un vote unanime du conseil d'administration.

Qui s'oppose ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

M. Boutaud.- Ah ! Les diplômés d'université...

(Rires)

Le Président.- Donc on les vote en bloc, les diplômés d'université.

- Diplômés d'Université

M. Boutaud.- Les diplômés d'université, c'étaient des demandes de droits spécifiques pour le DU ITEM. Donc c'est un diplôme qui concerne International Trade & Export Management, quelque chose comme ça. En fait, il y avait des droits spécifiques qui permettaient tout simplement l'autofinancement du DU. Donc on avait demandé un plan financier complet avec une situation d'équilibre, ce qu'on a pu obtenir comme information, avec un coût de formation qui, de mémoire, était autour de 1 000 ou 1 100 euros.

Ensuite, une mise à jour des DUETI, donc les diplômés... les DUT à l'international.

QLIO, donc de mémoire, c'était Qualité, Logistique... Et après, je bute. Je l'ai noté quelque part... Qualité, Logistique Industrielle et Organisation. Donc QLIO, ça me paraissait bien comme prof de communication et ils ont changé ça en GCCD. Donc là, on voit que ce n'était pas un effort de communication, mais c'était peut-être plus lisible puisque ça concerne maintenant le Génie Civil. On passe donc de la Qualité, Logistique qui parlait peut-être moins à une question de Génie Civil qui est peut-être plus explicite.

Et puis SRC, ça faisait peut-être très technique, Services et Réseaux de Communication. Alors là, en revanche, qui est devenu Métiers du Multimédia et de l'Internet. On voit que c'est quand même plus qualitatif comme présentation que SRC.

Et puis évolution de la fiche filière du DUETI... Oui, ils ne savaient pas trop, quand les étudiants revenaient, s'ils avaient fait simplement une partie stage ou une partie académique avec des cours. Donc ils ont demandé que dans la délivrance du diplôme et du DUETI, on fasse cette bipartition entre l'étudiant qui n'a fait qu'une partie stage ou n'a fait qu'une partie académique. Évidemment, en fonction de ce qu'il voulait faire comme prolongement, il complétait avec la partie manquante, donc académique s'il avait fait stage et stage s'il avait fait académique. Ce n'est pas plus compliqué que ça.

M. de Mesnard.- OK, continue.

M. Boutaud.- On vote globalement. Alors, des choses qui... On les supprime, donc on n'a pas besoin de trop s'exprimer. C'est la suppression de DU et DIU, faute de public. Donc *no comment*, je pense. Et puis ce n'était pas malheureux parce que ça était remplacé par d'autres opportunités de formation.

En Santé, un très beau DU qui concerne le diagnostic de précision et la médecine personnalisée. Il s'agit de familiariser les personnels de santé avec ce

diagnostic personnalisé en fonction d'une connaissance génétique. Vous connaissez le code génétique de la personne et donc ça permet d'établir une probabilité de maladies et on entre dans une séquence prédictive et aussi préventive avec la personne. Donc ça, c'était tout à fait intéressant.

Et puis pour l'ESIREM. Ça, c'est simplement... L'ESIREM voulait entrer en alternance et en contrat de professionnalisation. Ils n'y arrivaient pas, ils n'avaient pas le quota d'heures. Alors, ils ont fait une petite manip qui est tout à fait intéressante et légitime, pertinente, c'est d'ajouter 28 heures de module de formation en anglais dans le cadre du CLES. Qui peut être dans le cadre du CLES en anglais. Et avec ces 28 heures plus, on va dire, ces 2 en 1, ce CLES, ils ont la possibilité d'entrer dans le cadre légitime pour l'alternance et la professionnalisation.

Le Président.- C'est tout ? On peut voter donc globalement ces créations de DU sauf s'il y avait des oppositions. Je n'en vois pas.

Donc qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Donc c'est validé.

26 voix pour (unanimité)

Et on passe... Alors, on a trois points : appel à projets « pédagogie numérique », certificats d'université et paliers d'orientation.

M. Boutaud.- Oui, il faut que j'aille assez vite parce que c'est vraiment... C'est toujours dommage d'aller assez vite parce que ce sont des chantiers, évidemment, tout à fait intéressants.

- Appel à projets « Pédagogie numérique 2016 »

M. Boutaud.- Appel à projets « numérique ». Pourquoi je vous ai mis ça ? Parce qu'on voit le différentiel qui va nous donner une petite marge de manœuvre. Le différentiel entre les projets qui sont déposés, ceux qui sont retenus et ceux qui sont vraiment réalisés. Il y a toujours un peu une petite déperdition. Pourquoi ? Parce qu'à la rentrée, les gens ne sont pas disponibles. L'équipe s'est un petit peu délitée. Il y avait moins d'énergie. Il y avait des problèmes contextuels, conjoncturels qui ont pu apparaître. Donc on a abandonné. Vous allez voir que cela a son importance pour la suite.

Alors, comme d'habitude, ces tableaux sont illisibles, mais je les ai mis juste à titre testimonial pour qu'on ait une petite idée, notamment puisque l'idée c'était, sur une douzaine de projets et de MOOCs, en fonction d'une enveloppe de 50 kiloeuros de ne retenir en priorité dans cette enveloppe de 50 kiloeuros que 7 plus 1 MOOC. S'il n'y avait pas de MOOC qui se met en place, de monter de 7 à 9 projets.

Parce qu'il y a toujours une frustration pour le projet qui arrive en huitième ou neuvième position. Je leur ai dit. Notamment, c'est un de mes collègues, Alex Frame, en Langues et Communication. Il est huitième, il me dit « grosse frustration », je lui ai dit « écoute, tu as de très grandes chances en étant huitième de passer malgré tout parce que l'expérience montre que tous les projets retenus ne sont pas réellement mis en œuvre et en place ».

Alors, ce que j'ai demandé, c'est qu'on institue précisément, compte tenu de ces expériences, dès la fin du mois d'octobre, un premier état des lieux et si on voit qu'il y a des projets qui sont dans l'inertie ou dans lesquels il ne se passe rien, dans

ce cas-là, tout de suite on met en place le plan B et on réactive les projets qui sont en huitième et neuvième positions s'ils sont toujours évidemment intéressés par cette initiative. Nous en sommes restés là.

À l'époque, la proposition qui nous a été faite par Deborah Arnold, c'était 9 projets. Mais vous voyez en haut, la proposition a été revue un peu à la baisse, c'était 7 projets et 1 MOOC, toujours évidemment selon la faisabilité financière, mais aussi logistique, puisque ça pouvait être aussi impacté par les postes à la rentrée. Donc évidemment, tout ça sera reconsidéré en fonction des possibilités de véritablement mettre en œuvre ce plan d'action numérique.

Le Président.- Je vous propose donc qu'on valide cette proposition.
Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Ce qu'il y a des abstentions ?
Merci beaucoup.

23 voix pour (unanimité)

Certificats d'université.

- Certificats d'Université : présentation du dispositif et expérimentation à la rentrée 2016

M. Boutaud.- Alors, les certificats d'université, on l'a dit tout à l'heure, on se représente ça un peu comme un cocktail.

L'étudiant avait déjà des possibilités de faire un peu un patchwork de formations, ce n'est pas tellement le terme, mais l'idée c'était d'arriver à un ensemble homogène, un peu personnalisé en fonction de ses besoins. Et l'idée, c'était d'homogénéiser le processus.

Donc qui ça va concerner, ces certificats d'université ?

Alors, l'idée, ce pourquoi on vote, c'est la mise en place de ces certificats, véritablement d'un processus généralisé... Vous voyez, en bas de la dernière ligne, « évaluation de l'expérimentation et décision sur la généralisation du dispositif et ses conditions pour l'année 2017-2018 ».

Le certificat d'université n'est pas bien nommé parce qu'en fait, ce n'est pas véritablement non plus une certification complémentaire. Ce n'est pas non plus véritablement un diplôme. Ça peut donner des ECTS mais qui ne peuvent pas suppléer des ECTS manquants dans l'autre formation. Ça s'ajoute.

Si l'étudiant va en 30 ECTS, grâce à ce certificat, il en aura peut-être, je crois, 36. Vous voyez, c'est ça. C'est l'avant-dernière ligne. « Tarif plancher : 48 euros pour 6 ECTS ». Mais s'il lui manque 6 ECTS pour arriver à 30, il ne peut pas utiliser ces certificats d'université pour le faire.

L'intérêt pour lui... Alors, qui ça va concerner ? Les étudiants. Ça va concerner les étudiants étrangers en mobilité internationale. Alors pour eux, c'est gratuit. Vous voyez la dernière ligne, pas de tarification. Et d'autres publics qui pourraient être intéressés par ce type d'initiative.

Voilà donc, on va dire, un peu un certificat « à la carte », si on peut le dire comme ça, pour que l'étudiant fasse quelque chose d'individualisé, de personnalisé, de vraiment lié à ses besoins de formation.

Et donc ce pourquoi l'on vote, c'est le principe de la généralisation de ces certificats à la rentrée 2016-2017.

Le Président.- Et je vous propose qu'on l'adopte.
Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Merci beaucoup.
Paliers d'orientation.

M. de Mesnard.- Il faut peut-être bien lire « sous réserve des votes ».

Le Président.- Attendez, il faut que je vous lise la délibération :
« L'expérimentation du dispositif « Certificats d'université » en 2016-2017 pour les étudiants internationaux et les composantes volontaires (sous réserve des votes des conseils de composantes concernées) ».
D'accord, ce qui est bien normal.

M. de Mesnard.- Il fallait le préciser.

Le Président.- Je vous propose cette délibération telle que formulée.
Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?
Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Et puis on a les paliers d'orientation encore dans les travaux des CFVU.

- Paliers d'orientation

M. Boutaud.- Les paliers d'orientation. C'est un processus qui est obligatoire. Donc je voulais vous le rappeler d'entrée. Ce n'est pas une initiative, c'est un dispositif qui est obligatoire.

Très vite, les paliers d'orientation. Là où l'étudiant pouvait aller et avoir un rendez-vous, regarder de la documentation, on met en place un véritable dispositif sur plusieurs semaines avec trois séquences : pas très loin de la rentrée, à la Toussaint, en janvier. Et donc il est suivi. On essaie de voir un peu comment il s'organise, quel est son projet, qu'est-ce qu'il a repéré.

Donc il est suivi et accompagné sur un certain nombre d'heures. On le laisse respirer. C'est trois séquences. On le laisse respirer.

Donc on voit bien que... D'abord, c'est un dispositif obligatoire, je le rappelle. Deuxièmement, il s'agit d'un dispositif concerté avec de l'information, du dialogue, de l'orientation au sens littéral. Et donc c'est un dispositif qui est beaucoup plus homogène et rationnel.

Donc vous voyez que ça concerne les groupes de 15 étudiants, les ateliers intégrés et les périodes qui sont là.

Et puis je vous ai mis une dernière diapo, c'est destiné prioritairement à ceux qui n'ont pas encore bien saisi peut-être le périmètre de formation, la cartographie universitaire. Donc il faut en profiter. Donc ça s'adresse prioritairement aux licences 1 et 2. Si, en L3, on est encore en besoin d'orientation, c'est peut-être qu'on n'a pas bien objectivé l'environnement.

Donc la proposition, c'est de généraliser aussi, on va voter pour ça, dès la rentrée 2016-2017, avec ces trois sessions correspondant aux moments critiques. L'étudiant qui s'aperçoit très vite qu'il n'est pas sa place et puis ensuite... Voilà ce qu'on en dit.

Le Président.- Merci. Et donc ça, c'est une action qui sera financée sur le budget du pôle Formation et Vie universitaire. Il n'y a pas de surcoût, de surfinancement nécessaire, bien sûr, pour mener cette action.

M. Boutaud.- L'ensemble du dispositif, je ne l'ai pas dit, ça représente un peu moins de 12 heures. 11-12 heures.

Le Président.- Donc je vous propose qu'on adopte ce dispositif. En tout cas, il est obligatoire, mais qu'on l'adopte tel qu'il est proposé et construit.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?

Je vous remercie.

26 voix pour (unanimité)

Et puis sur les travaux de la CFVU, on n'a plus que deux points, Jean-Jacques, non ? C'est le calendrier universitaire et la préparation de la rentrée.

M. Boutaud.- Oui, on a quasiment fini avec le calendrier.

6. Calendrier universitaire 2016-2017 (CT du 21 juin 2016)

M. Boutaud.- On a eu un problème avec Médecine puisqu'il y avait eu une pétition des étudiants qui contestaient le nouveau calendrier 2016-2017 en deuxième et troisième année. Donc j'ai proposé dans le cadre de la CP, c'était son rôle, j'ai demandé aussi au directeur de l'UFR Santé, M. Huet, de venir en discussion, je ne sais plus si c'était en CP ou en CFVU, pour que s'instaure un dialogue. Le directeur a accepté de recevoir une délégation des étudiants et après concertation, ce qui posait problème finalement a été accepté par tous. Et donc tout le calendrier de toutes les composantes, là on vote pour ces calendriers qui ne posent plus de problème puisque la question qui avait été soulevée dans le cadre de l'UFR Santé ne se pose plus aujourd'hui.

Le Président.- Et donc je vous propose qu'on adopte globalement ce calendrier. Est-ce qu'il y a... Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'avais juste une petite question pour l'année prochaine, en fait. Je reviens sur le calendrier. J'avais évoqué la question à la commission de la pédagogie. Il serait possible pour l'année d'après, parce que là c'est trop tard, d'uniformiser la semaine de vacances de la Toussaint sur le campus. Maintenant il y a des semaines, en plus, qui ne tombent pas du samedi au samedi, ce qui fait que c'est très hétérogène selon les composantes et quand on intervient dans plusieurs composantes, on n'a pas de date disponible pour aller en colloque ou autres. De même que c'est uniformisé en février, est-ce qui serait possible d'uniformiser à la Toussaint ?

Le Président.- Il faut qu'on travaille ça.

M. Boutaud.- J'en prends note et on y travaille. Merci, donc on y reviendra.

M. Chevalier.- Et si possible avec Besançon puisqu'il y a les diplômes cohabilités ou coaccrédités... *(suite inaudible)*.

Le Président.- Exact.

M. Boutaud.- Merci. C'est noté.
Dernier point, ça concerne les procédures relatives... Pardon.

M. de Mesnard.- On l'a fait voter ?

Le Président.- Alors, est-ce qu'on a voté le calendrier ? Pas encore. Merci, Louis.

Donc je vous demande d'adopter formellement ce calendrier universitaire.
Est-ce qu'il y a des oppositions ?
Des abstentions ?
Merci beaucoup.

26 voix pour (unanimité)

On termine par les procédures administratives.

7. Préparation de la rentrée 2016 : Procédures administratives : complément de dates pour les VES (Validations des Etudes Supérieures)

M. Boutaud.- Le dernier point, c'est la validation des études supérieures. VES, Validation des Études Supérieures. Simplement, on fixe dans notre calendrier l'obtention des diplômes au titre de l'année universitaire, on ne peut pas aller au-delà du 15 mars 2017 pour faire cette demande de validation des études supérieures.
Et je m'arrête.

Le Président.- Et je vous propose qu'on adopte.
Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ?
Merci.

26 voix pour (unanimité)

Merci, Jean-Jacques, pour cette longue séquence de travail qu'on t'a imposé de morceler.

M. Boutaud.- Merci à vous.

Le Président.- Pascal, ça va être à toi de nous rejoindre, avec toutes nos excuses pour le retard.

Je pense qu'on aura fini dans moins de trente minutes, mais on a encore un certain nombre de points plutôt techniques qui doivent, ma foi, être validés : ressources humaines, compte rendu de la commission de la recherche, et puis compte rendu et approbation de conventions.

Donc tu commences, Pascal.

M. Neige.- Allez, je commence. Bonjour à tous et merci de m'avoir attendu, c'est très aimable.

(Rires)

Donc je vais d'abord vous parler des travaux de la commission de recherche qui concerne les...

M. Boutaud.- Toi, au moins, les gens restent.

(Rires)

M. Rollin.- On attendait que ça !

M. Neige.- Les demandes de CRCT. C'est dans cet ordre ? Non, ce n'est pas dans cet ordre.

M. de Mesnard.- Non mais ce n'est pas grave.

M. Neige.- Je croyais que c'était dans cet ordre, excusez-moi.

M. de Mesnard.- Je n'ai pas de document.

M. Neige.- Si, c'est ça. Les CRCT.

VIII) Questions relatives aux ressources humaines

1. Contingent CRCT (Congés pour Recherches et Conversions Thématiques) attribués par l'établissement 2016-2017

M. Neige.- Donc peut-être deux mots sur la méthode avant de vous donner les conclusions de la commission de la recherche.

Alors, les demandes ont été examinées en bureau de la commission Recherche dans un premier temps pour établir une première analyse et puis...

M. de Mesnard.- Il n'y a pas de document.

M. Neige.- Et puis après cette première analyse, les demandes de CRCT ont été examinées et votées en conseil académique restreint.

Alors, deux mots quand même sur la procédure puisque les élus du conseil académique ont fait remarquer que ce serait plus logique de préparer les dossiers dans le cadre d'un bureau du conseil académique restreint. Donc on a convenu avec Jean-Jacques Boutaud qu'on pourrait essayer de constituer un bureau commun CFVU et commission de la recherche pour l'année prochaine afin d'examiner ces demandes par un bureau qui, en quelque sorte, serait une émanation du futur conseil central qui votera et se prononcera sur les CRCT. Donc ça nous paraissait logique. Ce sera une modification qu'on pourrait apporter pour l'année prochaine.

En termes de demandes. Donc cette année, nous avons pour les collègues maîtres de conférences 11 demandes de CRCT qui correspondaient à 15 semestres.

De cette demande, il a fallu enlever une délégation CNRS d'un semestre : le collègue, ayant obtenu une délégation, l'a retirée de la demande CRCT. Et puis une

demande CRCT a été obtenue sur deux semestres au CNU par un des collègues. Donc il restait 9 demandes en termes de personnes pour 12 semestres.

Après analyse en bureau de la commission de la recherche puis en conseil académique restreint, nous proposons 5 semestres pour les collègues maîtres de conférences.

Et puis pour l'analyse en termes des professeurs. Donc il y avait au départ 7 demandes pour 8 semestres demandés. Un désistement qui est celui de Catherine Beaumont qui, comme vous le savez, est élue au conseil académique de la COMUE comme présidente et qui a donc retiré sa demande. Il restait donc 6 demandes pour 6 semestres et nous proposons 5 semestres de CRCT pour les professeurs.

Ce que je n'ai pas précisé et que j'aurais dû préciser : à chaque fois, nous proposons de ne mettre qu'un semestre sur chacune des personnes qui a fait la demande et de ne pas cumuler deux semestres.

Je ne sais pas si je dois aller plus loin et vous donner les noms des personnes qui ont été proposées.

Le Président.- Non, les noms c'est en restreint. En fait, on vote en CA cette chose-là parce que ça a un impact budgétaire.

M. Neige.- Alors, il y a un autre... Pardon.

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une question sur ce point. Je suis un petit peu surprise qu'on vote ça aujourd'hui en CA alors que les personnes qui vont bénéficier d'un CRCT ont déjà reçu une notification comme quoi ils avaient obtenu leur CRCT.

Le Président.- Oui parce que, comme je vous le disais, il y a une différence. Et c'est toujours une question qui est difficile. Ici, on vote le nombre simplement parce que le nombre a un impact budgétaire. Par contre, les personnes, elles sont décidées en conseil académique en formation restreinte. Il y a une dissociation des deux.

Mme Cénac-Guesdon.- Je ne comprends pas bien. Si, toutefois, nous venait l'idée de voter pour un nombre inférieur à ce qui avait été fait à la commission de la recherche, les personnes auraient reçu une notification qu'elles avaient un CRCT alors que...

Le Président.- C'est vrai. C'est vrai. Mais là, on a un problème de phasage des conseils.

M. Neige.- Alors, je dois ajouter que la proposition de la commission Recherche, c'est 10 semestres, vous l'avez compris, mais en fait, il y a un onzième semestre qu'il faudrait prévoir pour la raison qu'un des collègues a obtenu un CRCT d'un semestre en 2015-2016 et qu'il a été placé ensuite en congé longue maladie et le ministère l'a autorisé à reporter ce CRCT sur l'année 2016-2017.

Donc au total, la proposition est de 11 semestres, le onzième n'ayant pas fait l'objet d'une analyse en commission Recherche, vous l'avez compris, puisque c'est une procédure très particulière.

Le Président.- Philippe.

M. Salvadori.- Oui, j'ai... Ça marche ?... Ça marche... J'ai une petite question. Dans les critères de réflexion pour attribution, quel cas est fait des classements par les composantes ? Puisqu'on nous demande de classer, d'ailleurs sans différencier professeurs et maître de conférences, alors que d'une certaine manière c'est quand même deux choses un peu différentes, et je voulais savoir si on en tenait compte ou non ou jusqu'à quel point. Ou si vous vous sentez... Si, dans vos réflexions, vous vous sentez liés ou pas par ces classements effectués par les composantes.

M. Neige.- Avant de répondre à celle-là, à la question qui est afférente sur la séparation maîtres de conférences/professeurs, je vous ai fait une présentation *a posteriori*, mais l'analyse de démarrage n'a pas... Enfin, on a séparé évidemment puisqu'il fallait en CAC voter différemment, mais on n'a pas fait de contingent initial en premier lieu.

M. Salvadori.- D'accord, OK. Merci pour cette réponse.

M. Neige.- Pour ce qui est des critères des composantes, ils sont extrêmement importants si jamais l'avis était défavorable et on en a tenu compte. En revanche, il y a eu un ou deux cas, me semble-t-il, où on a inversé les classements de composantes.

Le Président.- Merci, Pascal. Donc ce que je vous propose, c'est qu'on adopte cette décision que l'établissement finance 11 semestres de CRCT au titre de l'année universitaire 2016-2017.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

Oui, pardon ? Abstention ? Abstention ?

M. de Mesnard.- Deux abstentions ?

Intervenante.- Ne prend pas part au vote.

Le Président.- Ne prend pas part au vote, d'accord. Jean-Emmanuel aussi ?

M. Rollin.- Oui, oui.

Le Président.- D'accord, OK, ça marche.

22 voix pour, 2 ne prend pas part au vote

Et le point suivant qui est également un point de ressources humaines porte sur des situations d'équivalences horaires et c'est Stéphanie qui présente et puis, ensuite, on reviendra avec Pascal pour la commission de la recherche.

2. Equivalence horaire pour des fonctions assurées par des personnels enseignants

Mme Grayot-Dirx.- Oui, en quelques minutes puisqu'on ne passe que deux lignes sur le tableau qui a été envoyé sur les équivalences horaires.

Il y a la première équivalence horaire qui concerne, en fait, l'année 2015-2016, donc c'est une actualisation. C'est quelque chose qu'on avait déjà fait les années passées. Donc pour la direction du Centre des langues et des cultures pour tous.

Et la deuxième ligne, c'est pour la direction du SUAPS. Cette fois, c'est pour 2016-2017 et c'est une équivalence un peu moindre qui est de 90 heures.

Le Président.- Qui est financée par le service sur ses ressources propres. Et le service a bien compris que les ressources propres qu'il mettait sur cette équivalence horaire ne seraient pas mises sur autre chose et qu'il n'y a, bien sûr, pas de compensation par l'établissement.

Je vous propose donc qu'on adopte ces deux équivalences horaires, donc l'une de 128 heures au titre de 2015-2016, donc à l'enseignant qui assure la direction du Centre des langues et des cultures, et puis l'autre de 90 heures au titre de l'année universitaire 2016-2017, à l'enseignant assurant la direction du SUAPS et qui sera nommé ou élu... enfin, je crois, élu par ses pairs et nommé par le Président au début du mois de septembre, je crois.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

Donc on retourne à Pascal Neige pour les travaux de la commission de la recherche du 20 juin.

IX) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 20 juin 2016

1. Demandes de subvention FEDER

M. Neige.- On va passer à une demande FEDER. Vous avez dû recevoir... Non, vous avez pu télécharger, en fait, le document.

Donc il s'agit d'une demande portée par la plate-forme CLIPP, avec un coût total de l'opération de l'ordre de 124 000 euros :

- une demande FEDER de 29 997 euros,
- une subvention par l'État de 89 900 euros, et
- un autofinancement de 4 418 euros.

Si je ne me trompe pas, on doit se prononcer ici sur la demande spécifiquement en termes de FEDER...

M. de Mesnard.- Sur le projet, c'est ça.

M. Neige.- Sur le projet NEOTAG, pardon.

Le Président.- Tout à fait. Donc là, c'est vraiment quelque chose de facile. C'est de l'argent qui est destiné à l'université et donc on doit approuver parce que s'il n'y a pas cette approbation, on ne peut pas toucher ces crédits. Donc on doit approuver explicitement la demande de financement au titre du FEDER pour le projet NEOTAG.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

Et puis un addendum à la répartition du fonds doctorant.

2. Répartition du « Fonds doctorant » année universitaire 2015-2016

M. Neige.- Le dernier point concerne le fonds doctorant. Donc en fait, je suis déjà venu en conseil d'administration pour vous parler du fonds doctorant en mars 2016 et il se trouve que nous avons été alertés par les écoles doctorales sur les faibles montants que nous leur avons alloués.

Après vérification, il s'avère qu'ils avaient raison et qu'il y avait une erreur sur le chiffre de départ, en fait, sur lequel nous avons travaillé pour la répartition du fonds doctorant.

Donc on s'est rapproché des services financiers de l'université. En fait, les crédits étaient bien ouverts, mais on s'était trompé, en fait, simplement sur le montant pour la base de calcul.

Donc ce qui est proposé aujourd'hui, c'est de revenir à une situation qui est équivalente à celle de 2015-2016... De 2014-2015, pardon. On travaille avec un an, là, de décalage. Et donc de rajouter les sommes qui vous sont projetées et que vous avez pu voir en préparant le CA. Donc on réaffecterait 40 000 euros aux écoles doctorales.

Alors, évidemment, on n'a pas re-prélevé la somme pour les enquêtes insertion doctorants et pour la mission doctorale qui avaient été faites sur le premier budget qu'on vous avait présenté.

Ensuite on a re-réparti donc les sommes en fonction des critères que vous aviez déjà vus - il y a une part au nombre d'inscrits et une part au nombre de soutenances et une part forfaitaire -, pour arriver dans la colonne blanche, à droite, en coût total... en crédit total, à des sommes qui viennent donc s'ajouter à celles qu'on avait déjà versées, notifiées aux écoles doctorales.

M. de Mesnard.- Je voudrais dire un mot. Je trouve que ce système est remarquable et je n'ai jamais entendu de critique des écoles doctorales contre ce système qui est devenu indiscutable et bien accepté.

Le Président.- Tout à fait. Qui est un système qui avait été construit par Alain Pugin, il y a un certain temps maintenant, et qui fait vraiment consensus.

Donc je vous propose qu'on... Oui, Sébastien ? Je t'en prie.

M. Chevalier.- Oui, j'aurais une petite question technique. Du coup, ce type de répartition sera désormais... Enfin, désormais... À partir de l'année prochaine, fait par la COMUE ? (*suite inaudible*).

Le Président.- C'est en...

M. de Mesnard.- (*Intervention inaudible*)

Le Président.- Tu peux ? Vas-y, tu connais mieux que moi, Pascal. Vas-y.

M. Neige.- Oui, c'est en discussion, effectivement. Et après, au-delà de la volonté politique, il y a tout un engrenage technique à régler qui est assez complexe, en fait. Mais oui, dans l'idée, c'est bien ça.

Le Président.- Tout à fait. On l'a voté ou pas ? Oui ?

M. de Mesnard.- Alors, Jean-Emmanuel Rollin.

Le Président.- Oui, Jean-Emmanuel... Est-ce qu'on a voté, là ? Pas encore, d'accord. Jean-Emmanuel... Je m'y perds.

M. Rollin.- Oui. Puisqu'on parle du fonds doctorant, c'est un peu indirectement, mais comment vont fonctionner les écoles doctorales à la rentrée exactement ? Parce qu'on n'en voit pas du tout le fonctionnement au niveau des inscriptions, au niveau de la méthodologie puisque, là, ça va être... Et en particulier, puisqu'il y a la partie jusqu'au 1^{er} janvier, c'est encore dans les établissements... Jusqu'au 31 décembre ce sera dans les établissements, c'est ça ? Et au 1^{er} janvier, normalement, ça passe à la COMUE. Mais comment va se passer cette période transitoire ? Parce qu'apparemment, il y a quand même quelques soucis en termes de documents disponibles, en termes de... Est-ce qu'on peut avoir un peu plus d'informations ou est-ce que c'est toujours aussi flou ?

M. de Mesnard.- Moi, je vais donner une réponse officieuse...

M. Rollin.- Non, non, non... (*intervention inaudible*).

M. de Mesnard.- ...à partir d'informations que j'ai glanées, mais c'est des décisions de la COMUE. Attention. Là, on nous pose des questions sur la COMUE.

Moi, ce que je sais, c'est que les écoles doctorales apparaissent à la COMUE à partir du 1^{er} janvier prochain, en particulier les trois nouvelles écoles doctorales SHS. C'est surtout pour celles-là qu'il y a problème. Mais elles ne fonctionneront, à ce que j'ai compris, qu'à partir du 1^{er} septembre 2017. Et l'école doctorale LISIT et l'école doctorale LETS continueront, en fait, de travailler comme autrefois, comme par le passé, entre le 1^{er} janvier prochain le 1^{er} septembre 2017. Voilà ce que je sais.

Alors, si tu veux ajouter un mot.

M. Neige.- Oui, sur le principe, on va devoir faire une période transitoire, en fait, entre ce qui s'est passé et ce qui va se passer ensuite à la COMUE. Donc on est dans la période transitoire.

Jean-Emmanuel, tu as un peu raison sur l'idée que c'est un peu flou. C'est de moins en moins flou quand même. On avance techniquement, en fait, pour arriver à régler les problèmes opérationnels de l'inscription.

Donc il y a plusieurs personnes qui sont dans cette affaire. Il y a Jean-Marc Bourgeon, qui est le directeur de la recherche à la COMUE. Il y a Colette Schmitt qui est la responsable du pôle Recherche pour l'uB. Et donc ils avancent pour régler les différents points petit-à-petit. Il semble qu'on puisse aller vers une inscription à la rentrée sur ADUM, sur le nouveau logiciel, et que les problèmes sont en train d'être réglés petit-à-petit.

Alors, on met un petit peu la pression pour essayer de les régler vite parce qu'on sait bien que ça va créer un certain nombre de problèmes si jamais on n'était pas en opérationnel à la rentrée. Mais on est dans une période de transition en quelque sorte, qui est un peu inévitable, en fait.

M. Rollin.- Oui parce que... Je pose la question parce que la problématique... Voilà, on a des collègues qui travaillent dans ces services-là et qui s'occupent de ça et qui nous disent... Normalement, en ce moment, c'était la période de pleine activité et qui nous disent « on n'a rien et on n'a aucun support technique, on n'a aucun document ». Qui vont partir en vacances, en congé, et qui, en fait... Non, non, non. Mais qui se disent par rapport au fonctionnement du... Comment ? Ce n'est pas par rapport aux services, c'est par rapport à comment les doctorants qui vont vouloir s'inscrire, comment ça va se passer. Et ils partent en se disant que finalement, la période, là, où c'était la période où on commençait à avoir cette activité, ce pic, juste avant le départ, et là... et surtout ils ne voient pas les documents qui sont prêts. C'est une interrogation. Je sais que ça dépend énormément et même principalement de la COMUE... Non mais... Mais je pense aussi que ce n'est pas parce que la COMUE a cette compétence qu'on doit s'en désintéresser et faire comme si de rien n'était parce que c'est quand même nos étudiants.

M. de Mesnard.- En fonction de ce qu'on a voté tout à l'heure.

M. Neige.- Donc je te rassure, on ne s'en désintéresse pas du tout. Moi, je suis sur ce dossier. L'idée générale est qu'on pourrait avoir un portail unique ensuite qui se découple selon les établissements. Et encore une fois, on a conscience de ce que tu dis et on est en train d'avancer vraiment au pas par pas mais... Si j'ai bien compris, cela semble quand même s'arranger. On pourrait être opérationnel sans trop de problème à la rentrée. Il y a quelques petits points un peu techniques à régler encore. Par exemple, sur la possibilité de payer en trois fois... Enfin, du paramétrage du nouveau logiciel mais... Il y a une grille technique qui a été établie à l'initiative, d'ailleurs, de l'université de Bourgogne, qui a été envoyée à la COMUE et qui est en discussion avec la COMUE pour arriver à régler tous ces points qui sont du vrai opérationnel.

Le Président.- Merci, Pascal. Donc je soumetts à votre approbation la répartition du fonds doctorant, en tout cas la modification, l'addendum à la répartition du fonds doctorant tel qu'il vous a été présenté.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Je vous remercie.

25 voix pour (unanimité)

Merci beaucoup, Pascal. On aborde le dernier point de ce long conseil d'administration qui est le compte rendu des conventions et contrats. Donc je passe la parole à Louis.

X) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Convention cadre relative à l'OCIM

M. de Mesnard.- On va aller récupérer le document...

Le Président.- C'est la convention cadre ? Je peux en dire un mot si tu veux. La première convention est la convention cadre qui est relative à l'OCIM. En fait, je vous ai expliqué tout à l'heure que l'université de Bourgogne héberge l'OCIM qui est une structure nationale dans le domaine de l'information muséale. Et donc, en fait, cette convention est une convention cadre qui doit être renouvelée de façon régulière. Il s'agit tout simplement de renouveler cette convention qui nous lie à l'OCIM.

Je ne pense pas qu'il y ait des modifications particulières par rapport à ce qu'elle comportait comme informations auparavant. Simplement, j'attire votre attention en page 3 sur l'élément qui figure et que je vous indiquais tout à l'heure que par cette convention, l'État s'engage, le ministère s'engage à doter l'OCIM à hauteur de 500 000 euros par an à partir de l'année 2016. Donc c'est vraiment la marque... Je crois qu'on était à 450 000. Ça mérite d'être souligné. On était initialement, il y a quelques... jusqu'à maintenant, à 450 000 euros et là, l'État augmente à 500 000 euros. C'est aussi un marqueur de la reconnaissance du travail qui est réalisé dans le cadre de l'OCIM.

Peggy, vous vouliez intervenir ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une question très naïve...

Le Président.- Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est une question très naïve. Donc je vois dans la convention que l'État s'engage sous réserve, je n'ai plus l'intitulé exact, et l'université de Bourgogne s'engage à faire des choses. Est-ce qu'il n'est pas possible de rajouter que nous aussi, nous nous engageons sous réserve de la dotation de l'État qui va avec ?

Le Président.- Alors, non parce que cette convention a été négociée avec l'État et puis, de toute façon, si l'État cessait ses financements, l'OCIM cesserait d'exister tout simplement. Donc là, il n'y a pas de souci de ce côté-là.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui...

Le Président.- Pardon, c'est moi... Excusez-moi, c'est moi qui verrouille.

M. Rollin.- Depuis le début du CA, on se bat pour avoir le micro, c'est difficile. On va penser que vous ne voulez pas qu'on parle.

J'ai été attentif. J'ai bien lu la convention. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun engagement financier de l'université.

Le Président.- Non.

M. Rollin.- Par contre, les postes que le ministère nous donne, les cinq postes fléchés, actuellement sont-ils tous pourvus ?

Le Président.- Pardonnez-moi. Allez-y, recommencez.

M. Rollin.- Je voulais savoir si tous les postes étaient pourvus par rapport à actuellement au sein de l'OCIM parce que ce sont des postes qui nous sont donnés par le ministère avec des grades différents, de tête, aussi bien en termes de responsabilité administrative que de... enfin. Et donc savoir si ce sont des postes véritablement fléchés que l'université a l'obligation de mettre ou est-ce que ça reste une masse financière. Est-ce que c'est des postes ou est-ce que c'est aussi la masse financière simplement ?

Le Président.- Écoutez, honnêtement, je ne peux pas répondre précisément à cette question. Tel que je comprends les choses, le budget pour financer ces postes est un budget qui est un budget OCIM. Mais, par exemple, et je parle sous le contrôle de Stéphanie qui pourra peut-être... qui connaît peut-être mieux ce dossier que moi, mais par exemple, quand on cédèse un emploi pour un collègue de l'OCIM, si un jour l'OCIM venait à arrêter son financement, alors cette personne qui est en CDI serait à la charge de l'université.

Je vous donne cette réponse parce qu'on a dû cédésier, je crois, deux ou trois emplois à l'OCIM depuis 2012 et que précisément, on a prêté une attention toute particulière à ce que les personnes qu'on cédésait étaient des personnes qui étaient sur des profils de compétences qui pourraient, quoi qu'il arrive, être utiles à l'université même si, à un moment ou à un autre, les financements OCIM étaient suspendus.

M. Rollin.- Oui, c'était bien ce que je pensais, c'est-à-dire que c'est des postes, en fait, qui sont quelque part dans le plafond d'emplois de l'université et qui sont fléchés sur l'OCIM. C'est-à-dire que si le ministère arrête son subventionnement, ces postes-là resteront dans le giron de l'université.

Le Président.- Tout à fait. Et c'est pour ça que je vous faisais cette remarque qu'au bout du compte, dans un contexte quand même de grande pénurie financière, le fait que le ministère augmente la dotation de l'OCIM, qui est passée de 450 000 à 500 000 euros, c'est un excellent marqueur de la solidité de l'engagement du ministère, en tout cas pour la perspective de temps qu'on peut avoir, vis-à-vis de l'OCIM et aussi de la qualité du service que rend l'OCIM à la communauté.

M. de Mesnard.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M. Brétilon.- J'avais...

Le Président.- Oui, Lionel.

M. Brétilon.- ...une question justement par rapport à ça...

M. de Mesnard.- Alors, le micro.

M. Brétilon.- ...sur l'engagement en termes de personnel, puisque l'État donc assure la création. Donc en termes de plafond d'emplois, ça pouvait, si j'ai bien compris, augmenter de cinq le nombre de postes à l'université et sans assurer le financement finalement.

Le Président.- Si, si.

M. Brétilon.- Si ?

Le Président.- Si.

M. Brétilon.- Je ne le vois pas.

M. de Mesnard.- « Postes fléchés ».

Le Président.- Non, parce que...

M. Brétilon.- Non mais ce choix n'est pas en termes de financement, c'est en termes de fonctionnement. Ce n'est pas en termes de...

Le Président.- Le financement est pris sur les 500 000 euros.

M. Brétilon.- D'accord.

M. de Mesnard.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

M. Rollin.- Attendez, j'avais compris... Je venais de comprendre que les cinq emplois qui étaient sur le plafond d'emplois de l'université, ils étaient fléchés, donc c'était une masse salariale qui était donnée, ce qui n'est pas la même chose, si c'est sur les 500 000 euros. C'est-à-dire que le jour où le ministère arrête sa subvention de 500 000 euros, les cinq emplois seront à la charge de l'université, la masse salariale sera à la charge. Vous voyez ce que je veux dire ?

Le Président.- Oui, je suis bien d'accord. C'est pour ça que je vous disais que quand on cède des personnels de l'OCIM, on doit être très attentif à ce que leurs compétences soient des compétences qui, de toute façon, soient potentiellement utiles à l'université et que s'ils avaient des compétences qui soient très muséo-muséales et non recyclables à l'université, on prendrait un véritable risque parce que si l'État se désengageait, alors on se retrouverait à devoir financer des emplois pour lesquels on n'a pas le véritable besoin à l'université.

Et ça, ce n'est pas facile parce qu'en même temps, l'OCIM nous demande des cédés assez régulièrement, ce qui est son jeu et ce qui est normal, et puis nous, on doit être très attentif. Et c'est compliqué parce qu'on doit être très attentif à la grande spécificité de l'OCIM sur le territoire national et ne pas le fragiliser. Et je comprends que le caractère très différenciant de l'OCIM nous pousse à céder et, en même temps, on ne peut pas céder sur des emplois qui ont des expertises qui

ne seraient pas utiles pour l'université. Donc c'est toujours des discussions qui sont vraiment au cas par cas et qui sont compliquées.

Donc je vous propose qu'on adopte, ceci étant, cette convention cadre. Donc on doit adopter la convention cadre relative à l'OCIM passée entre l'État, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'université de Bourgogne.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Merci.

24 voix pour (unanimité)

Ensuite, on a toutes les autres conventions, Louis, qui sont des conventions classiques.

2. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Vous avez reçu une liste d'accords des conventions portant versement de subvention par l'uB, et ce, d'ordre stratégique pour l'ensemble de l'établissement, ou engageant fortement l'uB.

Ces conventions-là font l'objet d'un vote. Je pense que vous les avez reçues.

On a une convention... Alors, je vais les prendre dans l'ordre. Qui sont ici.

Pour le pôle Culture, une convention... C'est celle de l'OCIM, 500 000 euros.

Une convention donc qui est gérée par le PAJI, 28 000 euros pour l'APUB.

Une convention qui est gérée par le PSIUN, 150 000 euros et 17 600 euros, conditions dans lesquelles l'AMUE et l'uB coopèrent pour le déploiement du système d'information de gestion des ressources humaines Siham au premier trimestre 2018.

Ensuite, il va falloir ouvrir le fichier... Ça doit être celui-là...

Trois conventions. Donc une demandée par notre collègue Charalambos Papaxanthis. Avec comme partenaire financeur l'université de Montpellier et le CNRS. Collaboration de recherche : neuroplasticité récupération dans les structures (sous)-corticales distantes suite à la chirurgie éveillée des gliomes infiltrants de bas grade. Tout le monde comprend bien entendu. Investigation des signaux IRMf et EEG par des méthodes standard et non linéaires. Je pense que ça doit être quelque chose de tout à fait de pointe. 37 000 euros hors-taxes.

Ensuite, une autre convention demandée par Bertrand Tillier au titre du CGC. Donc c'est une aide à la publication de l'ouvrage « *La gamelle et l'outil. Manger au travail en France et en Europe* ». Vu l'heure qu'il est, c'est bienvenu.

Une autre convention demandée par Bertrand Tillier (CGC) pour les Éditions du Murmure, toujours une aide à la publication de l'ouvrage « *Coups de crayons sous la III^e République* ». C'est vrai qu'on était très très caricature... orienté caricature sous la III^e République, ça s'est beaucoup perdu.

Est-ce qu'il y a des demandes ? Des questions ?

Le Président.- Tu oublies une convention.

M. de Mesnard.- Oui. Alors, celle-là... Effectivement, il y a encore celle-ci. Merci, Alain.

Donc une convention université de Bourgogne, mission Culture Scientifique. Porteur Lionel Maillot. Avec la Commission européenne, l'université de Franche-

Comté, Terre des Sciences Association, Cap Sciences, Brest'Aim, Université du Maine, Fondation partenariale de l'Université de Limoges, la COMUE Lyon, l'Université d'Aix-Marseille, l'association TRACES et l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées. Donc une convention pour le projet « Nuit des chercheurs », coordonné par l'unité de l'université de Bourgogne et impliquant le reversement d'une partie de la subvention aux autres partenaires du projet. « Nuit des chercheurs », c'est cette magnifique manifestation que nous tenons tous les ans, il me semble, en septembre. 417 790 euros. C'est vrai que c'est une très belle manifestation.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des remarques ?

Bon, je pense qu'il est tard et donc on peut passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

26 voix pour (unanimité)

3. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Et enfin, on avait donc des conventions ne requérant pas de vote, donc des conventions et contrats hors subvention. Je pense que vous les avez reçues. C'est à titre informatif.

Je te repasse la parole, Alain.

XI) Questions diverses

(Sans objet)

Le Président.- Merci. Il me reste à vous remercier pour cette longue journée mais qui était bien nécessaire, compte tenu des points à l'ordre du jour, et puis je ne voudrais pas qu'on se sépare sans remercier Hélène Manciaux dont c'est le dernier conseil d'administration.

Hélène va quitter notre université pour occuper de nouvelles fonctions.

Donc Hélène, un grand merci pour ces années de travail et cette formidable sécurisation que vous avez assurée à notre université.

(Applaudissements)

Très bon été à toutes et à tous, en tout cas à celles et ceux que je ne reverrai pas avant les vacances.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30)

Le Président

Alain BONNIN